



Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 5

Bibliothèques à l'international : un
manuel ouvert. Tome 5

EDITED BY MARIE D. MARTEL



Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 5 Droit d'auteur © 2025 par Les autrices et auteurs est sous licence License Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International, sauf indication contraire.

Conditions d'utilisation – Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0

Vous êtes autorisé à :

- **Partager** – copier, distribuer et communiquer l'Œuvre par tous moyens et sous tous formats ;
- **Adapter** – remixer, transformer et créer à partir de l'Œuvre.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par cette licence, tant que vous respectez les **conditions suivantes** :

- **Attribution** – Vous devez créditer l'Œuvre de manière appropriée, fournir un lien vers la licence, et indiquer si des modifications ont été effectuées. Ces informations doivent être fournies par tous moyens raisonnables, sans suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient l'usage que vous en faites.
- **Pas d'utilisation commerciale** – Vous ne pouvez pas utiliser cette Œuvre à des fins commerciales.
- **Partage dans les mêmes conditions** – Si vous modifiez, transformez ou créez à partir de cette Œuvre, vous devez diffuser votre contribution sous une licence identique à celle de l'Œuvre originale.
- **Pas de restrictions complémentaires** – Vous ne pouvez pas appliquer de conditions légales ou de mesures techniques ayant pour effet de restreindre légalement l'usage que d'autres peuvent faire de l'Œuvre selon les termes de cette licence.

Pour consulter une copie complète de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Ce livre a été créé avec Pressbooks (<https://pressbooks.com>) et converti par Prince.

Table des matières

Avant-propos	vii
LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS	viii
Pays couverts dans le présent manuel	x
Partie I. Pays	
1. Bangladesh	1
2. Bosnie-Herzégovine	17
3. Cambodge	39
4. Canada (Alberta)	55
5. Canada (Colombie-Britannique)	73
6. Canada (Île-du-Prince-Édouard)	88
7. Canada (Manitoba)	100
8. Canada (Nouveau-Brunswick)	117
9. Canada (Ontario)	129
10. Canada (Québec)	143
11. Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée)	158
12. Chypre	174
13. Géorgie	190
14. Guinée	210
15. Guyana	220
16. Liechtenstein	241
17. Mongolie	259
18. Pays de Galles	272
19. San Marino	291

20. Serbie	303
21. Sri Lanka	316

Avant-propos

Les auteurs et autrices de cet ouvrage sont les étudiant.e.s du cours SCI 6002 (Introduction aux sciences de l'information : Bibliothéconomie) de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'Information (EBSI) de l'Université de Montréal à l'automne 2024.*

Professeure : Marie D. Martel

*Ce projet de bibliothéconomie internationale comparée s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé à l'été 2019 par les étudiant.e.s de l'Université de Buffalo (*Department of Information Science LIS 503: International Librarianship Course*) initié par l'enseignant, Christopher Hollister et qui sert de **modèle**.

Image de couverture : Espace Premiers Peuples, Bibliothèque centrale de Winnipeg,
Photo : Marie D. Martel, CC BY 4.0.

<https://doi.org/10.71781/32618>



Droit d'auteur : Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International license (CC BY-NC-SA 4.0)

LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS

Marine Arnold
Catherine Aubé
Alice Aubin-Mercier
Ian Beattie
Sarah Beaudry
Ariane Beaulieu
Véronique Beaumont
Sara-Maude Bergeron
Marie-Sophie Bergeron
Etienne Blais-Longtin
Sandrine Bourget-Lapointe
Emmanuelle Brunet
Matis Caouette
Valérie Caya
Murielle Chapuis
Thomas Chartré
Marie-Pierre Cloutier
Mélina Cornejo
Katrine Couvrette
Emma Cusso
Elie-Anne Daunais
Lucie David
Éloïse Desjardins
Laurence Destroismaisons
Charles-David Dubé
Gabrielle Ferland-L'Abbé
Hans-Erik Filfe-Leitner
Valérie Fiset-Sauvageau
Frédérique Fortin-Houde
Charles Antoine Fréchette
Vincent Gagnon
Thomas Gagnon-van Leeuwen
Simon Gascau-Nadeau
Geneviève Gauthier
Gabrielle Girard
Sakina Guessous
Martin Guilbault
Stéphanie Hainault
Larbi Hilile
Rania Iraqi
Patricia Jobin
Lakota Lacombe
Elisabeth Lafortune-Cook
Claudine Lambert
Louis-Charles Lamontagne
Kassandra Langelier
Antoine Laperrière-Robillard
Timothée-William Lapointe
François Latendresse

Thao My Le Phan
Ambre Lefaix-Franchi
Guillaume Lemay
Émilie-Claude Lepage
Annie Lyonnais
Sarah Marquis
Chantal Martin
Alexandra Mathieu
Lydia McDuff
Zina Mercier
Roxanne Migneault
N'da Adjoua Adele N'guessan
Jacinthe Paillé
Emmanuelle Paquette
Marie-Pier Paquette
Émilie Paquin
Marie-Noëlle Pelletier
Patricia Perez Rabelo
Laëticcia Perray
Francis Pétrin
Sophie Poirier
Mathilde Pottier
Cassandra Portugais Hoyos
Elisabeth Pouliot
Emilie Rabeau
Marianne Rancourt
Anthony Rémillard
Lauria Roberts
Adriana Rodriguez-Ayotte
Melle Rohan
Hanifah Sanni
Lucie Saunier
Adrien Savard-Arseneault
Pascale Savignac-Bourgoing
Sandrine Scott
Bryanna Serré
Céline Simon
Noémie Soyez
Aliénor St-Amand
Caroline Talbot
Sakura Tsushima
Ana Carolina Vargas Medina
Emmanuelle Villa
Marjorie Vincent
Camille Volikakis

Pays couverts dans le présent manuel

Bangladesh : Frédérique Fortin-Houde, François Latendresse, Marie-Pier Paquette, Mathilde Pottier et Bryanna Serré

Bosnie-Herzégovine : Valérie Caya, Elie-Anne Daunais, Cassandra Langelier, Lucie Saunier, Céline Simon

Cambodge : Matis Caouette, Louis-Charles Lamontagne, Zina Mercier, Sandrine Scott, Caroline Talbot

Canada (Alberta) : Véronique Camardette, Stéphanie Hainault, Annie Lyonnais, Laëticia Perray et Sophie Poirier

Canada (Colombie-Britannique) : Marjorie Vincent, Alice Aubin-Mercier et Camille Volikakis, Cassandra Portugais Hoyos,

Canada (Île-du-Prince-Édouard) : Marie-Sophie Bergeron, Vincent Gagnon, Timothée-William Lapointe, Francis Pétrin, Marianne Rancourt

Canada (Manitoba) : Marine Arnold, Patricia Perez Rabelo, Valérie Picard Proulx, Pascale Savignac-Bourgoing, Sakura Tsushima.

Canada (Nouveau-Brunswick) : Martin Guilbault, Hans-Érik Filfe-Leitner, Guillaume Lemay, Antoine Laperrière-Robillard

Canada (Québec) : Etienne Blais-Longtin, Gabrielle Ferland-L'Abbé, Ambre Lefaix-Franchi, Hanifah Sanni et Fanny Vernier

Canada (Ontario) : Sarah Beaudry, Thomas Chartré, Marie-Pierre Cloutier, Alexandra Mathieu, Anthony Rémillard

Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée) : Ana Vargas Medina, Thao My Le Phan, Éloïse Desjardins, Thomas Gagnon-van Leeuwen, Adrien Savard-Arseneault

Chypre : Jacinthe Paillé, Emilie Paquin, Katrine Couvrette, Genevieve Gauthier

Géorgie : Laurence Destroismaisons, Gabrielle Girard, Roxanne Migneault, Élisabeth Pouliot, Emmanuelle Villa

Guinée : Larbi Hilile, N'Guessan N'da Adjoua Adèle

Guyana : Catherine Aubé, Sara-Maude Bergeron, Emmanuelle Brunet, Murielle Chapuis et Charles Antoine Fréchette

Liechtenstein : Mélina Cornejo, Valérie Fiset-Sauvageau, Sakina Guessous, Émilie-Claude Lepage, Chantal Martin

Mongolie : Lauria Roberts, Melle Rohan, Aliénor St-Amand, Lydia McDuff

Pays de Galles : Ian Beattie, Noémie Soyez, Sandrine Bourget-Lapointe, Charles-David Dubé, Emilie Rabeau

San Marino (Europe) : Sarah Marquis, Lakota Lacombe, Simon Gascon-Nadeau, Patricia Jobin, Emma Cusso

Serbie : Elisabeth Lafortune, Emmanuelle Paquette, Rania Iraqi, Marie-Noëlle Pelletier

Sri Lanka : Lucie David, Adriana Rodriguez-Ayotte, Ariane Beaulieu, Claudine Lambert

I. Bangladesh

Frédérique Fortin-Houde, François Latendresse, Marie-Pier Paquette, Mathilde Pottier et Bryanna Serré

Profil du pays

Le Bangladesh, ou République populaire du Bangladesh, est un pays d'Asie du Sud situé au nord-est de l'Inde et bordé au sud par le golfe du Bengale. Sa géographie est marquée par les deltas du Gange et du Brahmapoutre (Larousse, 2024). Membre de l'ONU et du Commonwealth (Larousse, 2024), il est peuplé de 173 millions d'habitants en 2023 (Université de Sherbrooke, 2024). Une forte majorité de cette population est musulmane (Larousse, 2024), avec une minorité hindoue (Université de Sherbrooke, 2024). La langue officielle de la République est le bengali. Sa capitale est Dacca, l'une des plus peuplées au monde. Sa petite superficie, qui correspond au quart de celle de la France, fait du Bangladesh l'un des pays les plus densément peuplés avec plus de mille habitants par kilomètre carré. Le pays est très majoritairement rural, les trois quarts de la population vivant à la campagne. Dans un contexte de sous-développement industriel, l'agriculture — jute et riz principalement — joue un rôle central, alimentée par les abondantes inondations qui découlent des crues d'été. 58 % des Bangladais sont analphabètes (Larousse, 2024). Le Bangladesh est une démocratie parlementaire. Son indice global de démocratie en 2017 est de 5,4/10. Sa monnaie est le taka (Université de Sherbrooke, 2024). L'économie du pays connaît un essor fulgurant au XXI^e siècle : en 2000, 49 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté tandis que ce taux descend sous le cap des 20 % dans les années 2020 (Larousse, 2024).

Histoire

Le Bangladesh est un jeune pays avec un riche passé. L'existence de bibliothèque dans la région remonte aux écrits de l'explorateur chinois Fa-Hien en l'an 399 (Zaman

Shuva et Akter, 2012, p. 92). Étant le site de sociétés et de cultures hindou, bouddhiste et musulmane, cette région possède déjà une tradition et elle valorise la lecture et l'éducation. En effet, chaque monastère bouddhiste a sa bibliothèque et les gens de la noblesse musulmane possèdent une bibliothèque privée individuelle (Khan, 1984, p. 126).

Les Britanniques introduisent le concept moderne de bibliothèque publique lors de leur occupation du territoire indien. Ces bibliothèques ne sont pas des institutions gouvernementales, mais des initiatives individuelles et privées (Zaman Shuva et Akter, 2012, p. 92). Durant l'administration britannique du territoire, une publication trimestrielle du Bengal Library Catalogue débute (Khan, 1984, p. 127) et plusieurs bibliothèques privées sont créées durant les années 1850 (Zaman Shuva et Akter, 2012, p. 92). En revanche, puisque ces bibliothèques sont des organisations privées avec un financement inconstant sans un support gouvernemental ou municipal, elles sont en piteux état lors de l'indépendance et de la partition du territoire sud-asiatique en 1947 (Khan, 1984, p. 129).

Entre 1947 et 1971, la gestion et le développement des bibliothèques publiques sont sous la gestion de la nouvelle Direction des archives et bibliothèques, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation (Khan, 1984, p. 130). À la suite de la publication en 1956 du rapport Key sur la situation des bibliothèques du pays, le gouvernement construit trois nouvelles bibliothèques au Pakistan Est, dont la Bibliothèque publique centrale du Bangladesh (Zaman Shuva et Akter, 2012, p. 92 ; Khan, 1984, p. 131-132).

Lors de son indépendance en 1971, le Bangladesh hérite de 175 bibliothèques publiques et centres informationnels, ainsi que de bibliothécaires professionnels et non-professionnels ; par un heureux hasard, plusieurs employés de la Direction des archives et bibliothèques du Pakistan – dont son directeur et directeur adjoint – préfèrent se faire rapatrier au Bangladesh après la séparation du Pakistan, et leur décision aide à la création de la nouvelle Direction des archives et bibliothèques du Bangladesh en 1972 (Khan, 1984, p. 133).

Les personnages clés dans la formation de la profession de bibliothécaire sont M.S. Khan et Ahmad Husain : leurs employeurs les envoient à l'étranger en 1954 pour une formation officielle en bibliothéconomie, puis ils reviennent au Pakistan oriental pour améliorer leur société. Khan, comme libraire de l'Université de Dacca, commence la Library Science Study Programme, première formation professionnelle pour bibliothécaires au Bangladesh, et Husain, comme libraire de la Bibliothèque publique centrale, écrit l'ébauche d'un nouveau réseau de bibliothèques (Khan, 1984, p. 138).

Type de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale du Bangladesh est fondée à la suite de l'indépendance du pays en 1971, mais elle n'entre en fonction de façon pratique qu'en 1973. Elle est précédée par la « Central Library of Pakistan in Dhaka » qui joue un rôle similaire avant cela (Ahmed, 2021). Le rôle de cette bibliothèque est un fondamental pour toutes les bibliothèques nationales : préserver l'héritage culturel et informationnel publié à la fois dans le pays et sur le pays tout en tenant à jour des ressources informationnelles sur une variété de sujets importants. Cette bibliothèque a maintenant la plus grande collection de documents imprimés du pays, dont une portion significative porte sur l'histoire et la culture locale. La collection, en date de 2012, comprend environ 400 000 livres et 100 000 journaux (Ahmed, 2021). Les missions de cette bibliothèque sont nombreuses. Déjà, en fonction des lois sur le droit d'auteur, elle a comme mission de conserver un exemplaire de chaque ouvrage publié dans le pays et de les rendre accessibles aux lecteurs ou chercheurs. Elle doit aussi dresser des listes de tous les ouvrages, articles et autres publications créées chaque année dans le pays. Un autre aspect de cette bibliothèque est sa mission de guide, de communication et de protection. Elle doit en effet nourrir le domaine des sciences de l'information et de la bibliothéconomie au Bangladesh. Elle est responsable de garder contact avec les bibliothèques d'ailleurs et de s'assurer du partage et de la valorisation des publications nationales. C'est aussi son rôle de protéger les autres bibliothèques du pays. Finalement, la bibliothèque est responsable d'assigner les ISBN pour les publications du pays. (Ahmed, 2021) Toutefois, il a été argumenté que ces missions ne sont pas remplies de façon adéquate et que d'autres devraient être considérées, comme des services pour le gouvernement et la recherche (Abdul Huq, 1977).

Le succès des missions de la bibliothèque est variable, puisqu'elle fait face à plusieurs difficultés. Une étude de 2018 a déterminé que la gestion des connaissances de la bibliothèque nationale n'est pas satisfaisante malgré son potentiel et que cela était partiellement lié aux politiques en place (Sultana et Mostofa, 2018). Un des grands problèmes de cette bibliothèque est le manque d'appui législatif et gouvernemental quant à son existence et à ses missions. Le gouvernement du pays n'offre malheureusement pas de guide quant au développement de la bibliothèque. Les ressources technologiques sur place et la présence de la bibliothèque en ligne sont encore très limitées. Il faut toutefois

garder en tête certaines limitations et difficultés. Après sa création, la bibliothèque nationale existe dans des bâtiments loués jusqu'en 1985 lorsqu'elle est enfin déplacée dans un bâtiment lui étant consacré (Ahmed, 2021). Aussi, la bibliothèque nationale doit faire face au manque de personnel formé. D'autres facteurs expliquant la difficulté de la bibliothèque nationale à remplir ses missions, à se moderniser et à offrir des services adéquats et équitables sont la croissance rapide de la population, le haut taux d'analphabétisation, le manque d'éducation et les ressources économiques limitées (Nahar, 1992).

Bibliothèques publiques

Les premières bibliothèques publiques au Bangladesh sont fondées dans les années 1850 (Khan, 1984, p. 128). Bien que privées, elles jouent un rôle essentiel dans l'éducation et la diffusion de l'information à une époque où l'accès à la connaissance est limité. En 1958 la première bibliothèque publique gouvernementale ouvre au public à Dacca (Khan, 1984, p.131).

Depuis 1983, les bibliothèques publiques gouvernementales sont gérées par le Département des bibliothèques publiques (Department of Public Libraries ou DPL) sous la tutelle du Ministère des Affaires culturelles. Le DPL s'occupe de 71 bibliothèques réparties sur tout le territoire bangladais et à différent niveau administratif (DPL, 2024, p. 9). Selon le rapport annuel 2023-24, plus de 1,3 millions de personnes ont fréquenté ces bibliothèques, dont majoritairement des hommes (environ 826 000), tandis que 2,75 millions de livres étaient disponibles dans l'ensemble des bibliothèques et 80 070 livres ont été achetés (DPL, 2024, p. 11). Les bibliothèques organisent diverses initiatives pour promouvoir la lecture et renforcer les liens avec la communauté, notamment des concours et séances de lecture, des ateliers de sensibilisation, ainsi que des expositions culturelles valorisant la littérature, les arts et les traditions locales. Des partenariats avec des établissements éducatifs permettent d'offrir des ressources et des programmes éducatifs. Des journées thématiques, comme la Journée mondiale du livre, sont également célébrées avec des activités et des discussions autour de la lecture et de la littérature (DPL, 2024, p. 54-68).

Afin d'offrir un meilleur accès aux usagers, la DPL fait état de plusieurs projets de constructions ou de rénovation de bibliothèques, ainsi qu'un développement et une modernisation de l'accès Internet et des technologies de l'information et de la

communication (TIC) dans les bibliothèques pour créer ou améliorer le service en ligne. Des formations sont proposées aux bibliothécaires et usager.e.s. 76 bibliothèques mobiles, développées entre 2018 et 2024, desservent les 64 districts du Bangladesh (DPL, 2024, p. 33-36).

Bien qu'il y ait des défis à affronter, comme le manque de ressources et de personnel formé (en plus de 356 postes vacants (DPL, 2024, p. 11)), les bibliothèques publiques gouvernementales du Bangladesh semblent avoir à cœur d'améliorer l'accès à l'information et à promouvoir la culture de la lecture dans tout le pays.

Bibliothèques scolaires

L'éducation au Bangladesh est gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à la 5e année (Global Partnership for Education, 2020, p. 22). La Directorate of Primary Education (DPE) note que 20 millions de jeunes d'âge préscolaire et primaire, soit plus de 97 %, sont scolarisé.e.s, avec une parité entre les filles et les garçons. Les écoles primaires gouvernementales représentent 57,2 % des écoles primaires du pays et scolarisent 57,3 % des élèves. Selon la DPE, 95,6 % des établissements primaires du gouvernement disposent d'un coin lecture et plus de 61 % des écoles utilisent des outils multimédias en classe (Monitoring and Evaluation Division, 2024, p. 116; 135). Des témoignages d'élèves rapportent qu'il n'y a pas de coin lecture dans leur local et qu'ils lisent plutôt les manuels scolaires. Les enseignant.e.s interrogé.e.s affirment que la bibliothèque scolaire suffit pour tous les besoins des élèves et que la lecture des manuels est encouragée (Salahuddin et al., 2020). Ces manuels sont d'ailleurs distribués gratuitement par le gouvernement depuis 2009 pour le primaire comme le secondaire. Il faut noter que certaines bibliothèques scolaires d'écoles gouvernementales bénéficient d'aide et de ressources par des ONG pour développer les coins lecture (Light of Hope, 2023; Zabarang, 2018).

Depuis la déclaration d'indépendance, le gouvernement prend en charge l'éducation secondaire et supérieure. La Directorate of Secondary and Higher Education est créée en 1981. Elle supervise environ 19 848 institutions secondaires, pour environ 10,5 millions d'élèves. Il y a seulement 368 écoles secondaires publiques pour 318 513 élèves, les autres écoles secondaires sont gérées par le secteur privé, sous le nom d'écoles secondaires non gouvernementales (NGSSs). Seul environ 9 000 d'entre elles disposent d'une bibliothèque fonctionnelle ou d'un espace dédié à la lecture. Les écoles les plus défavorisées sont surtout en zone rurale (Hossain, 2019, p. 155-156 ; Hossain et al., 2019, p. 66-67). Pour

améliorer la situation, le gouvernement lance entre 2008 et 2017, un gros projet visant à encourager la lecture et à améliorer les bibliothèques scolaires (World Bank, 2008). Le gouvernement du Bangladesh souhaite également intégrer des laboratoires de TIC et des bibliothèques de contenu numérique dans toutes les bibliothèques de ses écoles. Mais l'absence d'équipement ou d'installation empêche de concrétiser ce projet, même si 88,9 % des écoles ont des installations informatiques, seules 76,6 % disposent d'une connexion à Internet (Hossain et al., 2019, p. 67).

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires du Bangladesh existent en deux groupes distincts : celles qui sont publiques, et celles qui sont privées. Avec un meilleur financement et de meilleures conditions, quelques bibliothèques universitaires privées ont un niveau de développement qui serait considéré comme meilleur par des standards occidentaux. Ce n'est toutefois pas vraiment le cas au public (Zaman Shuva, 2011). Malgré de nombreux efforts, entre autres pour la numérisation des catalogues, ainsi que pour avoir de meilleures offres de services, les bibliothèques universitaires du Bangladesh, à l'exception de quelques bibliothèques créées récemment et donc difficile à considérer, ont encore du mal à se moderniser. En général, les bibliothèques universitaires n'ont pas la qualité qui serait idéale pour soutenir les études supérieures et l'expansion du système d'éducation (Rahman, 2013). La plus grande bibliothèque universitaire publique au Bangladesh est celle de l'Université de Dacca. C'est elle qui sera considérée plus en détail. Il est raisonnable de considérer cette bibliothèque comme un exemple pour avoir une idée de l'état des bibliothèques universitaires publiques de façon plus générale. Sa collection comprend plus de 600 000 livres et journaux. Cette bibliothèque est divisée, entre une bibliothèque centrale, une bibliothèque des sciences et quelques autres bibliothèques départementales. Notons qu'en 2022, la bibliothèque centrale a interdit l'accès direct à la collection. Il est alors demandé aux étudiants de nommer les livres recherchés pour qu'un employé puisse aller les chercher à leur place. La direction cite, entre autres, des raisons d'organisation et de sécurité pour ce changement, mais l'opinion des étudiants quant à cette décision est mitigée (Nuri, 2022). Aussi, la salle de lecture de la bibliothèque centrale est très utilisée et manque d'espace, ce qui a mené, entre autres, à l'implémentation d'un système qui limite l'entrée des individus non étudiants, dont les anciens étudiants qui faisaient encore usage des espaces de la bibliothèque (Mohammed, 2024). Bref, il

semble clair que plusieurs difficultés sont présentes quant à cette bibliothèque et que les décisions prises semblent plutôt centrées sur la survie que sur l'amélioration. Cela est lié au manque de ressources et aux difficultés de gestion. En effet, un problème majeur de la bibliothèque est le manque d'expertise des employés ainsi que le fait qu'il n'y ait pas de ligne directrice quant à la gestion de la bibliothèque (Mostofa et Mezbah-ul-Islam, 2015).

Bibliothèques spécialisées

Il existe environ 1000 bibliothèques spécialisées au Bangladesh, notamment dans le domaine de l'agriculture (Zaman Shuva, 2011, p. 54). Toutefois, considérant les limites de notre recherche, nous avons choisi de nous concentrer sur les autres types de bibliothèques. Nous évoquerons, tout de même, la bibliothèque médicale et de santé publique du icddr,b ou « International Centre for Diarrhoeal Disease Research, Bangladesh » (Centre International pour la Recherche contre les Maladies diarrhéiques, Bangladesh [Traduction libre]) qui offre des services modernes et avancés par rapport aux autres bibliothèques du pays (icddr,b, 2024a), notamment avec l'utilisation d'un logiciel de gestion de bibliothèque (icddr,b, 2024b).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Bangladesh, le premier programme de formation en bibliothéconomie était à l'origine un programme de trois mois donné par la bibliothèque de l'Université de Dacca. Celui-ci, né en 1952, était alors destiné au personnel de l'institution et n'a été en vigueur qu'une session. Toutefois, il a inspiré la création d'autres cours similaires (*Fulbright courses*) et, ultimement, la création d'un programme de certificat de 6 mois en bibliothéconomie. Ce certificat, décerné par la East Pakistan Library Association (désormais Library Association of Bangladesh), constitue un précurseur aux cours et programmes universitaires qui suivront. En effet, dès 1959, l'Université de Dacca instaure un programme d'études supérieures d'une durée d'un an intitulé « Library Science » (Dhaka University, s.d.). Dans les années suivantes, l'engouement pour celui-ci de pair avec le développement des bibliothèques du pays mènent à la transformation du programme, qui devient officiellement un programme de maîtrise en 1962. Enfin, le département de

l'université crée également une option de maîtrise avec mémoire (MPhil) et un programme de doctorat en 1976 et 1979. Au milieu des années 1990, le Département de Bibliothéconomie et Sciences de l'information de l'Université de Dacca dénombre alors 1081 titulaires de diplômes d'études supérieures, 815 titulaires d'une maîtrise et quatre doctorants ayant terminé leurs études (Ahmad, 1994, p. 318). L'université mène ainsi le pas au développement de départements de bibliothéconomie au sein d'autres universités comme à l'Université Rajshahi en 1993 (Rahman et al., 2008, p. 4) ou la Noakhali Science and Technology University (Library Association of Bangladesh, s.d.).

En parallèle, d'autres types d'institutions développent aussi des cours et programmes de formation pour les bibliothécaires. Dans les années 1960 et 1970 naissent ainsi les Training Programmes for school librarianship du National Institute of Educational Administration Extension and Research (désormais National Administration Education Management) de même que des programmes de certificats de six mois offerts par des collèges de formation des maîtres (Teachers Training Colleges) et par le Bangladesh Libray Council (Ahmad, 1994, p. 317).

Aujourd'hui, plusieurs institutions offrent des cours et des programmes de formation en bibliothéconomie au Bangladesh. Celles-ci regroupent à la fois des universités publiques, des universités privées ainsi que plusieurs organismes affiliés à l'Université nationale du Bangladesh (collèges et instituts) (Library Association of Bangladesh, s.d.).

Cela étant dit, la formation des bibliothécaires au Bangladesh requiert des exigences particulières. Bien que plusieurs niveaux de formation existent, il est avant tout nécessaire pour les bibliothécaires de posséder un baccalauréat en Sciences de l'Information et gestion de bibliothèque décerné par une université reconnue. De même, les aide-bibliothécaires et les commis de bibliothèque doivent aussi être qualifiés : on exige qu'ils et elles détiennent un baccalauréat dans n'importe quel domaine et, idéalement, un certificat en bibliothéconomie (Lo et al., 2022, p. 135).

Par ailleurs, la formation des bibliothécaires est associée à plusieurs enjeux. Notamment, on retrouve peu de publications scientifiques d'étudiants ou du corps professoral bangladaise. Également, l'essor rapide des départements de bibliothéconomie et le peu d'encadrement dont ils ont bénéficié à leur création est lié à un enjeu d'uniformisation, alors que d'importantes différences subsistent entre les différentes institutions. Des études relèvent aussi la nécessité de maintenir les programmes à jour et d'en modifier la structure. Par exemple, on critique l'enseignement encore très majoritairement magistral et le mode d'évaluation par évaluation finale formelle unique, de même que le peu de cours axés sur les technologies de l'information. Les institutions bangladeshies sont aussi aux prises avec des iniquités quant aux infrastructures et à

l'accessibilité à des outils et des laboratoires informatiques. Enfin, la modernisation et la bonification du curriculum afin de permettre une certaine spécialisation des étudiants et leur fournir des programmes de formation continue constituent une autre nécessité dans la formation des bibliothécaires (Rahman et al., 2008).

Associations de bibliothèques

Présentement, il y a deux associations importantes des bibliothécaires au Bangladesh : la Library Association of Bangladesh (LAB) et la Bangladesh Association of Librarians, Information Scientists and Documentalists (BALID). D'autres associations ont déjà existé – Hossain (1981) en dénombre huit – mais elles ont soit été dissoutes ou n'ont pas su se créer une bonne présence sur l'Internet.

La LAB est la plus vieille et a changé de nom plus d'une fois. Son précurseur, la East Pakistan Library Association fut créée en 1956, et s'est joint à la Pakistan Library Association l'année suivante (Khan, 1984, p. 139). Cependant, après la guerre de 1971 qui sépara le pays en deux, ses membres ont changé le nom à la Library Association of Bangladesh (Banglapedia, 2021). Selon sa constitution, la LAB a pour mission de sensibiliser tous les publics sur l'importance des bibliothèques et des services de l'information pour le développement de la société (Library Association of Bangladesh, 2022). L'Association se donne plusieurs objectifs pour améliorer le travail des bibliothèques et des bibliothécaires, incluant de promouvoir la coopération entre institutions et individus, de surveiller la « qualité de la recherche, de l'enseignement et de la formation en bibliothéconomie et en sciences de l'information » et de diffuser le travail de ses membres (LAB, 2022). Ses objectifs comprennent aussi celui d'être le « conseil d'accréditation pour la profession de bibliothécaire » du pays (LAB, 2022) ce qui est particulier car aucune législation existante n'accorde ce droit à la LAB exclusivement.

La BALID a été fondée en 1986 et, d'après son site Internet, elle est « le seul organisme professionnel à part entière dans le domaine de la gestion des bibliothèques et de l'information » [traduction libre] (Apu, 2012). Ces objectifs, similaires à ceux de la LAB, incluent l'avancement des compétences et de la profession, l'amélioration du statut des bibliothécaires et la défense de l'intérêt professionnel de ses membres.

La LAB aurait joint l'IFLA en 1976 (Banglapedia, 2021), mais la liste de l'IFLA (2024) ne contient ni la LAB ni la BALID. La déclaration de Zaman Shuva (2011) comme quoi « aucune

des deux [associations] ne joue de rôle central pour améliorer la situation générale des bibliothèques du pays » va en ce sens.

Cadre législatif

Survol du XXI^e siècle

Entre 2000 et 2020, plusieurs initiatives posent des pierres dans l'édifice de la législation en matière de bibliothèques au Bangladesh. Une loi sur le droit d'auteur voit d'abord le jour en l'an 2000. Elle sert à mettre à jour et à consolider les lois concernant le droit d'auteur au Bangladesh (*Copy Right Act*, 2000, p. 2). Son onzième chapitre concerne la livraison d'ouvrages et de journaux à la Bibliothèque nationale. Il prescrit à l'éditeur de tout ouvrage publié au Bangladesh d'en livrer une copie imprimée à la Bibliothèque nationale dans les soixante premiers jours qui suivent la date de publication. Il en va de même pour chaque édition des journaux et des périodiques publiés au Bangladesh (*Copy Right Act*, 2000, p. 43).

Un premier document de politique nationale sur les bibliothèques, écrit en 2001, édicte certains principes, dont la modernisation, l'expansion en milieu rural, la mutualisation de l'information parmi les ministères et les départements, l'établissement de bibliothèques dans des institutions religieuses ou de formation, la préservation de collections rares, la collaboration avec les institutions privées locales et avec les ressources en éducation populaire, la professionnalisation des travailleurs et des gestionnaires, la connexion aux réseaux d'information internationaux et, surtout, la séparation des lois pour la bibliothèque nationale et des lois pour la bibliothèque publique. Selon ce document, les autres bibliothèques du pays devraient suivre les politiques de leurs institutions respectives, mais on devrait établir une coordination à l'échelle nationale (Ministère des Affaires culturelles, 2020, p. 7).

Puis, la National Cultural Policy 2006 suggère l'établissement de bibliothèques publiques pour promouvoir les habitudes de lecture et met l'accent sur la transformation numérique. La National ICT Policy 2009 se penche sur l'usage efficace des TIC pour le développement social et sur l'accès universel. La National Education Policy 2010 reconnaît l'importance des bibliothèques dans la formation tout au long de la vie ainsi que dans les contextes universitaires et municipaux. Le projet Access to Information, initié en 2007 par le Bureau du premier ministre, a pour objectif principal d'assurer l'accès à des services publics de qualité pour tous les citoyens bangladais, y compris les services

d'information. La National Broadband Policy 2009 met l'accent sur la connexion à faible coût des bibliothèques publiques du pays à un réseau Internet fiable et avancé. Le Seventh Five Year Plan 2016-2020 promeut la croissance saine d'activités culturelles d'un bout à l'autre du pays, ce qui comprend le développement du réseau de bibliothèques et de leurs infrastructures à tous les niveaux : national, rural, etc. Lancé en 2018, le Bangladesh Delta Plan 2100 consiste en un système de gestion des connaissances mondiales liées aux deltas, réunies dans une bibliothèque numérique (Ministère des Affaires culturelles, 2020, p. 5-6)

National Public Library Policy 2020

C'est en 2020 qu'un cap de maturité juridique est atteint avec l'adoption de la National Public Library Policy, qui propose une vision d'ensemble pour les bibliothèques publiques. Lancée en 2018, l'initiative est issue du département des bibliothèques publiques, qui fait partie du ministère des Affaires culturelles. Justifiée par un besoin de politique nationale qui encadre les bibliothèques publiques suffisamment pour qu'elles se développent selon les intérêts du pays, cette politique s'appuie d'abord sur une revue des politiques locales et internationales en matière de bibliothèques. Elle émerge ensuite après de vastes consultations auprès des acteurs bangladais du domaine des bibliothèques publiques (Ministère des Affaires culturelles, 2020, p. ii-iii). Il en résulte des déclarations phares sur les bibliothèques publiques du Bangladesh, entre autres sur leurs valeurs fondamentales, leur emplacement et leur visibilité, leur infrastructure physique, leurs ressources matérielles, le développement de leurs ressources informationnelles qui se doivent d'être à jour, leurs services, y compris ceux qui sont destinés à des groupes d'intérêt particuliers, leurs programmes qui font des bibliothèques des plaques tournantes pour la communauté, la modernisation, le marketing et le développement durable (Ministère des Affaires culturelles, 2020, p. iv-v). La politique annonce également la création d'un cadre technique distinct au sujet des exigences professionnelles (Ministère des Affaires culturelles, 2020, p. 43).

Informations complémentaires

Sur le statut professionnel et la reconnaissance

Au Bangladesh, bien qu'elle soit jugée comme « respectable » (Lo et al., 2022, p. 136), la profession de bibliothécaire est pourtant peu valorisée. Que ce soit en raison des salaires peu élevés ou des minces possibilités d'avancement professionnel, le domaine est jugé peu attrayant pour les étudiants (Rahman et al., 2008, p. 15). De plus, au sein de la Bangladesh Public Service Commission (PSC), il n'existe pas de cadre spécifique pour le recrutement de bibliothécaires dans les institutions gouvernementales. Ainsi, les bibliothécaires voulant intégrer la fonction publique ne peuvent le faire sans se réorienter : iels sont contraint·e·s d'occuper d'autres fonctions en dehors de leur domaine d'expertise (Rahman et al., 2008, p. 15). En 2021, les bibliothécaires scolaires ont obtenu une plus grande reconnaissance grâce à l'octroi d'un titre d'enseignant, alors qu'auparavant, iels n'étaient pas toujours reconnus comme membres du personnel académique (Roy et Islam, 2022).

Sur les collections

En lien avec les collections, certains aspects linguistiques et religieux influencent les bibliothèques du pays. D'abord, puisque l'anglais est considéré comme « un outil pour communiquer d'une perspective internationale », plusieurs bibliothèques possèdent des collections regroupant des ouvrages dans les deux langues : l'anglais et le bengali. Par exemple, c'est le cas de la Bangladesh Shishu Academy, une académie ayant pour mission d'aider et éduquer les enfants et qui possède une collection constituée à 60 % de documents en bengali et à 40 % de documents en anglais (Lo et al., 2022, p. 135).

Au niveau de la religion, on note que la constitution du Bangladesh établit la laïcité comme l'un de ses principes fondamentaux. Ainsi, en tant qu'institutions laïques, les bibliothèques du pays comptent parmi leurs collections des ouvrages sur diverses religions, sur la biologie humaine et sur la sexualité (Lo et al., 2022, p. 136). Néanmoins, cela n'empêche pas le pays de subir certaines formes de censure, alors que certains

livres font toujours l'objet d'interdictions pour cause d'atteinte aux sentiments religieux et personnels (Dhaka Tribune, 2020).

Sur des initiatives d'ONG

À partir de 2017, à la suite de conflits en Birmanie, de nombreux Rohingyas se sont réfugiés au Bangladesh. Ils ont établi des camps de réfugiés au sud du Bangladesh. Dans celui de Kutupalong, 950 000 personnes, dont 550 000 enfants survivent. L'ONG Bibliothèque sans Frontières a déployé 50 Ideas Cube et 9 Ideas Box. Ces dispositifs offrent aux enfants et adultes du camp, un accès à des ressources de bibliothèque pour pouvoir apprendre, se divertir, et renforcer leur résilience, malgré les conditions de vie précaires (Bibliothèques Sans Frontières, 2019 ; Bibliothèques Sans Frontières, s.d.).

Références

- Abdul Huq, A. M. (1977). National library for Bangladesh. *International Library Review*, 9(1), 95-112. [https://doi.org/10.1016/0020-7837\(77\)90053-X](https://doi.org/10.1016/0020-7837(77)90053-X)
- Ahmad, N. (1994). Personnel requirements in the libraries of Bangladesh. *The International Information & Library Review*, 26(4), 315-326. <https://doi.org/10.1006/iilr.1994.1022>
- Apu, N. A. (2012, 4 octobre). About BALID. Bangladesh Association of Librarians, Information Scientists and Documentalists (BALID). BALID. <https://www.balid.org/about-balid>
- Banglapedia. (2021, 3 août). *Library Association of Bangladesh*. https://en.banglapedia.org/index.php?title=Library_Association_of_Bangladesh
- Bibliothèques Sans Frontières. (s. d.). Bangladesh. <https://www.bibliosansfrontieres.org/pays/bangladesh/>
- Bibliothèques Sans Frontières. (2019, 16 décembre). *Bangladesh – Un lieu d'émancipation des femmes – Augustin Trapenard* [vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=g7tX_EZFokY

- Copy Right Act. (2000). Act No. XXVIII of 2000. <https://www.clcbd.org/document/577.html>
- Department of Public Libraries. (2024). *Rapport annuel 2023-24*. Department of Public Libraries. https://drive.google.com/file/d/1kY7IUObvtzf7XAyhw4s0y-PYxsr6KX_v/view?usp=sharing&usp=embed_facebook
- Dhaka Tribune. (2020, 26 février). HC voluntarily bans two books. <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/court/202376/hc-voluntarily-bans-two-books>
- Dhaka University. (s. d.). *About Department*. Department of Information Science and Library Management. <https://du.ac.bd/body/about/LIS>
- Global Partnership for Education. (2020, 10 décembre). Education sector plan for Bangladesh 2020-2025. <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2020-12-Bangladesh-ESP.pdf>
- Hossain, S. (1981). Library associations in Bangladesh. *International Library Review*, 13(3), 323-327. [https://doi.org/10.1016/0020-7837\(81\)90021-2](https://doi.org/10.1016/0020-7837(81)90021-2)
- Hossain, Z. (2019). Status of secondary school libraries and librarians in Bangladesh. *IFLA Journal*, 45(2), 157-167. <https://doi.org/10.1177/0340035219842317>
- Hossain, Z., Hashmi, Y. et Mezbah-ul-Islan, M. (2019). ICT facilities and literacy in rural non-government secondary school libraries of Bangladesh. *School Libraries Worldwide*, 25(2), 66-80. <https://doi.org/10.29173/slw8243>
- icddr,b. (2024a, 19 novembre). *Library*. <https://www.icddrb.org/library>
- icddr,b. (2024b, 19 novembre). *Service Available*. <https://www.icddrb.org/service-available>
- IFLA Members. (s. d.). IFLA. <https://www.ifla.org/members/>
- Khan, M. H. (1984). Public libraries in Bangladesh. *International Library Review*, 16(2), 125-141. [https://doi.org/10.1016/0020-7837\(84\)90035-9](https://doi.org/10.1016/0020-7837(84)90035-9)
- Larousse. (2024). *Bangladesh*. Encyclopédie Larousse en ligne. <https://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Bangladesh/107410>
- Library Association of Bangladesh. (2022, 28 octobre). *Constitution*. <https://lab.org.bd/organization/constitution/>
- Library Association of Bangladesh. (s. d.). *Library science education in Bangladesh*. <https://lab.org.bd/library-science-education-in-bangladesh/>
- Light of Hope. (2023, 16 mars). Light of Hope & Sajida Foundation to set up 100 school libraries. *Light of Hope*. <https://lightofhopebd.com/light-of-hope-sajida-foundation-school-library-project/>
- Lo, P., Wu, S. H. S., Stark, A. J. et Allard, B. (2022). *Literacy and reading programmes*

- for children and young people: case studies from around the globe: volume 2 : Asia, Africa, Australia, and the Middle East. Apple Academic Press. <https://doi.org/10.1201/9781003189275>
- Ministère des Affaires culturelles. (2020). National Public Library Policy 2020. https://moca.gov.bd/sites/default/files/files/moca.portal.gov.bd/notices/9fefa0fb_2ea3_4607_8241_665186e09498/National%20Public%20Library%20Policy-2020.pdf
- Mohammed, M. (2024, 11 mai). Former students not allowed to enter library for BCS preparation. *Dhaka Tribune*. <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/education/346223/du-vc-decision-taken-to-implement-smart-card>
- Monitoring and Evaluation Division. (2024, 31 mai). Annual primary school census 2023. [https://dpe.portal.gov.bd/sites/default/files/files/dpe.portal.gov.bd/publications/bfe86b94_5ace_4216_8d21_05b99550b57f/APSC%202023_Final%20Report%20\(2\).pdf](https://dpe.portal.gov.bd/sites/default/files/files/dpe.portal.gov.bd/publications/bfe86b94_5ace_4216_8d21_05b99550b57f/APSC%202023_Final%20Report%20(2).pdf)
- Mostofa, Sk. M. et Mezbah-ul-Islam, M. (2015). Challenges and opportunities of knowledge management in university library: a case study of Dhaka University Library in Bangladesh. *Journal of Information Science Theory and Practice*, 3(4), 49-61. <https://doi.org/10.1633/JISTAP.2015.3.4.4>
- Nahar, N. (1992). *National Library of Bangladesh: retrospect and prospect*. Bangla Academy, Dhaka.
- Nuri, N. (2022, 3 novembre). The strange exclusivity of Dhaka University Central Library. *The Daily Star*. <https://www.thedailystar.net/shout/news/the-strange-exclusivity-dhaka-university-central-library-3159051>
- Rahman, J., Khatun, M. et Mezbah-ul-Islam, M. (2008). Library education in Bangladesh: strengths, problems, and suggestions. *Library Philosophy and Practice*. https://www.researchgate.net/publication/52001925_Library_Education_in_Bangladesh_Strengths_Problems_and_Suggestions
- Rahman, Z. (2013). A plan for modernization of university libraries in Bangladesh. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.1834.7284>
- Roy, P. et Islam, M. A. (2022, 15 février). School libraries face multiple barriers in Bangladesh. *The Librarian Times*. <http://www.thelibrariantimes.com/uncategorized/school-libraries-face-multiple-barriers-in-bangladesh/>
- Salahuddin, M., Ray, R., Hassan, M. et Islam, R. (2020). Bangla reading of grade three students: an explanatory study at government primary schools in Bangladesh. *Primary Education Journal*, 11(1), 69-82.

- Sultana, N. et Mostofa, S. M. (2018). Knowledge management initiative : A case study of the National Library of Bangladesh. *Journal of Information Science Theory and Practice*, 6(1), 6-17. <https://doi.org/10.1633/JISTAP.2018.6.1.1>
- Université de Sherbrooke. (2024). *Bangladesh. Perspective Monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays/BGD>
- World Bank. (2008, 27 juin). Bangladesh – secondary education quality and access enhancement project. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/107231468201543865/Bangladesh-Secondary-Education-Quality-and-Access-Enhancement-Project>
- Zabarang. (2018, 29 mai). READ book corner has changed children reading habits in Kukichhara Government Primary School. *Zabarang*. <https://zabarangbd.org/read-book-corner-has-changed-children-reading-habits-in-kukichhara-government-primary-school/>
- Zaman Shuva, N. (2011). Bibliothèques au Bangladesh : font-elles face aux dernières évolutions ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 6, 53-57.
- Zaman Shuva, N. et Akter, R. (2012, 9 octobre). Status of non-government public libraries in Bangladesh. *The Eastern Librarian*, 91-104.

2. Bosnie-Herzégovine

Valérie Caya, Elie-Anne Daunais, Cassandra Langelier, Lucie Saunier, Céline Simon

Profil du pays

La Bosnie, du nom officiel Bosnie-Herzégovine, est un pays situé dans le sud de l'Europe, dans la péninsule des Balkans. Elle est frontalière avec la Croatie, la Serbie et le Monténégro et dispose d'un accès restreint à la mer Adriatique. Le pays, candidat à l'adhésion à l'Union européenne (EU, 2020) compte environ 3,8 millions d'habitants, majoritairement bosniens, croates et serbes, et il reconnaît ces trois langues comme officielles. Trois confessions religieuses y cohabitent : orthodoxe, catholique et musulmane. Son territoire est principalement montagneux (Lampe et coll., 2024). Sa capitale est Sarajevo.

C'est dans cette ville que François-Ferdinand est assassiné en 1914, déclenchant les mécanismes d'alliances qui mèneront ainsi à la Première guerre mondiale. À l'issue du conflit, le pays se trouve divisé culturellement pour la première fois depuis des décennies, chacun s'identifiant de plus en plus à un pays d'origine ou une identité culturelle distincte (Bougrel, 1996). À la fin de la Seconde guerre mondiale, la Bosnie-Herzégovine appartient à la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Cette période de l'histoire bosnienne se définit par de nombreuses rivalités communautaires entre musulmans, serbes et croates, rivalités qui engendreront de multiples conflits et génocides ethniques et culturels dans la région.

Des dizaines de milliers de morts, des millions de déplacés et un référendum d'indépendance plus tard, le pays est maintenant divisé entre deux entités politiques qui gouvernent conjointement, la Fédération de la Bosnie-Herzégovine, composée de bosniens et de croates, et la Republika Srpska, majoritairement serbe. Ces entités ont été établies à partir de l'accord de paix de Dayton de 1995. Les forces militaires de l'OTAN y ont été envoyées jusqu'en 2004 pour être ensuite remplacées par celles de pays membres de l'UE, qui y déploient encore aujourd'hui leurs troupes. Cela a pour objectif de maintenir et stabiliser la paix éventuellement intégrer le pays à l'UE (OTAN, 2024). Depuis 1995, la stabilité économique, sociale et démocratique du pays évolue lentement mais sûrement,

en dépit des différents communautaires qui ne se sont toujours pas estompés. Le pays est membre de l'ONU et adhère aux objectifs de développement durable (ONU, 2020).

Histoire

La première bibliothèque publique de Bosnie-Herzégovine voit le jour en 1537 à Sarajevo, sous le règne ottoman. On voit ensuite apparaître des bibliothèques nationales et culturelles sous l'occupation austro-hongroise de 1878 à 1918, dont celle du musée national (Kasapović, 2015). En 1945, sous la Yougoslavie, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Bosnie-Herzégovine (NUBBiH) fût créée. La réforme socialiste encouragea la création de nombreuses institutions publiques, dont des centaines de petites bibliothèques (Basovic, 1978). Le référendum d'indépendance en 1992 déclenche une guerre territoriale entre les différentes communautés. Découlant d'une volonté d'effacer les réalités culturelles divergentes, de multiples bibliothèques, autant nationales, universitaires, orientales, muséales, religieuses, privées, leurs collections autant que leurs bâtiments sont détruites, brûlées ou sévèrement endommagées durant ces conflits (Riedlmayer, 1995). Quatre des vingt bibliothèques municipales ont aussi péri (Blažina, 1996). On a visé systématiquement et directement les bibliothèques ; les bâtiments à l'entour, eux, sont demeuré intacts. Les autorités internationales ont établi qu'il s'agissait d'un crime contre l'humanité. Depuis ce moment, malgré la perte des ressources matérielles, les bibliothécaires qui n'ont pas fui travaillent à la reconstitution du patrimoine, encore dans les années 2010. Celle-ci est rendue difficile par les politiques du pays, puisque les bibliothèques de la Fédération et de la Republika ne se développent pas au même rythme et selon les mêmes lois et normes. Les institutions culturelles n'appartiennent à aucune des deux entités puisqu'elles n'étaient pas incluses dans le traité de Dayton et leur gestion est incohérente. Plusieurs bibliothèques n'habitent toujours pas de lieu physique permanent (Kasapović, 2015).

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationales

Les deux entités administratives du pays comptent chacune une bibliothèque nationale.

La fédération de Bosnie-et-Herzégovine

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Bosnie-Herzégovine (NUBBiH) est située à Sarajevo. Elle dépend du ministère de la Culture et des Sports ainsi que du ministère de la Science, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse (Sofić, 2024)

La bibliothèque est créée le 31 octobre 1945 à la suite de la publication du Règlement sur la Bibliothèque nationale de la République populaire de Bosnie-Herzégovine. Dans ce règlement, les missions de la bibliothèque sont les suivantes : diffuser un panorama complet de la vie et de la culture des peuples de Yougoslavie, et en particulier des peuples de Bosnie-Herzégovine, participer à l'amélioration des bibliothèques en Bosnie-Herzégovine et promouvoir le travail des individus et des institutions dans le domaine de la science et de l'art. Dès 1945, elle est responsable de la création et de la publication de la bibliographie actuelle et rétrospective des publications du pays (Fokus, 2017).

En 1949, la Bibliothèque investit le bâtiment de l'hôtel de ville de Sarajevo (du nom de Vijećnica), fondé en 1896. En 1951, elle commence à remplir la fonction de bibliothèque universitaire à la demande de l'Université de Sarajevo. En 1971, elle est renommée Bibliothèque publique et universitaire de Bosnie-Herzégovine avant d'acquérir son nom actuel en 1995 (Guesdon, 2012).

Au fur et à mesure du temps, elle accumule environ deux millions de documents couvrant plus de 1000 ans d'histoire du pays (IFLA, 2012) et témoignant de la mémoire collective et de la culture écrite bosnienne (Guesdon, 2012). Dans la nuit du 25 au 26 août 1992, la Bibliothèque est détruite par les bombardements de l'armée de la Republika Srpska. Sur les deux millions d'ouvrages, 300.000 livres seulement ont été épargnés. Parmi ses collections spéciales, seuls 19 700 objets (manuscrits, cartes postales, plans ou encore graphiques) ont pu être sauvés sur les 200 000 originaux (IFLA, 2012).

À la fin du conflit, des organisations internationales telles que l'IFLA et l'UNESCO

lançant des collectes de fonds internationales pour aider à la restauration et la reconstitution des collections de la NUBBIH. 50 000 livres sont acheminés à la Bibliothèque (Unesco, 1995). En France, l'Association pour la Renaissance de la Bibliothèque nationale de Sarajevo (ARBNS) est créée en 1992 et fait parvenir plus d'un millier d'ouvrages, principalement de littérature française à la NUBBIH (Tozo, 2012). L'UNESCO coordonne parallèlement le programme *Bosniaca*, visant à reconstituer le patrimoine écrit bosnien grâce aux doubles d'ouvrages conservés dans d'autres bibliothèques européennes (Gauthier, 1997). En 2019, son fonds s'élevait à 800 000 documents (Šimić, 2019).

Après l'incendie, les bibliothécaires continuent d'assurer tant bien que mal leurs tâches principales dans des locaux temporaires avant d'être relocalisés en 1997 dans une ancienne caserne (Gauthier, 1997). La bibliothèque y occupe alors un espace de 3 000 m², ce qui est bien en deçà des 10 500 m² des anciens locaux de la Vijećnica (Tozo, 2012). Aujourd'hui, la question de la localisation permanente de la bibliothèque n'est toujours pas résolue. En 1996, les travaux de reconstruction du bâtiment initial sont entrepris. Après des années de travaux de restauration, le bâtiment rouvre au public le 9 mai 2014 mais n'accueille plus que la mairie et le conseil municipal, ainsi que des événements ponctuels (University of Sarajevo, 2019). Seuls les manuscrits et quelques rares ouvrages de la NUBBIH sont entreposés dans les locaux de la Vijećnica rénovée (Hassel, 2013). La NUBBIH demeure encore aujourd'hui sur le campus de l'Université de Sarajevo (Hadzovic, 2024). Cependant, une nouvelle bibliothèque universitaire est présentement en construction sur le campus, projet soutenu par le Fonds Saoudien, et à terme, il est prévu qu'elle accueille la NUBBIH (University of Sarajevo, 2020).

Outre la question de sa relocalisation, l'institution rencontre aujourd'hui de sérieuses difficultés de financement en raison de son statut juridique précaire ayant notamment abouti à l'arrêt complet du travail de ses employés et à une fermeture en août 2024. (Sofić, 2024). En décembre 2024, le statut et le financement de la bibliothèque sont toujours en suspens et le blocage persiste (Robelli, 2024).

La NUBBIH permet aux éditeurs et auteurs de publier leurs livres en leur fournissant un ISBN, ISSN et ISMN. Elle est également membre de l'Organisation Internationale de Normalisation et offre donc aux chercheurs un numéro DOI à prix avantageux pour leurs travaux scientifiques, ce qui permet le rayonnement à l'international des œuvres du pays. Elle est également à la tête du réseau des bibliothèques de Bosnie-Herzégovine et est responsable de la bibliographie nationale et du catalogue numérique des bibliothèques du pays grâce au COBISS (Co-operative Online Bibliographic System and Services) (Sofić, 2024). La Loi sur l'activité des bibliothèques oblige tous les

éditeurs du territoire de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine à déposer à la NUBBIH 10 exemplaires de chacune de leurs publications. La NUBBIH se charge ensuite de les conserver et de les diffuser via le prêt entre bibliothèque aux niveaux national et international (NUBBIH, s.d.)

Outre ses missions de préservation et de diffusion du patrimoine culturel du pays, elle assure également une offre d'éducation permanente en bibliothéconomie et publie annuellement, depuis 1992, la revue de bibliothéconomie, *Bosniaca* (Fena, 2018).

Les problèmes financiers et légaux rencontrés actuellement mettent évidemment à mal la mise en œuvre de ces missions. Pour citer une de ses conséquences, plus aucun numéro ISBN n'est délivré à l'écriture de ces lignes (décembre 2024), empêchant les auteurs bosniens de publier leurs livres (Robelli, 2024).

La République Serbe de Bosnie (République de Srpska)

La Bibliothèque nationale de la République serbe (NUBRS) est située dans la ville de Banja Luka (NUBRS, s.d.). Tout comme la NUBBIH, elle est membre de l'IFLA.

Elle a été fondée en 1935 sous le nom de Bibliothèque populaire du roi Pierre Ier le Grand Libérateur. Son fonds initial est issu des collections de la Salle de lecture du Séminaire théologique orthodoxe serbe et de dons. Elle fut la première bibliothèque publique de la région de Banja Luka (NUBRS, s.d.).

Durant la Seconde guerre mondiale, la plupart de ses collections sont détruites et en 1969, un tremblement de terre endommage lourdement ses locaux. La Bibliothèque a bénéficié du soutien d'autres institutions afin de se reconstruire et de se reconstituer un fonds. En 1981, elle acquiert le statut de bibliothèque universitaire avec la création de l'Université de Banja Luka (NUBRS, s.d.). En 1999, elle est officiellement proclamée Bibliothèque nationale et universitaire de la République serbe de Bosnie par le gouvernement de la République serbe de Bosnie (NUBRS, s.d.).

Son fonds est aujourd'hui composé, entre autres, d'une collection de référence assurant une source d'information rapide et de qualité, de livres anciens et rares remontant jusqu'au milieu du XVIème siècle et de 3580 périodiques, dont 65 du XIXème siècle. De plus, la Loi sur l'activité des bibliothèques oblige tous les éditeurs du territoire de la République de Srpska à déposer à la NUBRS 11 exemplaires de chacune de leurs publications (NUBRS, s.d.). Les documents importants pour le patrimoine culturel de la République de Srpska et de Bosnie-Herzégovine sont numérisés et accessibles via

leur catalogue en ligne. La NUBRS dispose également d'une salle de lecture pour la consultation physique. La NUBRS a intégré son catalogue à la plateforme Co-operative Online Bibliographic System and Services (COBISS).

La NUBRS assure plusieurs fonctions dont la préservation des collections historiques et culturelles de la République serbe de Bosnie, le soutien à la communauté universitaire de Banja Luka, la mise en réseau des bibliothèques locales et la diffusion de la bibliographie actuelle et rétrospective de la République de Srpska (NUBRS, s.d.). Tout comme la NUBBIH, la NUBRS fournit un ISBN, ISSN, ISMN et un numéro DOI aux éditeurs et auteurs de la République de Srpska afin qu'ils puissent publier leurs travaux.

Bibliothèques publiques

En 2019, le réseau de bibliothèques publiques bosnien compte 117 antennes à travers son territoire, pour un total de près de 78 000 utilisateurs enregistrés (IFLA, 2019). Des données de 2007 indiquent que 47 de ces bibliothèques se trouvent sous la responsabilité de la République de Srpska, (IFLA, 2007, p.94). À l'image de l'organisation étatique, la gestion du réseau des bibliothèques publiques est partagée entre la Fédération et la République, qui encadrent les bibliothèques de leur territoire respectif (Kasapović, 2015). Depuis les années 2010, des efforts pour permettre un accès effectif à Internet dans les bibliothèques du territoire ont été entrepris par les institutions locales et en 2019, 113 des 117 bibliothèques offraient un accès internet sur place (IFLA, 2019, Kasapović, 2015, Stokić, Stojanović, Bogdanović et al., 2019).

Les différents niveaux de décision, (étatique, des entités, cantonal et local), rendent difficiles la coordination et la mise en place de procédures et de pratiques généralisées, particulièrement les partages de responsabilité entre les entités gouvernementales et les cantons. Cela a notamment rendu difficile la participation des bibliothèques publiques aux efforts de (re)construction du réseau des bibliothèques à travers le pays (Kasapović, 2015). Il convient toutefois de mentionner que la centralisation des activités des bibliothèques de la République rend plus facile ces processus (Kasapović, 2015). Toutefois, dans l'ensemble, les bibliothèques publiques de Bosnie-Herzégovine semblent être des institutions ancrées localement et au service des communautés qu'elles desservent directement. Nombreuses d'entre elles sont par ailleurs très actives à travers les réseaux sociaux ou leur site Web (Stokić, Stojanović, Bogdanović et al., 2019)

Financées par l'argent public des gouvernements locaux et par les revenus

engendrés par les abonnements des membres (Stokić, Stojanović, Bogdanović et al., 2019), le réseau public bosnien a à plusieurs reprises également bénéficié de fonds d'organisations indépendantes pour se développer, notamment à travers le Programme d'Innovation de Bibliothèque Publique (PLIP) de la fondation Electronic Information for Library (EIFL). En 2011, la bibliothèque publique de la localité rurale de Zavidovići rénove ainsi une salle de lecture pour en faire un espace multimédia à l'intention des jeunes et adolescent.e.s. Après avoir observé que beaucoup de jeunes des villages alentour attendaient des heures à l'arrêt de bus situé à côté de la bibliothèque, le personnel a pris l'initiative, en consultation avec les jeunes concernés, de moderniser et de rendre plus attrayants les espaces de la bibliothèque, mais également d'ajuster les horaires d'ouverture. Un pari réussi puisque, dès la réorganisation des espaces, une soixantaine de jeunes fréquentent quotidiennement les lieux (EIFL, 2011).

Une étude menée en 2019 auprès d'une quarantaine de bibliothèques (majoritairement publiques) et d'une centaine d'usagers à travers la Bosnie-Herzégovine révèle qu'une majorité des utilisateurs proviennent de milieux urbains, sont de jeunes adultes (20-39 ans), actifs et pour la plupart détenteurs d'au moins un diplôme d'études secondaires. Malgré une satisfaction générale des services et technologies en bibliothèques, l'enquête souligne par ailleurs le manque de connectivité active et entretenue entre les bibliothèques, leurs équipes et leurs publics (Stokić, Stojanović, Bogdanović et al., 2019).

La barrière linguistique et institutionnelle ne permet pas d'explorer plus en détail les projets et missions des bibliothèques publiques bosniennes, mais les quelques paragraphes précédents permettent de prendre la mesure des pratiques et des défis du réseau public des bibliothèques bosniennes.

Bibliothèques scolaires

Les mêmes statistiques de 2019 indiquent un total de 3292 bibliothèques scolaires, ce qui en fait le type de bibliothèque le plus présent au pays (qui totalise, toujours en 2019, 3410 bibliothèques). Ces institutions sont desservies par un nombre équivalent de personnel plein temps (IFLA, 2019). S'il n'est pas précisé si ces employés temps plein occupent des postes de bibliothécaires ou de techniciens, on peut toutefois imaginer que chaque bibliothèque bénéficie de la présence d'un professionnel sur ses heures d'ouverture. Des statistiques sur les institutions scolaires bosniennes datant de 2020

estiment à environ 2500 le nombre d'écoles (primaires et secondaires confondues), soit un millier moins que le nombre de bibliothèques scolaires (European Commission, 2023). Cet écart pourrait notamment s'expliquer par les cursus éducatifs multilingues du pays, en bosnien, en serbe et en croate (Educational CountryFile, s.d.).

Malgré leur importance, autant en nombre qu'en mission, les bibliothèques scolaires sont souvent relativement précaires et ne bénéficient que très peu de subventions gouvernementales. Là encore, la complexité des niveaux décisionnels impacte négativement les activités et le développement des bibliothèques scolaires. Leur financement est à priori laissé aux mains des écoles, toutefois ces dernières sont sous la responsabilité de l'entité fédérée, pour les écoles de la Fédération, et des cantons, pour la République. Bien souvent sous-budgétées, le flou causé par ces croisements de pouvoir décisionnel entraîne des ressources disparates à travers les institutions (Beširević, 2020).

À la fin de l'année scolaire 2019-2020, une initiative éclectique et multidisciplinaire de traduction et numérisation massive d'ouvrages littéraires a été lancée par un groupe indépendant dans le but de pallier le vide numérique et la précarité économique et matérielle des écoles publiques et de créer une bibliothèque numérique scolaire commune (Beširević, 2020). Le projet vise à traduire dans les trois langues officielles des œuvres littéraires francophones ou anglophones, et d'offrir une plateforme de lecture accueillante et facile d'utilisation aux élèves et au corps enseignant. Offrant un accès gratuit pour tout usage exclusivement éducationnel, le projet *Digitalna Biblioteka Lektira* comporte plus d'un millier de pages dans sa collection.

Bibliothèques académiques

Il existe huit universités publiques en Bosnie-Herzégovine (A. Lalić et B. Zarić, 2017, p. 130). Plusieurs bibliothèques de ces universités ont intégré leur catalogue à la plateforme *Co-operative Online Bibliographic System and Services* (COBISS BH) qui permet l'accès aux catalogues des différentes institutions à travers un système national (COBISS BH, s. d.). Certaines universités font aussi partie du système des Bibliothèques dépositaire de l'OTAN. Au travers de ces institutions, 21 des 99 facultés ne possèdent pas leur propre bibliothèque. En général, les bibliothèques universitaires ne disposent pas de ressources adéquates, ce qui résulte en des espaces restreints, sans outils numériques et avec peu ou pas de budget d'acquisition. Les bibliothèques universitaires et leurs professionnels sont isolés et mis à part au sein du réseau universitaire bosnien (A. Lalić et B. Zarić, 2017, p. 130).

L'université de Banja Luka possède 17 facultés (University of Banja Luka, s. d.). Certaines facultés possèdent leurs propres bibliothèques, telles que l'Académie des Arts et la faculté de sylviculture. Celles-ci possèdent entre 10 000 et 14 000 documents chacune et leurs collections continuent de s'agrandir, surtout par dons (Academy of Arts, s. d.). En tout, les bibliothèques possèdent une collection de plus de 200 000 ouvrages et offrent l'accès à plusieurs revues scientifiques numériques (Faculty of Forestry, s. d.). Celle-ci fait partie des bibliothèques dépositaires de l'OTAN. (OTAN, 2006) Les facultés de l'Université de Bihać possèdent aussi leurs propres bibliothèques, contenant une sélection limitée de ressources imprimées qui occupe environ 300 m². Les ressources en ligne sont accessibles au travers des bases de données de la Bibliothèque nationale et universitaire de Sarajevo. Les étudiants peuvent aussi fréquenter la Bibliothèque cantonale et universitaire qui n'est pas directement reliée à l'institution, mais qui peut mieux accommoder leurs besoins (University of Bihać, s. d.).

Ouverte le 27 novembre 1980, la Bibliothèque de l'Université Džemal Bijedić de Mostar a été complètement détruite lors des conflits de 1993. Celle-ci a été remise sur pied dès 1996, dans une pièce de 60 m², la collection se reconstituant surtout à travers des dons. En 2024, la collection comporte plus 30 000 ouvrages dans un espace de 250 m², incluant une salle de lecture. La bibliothèque fait aussi partie de la plateforme COBISS qui permet l'accès de leurs collections à travers la Bibliothèque virtuelle de Bosnie-Herzégovine (ViBBiH) (Univerzitet 'Džemal Bijedić' u Mostaru, s. d.). Comme l'Université Džemal Bijedić de Mostar, l'Université de Mostar fait partie du système de bibliothèque dépositaire de l'OTAN. La bibliothèque de l'Université de Mostar possède une salle de lecture, des postes informatiques et son catalogue est disponible sur COBISS BH (Sveučilište u Mostaru, s. d.). L'Université de Sarajevo est reliée à deux bibliothèques, d'abord la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine, abordée précédemment. L'université est aussi en relation avec la Bibliothèque Gazi Husrev-Bey. Sa collection se centre surtout sur les savoirs et la culture islamique (University of Sarajevo, s. d.). Les 17 facultés de l'Université de Sarajevo Est semblent comporter chacune leur bibliothèque, bien que peu de documentation soit disponible sur les sites Web des facultés. Les collections des bibliothèques sont assez modestes, les lieux ne comportent pas toujours des salles de lecture (University of East Sarajevo, s. d.). Bien que peu d'informations soient disponibles sur la bibliothèque de l'Université de Tuzla, selon quelques images, celle-ci comporte une salle de lecture. De plus, la bibliothèque donne accès à certaines bases de données, dont COBISS et ViBBiH. (University of Tuzla Bosnia and Herzegovina, s. d.) L'Université de Zenica est aussi membre de COBISS, son catalogue compte plus de 70 000 publications imprimées, dont le tiers est situé à la Bibliothèque

Kemal Kapetanović. Les facultés de philosophie, d'ingénierie mécanique et de droit ont aussi leurs propres collections (Aras Borić, s. d.).

Bibliothèques spécialisées

La cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine possède sa propre bibliothèque. Celle-ci est destinée à la recherche des professionnels et des employés de la cour. La collection est composée de publications en sciences juridiques. Le catalogue bibliographique est disponible en ligne (Constitutional Court Bosnia and Herzegovina, s. d.).

La bibliothèque du Musée national de Bosnie-Herzégovine compte dans sa collection plus de 300 000 publications, accumulées depuis 1884 au Musée de société à Sarajevo, où s'est constituée la première bibliothèque scientifique de Bosnie-Herzégovine. Les thèmes de la collection se concentrent beaucoup sur l'histoire naturelle. De plus, l'institution publie son propre journal, ce qui permet la diffusion des collections, le *Herald of the National Museum of Bosnia and Herzegovina* (Zemaljski Muzej Bosne Hercegovine, s. d.).

Bien qu'elle soit liée à l'Université de Sarajevo, la collection de la Bibliothèque Gazi Husrev-Bey est spécialisée sur les manuscrits en langues orientales (arabe, turc et persan), sur des sujets historiques, juridiques, ainsi que des archives des tribunaux islamiques de la Bosnie, depuis l'époque ottomane (Lejla Gazić et Ramiza Smajic, 2002, p. 34). L'importance de cette bibliothèque est inestimable, celle-ci compte parmi les plus anciennes bibliothèques de Sarajevo, ayant survécu à la guerre par le déplacement de ses collections. Le catalogue des collections réside sur dix volumes publiés par des thèmes fixés dans les années 1960, c'est en 2000 que la tâche de rédaction est aboutie (Lejla Gazić et Ramiza Smajic, 2002, p. 34-35).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La faculté de philosophie de l'Université de Sarajevo possède, depuis 1972, un département de littérature comparative et de sciences de l'information. À l'époque, c'est la première institution scolaire à offrir une formation aux futurs bibliothécaires, formation

qui se donnaient avant cela directement dans les bibliothèques (FFUNSA, 2018). Le programme est apparu en réponse au manque de compétences des professionnels de l'information de l'époque et du sous-développement des bibliothèques (Cveljo, 1977). Depuis 2005, l'Université travaille à rejoindre les standards de Bologna. La bibliothéconomie, comme aujourd'hui, est alors considérée comme une option ajoutée à la formation littéraire des universitaires, au premier et au deuxième cycle. (Hajdarpašić et Khattab, 2019) L'Université propose que ses diplômés en littérature soient aussi prêts à occuper des emplois dans le milieu de l'édition, des médias et des bibliothèques. Le programme ne contient pas de cours sur les compétences informationnelles, mais il explore plutôt ces dernières à travers les diverses matières du cursus. Cependant, la bibliothèque de philosophie offre une formation sur le sujet. Une majeure en sciences des bibliothèques doit être jumelée avec un autre programme.

L'autre université qui offre une formation en sciences de l'information est l'Université de l'Est de Sarajevo, l'Université de la Republika Srpska. Un programme se donne au premier cycle; d'une durée de 4 ans, il combine la bibliothéconomie, la langue serbe et la littérature. Une maîtrise en sciences de l'information est également proposée au deuxième cycle. C'est également la faculté de philosophie, qui a vu le jour en 1993, qui offre ces cours (UES, 2024).

Le curriculum proposé dans les deux universités ne semble cependant pas adapté adéquatement aux nouvelles technologies et à la numérisation de l'information. Le manque de professionnels formés dans le domaine et le manque de ressources financières sont aussi un obstacle à l'éducation des futurs bibliothécaires. (Kujundžić, 2017)

La bibliothèque nationale offre également des séminaires professionnels et la des examens pour obtenir un certificat reconnaissant le statu de bibliothécaire (Kujundžić, 2001).

Association de bibliothèques

L'Association des bibliothécaires de Bosnie-et-Herzégovine (DBFBiH) a été fondée en 1949 afin de promouvoir et soutenir les bibliothécaires et bibliothèques du pays. En 1955, elle a lancé *Bibliotekarstvo*, la première revue bosnienne dédiée à la bibliothéconomie (Khattab, Hajdarpašić, Dizdar, 2024). La DBFBiH siégeait autrefois à la NUBBIH et sa documentation complète a été détruite lors de l'incendie de 1992, (Gebehenne, 1995).

Les destructions de nombreuses institutions de mémoire et de culture en Bosnie-Herzégovine ont suscité un mouvement de solidarité parmi les professionnels des bibliothèques. À la fin du conflit, de nombreuses collaborations entre la DBFBiH et des partenaires internationaux ont vu le jour afin de restaurer les collections perdues et remettre sur pied le réseau des bibliothèques en Bosnie. Aujourd’hui, la DBFBiH, toujours étroitement liée à la NUBBIH, représente l’ensemble des bibliothécaires bosniens et collabore avec des organisations et associations professionnelles internationales telles que l’IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothèques), la CENL (Conférence des bibliothèques nationales européennes) et la LIBER (Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche).

Il nous a été ardu de trouver des informations sur la DBFBiH : son site Web étant actuellement en construction, nous n’avons trouvé que peu de traces de leurs activités au cours de nos recherches. Nous avons cependant appris que la DBFBiH a organisé le 13 mars 2019 une première réunion d’experts à Maglaj intitulée « Coopération et mise en réseau : un nouveau départ » qui a réuni 97 bibliothécaires issus des bibliothèques publiques, spécialisées, scolaires et universitaires. Il y a été question des perspectives de développement de la bibliothéconomie en Bosnie-Herzégovine (DBFBiH, 2019). La DBFBiH a également marqué son soutien envers les revendications récentes de la NUBBIH.

Il existe également une association des bibliothèques, archives et musées (BAM) qui a été fondée en 2006 à Sarajevo. Ses missions sont de favoriser les échanges d’expériences et de connaissances entre bibliothécaires, archivistes et muséologues et d’encourager la création de ressources numériques partagées afin de construire un système d’information unique et ouvert en Bosnie-Herzégovine (BAM, s.d.).

Il nous paraît également intéressant de souligner que le 11^{ème} Sommet International du Livre s’est tenu en décembre 2022, à Bihać, en Bosnie. Il s’agit d’une initiative de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis. Il y a notamment été question des défis auxquels sont confrontés les bibliothèques des Balkans aujourd’hui. La Conférence sur l’éducation à l’information et aux médias dans les Balkans occidentaux s’y est tenue conjointement (IFLA, 2022).

Cadre législatif

Le cadre législatif des bibliothèques en Bosnie-Herzégovine est constitué de plusieurs documents qui régissent leur fonctionnement, leur accès à l’information et

leur rôle dans la société. Parmi ces documents figurent le « Règlement sur le travail de la Bibliothèque de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine », la « Loi sur les activités des bibliothèques » et la « Loi sur la liberté d'accès à l'information ».

Tout d'abord, le règlement sur le travail de la Bibliothèque de l'Assemblée parlementaire, dont existe une version traduite en anglais, définit les opérations de la bibliothèque du parlement ainsi que les conditions d'utilisation de son matériel et de sa base de données (Parlement de la Bosnie-Herzégovine, 2023). Selon l'article 2 du règlement, la Bibliothèque de l'Assemblée parlementaire est une section des Services communs du Secrétariat de l'Assemblée. Elle est chargée de l'acquisition, du catalogage, de la conservation et du prêt de documents, ainsi que de la fourniture d'informations et d'autres services bibliographiques (Parlement de la Bosnie-Herzégovine, 2023).

L'article 4 décrit les méthodes de fonctionnement, notamment la recherche dans le catalogue en ligne, l'accès à des bases de données et la formation des utilisateurs à la recherche d'informations (Parlement de la Bosnie-Herzégovine, 2023). L'article 11 du règlement traite des collections de la bibliothèque, stipulant que celles-ci comprennent des livres, des périodiques, des documents de référence, des supports audiovisuels, etc., principalement dans les domaines du droit, de la politique, des relations internationales, de l'administration publique, des processus d'intégration européenne, de l'économie, de la sociologie, de l'histoire et de la géographie. Les collections de la bibliothèque sont acquises par achat, échange ou don, et il est requis qu'un exemplaire de chaque publication produite par l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine soit inclus dans la bibliothèque. De plus, toutes les publications imprimées par l'Assemblée parlementaire doivent être livrées à la bibliothèque en trois exemplaires dans toutes les langues utilisées, dont un exemplaire sera archivé et les deux autres seront disponibles pour les utilisateurs de la bibliothèque (Parlement de la Bosnie-Herzégovine, 2023).

La Bibliothèque nationale de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, située à Sarajevo, est également un élément essentiel du cadre législatif. Sous la supervision du ministère de l'Éducation, cette bibliothèque est considérée comme la bibliothèque nationale centrale pour toute la Fédération, et ses activités couvrent l'ensemble du territoire bosnien. (Université de Sarajevo, 2023) La mission de la Bibliothèque nationale vise à identifier, étendre et mettre à jour les données sur tous types de bibliothèques dans le pays, tout en construisant un réseau de bibliothèques à proximité. Elle se consacre à l'amélioration des systèmes de bibliothèque et d'information par des consultations d'experts, ainsi qu'à la formation continue des bibliothécaires, en se référant au « Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et autres professionnels de l'information ».

La législation inclut également la « Loi sur les activités des bibliothèques », qui n'a

pas de version traduite et qui se trouve dans le Journal officiel de la R BiH de 1995. Cette loi stipule que tous les types de documents de bibliothèque, tels que les livres, revues et publications officielles, doivent être soumis en copie obligatoire à la bibliothèque. Selon cette loi, toute personne morale ou physique impliquée dans l'impression doit fournir dix exemplaires de chaque document imprimé, dont trois sont conservés par la Bibliothèque nationale pour ses besoins, tandis que les autres sont distribués aux bibliothèques cantonales et régionales. Cette réglementation vise à préserver le patrimoine culturel et à garantir l'accès à ces ressources documentaires pour l'étude et l'utilisation future (Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine, n.d.).

Un autre aspect clé du cadre législatif est la « Loi sur la liberté d'accès à l'information », qui vise à garantir le droit d'accès aux informations détenues par les autorités publiques. Cette loi met en avant l'importance de la transparence et de la responsabilité des autorités, tout en permettant aux citoyens de demander des modifications ou des commentaires sur leurs informations personnelles (RTI Rating, 2023). Ce droit d'accès est considéré important pour la Fédération de Bosnie-Herzégovine dans le cadre du fonctionnement d'une société démocratique où l'information est une ressource publique.

Enfin, les bibliothèques en Bosnie-Herzégovine jouent un rôle crucial en tant que lieux de conservation de l'information, ainsi que comme espaces culturels et éducatifs. La destruction de la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine en 1992 a profondément impacté le patrimoine documentaire du pays, entraînant la perte de nombreux documents historiques inestimables (Wikipédia, 2023). Cet événement tragique souligne l'importance de la préservation et de la protection du patrimoine bibliographique de la Bosnie-Herzégovine.

En réponse à cette catastrophe, l'American Library Association, en partenariat avec l'IFLA, a publié en 1993 une résolution soulignant l'urgence de préserver ce patrimoine culturel et appelant à l'action pour soutenir la restauration des bibliothèques, tout en incitant les Nations Unies à s'engager dans cette cause (Council of the ALA, 1996).

Le manque de financement constitue également un défi majeur pour les bibliothèques en Bosnie-Herzégovine, menaçant ainsi leurs activités et services. Un article publié sur le site Snaga Lokalnog (2023) aborde la fermeture annoncée de la Bibliothèque nationale de Bosnie-Herzégovine et ses implications pour la société, soulignant que cette situation pourrait réduire l'accès à l'information et nuire à la culture et à l'éducation au sein de la communauté.

Information complémentaire/particularités

Outre les types de bibliothèques discutés plus haut, qui sont gérés à différents degrés par les instances étatiques, la Bosnie-Herzégovine héberge également des bibliothèques privées et spécialisées, souvent rattachées à des ambassades ou des institutions étrangères. On peut notamment nommer la bibliothèque et médiathèque de l'Institut Français, située à Sarajevo, qui offre l'accès à plus de 6000 ressources en français à ses membres, moyennant une adhésion au coût annuel d'environ 15 CAD\$. Elle met également à disposition des ressources pour l'apprentissage du français. Dans le même genre, l'ambassade états-unienne gère une dizaine d'*American Corners* à travers le territoire bosnien. Ces derniers offrent un accès gratuit à plus de 2500 livres, magazines et journaux ainsi qu'à du matériel informatique. Ce genre de bibliothèque vise principalement à faire rayonner la culture respective des pays auxquels elles sont rattachées, et à entretenir les liens culturels et sociaux avec les communautés locales (Institut français, s.d., US Embassy, s.d.).

Il existe également quelques initiatives et projets locaux autour de la création et la gestion de bibliothèques citoyennes. En 2024, le *Open Library Project*, qui rassemble une mosquée, une firme d'architecture et un centre d'initiatives sociales, a permis l'installation d'une bibliothèque ouverte et en plein-air sur les façades de la mosquée de la ville de Visoko. Cette initiative, gérée par la mosquée, a pour but de créer un espace dédié à la lecture, au partage et à la connaissance, et invite toute personne à y collaborer (SHARE Architecture Awards, s.d.). Elle s'inscrit également dans les nouvelles aspirations des bibliothèques à devenir des lieux de rencontre et de dialogue interreligieux (Pejić et Mijović, T. V., 2017).

Références

11th International Summit of the Book. (2022). IFLA. <https://www.ifla.org/events/11th-international-summit-of-the-book/>

20 years later: The National and University Library of Bosnia and Herzegovina. (2012, 21 septembre). International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). <https://www.ifla.org/news/20-years-later-the-national-and-university-library-of-bosnia-and-herzegovina/>

Academy of Arts (s. d.). *Library*. University of Banja Luka. <https://au.unibl.org/en/academy/library>

Admin. (2024, 12 juillet). The National Library of Bosnia and Herzegovina announces its closure, what would that mean for society? *Snaga lokalnog*. <https://snagalokalnog.ba/en/the-national-library-of-bosnia-and-herzegovina-announces-its-closure-what-would-that-mean-for-society/>

Agence centrale du renseignement (CIA). (s.d.). *Bosnie-Herzégovine*. The World Factbook. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/bosnia-and-herzegovina/>

American Library Association. (2006, 8 novembre). RESOLUTION ON THE NATIONAL AND UNIVERSITY LIBRARY OF THE REPUBLIC OF BOSNIA AND HERZEGOVINA | ALA. <https://www.ala.org/aboutala/offices/iro/awardsactivities/resolutionrepublic>

Aras Borić (s. d.). *University Library*. University of Zenica. <https://unze.ba/en/organizational-units-2/university-library/>

Asocijacija informacijskih stručnjaka: bibliotekara, arhivista i muzeologa – BAM. (s. d.). BAM. <https://bam.ba/>

Basovic, L. (1978). A Brief Survey of Libraries and Librarianship in Postwar Bosnia and Hercegovina. *Journal of Library History*, 13(1), 1. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/brief-survey-libraries-librarianship-postwar/docview/1307326794/se-2>

Beširević, K. (2020). Digital library of required classical literature for elementary and secondary school curricula in domestic languages of Bosnia and Herzegovina. *Digital Library Perspectives*, 36(3), 319–331. <https://doi.org/10.1108/DLP-05-2020-0041>

Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine. (2024, 6 mai). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Biblioth%C3%A8que_nationale_et_universitaire_de_Bosnie-Herz%C3%A9govine&oldid=214880193

Blažina, V. (1996). Mémoricide ou la purification culturelle : la guerre et les bibliothèques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. *Documentation et bibliothèques*, 42(4), 149–163. <https://doi.org/10.7202/1032995ar>

Bothma, T. (2007). *International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)* <http://www.ifla.org/contacts.htm>

Bougarel, X. (1996). *Bosnie, anatomie d'un conflit*. <https://doi.org/10.3917/dec.bouga.1996.01>

COBISS BH (s. d.). COBISS – Co-operative Online Bibliographic System & Services. COBISS BH. <https://bh.cobiss.net/cobiss.htm>

Constitutional Court Bosnia and Herzegovina (s. d.). *Library*. <https://www.ustavnisud.ba/en/library>

Cveljo, K. (1977). A Recent Development in Library Education in Yugoslavia. *Journal of Education for Librarianship*, 18(1), 53–62. <https://doi.org/10.2307/40322523>

Educational CountryFile. (s. d.). Consulté le 19 décembre 2024, à l'adresse http://www.edufile.info/?view=school_systems&topic=topic_general_infos&country=13

Electronic Information for Libraries (mars 2011). *Youth Corner and Media Training Centre*. Accédé le 19 décembre 2024 à <https://www.eifl.net/resources/public-library-zavidovici-bosnia-and-herzegovina-safe-space-young-people>

Europa World- The pre-eminent reference resource for global affairs | Taylor & Francis eBooks, Reference Works and Collections. (s. d.). <https://www.europaworld.com/country/Bosnia-and-Herzegovina/directory?id=ba.dir-ba.dir.government.politics>

European commission(2023) *New growth plan for the Western Balkans*
2023 Communication new Growth Plan for the Western Balkans – European Commission

European Commission. (2023). *Statistics on educational institutions*. Consulté le 19 décembre 2024, à l'adresse <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/national-education-systems/bosnia-and-herzegovina/statistics-educational-institutions>

Faculty of Forestry (s. d.). *Library*. University of Banja Luka. <https://www.sf.unibl.org/en/library/>

Fena. (2018, 16 mars). Nacionalna i univerzitetska biblioteka BiH predstavlja novi broj « Bosniaca ». *Dnevni Avaz*. <https://avaz.ba/lifestyle/kultura/361312/nacionalna-i-univerzitetska-biblioteka-bih-predstavlja-novi-broj-bosniaca>

Gauthier, B. (1997). La bibliothèque nationale et universitaire de Sarajevo: et les bibliothèques bosniaques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (6). <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-06-0072-007>

Gebehenne, S. (1995). Aider les bibliothécaires de Sarajevo. *Bulletin*

d'information de l'Association des bibliothécaires français, 1665. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/44361-aider-les-bibliothecaires-de-sarajevo.pdf>

Guesdon, M.-G. (2012). 1992-2012 : Sarajevo, Vijećnica et la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine. *La Revue de la BNU – Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg*, 5. <https://journals.openedition.org/rbnu/2838>

Hadzovic, D. (2024). Jedna od najvažnijih državnih institucija: Nacionalna biblioteka je preživjela i paljenje Vijećnice, a hoće li današnju BiH? *Dnevni Avaz*. <https://avaz.ba/vijesti/bih/919956/jedna-od-najvaznijih-drzavnih-institucija-nacionalna-biblioteka-je-prezivjela-i-paljenje-vijecnice-a-hoce-li-danasnju-bih>

Hassel, F. (2023). Impossible de tourner la page. *Voxeurop – français*. <https://voxeurop.eu/fr/impossible-de-tourner-la-page/>

International Federation of Library Associations and Institutions. (S. d.). IFLA. <https://www.ifla.org/>

Institut français de Bosnie-Herzégovine. (s.d.). *Bibliothèque*. Consulté le 19 décembre 2024, à l'adresse <https://institutfrancais.ba/fr/bibliotheque-01f/?v=07159c47ee1b>

International Association of Library Association (IFLA). (s.d.). *IFLA Library Map of the World*. Consulté le 19 décembre 2024, à l'adresse <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Libraries-with-Internet-Access/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Bosnia-and-Herzegovina/Weight/Totals-by-Country>

ISSN. (2022, 22 juillet). *Support the National and University Library of Bosnia and Herzegovina* | ISSN. https://www.issn.org/newsletter_issn/support-the-national-and-university-library-of-bosnia-and-herzegovina/

Istoriski. (s.d.). NUB Biblioteka. <https://nub.rs/biblioteka/o-biblioteci/istoriski-pregled/>

Kasapović,(2015) In “No Man’s Land”: *Libraries in Post-Dayton Bosnia and Herzegovina*. *Library trends*, Vol.63, No 44, pp. 663-674, <https://doi.org/10.1353/lib.2015.0027>

Khattab, D., Hajdarpašić, L. et Dizdar, S. (2024). Contribution to the Research on Bibliographic Activity Development in Bosnia and Herzegovina

(1955-2001). Organizacija znanja, 29 (1-2). <https://doi.org/10.3359/oz2429006>

Kujundžić, E. (2001). The National and University Library of Bosnia and Herzegovina 56 Years of Cultural Mission. *World Libraries*, 11(1&2), 11-18. <https://worldlibraries.dom.edu/index.php/worldlib/article/view/458/413>

Kujundžić, E. (2017). Education of Librarians and Archivists in the University Teaching Reform and Bologna Process. *BOSNIACA*, 9(9-10), 39-42. Retrieved from <https://bosniaca.nub.ba/index.php/bosniaca/article/view/231>

Lalić, A., & Zarić, B. (2017). A Guide to Academic Libraries of Bosnia and Herzegovina. *BOSNIACA*, 13(13), 129-130. <https://bosniaca.nub.ba/index.php/bosniaca/article/view/284/283>

Lampe, J. R., Malcolm, Noel R. and Pickering, Paula (2024, December 18). Bosnia and Herzegovina. *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Bosnia-and-Herzegovina>

Lejla Gazić et Ramiza Smajić (2002). Manuscrits orientaux à Sarajevo. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 99-100, p. 33-43. <https://doi.org/10.4000/remmm.1172>

Lejla Hajdarpašić, & Džejlja Khattab. (2019). Information Literacy of Library Science Students at the Faculty of Philosophy, University of Sarajevo. *Revista Română de Biblioteconomie Şi Ştiinţa Informării*, 15(1), 8-15. <https://doi.org/10.26660/rrbsi.2019.15.1.8>

NUBBIH | Naslovna. (s. d.). <https://nub.ba/>

NUL BiH. (s. d.). University of Sarajevo. <https://www.unsa.ba/en/about-university/uns-sarajevo/nul-bih>

ONU (2020). *UN Bosnia and Herzegovina Results Report*, Report_ENG_#12.pdf

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (10 mai 2006). *New NATO depository libraries*. OTAN. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_22310.htm?selectedLocale=en

OTAN. (2024). *Bosnie-Herzégovine, Les opérations de soutien de la paix en (1995-2004)*. NATO. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_52122.htm

Parliamentary library. (s. d.). <https://www.parlament.ba/Content/Read/213?title=Parlamentarnabiblioteka&lang=en>

Peic, S. (1998). *The Destruction of a Nation's Literary Heritage: Libraries*

in Bosnia and Hercegovina, with Special Reference to the National and University Library. Alexandria, 10(1), 77-84. <https://doi.org/10.1177/095574909801000105>

Pejić, I., & Mijović, T. V. (2017). *Library Practice in Developing Interreligious Dialogue in Bosnia and Herzegovina*. <https://library.ifla.org/id/eprint/2226/>

Prvi stručni skup Društva bibliotekara FBiH u Maglaju. (2019). DBFBiH. <https://dbfbih.wordpress.com/2020/02/26/prvi-strucni-skup-drustva-bibliotekara-fbih-u-maglaju/>

Riedlmayer, A. (1995). Killing memory: the targeting of libraries and archives in Bosnia-Herzegovina. *MELA Notes*, 61, 1-6. <http://www.jstor.org/stable/29785597>

Robelli, E. (2024, 17 décembre). Dans un pays où les écrivains ne peuvent pas publier leurs œuvres. *Koha*. <https://www.koha.net/fr/veshtrime/ne-nje-vend-ku-shkrimtaret-nuk-mund-te-botojne-veprat-e-tyre>

RULEBOOK ON THE WORK OF THE LIBRARY OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF BOSNIA AND HERZEGOVINA. (2008). <https://www.parlament.ba/data/dokumenti/pdf/Pravilnik%20o%20radu%20Knji%C5%BEnice%20en.pdf>

SHARE Architecture Awards (s.d.). *Open Library Project*. Consulté le 19 décembre 2024 à l'adresse <https://awards.share-architects.com/open-library-project/>

Šimić, A. (2019, 24 février). Miris Vijećnice kad je u njoj biblioteka bila. *Oslobođenje*. <https://www.oslobodjenje.ba/dosjei/teme/miris-vijecnice-kad-je-u-njoj-biblioteka-bila-433966>

Sofić, I. (2024, 26 août). Zatvaranje Nacionalne i univerzitetske biblioteke: Uništavanje kulture i obrazovanja u BiH. *Aljazeera*. <https://balkans.aljazeera.net/teme/2024/8/26/zatvaranje-nacionalne-i-univerzitetske-biblioteke-unistavanje-kulture-i-obrazovanja-u-bih>

Stokić, A., Stojanović, D., Bogdanović, Z., Despotović-Zrakić, M., & Radenković, B. (2019). Enhancing the customer relationship management in public libraries. *Library Hi Tech*, 37(2), 247-268. <https://doi.org/10.1108/LHT-07-2017-0138>

Sveučilište u Mostaru (s. d.). *Sveučilišna knjižnica*. <https://www.sum.ba/sum/sveucilisna-knjiznica/o-nama-1>

The National and University Library of Bosnia and Herzegovina marked

27 anniversary of the destruction of the City Hall. (2019, 27 août). University of Sarajevo. https://www.unsa.ba/en/novosti/national-and-university-library-bosnia-and-herzegovina-marked-27-anniversary-destruction?fbclid=IwY2xjawHPurhleHRuA2FlbQIxMAABHU6XPfyYjoKDI6SMACv1CEvISTVWIFyWN99P_20JmnXLO6RUfqgFroR8Uw_aem_nLVncKK7gkKw74cnkcOeSw

Tozo, S. (2012, 17 juillet). Friends of Bosnian Libraries: Association d'amitié avec les bibliothécaires de Bosnie-Herzégovine. AABBH. <https://aabbh.blogspot.com/>

U Nacionalnoj i univerzitetskoj biblioteci Bosne i Hercegovine održana promocija. (2017). Fokus. <https://www.fokus.ba/magazin/kultura/u-nacionalnoj-i-univerzitetskoj-biblioteci-bosne-i-hercegovine-odrzana-promocija/890488/>

UNESCO. Conseil exécutif, 146 EX/46 (1995). https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000101319_fre

University of Banja Luka (s. d.). *About the University*. <https://www.unibl.org/en/university/about-the-university>

University of Banja Luka (s. d.). <https://www.unibl.org/en>

University of Bihać (s. d.). *Library*. <https://unbi.ba/en/sadrzaj/biblioteka/8>

University of East Sarajevo (s. d.). *Libraries et Faculty of philosophy*.

<https://www.ues.rs.ba/en/science/research-potentials/libraries/>

<https://www.ues.rs.ba/en/faculty-of-philosophy/>

University of Sarajevo (s. d.). *Gazi Husrev-Bey's Library*. <https://www.unsa.ba/en/about-university/unsa-sarajevo/gazi-husrev-beys-library>

University of Sarajevo (s. d.). NUL BiH. <https://www.unsa.ba/en/about-university/unsa-sarajevo/nul-bih>

University of Tuzla Bosnia and Herzegovina (s. d.). *Library databases*. <http://untz.ba/en/library/library-services/library-databases/>

Univerzitet 'Džemal Bijedić' u Mostaru (s. d.). *Read and Learn, University library*. <https://www.unmo.ba/university/university-library/>

UNSA and NUBBiH: Joint activities for elaboration of a study for the University of Sarajevo Library. (2020, 21 janvier). University of Sarajevo. <https://unsa.ba/en/novosti/unsa-and-nubbih-joint-activities-elaboration-study-university-sarajevo-library>

US Embassy in Bosnia and Herzegovina. (s.d.). *American Spaces*. Consulté le 19 décembre 2024, à l'adresse : <https://ba.usembassy.gov/education/american-spaces/>

Wayback Machine. (2013, septembre 19). http://web.archive.org/web/20130919220147/http://www.eifl.net/system/files/201108/public_library_zavidovici_impact_lowres.pdf

Zemaljski Muzej Bosne Hercegovine (s. d.). *The Library of the National Museum of Bosnia and Herzegovina*. <https://zemaljskimuzej.ba/en/library-national-museum-bosnia-and-herzegovina>

3. Cambodge

Matis Caouette, Louis-Charles Lamontagne, Zina Mercier, Sandrine Scott, Caroline Talbot

Profil du pays

Le Royaume du Cambodge plus communément appelé Cambodge, est un pays situé en Asie du Sud-Est et limitrophe de la Thaïlande, du Vietnam et du Laos. Le pays est séparé en 20 provinces et sa capitale Phnom Penh est la ville la plus peuplée avec 2,2 millions d'habitants (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s. d.). Ancien protectorat français depuis les années 1860, le pays obtient son indépendance le 9 novembre 1953, après de nombreuses négociations entre le roi Norodom Sihanouk et Paris (Phung, 2011). En 1975, les Khmers rouges prennent le pouvoir et instaurent un régime autoritaire et communiste (Chandler, 2008). En conséquence de la prise du pouvoir par le Parti communiste et son chef Pol Pot, plusieurs centaines de milliers de personnes furent exilées et tuées durant ces quatre années de terreur. L'arrivée de l'armée vietnamienne met fin au régime des Khmers rouges, en 1979 (Université de Sherbrooke, s. d.). Le Cambodge est une monarchie constitutionnelle et un état unitaire. Le roi actuel est Norodom Sihamoni qui est monté sur le trône à la suite à l'abdication de son père en 2004. En 2023, Hun Manet succède à son père Hun Sen après 30 ans, au poste de premier ministre (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s. d.). La langue officielle du pays est le khmer, aussi appelé cambodgien, elle est la langue maternelle de 90 % de la population cambodgienne (Institut national des langues et civilisations orientales [INALCO], s. d.). Le Cambodge est membre de plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation Nations unies (ONU) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s. d.).

Histoire des bibliothèques

C'est sous le protectorat français que le Cambodge a vu la naissance des bibliothèques.

En 1911, un centre d'archives est créé dans la capitale Phnom Penh ayant pour but de conserver les différents documents produits par les administrations. Cependant, dès 1917, la faiblesse de cette autorité est notée non seulement pour l'entreposage des archives, mais aussi des livres. Il est donc décidé à procéder à la construction d'une bibliothèque (Jarvis, 1995). Le 24 décembre 1924, l'organisme colonial devient la Bibliothèque nationale du Cambodge (BNC) et est ouvert au public avec une collection de 2879 ouvrages (Jarvis, 1995). Bien qu'accessible, la bibliothèque accueille principalement des représentants du gouvernement et des étudiants français (Bywater, 1998). Cela peut notamment être expliqué par le fait que la grande majorité de la collection était composée de documents en français. Il faut attendre les années 50 avant que des livres en khmer soient ajoutés à la collection (Bywater, 1998). En 1921, une autre bibliothèque est fondée par le roi Sisowath. Cette dernière deviendra l'Institut bouddhique en 1930 (Bywater, 1998). Il est impossible d'ignorer l'impact du régime des Khmers rouges sur les deux bibliothèques. Cette période de quatre ans aura des conséquences majeures sur ces dernières. Dès 1975, la BNC voit ses portes être barrées et devient essentiellement un lieu d'entreposage de nourriture et d'outils de cuisine (Bywater, 1998 ; Jarvis, 1995). Les employés d'un hôtel voisin utilisent la bibliothèque comme logement. Elle fut même utilisée pour l'élevage de cochons (Bywater, 1998 ; Jarvis, 1995). Sans surprise, la collection de la bibliothèque fut grandement touchée alors que personne ne cherchait à conserver les ouvrages déplacés pour l'entreposage de la nourriture. Plusieurs livres furent même utilisés comme combustible pour alimenter des feux (Jarvis, 1995). Un sort similaire toucha la collection de l'Institut bouddhique qui avait au-dessus de 40 000 documents avant l'arrivée du régime des Khmers rouges (Bywater, 1995). Dans les années 1990, l'Institut avait à peine 6000 documents dans sa collection après en avoir envoyé une partie à la BNC (Bywater, 1988). Il est important de noter qu'une grande partie des documents des deux bibliothèques ont été perdus dû à une destruction volontaire des Khmers rouges (Ebihara et al., 1994). La BNC a aussi vu son équipe être décimée. À la fin du régime communiste en 1979, seulement six des 40 employés de la BNC étaient encore en vie (Bywater, 1995). Ces derniers ont fort probablement été victimes de la volonté du régime en place d'exécuter les personnes éduquées (Dean, 1990). Les deux bibliothèques pourront ouvrir à nouveau à la suite de la fin de la dictature, mais cette dernière aura laissé des séquelles importantes autant pour la perte de l'héritage culturel cambodgien que pour les nombreux intellectuels tués lors du règne de Pol Pot.

Types de bibliothèques

Le Cambodge, marqué par les bouleversements de son histoire, possède un certain retard dans le domaine de la documentation et des bibliothèques (Black, 2001, p.5). Les décennies de colonisation et de guerres, la dévastation d'un peuple et de sa culture sous le régime des Khmers Rouges ont laissé un paysage culturel profondément fragilisé, où la préservation et la diffusion de livres restent un défi majeur (Filliozat, 2000, p.445). La reconstruction d'un véritable réseau de bibliothèques et la promotion de la lecture demandent des efforts soutenus de la part de Cambodgiens natifs et de professionnels de la science de l'information volontaires. Pendant longtemps, les activités jugées économiquement non rentables, comme l'édition littéraire, les bibliothèques publiques et les arts créatifs sont marginalisés et dépendent de financements extérieurs pour s'améliorer (Peycam, 2011, p.29). Aujourd'hui, la mission commune des bibliothèques cambodgiennes est de renforcer l'accès aux ressources éducatives et de favoriser l'apprentissage à travers le pays afin de réduire les inégalités en matière d'éducation et de stimuler l'amour de la lecture chez les jeunes (Black, 2001, p.8). Depuis les années 1990, le Cambodge voit une croissance rapide dans les rénovations de ces anciennes bibliothèques et dans la création de nouvelles. En 2007, la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques rapporte que le Cambodge possède autour de 1150 bibliothèques de tous les types (IFLA, 2007, p.1). Actuellement, il est difficile d'estimer avec précision le nombre de bibliothèques, tous types confondus, sur le territoire cambodgien. Toutefois, leur nombre n'a pas cessé d'augmenter depuis 2007.

Bibliothèque nationale du Cambodge

L'histoire de la BNC ayant été décrite dans la section précédente, il sera plutôt question de son financement, sa collection, ses services et projets. La BNC répond au Département des Livres et de la Lecture qui fait partie du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts dont la directrice de la bibliothèque, Khlot Vibolla, fait partie (Dara, 2022). En 2022, la bibliothèque avait 25 employés dont 22 bibliothécaires ce qui peut apparaître surprenant considérant que l'éducation en bibliothéconomie est assez limitée dans le pays (Dara, 2022). D'ailleurs, la bibliothèque reçoit même un financement de la France qui sert à des formations en bibliothéconomie pour ses employés. La collection de la BNC est composée de plus de

120 000 documents, la majorité concernant la préservation de l'héritage culturel du pays (Dara, 2022). Il en reste que la bibliothèque dépend beaucoup des dons des éditeurs afin de garnir son catalogue. La BNC est aussi grandement financée par des pays étrangers. Un rapport de l'IFLA mentionnait notamment le peu de subventions accordées aux bibliothèques au Cambodge, ce qui pourrait expliquer le financement étranger (IFLA, 1999). Pour la directrice de la bibliothèque, un des rôles principaux de la BNC est de promouvoir l'importance de la lecture. Pour ce faire, la BNC a accueilli le 10e Salon du livre cambodgien (Cambodian Book Fair) en décembre 2023 avec une prévision de 180 000 visiteurs (Socheata, 2023).

Bibliothèques publiques

À la suite de la chute du régime des Khmers rouges, il fallut attendre plusieurs années avant de voir une émergence de bibliothèques publiques. D'Amicantonio (1997) notait qu'elles étaient pratiquement « inexistantes » lors des années 1990. Une dizaine d'années plus tard, un rapport de l'IFLA semblait illustrer une tout autre situation. Le Cambodge avait en 2007, selon le rapport, 1100 bibliothèques publiques (IFLA, 2007). Il est bien de préciser que le représentant du Cambodge ayant répondu à la demande de l'IFLA a réquisitionné de ne pas être identifié ce qui pourrait rendre ces chiffres contestables. Par ailleurs, la population étudiante actuelle de Phnom Penh semble se plaindre de l'absence de bibliothèques publiques étant accessibles, et ce, dans la capitale (Kongieng, 2024). La population doit donc se tourner vers la bibliothèque universitaire ou bien la BNC qui ne sont pas toujours ouvertes à tous. Hok Sothik, directeur du SIPAR (infra.), lamente le fait que les quelques bibliothèques publiques de la capitale sont méconnues et que les gens ne les fréquentent pas (Kongieng, 2024). Il s'avère que les paroles de Sothik semblent être vraies : les bibliothèques retrouvées dans la capitale n'apparaissent pas possédées de site internet contrairement à la BNC ou bien la Hun Sen Library. La situation des bibliothèques publiques au Cambodge demeure donc nébuleuse. Le rapport de l'IFLA semble faire état d'une prolifération de ces dernières au début du 21e siècle, mais des informations récentes abondent dans un sens complètement différent.

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires ont été fortement impactées par les destructions commises sous le régime des Khmers Rouges. Dans les années 1990, le Cambodge concentre ses efforts sur la restauration et la réouverture des bibliothèques universitaires, afin de soutenir les étudiants dans leurs études (D'Amicantonio, 1997).

En 2007, l'IFLA recense 13 bibliothèques universitaires au Cambodge (IFLA, 2007, p.1). Parmi elles, la plus notable est la bibliothèque Hun Sen, anciennement appelée la bibliothèque royale d'Université de Phnom Penh. Construite en 1960, elle a été entièrement rénovée en 1996 et rouvre en 1997 (Bywater, 1998, p.223). La rénovation et le développement de sa collection, débuté en 1992, en font à l'époque, la bibliothèque la plus moderne et la plus fréquentée du pays (Bywater, 1998, p.224 ; D'Amicantonio, 1997). Grâce à ces efforts, la bibliothèque Hun Sen offre, pour l'époque, la meilleure collection de référence au Cambodge, ainsi que des installations modernes, comprenant des espaces de lecture, des zones informatiques et des espaces dédiés aux références et à l'assistance (D'Amicantonio, 1997). Elle bénéficie également de l'expertise d'un des rares bibliothécaires cambodgiens formés en science de l'information (D'Amicantonio, 1997). Cependant, le nombre exact des bibliothèques universitaires actuelles reste difficile à établir. Certaines bibliothèques remplissent en effet un double mandat comme la bibliothèque de l'Environnement soutient à la fois les membres du ministère et les étudiants travaillant sur des questions liées à l'environnement (D'Amicantonio, 1997).

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation et de la culture de la lecture au Cambodge. Bien que leur développement rencontre encore des défis, plusieurs initiatives ont émergé pour améliorer l'accès aux livres et renforcer les infrastructures des bibliothécaires dans tout le pays. Depuis 2018, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports a entrepris des efforts significatifs pour améliorer la qualité des programmes éducatifs. Parmi ces initiatives, on retrouve un programme de distribution de livres, comprenant des livres de contes et des ressources éducatives, dans plus de 1000 écoles réparties sur les 25 provinces du pays (The Asia Foundation, 2018). Ces bibliothèques nécessitent toutefois des ressources importantes, notamment

des infrastructures physiques, du matériel et des équipements adaptés (Zelin, 2024). La Fédération des services éducatifs du Cambodge a soutenu l'idée de créer des bibliothèques dans les établissements d'enseignement afin d'aider les étudiants dans leurs études et d'aider la création d'une culture de la lecture (Zelin, 2024). Aujourd'hui, toutes les écoles primaires et secondaires possèdent des bibliothèques scolaires, environ 5400 bibliothèques (Kongieng, 2024), mais le ministère de l'Éducation n'a que récemment établi une norme pour la standardisation de ces espaces (Vibol, 2024). En effet, ceux-ci doivent être propres, bien ventilés, équipés d'air conditionné et disposer de ressources en livres adéquates (Vibol, 2024). Cependant, toutes les bibliothèques scolaires ne disposent pas des mêmes ressources ni de la même accessibilité. Une étude a montré que l'accès aux bibliothèques est souvent limité par les heures d'ouverture restreintes et le nombre insuffisant de livres (The Asia Foundation, 2024, p.20).

Dans ce contexte, des organisations ont créé des projets afin d'améliorer les habitudes de lecture. L'organisation Room to Read a soutenu plusieurs écoles en fournissant du matériel pour les bibliothèques, en formant les enseignants et les bibliothécaires, et en organisant régulièrement des activités de lecture (The Asia Foundation, 2024, p.10). La bibliothèque Joy of Reading offre un service de bibliothèque mobile où les livres sont transportés aux enfants de petits villages (Bywater, 1998, p.223). La Village Library Foundation a créé dix bibliothèques installées dans les maisons de volontaires locaux qui exposent les livres dans la cour des maisons, permettant ainsi aux enfants de venir les lire (Sreylin, 2021).

Bibliothèques spécialisées

Le Cambodge compte un nombre croissant de bibliothèques spécialisées. Parmi les plus anciennes, la bibliothèque de l'Institut Bouddhiste se distingue. Fondée en 1930 par le roi Sisowath, elle portait à l'origine le nom de « bibliothèque royale » (Bywater, 1998, p.224). Entre 1992 et 1998, elle a été entièrement reconstruite, avec pour objectif de reconstituer la collection longtemps considérée la plus riche en études orientales de toute l'Asie du Sud-Est (Bywater, 1998, p.224). Cette bibliothèque joue un rôle central dans la collecte de documents sur le bouddhisme et la philosophie, afin de les rendre accessibles aux bouddhistes du monde entier (D'Amicantonio, 1997). Aujourd'hui, modernisée avec des équipements technologiques, elle reste une ressource précieuse tant pour les chercheurs que pour les bouddhistes à l'échelle internationale (D'Amicantonio, 1997).

Le Cambodge abrite également des bibliothèques spécialisées abordant des problématiques contemporaines. La bibliothèque de l'organisation à but non lucratif Gender and Development for Cambodia (GADC) collabore avec le gouvernement royal du Cambodge pour promouvoir l'égalité des genres dans les structures de pouvoir de la société (GADC, 2022). Sa mission consiste à constituer une collection de documents sur les questions de genre, ainsi qu'à sensibiliser et former les individus à ces enjeux (GADC, 2022). De son côté, la bibliothèque de l'organisation Chab Dai se consacre à la collecte et à la mise à disposition de ressources traitant des inégalités sociales, culturelles et de genre, ainsi que de la pauvreté (Chab Dai, 2023). Son principal objectif est de documenter le trafic humain, de proposer des solutions à ce problème, et de soutenir les victimes (Chab Dai, 2023).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Cambodge, le manque de formation en ce qui concerne la bibliothéconomie est flagrant. En effet, l'IFLA mentionne cette problématique en parlant de l'étude effectuée en 2021 par Gina de Alwis sur le développement des opportunités accessibles aux professionnels des sciences de l'information dans les pays d'Asie. Dans cette étude, plusieurs défis entravant le développement d'une formation sont soulevés. Premièrement, l'absence d'études analysant le besoin de formation empêche d'atteindre ces besoins. Puisqu'il n'y a pas de formation au Cambodge directement, les coûts liés au déplacement dans d'autres pays afin de recevoir une formation en bibliothéconomie sont nombreux, non seulement concernant le voyage lui-même, mais aussi pour permettre aux étudiants d'obtenir un congé étudiant de leurs autres obligations. Finalement, un autre obstacle soulevé par de Alwis (2021) est l'absence de ressources pour former ces futurs étudiants puisqu'il y a seulement trois bibliothécaires professionnels possédant une maîtrise en science de l'information au pays. L'IFLA recommande donc de développer de façon urgente un système en sciences de l'information, en débutant par un programme de formation en sciences de l'information ainsi que d'instaurer à nouveau l'association des bibliothécaires cambodgiens (IFLA, 2023). Dans un article du magazine de l'Université de Washington consacré à l'un des seuls bibliothécaires ayant une maîtrise en science de l'information du Cambodge, il est mentionné que l'accès aux études est compliqué pour tous les enfants provenant de familles défavorisées. Cette situation s'applique aux études secondaires, pendant lesquelles la majorité des enfants issus de la pauvreté vivent avec

des moines bouddhistes. Pour ce qui est de Net, le bibliothécaire dont parle l'article, il a commencé par obtenir un diplôme à l'université nationale de gestion de Phnom Penh. Grâce à un partenariat, il a par la suite pu obtenir son diplôme de la maîtrise en sciences de l'information à l'université de Washington (University of Washington Magazine, s.d.). Ceci est un exemple de parcours qui a permis à ces trois bibliothécaires diplômés d'obtenir une formation en bibliothéconomie. Il est toutefois difficile pour les bibliothécaires cambodgiens de bénéficier de formations à l'international, car de nombreux pays occidentaux refusent d'accueillir les Cambodgiens afin de leur offrir une formation appropriée (Barritt et Barlett, 1990).

Pour ce qui est des autres bibliothécaires du pays, des formations accessibles directement au Cambodge sont parfois données par des organismes de la communauté internationale. C'est le cas par exemple de l'institut Raoul Wallenberg, une institut académique indépendante installée à l'université de Lund en Suisse. En 2017, l'institut avait organisé une série de formation pour les bibliothécaires du Cambodge en invitant le bibliothécaire de l'institut Raoul Wallenberg à former les bibliothécaires du centre d'études de lois humanitaires (CSHL) sur les ressources électroniques et les catalogues de bibliothèques. Les bibliothécaires ayant suivi les formations ont par la suite pu partager les connaissances qu'ils ont acquises dans le cadre de celles-ci avec les bibliothécaires des autres universités partenaires, comme l'université de Battambang et celle de Siem Reap (Raoul Wallenberg Institute, 2024).

L'absence presque totale de formation disponible aux bibliothécaires cambodgiennes et les difficultés que rencontrent ceux-ci lorsqu'ils tentent d'obtenir une formation à l'international doivent être prises en compte dans les discussions sur le cadre éducatif en science de l'information au Cambodge. Toutefois, il ne faut pas oublier le contexte historique et politique qui a mené à ce cadre éducatif (Barritt et Barlett, 1990).

Association des bibliothèques

L'association responsable de la promotion des bibliothèques, de la lecture et de l'éducation au Cambodge se nomme SIPAR (Soutien à l'initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction des pays asiatiques du Sud-Est). Elle se définit comme étant une organisation non gouvernementale et compte dans ses rangs pas moins de 600 bibliothèques et lieux de lecture répartis dans 25 régions du pays (Abad, 2024). Créée en 1982 à Versailles en France, l'association est fondée à l'origine pour accueillir les réfugiés de provenance des pays

d'Asie du Sud-Est en France (Grzybowski, 2017). Dès sa fondation, elle ouvrait des classes de français en Thaïlande dans les camps de réfugiés ainsi que le long de la frontière avec le Cambodge. En 1991, SIPAR fut implantée au Cambodge, à la demande du ministère de l'Éducation du pays et ouvrit sa première bibliothèque jeunesse à Kompong Speu (SIPAR, s. d. – b). Sa mission principale est de « contribuer au développement du capital humain du Cambodge, et en priorité de ses populations vulnérables, par la promotion de la lecture et de l'accès à la connaissance et à l'éducation » (SIPAR, s. d. – c). Elle oriente ses actions dans le but de promouvoir l'accès et le développement à la lecture, l'éducation ainsi que la lutte à l'analphabétisation (SIPAR, s. d. – c). L'association a commencé à instaurer des bibliothèques et des lieux de lecture au travers du Cambodge et par la suite, commencé à éditer ses propres livres (Abad, 2024). À ses débuts, aucun livre offert n'était écrit en khmer, SIPAR devait commander des livres publiés en anglais et en français et traduisait en Khmer les textes sur les pages (SIPAR, s. d. – b). Cela explique sa seconde mission qui est d'offrir au grand public des livres publiés en khmer. Afin de pallier cette absence, SIPAR décide en 2001 de devenir une maison d'édition proposant leurs propres livres en khmer. Depuis, elle a publié 135 livres pour tous les types de publics en 1,8 million d'exemplaires (Grzybowski, 2017).

En ce qui concerne les bibliothèques, l'association a fait construire pas moins de 318 bibliothèques scolaires, 15 bibliothèques mobiles, neuf bibliobus, trois biblios tuk-tuk, une biblio moto et deux biblios bateaux qui sont établis à travers le Cambodge (Abad, 2024). Il est possible d'y compter 2500 bibliothécaires comme membres de l'association (Grzybowski, 2017). Plusieurs programmes ont été instauré par SIPAR, dont la lecture en milieu scolaire, les bibliothèques mobiles, l'éducation et la lecture en milieu carcéral, le développement de la jeunesse, l'éducation dans les briqueteries (usines de briques où la population est la plus vulnérable et défavorisée) et les maisons d'édition. De plus, elle offre des ateliers de formation avec expertise sur plusieurs sujets touchant les bibliothèques comme : la création et la gestion d'une bibliothèque, le storytelling ainsi que l'utilisation de logiciels professionnels de recherche (SIPAR, s. d. – a).

Cadre législatif

Tel que c'était le cas en 2010 (API et Freedom of Information Working Group, 2010), il s'avère que l'année 2024 est elle aussi marquée par l'absence d'un cadre législatif fonctionnel dont le rôle porterait sur toute dimension relevant soit des institutions

bibliothécaires, soit de l'accès à l'information. Cette réalité est en partie due aux événements qui ont eu lieu durant l'histoire contemporaine du pays. Autant les partisans de l'occupation coloniale française que le régime dictatorial des Khmers Rouges ont voulu effacer l'héritage législatif du pays avec un niveau de succès mitigé (Chamroeun et al., 2016). Le rôle joué par ces chamboulements socioculturels dans le ralentissement d'un développement favorable à la dimension légale des institutions bibliothécaires et des services informationnels ne doit pas être sous-estimé.

Toutefois, l'absence de législation sur l'accès à l'information ne laisse pas supposer que le gouvernement cambodgien n'y accorde pas d'importance. En fait, le projet d'une législation de l'information est entamé depuis dix-huit années déjà : 2007, 2015, et 2018 ont été des années phares dans l'atteinte de la situation courante. Elles ont été respectivement marquées par le premier jet d'un règlement, la formation d'un groupe en collaboration avec l'UNESCO pour rédiger une première version du projet de loi, et par la soumission du premier brouillon officiel pour son approbation (Advocacy and Policy Institute, 2019). Alors que le ministre de l'Information affirmait que la phase initiale de rédaction avait été complétée en septembre 2021 (C.Nika, 2021), il était possible de lire dans un article paru en janvier 2024 que le gouvernement planifiait de finaliser la loi au courant de l'année (Seoung, 2024). Malheureusement, un second article paru en septembre rapporte que les choses ne s'étaient pas déroulées conformément aux intentions initiales du gouvernement (Khuon et Seoung, 2024). Comme les brouillons de cette loi sont très difficiles d'accès, il faut se contenter des commentaires qui ont été produits en référence à ses différentes itérations pour se faire une idée de son contenu. Celui auquel on se réfère par la suite a été produit par l'organisme Advocacy and Policy Institute. Le très bref survol qui suit a pour but de faciliter l'intégration de certains débats qui sont à interpréter en tenant compte du cadre sociohistorique propre au Cambodge. Toutes recherches sur le sujet qui auraient lieu dans les années à venir devront alors être faites à la lumière des plus récents développements dans le domaine.

Dans ce commentaire, l'une des inconformités les plus majeures du projet qui avait été cernée dans son itération du mois d'avril 2020 était la problématique des recours (Leos, 2020, p.2). Plus précisément, la loi prévoyait un système permettant d'entamer des recours visant les demandes d'informations. Ce système — pourtant conçu de manière inconforme aux attentes de la communauté internationale — avait été secondé par Leos. Selon lui, la situation économique cambodgienne ne permettait pas la fondation d'un nouveau corps étatique autonome pouvant se concentrer uniquement sur les enjeux de l'information. Il proposait plutôt de se concentrer davantage sur d'autres problématiques fondamentales au projet de loi et dont la conciliation était plus réaliste.

Dès le premier article, Leos retient des problématiques majeures (Leos, 2020, p.16). Les deux plus importantes étant l'omission de mentionner que l'application de cette loi se fait à la lumière de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui sont tous deux des références clés pour la standardisation des droits individuels au sein de la communauté internationale. Outre le fait que l'ajout de cette mention permettrait de s'assurer du respect des règles telles qu'elles y sont rédigées, elle ferait aussi en sorte que l'État cambodgien respecterait son propre engagement d'appliquer la Déclaration (Chamroeun et al., 2016 ; Leos, 2020, p.16). D'ailleurs, la modification de l'article 11 suggérée par l'auteur renvoie à l'article 19 de la Déclaration. La loi prévoyait que toutes demandes d'information devaient se faire au moyen d'une identification obligatoire de la personne demandante – une flagrante entrave à la réelle liberté d'accès à l'information. Quelques autres modifications qui avaient été recommandées par l'auteur pour répondre à certains cas problématiques sont les suivantes (entre parenthèses se trouvent la nature du changement recommandé par Leos ainsi que l'article visé) : A. la transparence totale lors de l'application de la loi (ajout ; article 1), B. l'étendue de la loi à l'entièreté des documents qui sont possédés par les entités publiques (révision ; article 4), C. le temps nécessaire entre chaque demande d'information (révision ; article 13), D. la limite de 40 jours entre deux requêtes identiques (retrait ; article 15), E. l'ajout d'une mention de clauses spéciales de prohibition pouvant justifier la garde d'une information par l'État face à la nation (retrait ; article 20), F. la protection restreinte garantie aux informateurs (révision ; article 25), G. la notion de sanctions disciplinaires (révision ; article 29).

Information complémentaire

Comme la bibliothèque nationale est l'une des figures d'autorité principales au sein du milieu bibliothécaire cambodgien, il est possible de s'informer des préoccupations majeures du milieu en consultant les objectifs qu'elle veut atteindre. À cette fin, vous pourrez consulter les traductions suivantes des objectifs pour la période 2016 à 2020 qui avaient été publiées sur le site officiel de l'institution (Bibliothèque nationale du Cambodge, s. d.) :

- Compiler et publier une bibliographie des ouvrages qui ont une signification nationale ayant été publiés à l'intérieur du pays via le catalogage des nouveaux livres,

des livres d'histoires, et des magazines publiés au Cambodge ou à propos de celui-ci.

- Assembler une liste des nouvelles ressources publiées au Cambodge.
- Trouver de nouveaux ouvrages de référence et de nouvelles ressources de documentation.
- Protéger les ressources existantes des pertes dues aux vols et aux dommages.
- Promouvoir et encourager les ressources de la Bibliothèque nationale.
- Gérer efficacement les ressources de la Bibliothèque, que ce soit son personnel, ses livres, ou ses services.
- Développer la compétence de la bibliothèque à bien remplir ses fonctions via le programme de développement des capacités du personnel afin que l'entièreté du personnel comprenne leurs rôles et reçoive un entraînement professionnel, des livres et l'équipement nécessaire pour accomplir leurs tâches efficacement tout en recevant des récompenses incitatives pour le développement de ces dites compétences.

Les points les plus marquants auxquels il semble pertinent d'accorder davantage d'attention sont : les intentions de promouvoir et d'améliorer les services de la bibliothèque, mais aussi au développement du milieu bibliothécaire cambodgien. L'importance d'un personnel professionnellement qualifié au sein des bibliothèques y est soulignée et l'offre de récompenses visant à recevoir davantage d'applications peut témoigner quant à lui d'une volonté à combler ce manque dans de brefs délais.

Bibliographie & références

Abad, R. (2024, 5 juin). Culture & Association : SIPAR, passeur inlassable de connaissance au Cambodge. Cambodge Mag. <https://www.cambodgemag.com/post/culture-association-sipar-passeur-inlassable-de-connaissance-au-cambodge>

Advocacy and Policy Institute. (2019, 28 décembre). Cambodia Draft Law on Access to Information – Legal Analysis – Draft 20-21 November 2019. API Institute. https://apiinstitute.org/uploads/Handbooks_Info%20Materials/Access%20to%20Information/Access-to-Information-Draft-Law-Analysis-2019.pdf

API et Freedom of Information Working Group. (2010). Introduction to

manuscripts pâli du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient. Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 87 (2), 445-471. <http://doi.org/10.3406/befeo.2000.3487>

GADC (2022). Library. Gender and Development for Cambodia. [https://www.gadc.org.kh/library/#:~:text=The%20GADC%20Resource%20Library%20houses,document%20binding%20\(fees%20apply\)](https://www.gadc.org.kh/library/#:~:text=The%20GADC%20Resource%20Library%20houses,document%20binding%20(fees%20apply))

Grzybowski L. (2017, 22 février). Au Cambodge, des livres pour construire l'avenir. La Vie. <https://www.lavie.fr/actualite/solidarite/au-cambodge-des-livres-pour-construire-lavenir-10901.php>

Jarvis, H. (1995). The National Library of Cambodia: Surviving for Seventy Years. *Libraries & Culture*, 30(4). 391-408. <https://www.jstor.org/stable/25542801>

IFLA (1999). World Report : Libraries and Intellectual Freedom.

IFLA (2007). Cambodia. FAIFE World Report. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/ifla-world-report/34_ifla-faife_2007_cr_-_cambodia.pdf

INALCO. (s. d.). Khmer (Cambodgien). INALCO. <https://www.inalco.fr/langues/khmer-cambodgien#:~:text=Le%20khmer%20%E2%80%93%20parl%C3%A9%20par%20une,d%27environ%2090%20%25%20de%20la>

Khuon, N. et Seoung, N. (2024, 27 septembre). NGOs Call For Draft Law on Access to Information To Be Expedited. *CamboJA News*. <https://cambojanews.com/ngos-call-for-draft-law-on-access-to-information-to-be-expedited/>

Kongieng, C. (2024, 16 novembre). Weekend Study Struggle: Phnom Penh's Lack of Public Libraries. *CamNess*. <https://cambodianess.com/article/weekend-study-struggle-phnom-penhs-lack-of-public-libraries>

Leos, R. (2020). Cambodia Draft Law on Access to Information. Updated Legal Analysis. Draft 20 April 2020. Advocacy and Policy Institute. <https://apiinstitute.org/uploads/Others/Access-to-Information-Draft-Law-Analysis-July-2020-20200909103211.pdf>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s. d.). Présentation du Cambodge. *France Diplomatie*. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/cambodge/presentation-du-cambodge>

Peycam, Philippe M.F. (2011). Sketching an Institutional History of Academic

Knowledge Production in Cambodia (1863-2009). *Sojourn : Journal of Social Issues in Southeast Asia*, 26(1), 16-35. <https://muse.jhu.edu/article/429095>

Phung, S. (2011). Cambodge. *Les Cahiers de l'Orient*, 103 (3). 137-141. <https://shs.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2011-3-page-137?lang=fr>

Raoul Wallenberg Institute. (2024, 14 mai). Library Partnership between CSHL & RWI Cambodia. The Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law. <https://rwi.lu.se/news/library-partnership-between-cshl-rwi-cambodia/>

Sauber, K. (s. d.). Librarian hopes to spread the word in Cambodia. *UW Magazine – University of Washington Magazine*. <https://magazine.washington.edu/feature/librarian-hopes-to-spread-the-word-in-cambodia/>

Seoung, N. (2024, 24 janvier). Ministry of Information Finalizing Protracted Access to Information Draft Law. *CamboJA News*. <https://cambojanews.com/ministry-of-information-finalizing-protracted-access-to-information-draft-law/>

Socheata, V. (2023, 7 décembre). 10th National Book Fair showcases the country's literature. *The Phnom Penh Post*. <https://www.phnompenhpost.com/national/10th-national-book-fair-showcases-the-country-s-literature>

Sreylin, Yim (2021, 11 août). Village library project expands coverage. *Khmer Times*, <https://www.khmertimeskh.com/50913317/village-library-project-expands-coverage/>

SIPAR, (s. d. – a). Nos services. SIPAR. <https://sipar.org/association-cambodge-sipar/nos-services/creation-et-gestion-de-bibliotheques/>

SIPAR, (s. d. – b). Notre histoire. SIPAR. <https://sipar.org/association-cambodge-sipar/decouvrir-sipar/notre-histoire/>

SIPAR, (s. d. – c). Qui sommes-nous?. SIPAR. <https://sipar.org/association-cambodge-sipar/decouvrir-sipar/qui-sommes-nous/>

The Asia Foundation. (2018, 26 octobre). The Asia Foundation Signs MOU to Enhance School Libraries with Cambodia's Government. The Asia Foundation. <https://asiafoundation.org/the-asia-foundation-signs-mou-to-enhance-school-libraries-with-cambodias-government/>

The Asia Foundation. (2024). Literature Review : Children's reading habits, internationally and in Cambodia. *Let's Read*. <https://asiafoundation.org/wp->

content/uploads/2024/05/Lets-Read_Literature-Review-Childrens-Reading-Habits_Cambodia.pdf

Université de Sherbrooke. (s. d.). Cambodge : Histoire du pays. Perspective Monde. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMHistoriquePays/KHM>

Vibol, Ton. (2024, 12 mars). Ministry urges the establishment of libraries in more schools. Khmer Times. <https://www.khmertimeskh.com/501454167/ministry-urges-the-establishment-of-libraries-in-more-schools/>

Zelin, Bor Pich. (2024, 18 mars). Education minister calls for libraries, reading in teacher training schools. The Phnom Penh Post. <https://www.phnompenhpost.com/national/education-minister-calls-for-libraries-reading-in-teacher-training-schools>

4. Canada (Alberta)

Véronique Beaumont, Stéphanie Hainault, Annie Lyonnais, Laëticia Perray et Sophie Poirier

Profil de la province

L'Alberta, située dans l'Ouest canadien, a été constituée en tant que province en 1905. Elle est bordée à l'ouest par la Colombie-Britannique, à l'est par la Saskatchewan, au nord par les Territoires du Nord-Ouest, et au sud par le Montana (États-Unis). Son paysage varié est marqué par les montagnes Rocheuses, les Prairies et la forêt boréale. Avec environ 4,9 millions d'habitants, l'Alberta est la quatrième province la plus peuplée du Canada (Government of Alberta, s.d.). La majorité de la population se concentre dans ses deux grandes villes, à savoir sa capitale Edmonton, et Calgary. Bien que l'anglais soit la langue principale, le français est également une langue officielle, comme dans toutes les provinces canadiennes. L'Alberta abrite une communauté autochtone significative. Selon le recensement de 2021, parmi les 284 465 Autochtones de la province (soit 6,8 % de la population albertaine), 51,2 % étaient des Premières Nations, 44,8 % étaient Métis et 1,0 % étaient Inuit (Gouvernement du Canada, 2022). La capitale albertaine, Edmonton, se distingue comme la deuxième ville canadienne, après Winnipeg, avec la plus forte proportion de population autochtone. Sur le plan économique, l'Alberta se démarque aux côtés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique par sa croissance économique. (Gouvernement du Canada, 2024). Son économie repose principalement sur l'exploitation minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz (Gouvernement du Canada, 2024). L'agriculture joue également un rôle clé, tandis que les secteurs technologique et touristique, avec des attractions majeures comme les montagnes Rocheuses et les parcs nationaux de Banff et Jasper, complètent ce portrait général de l'économie albertaine (Beckman, Dahms et Bruce, 2006). Par ailleurs, la province s'affiche également au peloton de tête des provinces les plus polluantes (Gouvernement du Canada, 2023). L'Alberta bénéficie par ailleurs d'un système éducatif compétitif, avec des universités de renom. La Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta rassemble 43 écoles où l'enseignement est offert en français, à l'exception des cours d'anglais (FCSFA, s.d.).

Histoire

Avant l'arrivée des colons européens, le territoire de l'actuelle Alberta était habité par des peuples autochtones, notamment le peuple Blackfoot. D'autres groupes nomades, comme les Dakotas, les Cris et les Assiniboines fréquentaient le territoire. (Stamp, 2009). En 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) prend le contrôle de la Terre de Rupert, qui englobe des parties de cinq provinces actuelles, dont l'Alberta. La HBC exploite la fourrure, en particulier celle du castor, prisée en Europe pour la fabrication de chapeaux en feutre, dans le cadre d'échanges et d'alliances inégales avec les Premières Nations. Au 18^e siècle, les compagnies étendent leurs activités vers l'Ouest, mais une crise du commerce des fourrures, au début du 19^e siècle, affaiblit les nations autochtones (Encyclopaedia Universalis, 2011). Un aspect intéressant pour ce travail : les compagnies ayant établi des postes de traite dans l'Ouest canadien ont mis à disposition de petites collections de livres pour leurs employés, incluant les meilleurs titres publiés chaque année ainsi que des manuels scolaires pour les enfants. Cela constitue un exemple des premières « bibliothèques » sur le territoire albertain (Spring-Gifford, 2000).

En 1870, après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral prend possession des terres de la HBC, et la région actuelle de l'Alberta devient une partie des Territoires du Nord-Ouest. Des accords permettent au gouvernement canadien d'accéder aux terres autochtones (Lacroix, 2022). Ces violations des territoires ancestraux suscitent des résistances, notamment deux soulèvements métis (Atlas des peuples autochtones du Canada, 2018).

En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan rejoignent la Confédération canadienne. La création de ces provinces a été motivée par la croissance démographique. Il est à noter que les premières bibliothèques de l'Alberta se développent peu après la création de la province, en parallèle à son expansion et son développement. Les bibliothèques publiques, notamment, se distinguent par une histoire significative. La Memorial Park Library de Calgary, première bibliothèque publique albertaine, a ouvert ses portes en 1912 grâce à l'initiative d'Annie Davidson, présidente du Calgary Women's Literary Club, et à sa mobilisation réussie auprès de la Fondation Carnegie, acteur clé du financement de nombreuses bibliothèques canadiennes. (Lieux patrimoniaux du Canada, s.d.).

Entre 1896 et 1914, l'Ouest canadien connaît une vague migratoire, facilitée par le développement du réseau ferroviaire (Encyclopædia Universalis, 2011). Pendant la Première Guerre mondiale, l'Alberta contribue à l'effort de guerre. En 1947, la découverte de pétrole à Leduc marque un tournant pour l'économie (Stamp, 2009), renforcée par

la hausse des prix mondiaux du pétrole en 1973 (Perspective Monde, s.d.). La récession des années 1980 provoque toutefois une période de déséquilibre économique. Dans les années 1990, les revenus pétroliers élevés permettent de générer un surplus budgétaire (Stamp, 2009). L'économie de l'Alberta continue de croître, soutenue par les prix élevés des hydrocarbures et d'autres secteurs comme l'industrie minière, l'agriculture et le tourisme, faisant de la province l'une des plus prospères du Canada.

Types de bibliothèques

L'American Library Association (ALA) identifie quatre grands types de bibliothèques, une classification qui a orienté la structure de notre présentation (ALA, s.d.). Tout d'abord, les bibliothèques de recherche incluent principalement celles des établissements d'enseignement postsecondaire, en particulier les universités, qui jouent un rôle fondamental dans la production et la diffusion des connaissances. Ensuite, le réseau étendu des bibliothèques publiques occupe une place de choix, comme en témoigne l'impressionnante Calgary Public Library, souvent citée comme un exemple remarquable de bibliothèque « 3e lieu ». Parallèlement, les bibliothèques scolaires constituent un pilier essentiel du soutien à l'apprentissage, tant dans les systèmes anglophones que francophones. Enfin, les bibliothèques spécialisées regroupent une diversité d'institutions, allant de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Alberta à des établissements dédiés à des thématiques ou secteurs spécifiques.

Bibliothèques de recherche

Depuis le début du 20e siècle, le réseau des universités en Alberta n'a cessé de se développer. La première université, l'University of Alberta (UAL), a été fondée à Edmonton quelques années après la création de la province. Aujourd'hui, cette institution est l'une des principales universités canadiennes en enseignement et en recherche, avec une excellente réputation internationale dans des domaines variés tels que les sciences humaines, les arts, l'économie, l'ingénierie et les sciences de la santé (Beasley & Rosseel, 2016). L'Alberta compte désormais douze universités, dont dix sont situées à Edmonton et à Calgary.

En parallèle, les bibliothèques se sont développées dans les établissements universitaires pour accompagner les chercheur.euse.s et étudiant.e.s. À titre d'exemple, l'ULA est le second plus grand système de bibliothèques de recherche au Canada, avec dix bibliothèques réparties sur trois campus et une imposante collection d'ouvrages imprimés et numériques comptabilisant plus de 4,7 millions de titres et plus de 8,7 millions de volumes (Beasley & Rosseel, 2016). Selon une étude statistique sur les dépenses consacrées aux ressources des universités canadiennes, l'Université d'Alberta se situe en deuxième rang parmi plusieurs autres universités canadiennes, soit un fort indicateur de performance de cette université (Duong, 2007). Les bibliothèques de l'ULA offrent une large gamme de services pour soutenir la recherche, l'enseignement et l'apprentissage, avec des espaces de travail, des technologies avancées (impression 3D, équipements multimédias) et des ressources numériques. Elles proposent également un accompagnement personnalisé en publication, gestion des données et droits d'auteur, ainsi que des ateliers, tutoriels et services de prêt pour encourager l'accès aux savoirs (University of Alberta, s. d.). Des services comparables sont également proposés dans d'autres bibliothèques universitaires de l'Alberta, notamment celles de l'University of Calgary (University of Calgary, s. d.).

Bibliothèques publiques

En 1882, une loi ontarienne autorise l'ouverture des premières bibliothèques publiques gratuites, financées par une taxe de 0,05 % sur les biens mobiliers et immobiliers. Cette décision politique, qui constitue une grande avancée vers l'accès équitable à l'information et à l'éducation entre en vigueur en Alberta en 1906 (Beckman et al., 2006). Aujourd'hui, les bibliothèques publiques albertaines sont des services municipaux régis par la *Loi sur les bibliothèques* et le *Règlement de la bibliothèque* (Government of Alberta, 2024b). Afin de desservir les communautés éloignées, un réseau provincial financé par l'État facilite le partage des ressources et garantit ainsi l'équité des services (Government of Alberta, 2018). Les bibliothèques publiques sont gérées par un conseil d'administration municipal ou intermunicipal. Elles sont financées par des taxes municipales, des recettes fiscales, d'autres revenus locaux et de subventions provinciales.

En 2021, 99,8 % des Albertains ont accès à une bibliothèque publique (Government of Alberta, 2024c). La province comptait 220 bibliothèques municipales en Alberta, sept réseaux régionaux de bibliothèques desservant 304 municipalités, 322 points de service

dans les petites et grandes communautés, et 17 millions de documents. En 2021, 1 965 employés ont servi 1 514 904 usagers et enregistré 32 millions de prêts (Government of Alberta, 2024e). Par ailleurs, tel qu'il sera abordé au point consacré aux informations complémentaires, des initiatives ont été mises en place pour s'aligner sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et favoriser un accès équitable aux bibliothèques pour ces communautés (Government of Alberta, 2018).

À l'image de cette belle évolution, la nouvelle bibliothèque publique de Calgary, inaugurée en 2018, est un chef-d'œuvre d'architecture de 245 millions de dollars situé au cœur de la ville. Ce bâtiment immense aux finitions modernes comprend de nombreux espaces collaboratifs et interactifs, deux cafés, un théâtre et une salle de spectacle répartis sur quatre étages. Une gigantesque peinture murale autochtone accueille les visiteurs et les invite à engager un dialogue sur la réconciliation (Radio-Canada, 2018).

Bibliothèques scolaires

Dans le système fédéral canadien, la gestion des bibliothèques scolaires et de leurs programmes relève de la compétence des provinces. Ce mode de fonctionnement permet de répondre aux besoins d'une population dispersée, mais entraîne un manque de cohérence et d'uniformité.

En Alberta, les programmes des bibliothèques scolaires sont gérés et financés par les municipalités. Ce système de gestion décentralisée contribue à créer de grandes disparités dans la qualité des ressources, des installations et des services auxquels les élèves et les enseignants ont accès (Spring-Gifford, 2001). Pendant l'année scolaire 2003-2004, selon une enquête de Statistique Canada, 97,5 % des écoles primaires et 84,6 % des écoles secondaires étaient dotées d'une bibliothèque scolaire. Chaque école affectait en moyenne à sa bibliothèque 0,07 enseignant bibliothécaire et 0,47 technicien en documentation à temps plein. Toujours dans la même année scolaire, le budget consacré aux collections des bibliothèques scolaires était en moyenne de 4 708 \$ par école. L'Alberta était donc en tête des provinces concernant les dépenses moyennes consacrées à l'enrichissement des collections, avec 19,63 \$ par élève.

Bien que l'Alberta ait un nombre réduit d'enseignants-bibliothécaires dans ses bibliothèques scolaires, elle est parmi les provinces les plus généreuses en termes de dépenses par habitant pour les écoles publiques. Ainsi, elle se distingue par ses

investissements considérables dans l'enseignement public et les bibliothèques scolaires, malgré la faible présence d'enseignants-bibliothécaires (Statistique Canada, 2004). Cependant, selon un rapport de la Société royale du Canada, un fossé de plus en plus marqué se creuse entre les services offerts par les grandes bibliothèques urbaines et ceux proposés par les petites bibliothèques rurales (Beaudry et al., 2014, p. 148).

Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées, axées sur des domaines spécifiques, dépendent d'institutions variées et sont régies par des modes de gouvernance divers, ce qui rend parfois difficile l'accès à des informations fiables (Semertzaki, 2011). La Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Alberta, fondée en 1906 et située à Edmonton, est un exemple notable de bibliothèque gouvernementale. Elle destine ses services et ses ressources à tous les parlementaires, aux fonctionnaires et au grand public, avec sa collection rassemblant de nombreux documents législatifs, gouvernementaux, historiques et politiques (Bibliothèque de l'Assemblée législative, s. d.). Elle joue un rôle clé dans la transparence et l'efficacité du travail législatif en offrant des séminaires, des séances d'orientation et des ressources en ligne, comme les profils de circonscriptions électorales. (Ménard et al., 2023).

Par ailleurs, des bibliothèques spécialisées telles que la Grey Nuns Health Sciences Library sont destinées aux professionnels de la santé (NEOS Library Consortium, s. d.-b). Les Alberta Law Libraries jouent un rôle clé en facilitant un accès éclairé à la législation. Ces bibliothèques disposent de succursales dans plusieurs villes de la province (Alberta Law Librairies, 2024). Les Alberta Innovates Libraries, situées à Edmonton, soutiennent la recherche scientifique et technique. Elles se distinguent par leurs ressources spécialisées en biotechnologie, chimie, ingénierie environnementale, foresterie, et technologies liées aux sables bitumineux, pipelines et forage. (NEOS Library Consortium, s. d.-a). Dans une perspective plus environnementale, la Alberta Environment Library conserve les publications du gouvernement de l'Alberta sur des enjeux environnementaux destinées aux décideurs politiques (NEOS Library Consortium, s. d.-b).

Enfin, certaines bibliothèques spécialisées notables se trouvent dans les musées. L'un des plus grands, le musée Glenbow, spécialisé dans l'art et l'histoire de la colonisation de l'Ouest canadien, possède une vaste collection de documents. Une grande partie de cette collection est conservée par le Glenbow Research Center de l'Université de Calgary

(Glenbow Museum, s. d.), mais le musée abrite également une bibliothèque de référence contenant plus de 100 000 documents (Cotton, 2006).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation aux métiers des bibliothèques existe depuis plus de cent ans, au Canada. Les changements technologiques et l'apparition de nouveaux métiers, comme celui de technicien, ont transformé les programmes au fil du temps. Les programmes canadiens de formation aux métiers de la bibliothèque sont tous accrédités par la ALA, et doivent donc répondre aux mêmes critères en termes d'acquisition de compétences. De la même façon, les associations professionnelles nationales (Canadian Library Association et Canadian Council for Information Studies) s'assurent que tous les étudiants, à travers le pays, sortent de leur formation avec le même niveau de compétences (Haycock et Ashcroft, 2007).

En Alberta, il existe plusieurs niveaux de diplomation : le collégial pour les formations techniques, le niveau universitaire qui offre une maîtrise spécialisée, et ouvre les portes du doctorat, et les formations connexes. Les programmes d'enseignement du métier de technicien en bibliothèque se sont développés, en Alberta comme au Canada, à la fin des années 1960. La formation à distance a très tôt été mise en place, pour permettre à des étudiants de différents domaines de valider des compétences transversales, grâce à l'obtention d'un diplôme. La Canadian Library Association a élaboré un guide de recommandations pour l'élaboration des curriculum, afin de garantir le même niveau de compétence à travers tout le pays. Les changements technologiques qui apparaissent dans les années 1980 ont des conséquences sur les programmes auxquels s'ajoutent dès lors toute une série de cours relatifs à l'informatique, aux nouvelles méthodes de catalogage, et aux nouveaux supports de l'information (Weihs, 2008).

Dans le but de garantir la même qualité de service à tous les habitants, le Libraries Act oblige les comités qui régissent les bibliothèques publiques à employer du personnel qualifié (Libraries Regulation, 2024). Cette mesure a eu un impact sur le cadre éducatif des professionnels à l'échelle de la province. À partir de 1984, les employés des bibliothèques scolaires et publiques peuvent suivre à distance le Rural Library Training Project (RLTP) et obtenir le Small Library Operation Certificate (Ming, 1988). Si le projet n'existe plus aujourd'hui, l'Alberta reste une pionnière de l'enseignement à distance.

De nos jours, deux établissements offrent une formation de bibliotechnicien : le

Grant MacEwan College à Edmonton, et le Southern Alberta Institute à Calgary. Dans les deux institutions, le programme est rattaché à l'école de commerce. Le *Library Technician Diploma* du Grant MacEwan College se déroule sur deux ans. Il est accessible aux étudiants ayant fini l'école secondaire. Il correspond à soixante crédits, dont une partie validée par un stage. Les cours se concentrent sur les aspects techniques et sur les connaissances en gestion de l'information, afin d'ouvrir les perspectives de carrières dans des domaines autres que les métiers de la bibliothèque. Le cursus est également ouvert aux étudiants en art, dans le cadre d'un baccalauréat (MacEwan University, s.d.). Le *Library Information Technology diploma* offert à Calgary est similaire. Les étudiants doivent toutefois obtenir soixante et un crédits et demi et la formation est également offerte en ligne. Ce programme était d'ailleurs le premier à s'offrir à distance, en 1985. Les étudiants libres peuvent également suivre les cours à la carte, et compléter la formation à leur rythme (SAIT, s.d.).

Le diplôme de maîtrise est offert par l'University of Alberta, à Edmonton. La *School of Library and Information Studies* fait partie du département de l'éducation qui appartient au *College of Social Sciences and Humanities*. Le *Master of Library and Information Studies* (MLIS) est le seul au Canada qui peut être suivi entièrement à distance. Le programme se déroule sur deux ans, est accrédité par la ALA et propose deux parcours : professionnel ou recherche. Le diplôme peut également être obtenu dans le cadre d'un double cursus, en combinaison avec le *Master of Art in Digital Humanities*, ou le *Master of Business Administration*. Les étudiants ayant opté pour le master de recherche en deuxième année peuvent continuer leurs études au doctorat (PhD), si leur sujet de recherche est rattaché à une autre discipline. Le travail est alors supervisé conjointement par deux directeurs de thèse, appartenant à l'un et l'autre des départements universitaires (University of Alberta, s.d.).

Un programme spécial a également été développé pour les enseignants-bibliothécaires (*teacher librarian*). Ouvert aux étudiants en sciences de l'éducation, dans le cadre d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, le *Teacher Librarianship by Distance Learning Program* (TLDL) est constitué de quatorze cours en ligne qui traitent de littérature jeunesse, de liberté intellectuelle et responsabilité sociale. Plusieurs sont centrés sur les méthodes d'apprentissage basé sur la recherche (*inquiry-based instruction*) et les techniques de recherche dans les documents imprimés (Oberg, 2011). Ce programme complémentaire se révèle crucial puisqu'un diplôme en sciences de l'éducation est nécessaire pour travailler en bibliothèque scolaire, en Alberta.

Il faut saluer l'engagement des étudiants en LIS, à la University of Alberta qui ont créé en 2005 le *Future Librarians for Intellectual Freedom* (FLIF). Le comité organise

des événements de sensibilisation et de promotion de la liberté d'expression et de la responsabilité sociale sur le campus. Les activités prennent la forme de médiation autour du livre, expositions d'art, etc. dans lesquels sont impliqués des étudiants et employés de l'université.

Association de bibliothèques

De nombreuses associations de bibliothèques œuvrent au Canada que ce soit au niveau national, régional, provincial ou local. Parmi les associations nationales les plus importantes et influentes dans leur milieu, au Canada, on retrouve l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ACBD) et le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada (CBUC). On retrouve également l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada (ABPAC) et des associations représentant des institutions à caractère religieux comme l'Association of Jewish Libraries (AJL) (Demers, 2014). Il y a aussi l'American Library Association (ALA) et la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) auprès desquelles on peut retrouver les codes d'éthique et une liste des compétences/valeurs fondamentales de la profession de bibliothécaire. En Alberta, il existe plusieurs associations de bibliothèques qui ont leurs propres missions et objectifs. Deux de ces associations ont des missions qui visent tous les types de bibliothèques : La première est la Library Association of Alberta (LAA), formée depuis 1930. La mission de la LAA est de renforcer les liens entre les différentes bibliothèques de la communauté par la collaboration, la promotion et en offrant des services efficaces et adaptés à leurs membres (Library Association of Alberta [LAA], s.d.). La deuxième est la Greater Edmonton Library Association (GELA), qui s'est formée au courant de la décennie suivante. La GELA a pour mission plus spécifique de faciliter les interactions entre les individus de la communauté (les bibliothécaires, les techniciens, les étudiants, etc.). La GELA a également pour objectif de promouvoir la formation continue et d'assister les membres dans leur développement professionnel (Greater Edmonton Library Association [GELA], s.d.).

Au-delà de ces deux associations aux missions plus « universelles », il existe des associations de bibliothèques albertaines qui ont des missions et des objectifs plus spécifiques à un milieu ou à un type de bibliothèques. Notamment, l'Alberta Association of Academic Libraries a pour mission de faciliter la collaboration et le développement d'opportunités professionnelles pour les employés des bibliothèques universitaires (Alberta Association of Academic Libraries [AAAL], s.d.). L'Edmonton Law Libraries

Association (ELLA) offre plutôt aux professionnels qui travaillent dans les bibliothèques de droit des opportunités professionnelles au moyen de rencontres mensuelles. Ces rencontres permettent aux membres de partager leurs connaissances et de développer leur réseau professionnel (Edmonton Law Libraries Association [ELLA], s.d.). L'Alberta Library Trustees Association soutient davantage le développement professionnel des administrateurs et/ou gestionnaires des bibliothèques (Alberta Library Trustees Association [ALTA], s.d.). Ces trois associations ont toutes été formées au courant des années 1970.

Il y a également deux associations albertaines qui œuvrent pour le milieu de la santé : La Southern Alberta Health Libraries Association (SAHLA) et la Northern Alberta Health Libraries Association (NAHLA). Ces deux associations font partie des douze régions géographiques membres de l'Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC). La SAHLA et la NAHLA ont pour mission de promouvoir et d'offrir des services d'informations sur la santé en favorisant la recherche, la collaboration, le partage de connaissances et l'avancement professionnel de ses membres (Association des bibliothèques de la santé du Canada [ABSC], s.d.).

Cadre législatif

Les bibliothèques de l'Alberta, quel que soit leur type, évoluent tout d'abord dans un cadre législatif canadien. Ce dernier est encadré par le Library and Archives of Canada Act (2004), qui souligne quatre principes fondamentaux quant aux objectifs des bibliothèques au Canada. Premièrement, ces bibliothèques se doivent de préserver l'héritage documentaire canadien pour que les générations futures puissent en profiter. (Library and Archives of Canada Act, 2004) Deuxièmement, les bibliothèques canadiennes doivent être accessibles à tous, et elles doivent contribuer à l'avancement de notre société. (Library and Archives of Canada Act, 2004) Troisièmement, ces bibliothèques doivent encourager et faciliter la coopération entre les différents acteurs du savoir. (Library and Archives of Canada Act, 2004) Finalement, cet acte cite aussi que les bibliothèques canadiennes doivent agir à titre de mémoire du pays et de ses institutions. (Library and Archives of Canada Act, 2004) Cependant, les bibliothèques publiques de l'Alberta, plus précisément, détiennent leur propre Libraries Act (2024). Le Libraries Act de l'Alberta « provides the legal framework for public library service in Alberta and creates library boards at the municipal, intermunicipal and system levels. Under the act, library boards are charged

with providing “comprehensive and efficient service”. Library boards are corporations upon establishment and have full management and control over the operation of their service points ». (Government of Alberta, s. d.)

Le cadre législatif des bibliothèques publiques de l'Alberta permet donc la création de conseils municipaux chargés des services en bibliothèques. Grâce au Libraries Act, l'Alberta peut ainsi se détacher partiellement des politiques fédérales (autonomie) en obtenant le plein contrôle de ses bibliothèques publiques. Les conseils municipaux ont pour guide un document nommé Libraries Regulation (2024), qui fait partie du Libraries Act, et qui « outlines the practices required of library boards for effective management of public library service. It requires boards to develop service plans and set relevant policies, and sets out terms and conditions for agreements that create library system boards » (Government of Alberta, 2024a). Le système de bibliothèques publiques de l'Alberta est d'ailleurs séparé en sept divisions administratives, soit Peace, Yellowhead (excluant Edmonton), Parkland, Marigold (excluant Calgary), Chinook Arch, Shortgrass et, finalement, Northern Lights (excluant Edmonton) (Libraries Regulation, 2024).

Information complémentaire/particularités

Le gouvernement de l'Alberta investit activement afin d'offrir des services adaptés aux communautés autochtones. Notamment, en 2016-2017, le Public Library Services Branch (une partie de la division des services municipaux du ministère des affaires municipales) a subventionné un programme au montant de 700 000 dollars en vue d'éliminer les frais pour les non-résidents qui habitent sur les réserves (communautés autochtones) (Government of Alberta, 2024d). L'objectif du programme est d'offrir un accès gratuit aux ressources et aux services des bibliothèques publiques aux communautés autochtones. Grâce au programme, les communautés autochtones ont maintenant accès gratuitement aux systèmes de bibliothèques et aux bibliothèques publiques suivants : City of Calgary Library Board, Chinook Arch Library Board, City of Edmonton Library Board, Marigold Library Board, Northern Lights Library Board, Parkland Library Board, Peace Library Board, Wood Buffalo Library Board et le Yellowhead Library Board.

En plus de l'élaboration du programme, en février 2017, un symposium a été organisé par le Public Library Services Branch sur les services offerts aux communautés autochtones dans les bibliothèques publiques. Plus de 100 participants se sont présentés au courant des deux journées afin de découvrir par quels moyens les bibliothèques

peuvent mieux servir les communautés (Government of Alberta, 2024d). Parmi ses initiatives les plus récentes, le Public Library Services Branch a développé en 2022 la Library Services for Indigenous Persons Operational Policy. La politique sert de guide aux bibliothèques publiques pour l'élaboration de leurs services offerts aux citoyens métis et aux citoyens des Premières Nations (Government of Alberta, 2024d).

Au-delà des bibliothèques publiques, le gouvernement de l'Alberta a également investi un million de dollars en 2018-2019 dans le milieu universitaire, plus précisément, pour l'Indigenous Languages Resources Centre à la bibliothèque publique de Calgary (Government of Alberta, 2024d). Le centre sert de troisième lieu pour les différentes communautés autochtones afin qu'ils puissent se rencontrer dans un espace accueillant qui valorise les différentes cultures traditionnelles. L'université de l'Alberta a également aménagé un espace qui offre divers services et activités adaptés aux besoins spécifiques des étudiants et étudiantes des Premiers Peuples : l'Indigenous Learning Space situé au Geoffrey & Robyn Sperber Health Sciences Library (Université de l'Alberta, s. d.).

Références

- Alberta Association of Academic Libraries. (2013, juin 5). *History of the Alberta Association of Academic Libraries*. <https://aaal.ca/about/history/>
- Alberta Law Libraries. (2024). *Alberta law libraries – alberta law libraries promote informed engagement with the law, encouraging broad access to justice*. <https://lawlibrary.ab.ca/>
- ALBERTA – Universalis Edu. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.universalis-edu.com/1/encyclopedie/alberta>
- Aperçu économique. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.wd-deo.gc.ca/fra/243.asp>
- Association des bibliothèques de la santé du Canada. (s. d.). À propos. Consulté 15 décembre 2024, à l'adresse <https://www.chla-absc.ca/propos.php>
- Atlas des peuples autochtones du Canada. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://atlasdespeuplesautochtonesducanada.ca/>
- Beasley, G., & Rosseel, T. (2016). Leaning into sustainability at University of Alberta Libraries. *Library Management*, 37(3), 136-148. <https://doi.org/10.1108/LM-04-2016-0023>
- Beckman, M., Dahms, M. & Bruce, L. *Bibliothèques*. (2006). Consulté 16 décembre

2024, à l'adresse <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bibliotheques-1>

Beckman, M., Dahms, M., & Lorne, B. (2006). *Bibliothèques*.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bibliotheques-1>

Branch-Müller JL, *Teacher-Librarianship*. (n.d.). Retrieved December 17, 2024, from <https://sites.google.com/a/ualberta.ca/jennifer-branch/tlship>

Chapeau en feutre de castor | Zone Pédagogique | Musée canadien de l'histoire. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.museedelhistoire.ca/zone-pedagogique/boite-a-histoires/le-canada-colonial/chapeau-en-feutre-de-castor/>

CLOT Indigenou. (2018, juin 21). *Fédération Canadienne Des Associations de Bibliothèques*. <https://cfla-fcab.ca/fr/ressources-autochtones/clot-indigenou/>

Cotton, C. (2006). *Glenbow Museum*. The Canadian Encyclopedia.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/glenbow-museum>

De Groot, J., & Branch, J. L. (2011). Looking Toward the Future: Competences for 21st-Century Teacher-Librarians. *Alberta Journal of Educational Research*, 57(3), 288–297.

Demers, Patricia (présidente), Guylaine Beaudry, Pamela Bjornson, Michael Carroll, Carol Couture, Charlotte Gray, Judith Hare, Ernie Ingles, Eric Ketelaar, Gerald McMaster, Ken Roberts. (2014). *Rapport du groupe d'experts sur L'avenir au présent : Les bibliothèques, les centres d'archives et la mémoire publique au Canada*. La Société royale du Canada, Ottawa (Ontario). ISBN : 978-1-928140-01-6

Edmonton Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.epl.ca>

Entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération canadienne | Événements | Bilan Québec | Perspective Monde. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/evenements/94>

Erin. (2018, octobre 10). *Alberta's Early Public Libraries*. RETROactive. <https://albertashistoricplaces.com/2018/10/10/albertas-early-public-libraries/>

Fédération canadienne des associations de bibliothèques. (s. d.). Fédération Canadienne Des Associations de Bibliothèques. Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://cfla-fcab.ca/>

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA – Éducation francophone partout en Alberta. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://fcsfa.ca/>

Glenbow Museum. (s. d.). *Library & Archives. Supporting art and history research*. <https://www.glenbow.org/library-archives/>

Government of Alberta. (2018). *Best practices for public libraries in Alberta—Open Government*. <https://open.alberta.ca/publications/9780778592891-2018>

Government of Alberta. (s.d.) *Current provincial population estimates | Alberta.ca*. (2024, décembre 13). <https://www.alberta.ca/population-statistics>

Government of Alberta. (2024d, décembre 13). *Indigenous library services*. <https://www.alberta.ca/indigenous-library-services>

Government of Alberta. (2024a, mai 17). *Libraries Regulation*. Alberta.ca. https://open.alberta.ca/publications/1998_141

Government of Alberta. (s. d.). *Provincial public library legislation and policies. Legislation and guidelines for Alberta’s public library system*. Alberta.ca. Consulté 15 décembre 2024, à l’adresse <https://www.alberta.ca/provincial-public-library-legislation-and-policies#:~:text=The%20Libraries%20Regulation%20provides%20guidance,when%20using%20public%20library%20resources>

Government of Alberta. (2024b, décembre 6). *Services de bibliothèque publique | Alberta.ca*. <https://www.alberta.ca/public-library-services>

Government of Alberta. (2024e, décembre 13). *Statistiques sur les bibliothèques publiques | Alberta.ca*. <https://www.alberta.ca/public-library-statistics>

Government of Alberta. (2024c, décembre 6). *Structure des bibliothèques publiques en Alberta | Alberta.ca*. <https://www.alberta.ca/public-library-structure-in-alberta>

Government of Canada, S. C. (2024, mai 1). *Le Quotidien – Produit intérieur brut par industrie : Provinces et territoires, 2023*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240501/dq240501a-fra.htm>

Gouvernement du Canada, S. C. (2023, février 16). *Émissions de gaz à effet de serre des ménages par habitant, selon la province ou le territoire, 2020*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230216/mc-f001-fra.htm>

Gouvernement du Canada, S. C. (2022, juillet 13). *Série « Perspective géographique », Recensement de 2021—Alberta*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=1&dguid=2021A000248>

Gouvernement du Canada, S. C. (2022, septembre 21). *Winnipeg home to largest Indigenous population in Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/mc-a004-eng.htm>

Haycock, K. (2007). *Education for library and information studies in Canada: A cross-cultural comparison*. *New Library World*, 108(1/2), 32–39. <https://doi.org/10.1108/03074800710722162>

History of Calgary Public Library | Calgary Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.calgarylibrary.ca/connect/calgary-story/history-of-calgary-public-library/>

Home | Calgary Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.calgarylibrary.ca/>

Home—University of Lethbridge Library—LibGuides at University of Lethbridge. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://library.ulethbridge.ca/home>

ICI.Radio-Canada.ca, Z. A.-. (2018, novembre 1). *La nouvelle bibliothèque ouvre ses portes à Calgary*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1133308/livre-lecture-salle-spectacle-alberta-bibliotheque-calgary>

Lethbridge Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.lethlib.ca/>

Library. (s. d.). Consulté 4 décembre 2024, à l'adresse <https://www.library.ualberta.ca/>

Libraries Act, 141/98 (2024). https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=L11.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779847631

Libraries Act—Open Government. (n.d.). Retrieved December 18, 2024, from <https://open.alberta.ca/publications/l11>

Library and Archives of Canada Act, S.C. 2004, c. 11 (2004). <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/L-7.7/FullText.html>

Library and Information Technology Diploma—MacEwan University. (n.d.). Retrieved December 17, 2024, from <https://calendar.macewan.ca/programs/certificates-diplomas/library-information-technology/#overviewtext>

Library Branches | University of Calgary Library. (s. d.). Libraries & Cultural Resources | University of Calgary. Consulté 17 décembre 2024, à l'adresse <http://library.ucalgary.ca/branches>

Library History. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://rdpl.org/library-history>

Libraries Regulation, With amendments up to and including Alberta Regulation 90/2024, 141/98 (2024).

Lieuxpatrimoniaux.ca—Les bibliothèques Carnegie au Canada. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse https://www.historicplaces.ca/fr/pages/34_carnegie.aspx

MacLeod, L. (s. d.). CFLA-FCAB PLAN STRATÉGIQUE DE 2023-2027.

Memorial Park Library | Calgary Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.calgarylibrary.ca/your-library/locations/mpark/>

Ming, M. (1988). Training support staff for school libraries: An innovative distance education program. *School Libraries in Canada*, 8(2).

NEOS Library Consortium. (s. d.-b). [https://neoslibraries.ca/member-libraries/covenant-health-library-services/grey-nuns-community-hospital-health-sciences-](https://neoslibraries.ca/member-libraries/covenant-health-library-services/grey-nuns-community-hospital-health-sciences-library/?fbclid=IwY2xjawHQHMNleHRuA2FlbQIxMAABHUJf4rAdB51YDLspGuBT7QdOLEiVzQ-eP5UZ_Zzyjzs9VQvVa4IUNOZDGA_aem_4E_kfG1Xv2mZ2NnqVcBM4Q)

[library/?fbclid=IwY2xjawHQHMNleHRuA2FlbQIxMAABHUJf4rAdB51YDLspGuBT7QdOLEiVzQ-eP5UZ_Zzyjzs9VQvVa4IUNOZDGA_aem_4E_kfG1Xv2mZ2NnqVcBM4Q](https://neoslibraries.ca/member-libraries/alberta-innovates/?fbclid=IwY2xjawHQHMZleHRuA2FlbQIxMAABHXJYcFzpJX4qUICy9_M3GePHdetc7MlRi5YuhoyEyp_xk9i3_XVX0bNiBA_aem_FwG3sPcwx1Plwf7DW2ZqqA)

NEOS Library Consortium. (s. d.-a). *Alberta Innovates Libraries*.
https://neoslibraries.ca/member-libraries/alberta-innovates/?fbclid=IwY2xjawHQHMZleHRuA2FlbQIxMAABHXJYcFzpJX4qUICy9_M3GePHdetc7MlRi5YuhoyEyp_xk9i3_XVX0bNiBA_aem_FwG3sPcwx1Plwf7DW2ZqqA

Oberg, D. (2011). The Case of Teacher-Librarianship by Distance Learning at the University of Alberta, Canada. In *Cases on Building Quality Distance Delivery Programs: Strategies and Experiences* (pp. 78–90). IGI Global Scientific Publishing. <https://doi.org/10.4018/978-1-60960-111-9.ch006>

Oberg, D. (1994). *Working together for school library education: Two library education programs in Edmonton, Alberta, Canada*. 11(1), 12–17.

Opuda, E. (2020). *Survey Respondents Suggest that Some Academic Library Professionals without a Graduate Degree in Librarianship Have Prior Library Experience and Do Not Plan to Pursue a Library Degree*. 15(1), 254. <https://doi.org/10.18438/eblip29617>

Programs | School of Library and Information Studies. (n.d.). Retrieved December 17, 2024, from <https://www.ualberta.ca/en/school-of-library-and-information-studies/programs/index.html>

Quoi faire pour étudier en Alberta. (s. d.). Canadavisa.com. Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.canadavisa.com/fr/study-in-alberta.html>

Radio-Canada, I. A. (2018, novembre 1). *La nouvelle bibliothèque ouvre ses portes à Calgary*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1133308/livre-lecture-salle-spectacle-alberta-bibliotheque-calgary>

Red Deer Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://rdpl.org>

Stamp, R. M. (2009). *Alberta*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/alberta>

SAIT. (s. d.). *Reg Erhardt Library*. Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.sait.ca/student-life/reg-erhardt-library/index>

School of Library and Information Studies at the University of Alberta. (2023). In

Wikipedia. https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=School_of_Library_and_Information_Studies_at_the_University_of_Alberta&oldid=1181672121

Services. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.library.ualberta.ca/services>

Services | University of Calgary Library. (s. d.). Libraries & Cultural Resources | University of Calgary. Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <http://library.ucalgary.ca/services>

Spring-Gifford, C. M. (2000). *The development of school libraries in Alberta* [National Library of Canada = Bibliothèque nationale du Canada]. http://www.collectionscanada.ca/obj/s4/f2/dsk1/tape3/PQDD_0015/NQ49539.pdf

Stamp, R. M. (2009). *Alberta*. Consulté 17 décembre 2024, à l'adresse <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/alberta>

St. Albert Public Library—Notice Board. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://www.sapl.ca/>

Statistique Canada. (2004). *Bibliothèques scolaires et enseignants-bibliothécaires au Canada : Résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004 – ARCHIVÉ*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2005028-fra.pdf>

Sullo, E. (2017). *Academic Librarians at Institutions with LIS Programs Assert that Project Management Training is Valuable*. 12(3), 180.

TEDx Talks (Réalisateur). (2016, octobre 10). *The library is not a place, it's a concept*. | Bill Ptacek | TEDxCalgary [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=ES0zGUvZj5s>

the alberta library—A library consortium serving alberta, canada. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://thealbertalibrary.ca/>

Thomson, V. (2004). *Future Librarians for Intellectual Freedom (FLIF): A Student Initiative*. *School Libraries in Canada*, 24(4), 82. Canadian Business & Current Affairs Database.

Université de l'Alberta. (s. d.). *Indigenous learning space*. Consulté 15 décembre 2024, à l'adresse <https://www.library.ualberta.ca/locations/sperber/indigenous-learning-space>

University of Alberta. (s. d.). *Library Services*. Consulté 18 décembre 2024, à l'adresse <https://www.library.ualberta.ca/services>

University of Calgary | Research, Education, Innovation | Britannica. (2024, décembre 2). <https://www.britannica.com/topic/University-of-Calgary>

University of Calgary Libraries & Cultural Resources | University of Calgary Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://library.ucalgary.ca/>

Weih, J. (2008). *The Emergence of Library Technician Programs in Canada: A Brief History.* 54(2), 70-73.

Writing-on-Stone / Áísínai'pi—UNESCO World Heritage Centre. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024, à l'adresse <https://whc.unesco.org/en/list/1597/>

5. Canada (Colombie-Britannique)

Alice Aubin-Mercier, Cassandra Portugais Hoyos, Marjorie Vincent et Camille Volikakis

Profil de la province

La Colombie-Britannique est la province la plus à l'ouest du Canada. Elle s'étale sur 920 686 kilomètres carrés (Gouvernement du Canada, 2022) et compte 8 régions, dont *Vancouver Island and Coast*, qui est la plus peuplée (*Regions in BC – WelcomeBC*, s. d.). La Colombie-Britannique est bordée par l'océan Pacifique à l'ouest, par le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest au nord, par l'Alberta à l'est et par les États-Unis au sud. La population de la Colombie-Britannique comptait un peu plus de 5 millions d'habitants en 2021. De ces 5 millions, 90 % de la population parle l'anglais seulement, 7 % parlent l'anglais et le français et 3 % ne parlent ni l'anglais ni le français. La population de la Colombie-Britannique a une large proportion d'immigrants, ils représentent 29 % de la population, alors que les non-immigrants comptent pour 68 % et les résidents non permanents pour 3 %. Plus de la moitié des immigrants viennent d'Asie, plus particulièrement de Chine et d'Inde (Gouvernement du Canada, 2022).

Histoire

La Colombie-Britannique a été créée en 1858 en tant que colonie de la Grande-Bretagne (Tattrie, 2014). Dans les débuts de la course aux colonies, aucune nation ne s'intéressait assez au territoire de la Colombie-Britannique pour s'y installer, le territoire et les peuples autochtones qui y habitaient sont donc restés à l'abri de toute colonisation durant le XVIIIe siècle (Barman, 1996, 14). Avant le début de la colonie, il y avait environ 50 000 personnes qui y vivaient, majoritairement autochtones. L'intérêt pour le territoire débute graduellement en raison de l'expansion du commerce de fourrures (Barman, 1996, 32), d'un voyage de l'explorateur James Cook et de l'explorateur et cartographe George Vancouver (Tattrie, 2014).

Devenus une colonie en raison de la ruée vers l'or au fleuve Fraser, plus de 30 000 orpailleurs américains et britanniques se sont installés dans la région de la Colombie-Britannique. Les colons s'installent surtout à l'île de Vancouver et se promènent dans la région pour trouver de l'or (Marshall, Bonikowsky et Wright, 2019). Lorsque le Canada devient officiellement un Dominion en 1867, la Colombie-Britannique n'est pas certaine de vouloir faire partie du pays. Cependant, en raison de nombreuses dettes et d'une insécurité face à une possible annexion des États-Unis par l'Alaska, la colonie décide de se joindre au Dominion. Les autochtones de la région ne pourront pas empêcher cet ajout au Dominion. De plus, ils n'auront pas pu négocier avec la Colombie-Britannique puisque le commissaire des terres et des travaux de la colonie, Joseph Trutch refuse de faire des ententes avec les peuples autochtones. Sous son autorité, les autochtones seront placés dans des réserves. La Colombie-Britannique s'implante donc sur des territoires non cédés (Tattrie, 2014). De plus, « [elle] rejoint officiellement le Canada comme sixième province du pays le 20 juillet 1871 (Tattrie, 2014) ».

Au X^{IV}e siècle, la métropole britannique souhaitait que les individus s'installant dans la colonie deviennent des colons responsables pour permettre au territoire de devenir stable sur le plan social et économique. Selon Heather Dean, la bibliothèque et les programmes de littératies ont permis d'aider à achever cette stabilité (Dean, 2011, 50). En effet, à Victoria, les bibliothèques étaient des moyens de persuasion pour que les colons décident de rester dans la région au lieu de retourner aux États-Unis. Les colonisateurs souhaitaient aussi que les travailleurs saisonniers se penchent vers les bibliothèques aux lieux d'endroits immoraux comme les bars ou les maisons de prostitution (Dean, 2011, 56). Plusieurs activités étaient proposées : « such as reading, lectures, debates, and elocution [...] (Dean, 2011, 57) ». Elles étaient aussi promues par les délégués religieux et politiques pour leur donner une alternative qui leur permettrait d'augmenter leur moralité (Dean, 2011, 58).

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

La Colombie-Britannique a environ 250 bibliothèques publiques dans son territoire avec

au moins 70 réseaux de bibliothèques publiques (NewToBC, s.d.). En 2022, il y avait « [...] 1.9 million active cardholders, [...] 33 million physical items borrowed, 25 million digital items accessed [and] 45 million annual library visits (in-person and virtual) » (British Columbia, 2023). Sous le *Library Act*, les bibliothèques publiques sont en mesure de recevoir du financement provincial. Ce financement permet aux réseaux de mettre en place des programmes et des services équitables pour leur communauté en plus de soutenir l'accès à l'information, qu'elle soit numérique ou non (British Columbia, 2024).

Dans les bibliothèques publiques, le *Public Libraries Branch* a été créé pour être la ressource en ce qui concerne la direction, les services, le financement ou encore la coordination des bibliothèques publiques. Ils sont la liaison entre le ministère et les bibliothèques publiques pour tout ce qui touche à leur domaine (British Columbia, 2023). Le ministère des Affaires municipales et le *Public Library Branch* (PLB) ont aussi créé un plan pour promouvoir leurs actions et stratégies. Mis en place en 2020, celui-ci a été renouvelé en 2024. La première stratégie se concentre sur la progression de l'accès numérique à l'information et de la connectivité (Ministères des Affaires Municipales, 2024, 4). La deuxième concerne la capacité des espaces des bibliothèques (Ministères des Affaires Municipales, 2024, 5). La troisième stratégie souhaite l'avancée des engagements de la communauté (Ministères des Affaires Municipales, 2024, 6). La dernière stratégie concerne la consolidation de la gouvernance (Ministères des Affaires Municipales, 2024, 7).

Sur l'ensemble des réseaux de bibliothèques participantes, un citoyen n'aurait besoin que d'une seule carte pour accéder aux services des bibliothèques. Cette carte se nomme *BC OneCard* (British Columbia, 2022). Dans les espaces, plusieurs programmes sont offerts aux citoyens comme ceux d'alphabétisation des citoyens. Leur but est de permettre à la communauté de s'engager tout en les aidant à comprendre leurs besoins de littératies. Un de ses programmes se nomme *Literacy outreach coordinator program* qui donne accès à de l'appui et à des professionnels qui collaborent pour aider la communauté avec la littératie (British Columbia, 2022).

Bibliothèques universitaires

La Colombie-Britannique a 12 universités, qui ont toutes une bibliothèque. Ces bibliothèques universitaires sont regroupées sous une section de la *British Columbia Library Association* (BCLA), qui se nomme *BC Academic Libraries Section* (BCALS). Cette

dernière compte 238 membres, ce qui représente 29 % des membres de la BCLA (Gill et al., s. d.). La BCALS a mis l'accent sur le développement de mesures d'équité, de diversité et d'inclusion pendant l'année 2022-2023. En effet, l'accent de leurs rapports annuels est la lutte contre le racisme, et ce depuis 2021 (Gill et al., s. d.).

Ces bibliothèques font également partie du *British Columbia Electronic Library Network* (BCELN), un consortium de bibliothèques académiques privées et publiques de la Colombie-Britannique et du Yukon. La BCELN promeut le développement de mécanismes pour améliorer l'accès à l'information, et le rendre équitable (*About BC ELN | British Columbia Electronic Library Network*, 2015).

Deux bibliothèques universitaires britanno-colombiennes, celles de la *University of British Columbia* et de la *Simon Fraser University*, font partie de l'Association of Research Libraries (ARL), un organisme à but non lucratif qui regroupe 127 bibliothèques de recherche au Canada et aux États-Unis (« ARL's 2023 Year in Review », s. d.).

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires de la Colombie-Britannique font partie du *Canadian School Libraries* (CSL), un organisme à but non lucratif qui promeut le développement des *learning commons* dans les écoles (« About CSL – Canadian School Libraries », s. d.). Elles sont également membres d'un organisme à but non lucratif au niveau provincial, la *British Columbia Teacher-Librarians' Association* (BCTLA), qui vise à élever les standards des programmes de bibliothèques publiques (*About*, 2017). Cette première association vise à encourager les échanges entre les bibliothécaires scolaires alors que la BCTLA se positionne plutôt comme un défenseur des droits des bibliothécaires.

En Colombie-Britannique, un peu plus de la moitié des bibliothécaires scolaires avaient au moins un certificat et au plus une maîtrise dans un domaine des sciences de l'information pour l'année 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Un peu plus d'un dixième des bibliothèques scolaires avaient un.e technicien.ne documentaire qualifié.e et un tiers avaient des employé.e.s de bibliothèques non qualifié.e.s. En moyenne, les budgets des écoles primaires et des *middle schools* ont diminué pour l'année 2022-2023, tandis que les budgets des écoles secondaires se sont maintenus. Les budgets des bibliothèques scolaires sont déterminés par le gouvernement de la Colombie-Britannique et ne sont pas nécessairement proportionnels au nombre d'élèves. Plusieurs écoles se servent donc d'autres sources de revenus pour

augmenter leurs budgets, comme les bourses, les ventes de livres et les levées de fonds. La BCTLA soulève plusieurs inquiétudes, premièrement, l'absence d'un budget minimum par élève mène à une accessibilité restreinte aux livres imprimés et numériques. Deuxièmement, les services fournis par les bibliothèques scolaires sont très inégaux entre les écoles puisque plusieurs d'entre elles manquent de personnel et/ou de financement. Les employés qui y travaillent doivent donc tenter de remédier à ces désavantages et sont plus à risque de souffrir d'épuisement professionnel (British Columbia Teacher-Librarians' Association, s. d.).

Bibliothèque législative

Dans l'Assemblée Législative de la Colombie-Britannique, il est possible d'aller à la bibliothèque de cette assemblée. Elle se situe dans un pavillon du bâtiment de l'Assemblée. Fondé en 1863 pour la colonie de Vancouver, le parlement a ensuite ajouté en 1915 la bibliothèque dans son bâtiment (Legislative Assembly of British Columbia, s.d.). La Bibliothèque Législative de Colombie-Britannique (LLBC) a comme mission d'aider les députés de l'Assemblée et tous les membres du gouvernement à avoir accès à de l'information dans le cadre de leur recherche ou de leur travail professionnel. Malgré que leur première fonction est de soutenir l'Assemblée Législative, toute la population peut y avoir accès (Legislative Assembly of British Columbia, s.d.). La collection de la bibliothèque englobe en grande partie tout ce qui est en lien avec la politique, par exemple « political science, parliamentary procedure, public administration, elections, economics, health, education, the environment, history, and other topics of interest to BC policy makers (Legislative Assembly of British Columbia, s.d.) ».

Cette bibliothèque doit suivre la *Legislative Library Act* et celui qui gère l'Assemblée et la bibliothèque est le président de l'Assemblée législative (*Legislative Library Act*, RSBC 1996, C-260, 2). C'est aussi le président qui décide quels livres ne sont plus utiles pour l'Assemblée (*Legislative Library Act*, RSBC 1996, C-260, 3). Il peut aussi décider si la bibliothèque cède ses livres à d'autres organisations, associations, etc. Il décide aussi des conditions de ce prêt (*Legislative Library Act*, RSBC 1996, C-260, 3). Les bibliothécaires ont plusieurs tâches à suivre, par exemple d'entretenir le catalogue de la bibliothèque et de faire un rapport de fin d'années pour le président et l'Assemblée législative (*Legislative Library Act*, RSBC 1996, C-260, 8). Si le ministère ou encore le Gouverneur du Conseil demandent certaines requêtes, les bibliothécaires ont comme rôle d'amasser les

documents demandés pour ceux-ci (*Legislative Library Act*, RSBC 1996, C-260, 9). Les employés de la bibliothèque ont comme rôle d'aider les usagers avec leurs besoins. La bibliothèque a aussi plusieurs avantages pour ces usagers comme la préservation des dossiers, documents personnels, enregistrements, rapports, etc. des députés de la chambre d'Assemblée qui ne reviennent pas pour le prochain terme (*Legislative Assembly of British Columbia*, s.d.).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

En Colombie-Britannique, la formation en bibliothéconomie et en science de l'information émerge dans les années 60. En 1961, l'Université de Colombie-Britannique établit *School of Librarianship*, celle-ci est formée en raison de la demande grandissante de professionnels de l'information, dans l'ouest canadien. En mai 1962, la première cohorte du *Bachelor of Library Science* reçoit leur diplôme, le baccalauréat à pour durer 1 an de formation et le diplôme est crédité par le American Library Association (ALA). (*Highlights*, s.d)

En 1971, l'école développe une maîtrise en bibliothéconomie (2 ans) pour remplacer la licence d'un an pour mieux préparer les étudiants aux futurs de la carrière ; le programme sera réaccrédité selon les normes de l'ALA à plusieurs reprises tel qu'en 1976, 1985, 1992, 1998 et à nouveau en 2007 (*Highlights*, s.d).

En 1981, *School of Librarianship* en collaboration avec le département d'histoire, vont établir une maîtrise en études archivistiques. Le programme s'inscrit comme étant le premier programme d'études supérieures en archivistique en Amérique du Nord. Par conséquent, le nom de l'école change son nom pour *the School of Library, Archival and Information Studies* (SLAIS) ce qui représente davantage l'éventail des programmes offerts. (*Highlights*, s.d) En 1998, l'école développe une double maîtrise en archivistique, bibliothéconomie et science de l'information, ayant pour concentration les Premières Nations ; en 1999, l'école développe une maîtrise en littérature pour enfant (*Highlights*, s.d).

En 2013, l'école offre un doctorat en bibliothéconomie, archivistique et science de l'information. En 2014, l'institution développe un baccalauréat en étude médiatique. En 2021, ils développent une mineure en informatique pour permettre aux étudiants de 1er cycle d'étudier le domaine de l'information et de la technologie. En 2020, l'institution change de nom en réponse aux changements et à l'évolution de la profession et du domaine: *The School of Information* (UBC ischool). (*Highlights*, s.d)

Les domaines de recherche effectués par les étudiants finissants de l'institution sont répartis dans plusieurs domaines tel que la bibliothéconomie aux archives, en passant par la littérature pour enfants. L'université finance plus de 1,5 million à l'aide à la recherche ; les thèses des étudiants finissants sont publiées dans les meilleures revues du domaine tel que le Journal of the Association of Information Science & Technology (JASIS&T), Archivaria, Information Processing and Management (IPM), Library and Information Science Research (LISR), Information Research, Journal of Documentation, Interacting with Computers, et Journal of Information Science. (*Research*, s.d)

Les finissants de *school* trouvent des emplois dans différents milieux et institutions. Voici quelques exemples: gestionnaire des connaissances, coordinateur des ressources numérique, bibliothécaire et archiviste. Ils travaillent tous dans différents environnements tels que pour le gouvernement, l'université, secteur privé ou public, organisation à but non lucratif et dans des entreprises. En 2022, 93,94 % des finissants ont un emploi, 90 % ont un emploi relié à leur diplôme. (*Graduate*, s.d)

En récapitulatif, l'université de Colombie-Britannique offre quatre maîtrises (2 ans) et un doctorat, en bibliothéconomie, archivistique et science de l'information. Pour poursuivre une carrière professionnelle en science de l'information, il est possible d'effectuer la maîtrise en étude de l'information (MLIS), maîtrise en archivistique (MAS), la double maîtrise en archivistique, en bibliothéconomie et science de l'information (MAS/LIS), une maîtrise en littérature pour enfant (MAEL) et un doctorat.

Association de bibliothèques

En Colombie-Britannique, à proprement parler il existe quatre associations formant une alliance nommée de *BC Public Library Partners*. Les associations participant à centre alliance sont d'Association of BC Public Library Directors (ABCPLD), BC Libraries Cooperative (BCLC), British Columbia Library Association (BCLA) et British Columbia Library Trustees Association (BCLTA). La section ci-dessous présentera les différentes associations de bibliothèque, en Colombie-Britannique.

Association of BC Public Library Directors (ABCPLD)

L'association est ouverte à tous les directeurs des bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique; 100 % des directeurs de bibliothèques publiques de la province en sont membres. Ils sont dans l'intérêt de défendre et de supporter les directeurs des 71 bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique. (*Membership*, 2024).

BC Libraries Cooperative (BCLC)

Cette association à but non lucratif est créée en 2009 pour soutenir la nouvelle génération de services de bibliothèque en Colombie-Britannique. L'objectif de la BCLC est d'aider ses membres avec l'infrastructure informatique et d'augmenter les compétences informatiques de ses membres. L'association travaille en étroite collaboration avec des partenaires pour réaliser leurs objectifs tels que la numérisation de contenus locaux et historiques, élargir l'accès au réseau de fibre optique, relier les données ouvertes entre organisations et secteurs, encourager les bonnes idées et soutenir l'innovation dans les communautés et la création et promotion de services de bibliothèques accessibles. (*About, Who we are*, s. d.).

Cette association non lucrative dirige et soutient la communauté des bibliothèques de la Colombie-Britannique. Elle défend les intérêts de la communauté en matière de développement professionnel et de la liberté intellectuelle. L'association défend les intérêts en établissant des partenariats avec des bibliothèques, avec le gouvernement, des organisations provinciales et nationales partageant les mêmes valeurs que la BCLA. Les valeurs de la BCLA sont la créativité et l'esprit critique, durabilité environnementale et justice, inclusion et diversité, intégrité intellectuelle et éthique, liberté intellectuelle, apprentissage tout au long de la vie, vie privée et confidentialité et responsabilité sociale. (*British Columbia Library Association*, 2018)

British Columbia Library Trustees Association (BCLTA)

Cette association est fondée en 1977, elle est un organisme à but non lucratif. L'objectif

de cette association professionnelle des conseils est de soutenir ses membres et de représenter les conseils d'administration des bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique. L'association a pour but de représenter et de partager les intérêts des conseils de bibliothèques publiques à l'échelle provinciale. Pour remplir les missions de l'association, il représente, soutient et connecte avec les administrateurs et les conseils qu'ils représentent. (*Purpose*, 2018).

Sommairement, la Colombie-Britannique a quatre associations de bibliothèque. Les associations de la province composent une alliance nommée la *BC Public Library Partners*. L'alliance travaille ensemble pour défendre et influencer les politiques publiques et le financement des bibliothèques.

Cadre législatif

En Colombie-Britannique, différents types de bibliothèques agissent sous différentes organisations et leur législation. Toutefois, ce sont les bibliothèques publiques qui sont les plus reconnues par une loi provinciale et qui possèdent une législation précise. En effet, les bibliothèques publiques de la Colombie-Britannique sont régies par le *Library Act*. Cette loi provinciale a été mise à jour une dernière fois en 2018. Le *Library Act* détermine la création et le fonctionnement des conseils de bibliothèques, rend obligatoire la gratuité des services de base des bibliothèques, tels que l'abonnement et l'emprunt, et autorise l'octroi de subvention provinciale à des fins de bibliothèques publiques.

Selon la loi établie par le *Library Act*, les bibliothèques publiques partagent un mandat commun, celui de rendre l'emprunt gratuit pour les résidents d'une zone de service de bibliothèque. La loi reconnaît quatre types de bibliothèques publiques: les bibliothèques municipales, les districts de bibliothèques régionales, les associations de bibliothèques publiques et les systèmes intégrés de bibliothèques. La loi veut que les bibliothèques soient dirigées par des conseils autonomes établis localement. La loi propose aussi un modèle de collaboration entre les administrations des bibliothèques par le biais de fédérations de bibliothèques. L'objectif de cette loi est d'encourager l'expansion du service de bibliothèques publiques en Colombie-Britannique, encourager l'amélioration des services et de permettre l'offre de services des bibliothèques publiques en organisant le fonctionnement des bibliothèques municipales, des districts de bibliothèques régionales et des fédérations de bibliothèques et en permettant aux associations de bibliothèques

publiques et aux systèmes intégrés de bibliothèques publiques existantes de continuer à fonctionner.

Bibliothèques municipales

Les bibliothèques municipales sont des bibliothèques régies par les municipalités. Le Library Act établit comment une bibliothèque municipale est établie, le rôle, le fonctionnement et le financement du conseil d'administration.

Districts de bibliothèques régionales

Une première partie de la section sur les districts de bibliothèques régionales aborde les mêmes points que la section précédente. Une autre partie aborde le vote sur les dépenses ainsi que le partage des coûts des services des bibliothèques. De plus, cette section aborde le retrait d'un district de bibliothèques régionales et la suppression de la circonscription régionale des bibliothèques par accord.

Associations de bibliothèques publiques

Les PLAs sont reconnues sous l'article 31 de la loi. Toutefois, la création de ces types de bibliothèques n'est plus permise par le Library Act.

Fédération de bibliothèques

Une fédération de bibliothèques est un groupe de conseils de bibliothèques situés dans une zone géographique similaire qui s'associent pour fournir des services de bibliothèque à leurs membres et à leurs communautés. Les fédérations sont gérées par un conseil de bibliothèque et administrées par un coordinateur ou un gestionnaire.

Les fédérations de bibliothèques sont différentes des bibliothèques régionales en ce sens qu'elles ne gèrent pas les bibliothèques locales, mais travaillent ensemble pour améliorer les services de bibliothèque locaux par le biais d'une variété d'activités telles que les collections partagées, la programmation et le développement professionnel.

Réseaux intégrés de bibliothèques

Les réseaux intégrés de bibliothèques sont un type historique de bibliothèque reconnu par l'article 60 et n'existent que dans les districts régionaux de Cariboo et de Thompson-Nicola. Ces systèmes sont des départements au sein de leurs districts régionaux. La loi n'autorise plus la création de ce type de bibliothèques.

Bibliothèques scolaires

Pour ce qui est des bibliothèques scolaires, elles ne font pas partie du Library Act et elles sont dirigées et financées par les districts scolaires. Il n'y a pas de mention des bibliothèques scolaires dans le School Act, la loi qui régit les écoles publiques K-12 (de la maternelle au niveau 12). Les bibliothèques scolaires relèvent donc des conseils d'administration des districts. Il existe une association des bibliothécaires enseignant, la British Columbia Teacher-Librarian's Association, dédiée à développement des bibliothèques et autres services d'éducation dans les écoles britanno-colombiennes. Cette association propose également des politiques au BC Teachers' Fédération et font la promotion des bibliothèques scolaires auprès du BCTCF et du ministère de l'Éducation.

Informations complémentaires

Vancouver Public Library

La bibliothèque publique de Vancouver est un réseau de bibliothèques de la ville de

Vancouver. Elle est constituée de 21 pavillons et reçoit environ 6,5 millions de visiteurs par année, ce qui fait d'elle la bibliothèque la plus fréquentée par habitant au Canada. La plus importante de ces 21 succursales est la Central Library, située au centre-ville de Vancouver. La bibliothèque centrale a neuf étages et contient 1,3 million de livres, périodiques, etc. Un jardin sur le toit permet aux usagers de profiter des ressources de la bibliothèque à l'extérieur.

En plus de livres, périodiques, CD et DVD, la bibliothèque publique de Vancouver offre également des jeux de société, des instruments de musique, des cartes, des documents légaux, etc. Elle offre également des ressources en plus de 16 langues autres que l'anglais. La VPL a également un catalogue comprenant plus d'un million de ressources numériques.

Parmi tous les pavillons qui constituent la bibliothèque publique de Vancouver, on retrouve notamment le *nəca?mat* et Strathcona, un projet de collaboration entre la VPL, la ville de Vancouver et YWCA Metro Vancouver. En plus de servir de bibliothèque, ce bâtiment offre 21 logements abordables pour des mères célibataires à faibles revenus et à leurs enfants. Le nom du bâtiment veut dire « Nous ne faisons qu'un » en langue musqueam.

La VPL a deux Inspiration Labs, des laboratoires pour explorer la créativité numérique. Les Inspirations Labs se trouvent dans la bibliothèque centrale et dans le pavillon Strathcona. En plus de plusieurs ordinateurs et tablettes possédant de logiciels d'animation, de design graphique et de production audio et vidéo, le laboratoire offre la possibilité de créer du contenu audiovisuel grâce à des studios d'enregistrement.

La VPL offre des activités et ressources très variés allant des concerts de musique, des groupes de conversation pour ceux qui apprennent l'anglais, des ateliers divers en plusieurs langues autres que l'anglais, des ateliers de littératie financière, un club de lecture et un centre d'aide aux nouveaux arrivants. La VPL propose aussi plusieurs activités et services pour les enfants et les adolescents. Parmi les ressources proposées, on retrouve de l'aide aux devoirs, des livres numériques et audios, des livres disponibles en différents formats pour les enfants atteints d'incapacités à lire des livres imprimés. Les enfants peuvent aussi publier des critiques de livres, des histoires qu'ils ont écrites ou des dessins. Pour ce qui est des adolescents, un espace leur est dédié à la bibliothèque centrale où ils peuvent y passer du temps avec des livres, des jeux. Des activités y sont organisées. Il existe aussi différents programmes et activités pour que les adolescents puissent créer, mais aussi accompagner des plus jeunes dans des activités ou des ateliers. De plus, il existe un comité d'adolescents dans le but d'améliorer les collections et les services qui leur sont offerts.

Références

- About. (2017, 23 novembre). BC Teacher-Librarians' Association. <https://bctla.ca/about/>
About BC ELN | British Columbia Electronic Library Network. (2015, 1 septembre).
<https://bceln.ca/about>
- About CSL – Canadian School Libraries. (s. d.). <https://www.canadianschoollibraries.ca/about/>
- ARL's 2023 Year in Review. (s. d.). Association of Research Libraries. <https://www.arl.org/arl-2023-year-in-review/>
- Association of BC Public Library Directors. (2024). *Membership*. <https://abcpld.ca/membership>.
- Barman, J. (1996). *The West beyond the West : A history of British Columbia* (1^e édition, révisée). University of Toronto Press.
- British Columbia. (2023, 29 août). *About the Public Libraries Branch*.
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/sports-culture/arts-culture/public-libraries/tool-resources-library-administrators/about-the-libraries-branch>
- British Columbia. (2022, 21 décembre). *BC OneCard*.
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/sports-culture/arts-culture/public-libraries/bc-onecard>
- British Columbia. (2022, 21 décembre). *Community literacy*.
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/sports-culture/arts-culture/public-libraries/community-literacy>
- British Columbia. (2023, 19 septembre). *Facts and stats*.
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/sports-culture/arts-culture/public-libraries/facts-and-stats>
- British Columbia. (2024, 3 juillet). *Provincial funding for public libraries*.
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/sports-culture/arts-culture/public-libraries/tool-resources-library-administrators/provincial-funding>
- British Columbia Library Association.(2018). *British Columbia Library Association*.
<https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/INDU/Brief/BR10166131/br-external/BritishColumbiaLibraryAssociation-9938149-f.pdf>
- British Columbia Library Trustees Association. (2018). *Purpose*.
<https://www.bclta.ca/about-bclta/>.
- BC Libraries Cooperative.(s.d). *About | Who we are*. <https://bc.libraries.coop/about/>.
- British Columbia Teacher-Librarians' Association. (s. d.). BCTLA Working and Learning

Conditions 2022-2023. <https://bctla.ca/wp-content/uploads/2023/04/WLC-2022-2023.pdf>

Dean, H. (2011). “The persuasion of books”: The Significance of Libraries in Colonial British Columbia. *Libraries & the Cultural Record*, 46(1), 50–72.
<http://www.jstor.org/stable/23053620>

Gill, D., Colledge, A., Janyk, R., Wilson, S., Louro, K. et Jones, J. (s. d.). BCALS EXECUTIVE TEAM FOR 2023-2024.

Gouvernement du Canada, S. C. (2022, 9 février). *Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.

Legislative Library Act, RSBC 1996, C-260. https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/96260_01

Legislative Assembly of British Columbia. (s.d.). *The Legislative Library of British Columbia*. <https://www.leg.bc.ca/learn/legislative-library>

Legislative Assembly of British Columbia. (s.d.). *Discover your legislature – the legislative library*. <https://www.leg.bc.ca/learn/discover-your-legislature/building-tour/legislative-library>.

Library Act. (s. d.). Consulté 13 décembre 2024. https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/96264_01

Marshall, D. Bonikowsky, L. et Wright, E. (2019, 9 août). Ruée vers l’or du fleuve Fraser. *L’Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/fraser-river-gold-rush>.

Ministère des Affaires Municipales (2024). *B.C.’s strategic plan for public library service : refreshed strategies and actions*. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/residents/sports-and-recreation/arts-culture/public-libraries/public_libraries_strat_plan_2024.pdf

NewToBC. (s.d.). *Library Information*. <https://newtobc.ca/library-information/bc-libraries/>.

« Nə́ca?mat ct Strathcona library and housing complex construction starts », *CBC News*. (s. d.).
 Consulté 16 décembre 2024. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/n%C9%99-c-a%CA%94mat-ct-strathcona-library-and-housing-complex-construction-starts-1.2919004>.

Tattrie, J. (2014, 19 décembre). La Colombie-Britannique et la Confédération. *L’Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-colombie-britannique-et-la-confederation>.

Regions in BC – WelcomeBC. (s. d.).

[https://www.welcomebc.ca/choose-b-c/explore-british-columbia/regions-in-b-](https://www.welcomebc.ca/choose-b-c/explore-british-columbia/regions-in-b-c)

c

The University of British Columbia. (s.d).*Highlights.* <https://ischool.ubc.ca/about/highlights/>.

The University of British Columbia. (s.d). *Graduate.* <https://ischool.ubc.ca/graduate/>.

The University of British Columbia. (s.d). *Research.* <https://ischool.ubc.ca/research/>.

Vancouver Public Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2024. <https://www.vpl.ca/>.

6. Canada (Île-du-Prince-Édouard)

Marie-Sophie Bergeron, Vincent Gagnon, Timothée-William Lapointe, Francis Pétrin, Marianne Rancourt

Profil du pays

Officiellement connue sous le nom de l'Île-du-Prince-Édouard, elle est la plus petite province du Canada tant en superficie qu'en population. (Nielsen, 2009, p.1) La superficie de l'Î.-P.-É est de 5656 km². (Nielsen, 2009, p.1) La population est estimée à 178 550 habitants et cela représente une augmentation annuelle de 4837, soit un taux de croissance annuel de 2.8 %. (Prince Edward Island Statistics Bureau, 2024, p.2) L'Î.-P.-É est constitué de deux cités qui sont la ville de Charlottetown et de Summerside, 10 villes et environ 45 municipalités rurales. (Île-du-Prince-Édouard Canada, 2024) La spécificité de l'Î.-P.-É est son insularité. Les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard appellent l'île « Épekwtik », ce qui signifie « qui repose sur les flots ». (Nielsen, 2009, p.2) Elle est séparée de ses voisins continentaux qui sont le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. (Nielsen, 2009, p.4) Elle est bordée par le golfe du Saint-Laurent avec au sud le détroit du Northumberland. (Prieur, 2019, p.4) Avant la colonisation des Européens, la population qui habitait sur l'île était les Mi'kmaq. Ils ont des racines ancestrales sur l'Île depuis 10 000 ans. (Holman et Robb, 2024) Aujourd'hui, les Mi'kmaq forment environ 1 % de la population. La majorité des habitants de l'Î.-P.-É sont les descendants des colons venus à la fin des années 1700 et au début des années 1800. Aujourd'hui, les habitants de l'Î.-P.-É sont majoritairement d'origines anglaises, écossaises et irlandaises. Environ 2 % de la population totale de l'Î.-P.-É sont d'origine acadienne. (Nielsen, 2009, p.21)

Histoire

La bibliothèque législative est créée en même temps que l'Assemblée générale en 1773. Elle est accessible au public depuis les années 1890. (Coughlin, 1970, p.104) Le développement

des bibliothèques sur l'île, jusqu'au début du 20^e siècle, est passé par les étapes similaires que l'on retrouve ailleurs au Canada : bibliothèques sociales, instituts de mécanique, bibliothèque de district scolaire et bibliothèque scolaire. (Coughlin, 1970, p.95-96) Au cours des 19^e et 20^e siècles, certaines personnes vont s'efforcer de susciter l'intérêt pour les bibliothèques à Charlottetown, mais cette tentative n'a pas plus de succès que dans les milieux ruraux. (Coughlin, 1970, p.103) En 1824, Walter Johnstone va essayer de créer une société de bibliothèque pour promouvoir l'amélioration morale et religieuse parmi les colons. Il n'y a pas d'information sur la bibliothèque après 1825. (Coughlin, 1970, p.96-97) Le Charlottetown Mechanics Institute a été créé en décembre 1838, à l'initiative du juge Charles Young et de plusieurs contributeurs de la ville. Après 1858, il n'y a aucune trace d'un autre institut de mécanique sur l'Î.-P.-É. (Coughlin, 1970, p.98-99) Le Prince Edward Island Calender de 1863 mentionne qu'il y a dix-huit bibliothèques dans toute l'île, dont trois bibliothèques paroissiales et l'une d'entre elles faisant état de 1300 volumes. Cette bibliothèque paroissiale est formée au début des années 1860 par l'abbé Georges-Antoine Belcourt dans la paroisse acadienne de Rustico. Cette bibliothèque a participé à l'un des premiers projets de coopération dans les provinces maritimes. (Coughlin, 1970, p.100-101) La première reconnaissance de la nécessité d'un service de bibliothèque publique pour les habitants des zones rurales est apparue dans un article de l'Education Act de 1877 de l'Î.-P.-É qui prévoyait le soutien des bibliothèques de district scolaire. Très peu de bibliothèques scolaires ont été créées en vertu de l'article 80 de l'Education Act. En 1888, le projet d'une association de créer des bibliothèques publiques dans la ville va aussi échouer. (Coughlin, 1970, p.101-103) En 1906, une bibliothèque fusionnée avec la bibliothèque législative sous le nom de Legislative and Dodd Library va ouvrir ses portes aux publics en février 1906. La bibliothèque de Summerside est créée en 1908. Elle est le seul autre service de bibliothèque publique dans la province jusqu'en 1932. C'est une bibliothèque indépendante avec un système d'abonnement et elle répondait aux intérêts des citoyens locaux. (Coughlin, 1970, p.105-106) Le premier système d'implantation d'un programme de service de bibliothèque à l'Île-du-Prince-Édouard provient de l'extérieur grâce aux recommandations de la Commission d'enquête et aux soutiens de la Canergie Corporation de New York. (Coughlin, 1970, p.110) C'est un projet pilote provenant des États-Unis. L'objectif est de créer des bibliothèques publiques dans tous les États-Unis. L'implantation des bibliothèques dans le milieu rural sur l'Î.-P.-É servait de laboratoire pour ensuite voir si ce projet pouvait être appliqué sur le sol américain. En 1933, la société va engager Nora Bateson et elle va mettre en place un système de bibliothèque régionale sur une période trois ans. (Wandio, 2024) En date du 1er juin 1936, 22 bibliothèques régionales vont être en fonction. (Coughlin, 1970, p.124) Plusieurs de ces librairies vont

toujours être actifs aujourd’hui comme la Alberton Public Library, la Tignish Public Library, la Kensington Heritage Library, la Tyne Valley Public Library, O’Leary Public Library, Georgetown Genevieve Soloman Memorial Library, la Borden-Carleton Public Library, etc. (Coughlin, 1970, p.146) Jusqu’en 1969, l’Île-du-Prince-Édouard possédait plusieurs bibliothèques collégiale et universitaire comme la St. Dunstan’s University et la Prince of Wales College. (Coughlin, 1970, p. 96) En 1969, il y a une unification de ces deux écoles et c’est là que nous observons la création de la Robertson Library. (Eadie et al., 1992, p.2)

Types de bibliothèque

Compte tenu de ses caractéristiques géographiques (il suffit d’approximativement trois heures de voiture pour aller d’un bout à l’autre de l’île) et démographiques (178,550 habitants pour être exact, soit un peu plus que l’équivalent de la ville de Sherbrooke), on ne s’étonnera pas de trouver dans la province de l’Île-du-Prince-Édouard un nombre assez restreint de bibliothèques et de types de bibliothèques. Qu’à cela ne tienne, la province possède néanmoins sur son territoire – à l’exception d’une bibliothèque nationale, qui, elle, se situe dans la capitale du pays, en Ontario – au moins un exemple de tous les types de bibliothèque du panorama typologique proposé par Guylaine Beaudry dans son livre *Profession bibliothécaire* (qu’elle décline de la façon suivante : les bibliothèques nationales, les bibliothèques gouvernementales, les bibliothèques parapubliques, les bibliothèques municipales/publiques, les bibliothèques du secteur de l’éducation – soit les bibliothèques scolaires et de l’éducation supérieure telles que les collèges et les universités – puis les bibliothèques spécialisées et, enfin, les bibliothèques privées).

Bibliothèque gouvernementale

À titre de bibliothèque gouvernementale, la province de l’Île-du-Prince-Édouard peut compter sur la bibliothèque de l’Assemblée législative de l’Île-du-Prince Édouard, qui héberge notamment – selon leur site Web – une collection de documents servant les « Members and House Staff by providing acces to the Journals of the Legislative Assembly, Acts of Prince Edward Island, government documents, annual reports, and sessional papers of the legislature. » (Legislative Assmebly of Prince Edward Island, s.d.)

Bibliothèque parapublique

En ce qui concerne les bibliothèques parapubliques, nous avons trouvé pour seul exemple la bibliothèque du Queen Elizabeth Hospital, qui se trouve à être le centre de référence pour les soins hospitaliers spécialisés de la province. Située au troisième étage

de l'hôpital, la Frank J. Macdonald Library offre un service de bibliothèque et d'information aux « physicians, staff and volunteers of the Queen Elizabeth Hospital as well as to various health care professionals and students throughout Prince Edward Island.» (Queen Elizabeth Hospital Library, s.d.)

Bibliothèques publiques

Géré par le *Prince Edward Island Public Library Service*, sous la gouverne du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, le réseau des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) est composé de 26 points de services répartis sur l'ensemble du territoire ; des zones urbaines en passant par les régions plus rurales. Ces succursales aspirent à desservir la totalité de population, soit de près de 180 000 habitants, selon le plus récent rapport du *Prince Edward Island Statistics Bureau* en 2024, ce qui en fait un service de proximité particulièrement important au sein de cette province insulaire et dispersée géographiquement. En effet, par les caractéristiques géographiques uniques où elles s'implantent, les bibliothèques publiques de l'Î.-P.-É. agissent comme des actrices essentielles au développement communautaire provincial. Par l'utilisation de ses espaces, et par le biais d'une programmation d'activités diversifiée, elles permettent aux résidents de se connecter, d'apprendre et de partager. À cet égard, la *Charlottetown Library Learning Center* agit en quelque sorte à titre de bibliothèque centrale du réseau. Située dans la capitale provinciale, et dont la rénovation a été complétée en 2022. Comme le stipule le Rapport annuel du Service des bibliothèques publiques de l'Î.-P.-É. en 2023, cette institution a accueilli plus de 350 000 personnes au détour des douze mois de l'année. En plus d'offrir une vaste collection physique de livre, d'instruments musicaux, des jeux de société ou même des trousseaux éducatifs ; des objets tels que des outils de construction ou de jardinage sont aussi disponibles à l'emprunt. C'est également grâce à sa très variée programmation culturelle et éducative, et par le biais du *makerspace* et d'activités et d'ateliers comme des clubs de lecture ou de l'artisanat, que la bibliothèque parvient à s'inscrire concrètement dans la vie des Prince-Édouardiens et des Princes-Édouardiennes. Finalement, un des attraits intéressants de la bibliothèque est son réflexe de partenariats institutionnels. Comme le présente le Rapport annuel cité ci-haut, depuis sa réouverture la *Charlottetown Library Learning Center* a su tricoter des liens communautaires avec les organismes tels que : *PEERS Alliance*, *Wild Child*, *PEI Transgender Network*, *PEI Cannabis*, *Career Development Services* et *Community Legal Information* en les incluant soit dans sa programmation ou en rendant ces différents espaces (salle de réunion, d'événements ou même d'enregistrement audio et musical) disponibles à la location gratuitement ou à des prix compétitifs au marché privé.

Autrement, il est important de mentionner que les bibliothèques publiques de l'Î.-P.-

É fonctionnent en réseau, facilitant ainsi le prêt interbibliothèques et multipliant les ressources accessibles aux usagers. D'ailleurs, un bon nombre de documents ainsi que l'accès à des bases de données éducatives tant en anglais qu'en français afin de répondre aux besoins linguistiques de la population bilingue. Aussi, un point fort du système est son engagement envers l'accessibilité universelle. Les bibliothèques publiques de l'Î.-P.-É. offrent des espaces, mais aussi des services adaptés aux personnes ayant des limites ou vivant avec des handicaps visuels, auditifs ou physiques. Par exemple, elles mettent à disposition des livres en gros caractères, des lecteurs Daisy et des ressources en braille. De plus, la carte d'abonnement est gratuite pour tous les résidents, ce qui favorise une utilisation équitable des services. Ces initiatives, jumelées à une politique d'abolition de frais de retard, font des bibliothèques publiques de l'Î.-P.-É un modèle de bibliothèque ancré dans les réalités de notre société contemporaine.

Bibliothèques du secteur de l'éducation

Le réseau des bibliothèques scolaires de l'Île-du-Prince-Édouard est assez vaste et il soutient l'apprentissage et le développement des élèves à tous les niveaux : des écoles dites « élémentaires » jusqu'aux établissements d'éducation supérieure et/ou spécialisée. Le réseau scolaire publique comporte les écoles primaires, intermédiaires et secondaires. Certaines institutions accueillent parfois ces trois niveaux au sein d'un même établissement, mais cela peut varier. La *Direction des écoles publiques de langue anglaise* compte 62 institutions au sein de son organisation. Une vaste majorité d'entre elles rendent disponibles des espaces et des services de bibliothèques, mais ce qui retient l'attention c'est qu'elles sont toutes liées au *PEI School Library System*. Ce système, souvent enclin à collaborer avec le réseau des bibliothèques publiques de l'île, met en commun un catalogue important de ressources documentaires, littéraires et éducatives. Ce principe joue un rôle central en offrant des ressources disponibles pour appuyer le curriculum des écoles, à soutenir le travail des professeurs et participer au développement de différentes littératies et de programmes éducatifs. Du côté francophone, 3 écoles sur 6 de la *Commission scolaire de langue française* sont également affiliées au réseau du *PEI School Library System*. Les autres écoles travaillent étroitement avec le réseau des bibliothèques publiques pour répondre aux besoins littéraires et éducatifs des élèves.

Le réseau d'écoles « élémentaires » privées, quant à lui, est constitué de 3 établissements scolaires et malheureusement aucune n'offre un service de bibliothèque au sein de ses espaces.

Au niveau de l'enseignement supérieur, ce sont les bibliothèques de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) et du Holland College – respectivement fondées à l'aube des années 1970 à la suite de l'adoption d'une réforme politique sur l'éducation supérieure –

qui disposent des services les plus développés et des collections les plus exhaustives. Le pavillon de la Robertson Library de l'UPEI réunit une équipe de 28 professionnels dédiée à la mise en œuvre de la mission de l'institution ainsi qu'à l'appui et au soutien de la communauté universitaire et de recherche. En date de 2023, sa collection physique et digitale réunit près de 1,400,000 livres physiques et numériques couvrant tous les domaines enseignés à cette université (incluant une collection unique rendant accessible des ouvrages écrits ou appréciés par la fameuse écrivaine Lucy Maud Montgomery). Finalement, les 4 pavillons du Holland College desservent et soutiennent le développement académique de la collectivité estudiantine et professorale grâce à des espaces dédiés à l'étude et à la recherche. C'est également grâce à ses ressources en ligne et virtuelles, notamment disponible par l'entremise de leur catalogue numérique ainsi que par leur chaîne YouTube que l'université répond aux besoins académiques spécifiques de ses usagers.

Bibliothèques spécialisées

Bien que l'Île-du-Prince-Édouard peut se targuer posséder un nombre imposant de musées (soit : quarante-et-un, dont un consacré exclusivement à la patate), aucun de ces derniers n'offre un service de bibliothèque spécialisée : quelques-uns d'entre eux offrent cependant des centres d'archives ou des centres de recherche (pour quiconque aimerait en apprendre davantage sur certains documents historiques ou son lignage généalogique). Toutefois, la Law Society of Prince Edward Island détient une bibliothèque de documents législatifs disponibles à la consultation, visant à assister les avocats et le public à accéder à la justice. (Law Society of Prince Edward Island, s.d.) Or, en raison de restreinte budgétaire et d'une utilisation limitée, la Law Society of Prince Edward a décidé de changer le modèle de la bibliothèque pour adopter plutôt un modèle de centre éducatif. Officiellement décommissionnée depuis le mois de juin 2024, la bibliothèque de lois est encore en processus de transition.

Bibliothèque privée

En qualité de bibliothèque privée, on peut difficilement faire plus truculente que celle du village de Cardigan (Atlas Obscura, s.d.), détentrice du titre de « la plus petite bibliothèque du pays » (le propriétaire, John A. Macdonald (sic), brigait le titre de la plus petite bibliothèque du monde, mais les records Guinness l'ont informé que la catégorie n'existait pas encore pour le moment). Même si la bibliothèque privée de John A. Macdonald – qu'il dirige avec l'aide de sa fille – lui appartient de fait, cette dernière est toutefois ouverte au public, et tous les citoyen.nes de Cardigan et de la province sont invité.es à venir emprunter des livres – moyennant un abonnement à vie de 5\$ –, puis à les rapporter selon un système d'honneur.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Canada, c'est en 1987 qu'un premier cours d'apprentissage en bibliothéconomie est créé pour le personnel de la bibliothèque de l'Université McGill (Gardner, 1985). En 1904, Charles Henri Goule Gould va former la toute première école d'été de bibliothéconomie à l'Université McGill (Leroux, 2008, p.200). Cependant, il faudra attendre jusqu'en 1927 avant la création d'un programme d'un an menant à un diplôme en bibliothéconomie (Gardner, 1985). Pour la francophonie du Canada, c'est l'Université de Montréal qui aura la première école de bibliothéconomie francophone du Canada en l'intégrant pleinement en 1961 pour ensuite offrir un baccalauréat dans les années qui suivent et un programme de maîtrise à partir de 1970 (Leroux, 2008, p.200).

Aujourd'hui, pour pouvoir accéder à la profession de bibliothécaire à l'Île-du-Prince-Édouard, une maîtrise en bibliothéconomie ou une maîtrise en sciences de l'information ou encore une maîtrise d'un programme accrédité par l'*American Library Association* est exigée. 8 universités canadiennes (Canadian Library Association, s.d.) offrent des formations, toutes accréditées par l'ALA (Gardner, 1985).

D'abord, à Vancouver, l'université de la Colombie-Britannique offre une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information avec la possibilité de faire une concentration qui permet aux étudiants d'appliquer les initiatives et systèmes d'information autochtones (The University of British Columbia, s.d.). Ensuite, l'université Western, à London, en Ontario, offre aussi une maîtrise en bibliothéconomie et science de l'information et permet à ses étudiants d'alterner entre les études et le travail dans un programme d'alternance ou encore d'effectuer une recherche individuelle ou guidée lors de la deuxième année du programme (Western University, 2024). Par la suite, l'Université de l'Alberta, à Camrose, offre également une maîtrise en bibliothéconomie et science de l'information, proposant à la fois un programme en présentiel et un programme en ligne, mais à temps partiel. (University of Alberta, 2024). Ensuite, l'Université d'Ottawa détient un programme à la maîtrise en science de l'information avec trois options : un programme d'alternance, avec 13 cours et 8 mois sur le marché du travail, un programme à temps plein, puis un programme avec mémoire ou un travail de recherche (University of Ottawa, s.d.). Puis, à Toronto, l'Université de Toronto offre, parmi ces 8 programmes à la maîtrise en information, une maîtrise en bibliothéconomie et science de l'information, disponible avec ou sans mémoire (University of Toronto, s.d.) À Montréal, deux universités offrent un programme de maîtrise en sciences de l'information. D'abord, l'Université McGill propose deux versions du programme : un programme régulier à temps plein, puis

un programme permettant aux étudiants de compléter 18 crédits relatifs à l'élaboration d'un projet de recherche (McGill University, 2024). Puis, l'Université de Montréal, qui est la seule université francophone, offre aussi deux options au programme en bibliothéconomie et science de l'information. Un programme de maîtrise avec un stage et un programme avec mémoire (Université de Montréal, 2024). La formation la plus près de l'Île-Du-Prince-Édouard est celle de l'université Dalhousie, à Halifax, en Colombie-Britannique, qui propose un programme de maîtrise en information avec un statut à temps plein ou à temps partiel (Dalhousie University, s.d.).

Pour assister les bibliothécaires dans les bibliothèques, les techniciens et techniciennes en information sont indispensables (Traduit, Erickson et Shamchuk, 2017, p33) et fournissent une aide considérable en effectuant des opérations quotidiennes essentielles liées à l'organisation et la gestion des documents (Guidelines for the Education of Library Technicians, 2011). Au Canada, plusieurs programmes au collégial sont offerts aux étudiants désireux d'obtenir leurs diplômes. Par exemple, 5 programmes sont offerts dans des collèges et des Cégeps du Québec et 3 collèges de l'Ontario offrent un programme (Canadian Library Association., s.d.). Le programme le plus près de l'Île-Du-Prince-Édouard se trouve aussi à Halifax, au *Nova Scotia Community college*, offrant la formation en technique de l'information en bibliothèque à ses étudiants (Nova Scotia Community college, 2024)

Associations de bibliothèques

La province de l'Île-Du-Prince-Édouard dispose de 25 bibliothèques publiques sur son territoire. Tous sont regroupés sous un département gouvernemental nommé *Public Library Service* qui offre à ses communautés la possibilité de rechercher en ligne sur un seul catalogue les collections de livres, de documents, de magazines, d'archives, de DVD, de livres audios et de jeux (Government of Prince Edward Island, 2024). Grâce au catalogue, les utilisateurs peuvent localiser des documents dans n'importe quelle bibliothèque publique de l'Île-du-Prince-Édouard, placer des réservations, renouveler des documents, puis consulter les nouveaux ajouts à la collection. Les professionnels de l'information de l'Île-Du-Prince-Édouard ont la possibilité de se joindre à l'APLA (*Atlantic Provinces Library Association*) qui, en partenariat avec la FMD (Fédération des milieux documentaires) et la FCAB (Fédération canadienne des associations de bibliothèques) a pour mission de promouvoir les services de bibliothèque et d'information dans les

provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve (Atlantic Provinces library Association, s.d) L'adhésion des membres est disponible pour les bibliothécaires professionnels, les employés des bibliothèques, les personnes retraités, les étudiants et les personnes sans emploi. Tous les membres ont le droit de vote lors de l'assemblée ordinaire annuel. Ensuite, l'APEIL (*Association of Prince Edwards Island libraries*) est une association qui accueille toutes les personnes impliquées dans les services de bibliothèque de l'Île-du-Prince-Édouard, qui les soutiennent ou qui se passionnent pour ces services. L'APEIL se consacre à l'échange d'idées, d'histoires et d'expériences, ainsi qu'à la promotion des valeurs des bibliothèques et des services d'information au sein de leurs communautés. Les membres de l'association se rencontrent deux fois par an afin de résoudre des problèmes ou encore créer des comités qui organisent des activités en lien avec leur mission (Association of Prince Edward Island Libraries, s.d.)

Cadre législatif

Au Canada, la Loi sur la bibliothèque et les archives du Canada (L.C. 2004, ch. 11), sanctionnée le 22 avril 2004 et remplaçant les lois sur (1) les archives nationales du Canada et (2) la bibliothèque nationale, vise la constitution de Bibliothèque et Archive Canada (BAC). Le but de la fusion de ces services est quadruple : préserver durablement le patrimoine canadien; avoir une institution qui soit une source de savoirs librement accessibles aux citoyens et citoyennes; centraliser les ressources reliées à la l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir; se doter d'une institution qui « la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions » (CanLII b, s.d.). Cette institution est dirigée par un administrateur général, mis en poste par le gouverneur général, et dont le titre officiel est « bibliothécaire et archiviste du Canada ». En tant que lieu officiel de dépôt légal, tout éditeur d'une publication au Canada se voit dans l'obligation d'en transmettre deux copies à l'administrateur général, copies qui seront versées dans le fonds de l'institution.

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 accorde aux provinces le pouvoir de législation au sujet de l'éducation (CanLII a, s.d.). En l'absence, à l'article 92 de la même loi, d'une compétence fédérale qui serait concernée par les bibliothèques (hormis celle du dépôt légal), toute législation relative à celles-ci, souvent subsumées sous l'éducation, est donc provinciale.

Au contraire du Canada, les archives et le système de bibliothèques de l'Île-du-Prince-Édouard sont divisées et ont leur propre loi, respectivement le *Archives and Records Act* (RSPEI 1988, c A-19.1) et le *Public Libraries Act* (RSPEI 1988, c P-31.1). Malgré cette division, cette dernière loi ressemble beaucoup à la loi fédérale sur la bibliothèque et les archives du Canada, en tant qu'elle décrète la création d'un « provincial library service » ayant, à sa tête, un administrateur général dont le titre est « Bibliothécaire Provincial », nommé par le ministre de l'Éducation et de la Petite enfance. En l'absence de nomination, le travail est à la charge de ce dernier. Cette loi, et le service qu'elle crée, a sept objectifs : acheter des livres et du matériel pour les bibliothèques publiques; superviser les bibliothèques publiques et administrer leur gestion et leur développement; maintenir un service centralisé de catalogage pour les écoles et les bibliothèques publiques; gérer les « bookmobiles »; coopérer avec toute organisation culturelle ou éducative, association de bibliothèques d'autorités éducatives, conseil de bibliothèque ou bibliothécaire pour les questions relatives à l'organisation, à l'entretien ou à l'administration d'un organisme culturel ou éducatif, association de bibliothèques d'autorités éducatives, conseil de bibliothèque ou bibliothécaire pour les questions relatives à l'organisation, l'entretien ou l'administration d'une bibliothèque publique ; coordonner et faciliter la coopération avec les bibliothèques du Canada et celles des autres provinces.

Bibliographie

Coughlin, Violet Louise. (1970). *Factors in the development of larger units of public library service in Canada, with particular reference to the provinces of Prince Edward island, Nova Scotia and New Brunswick*. Thèse de Ph. D. Université de Columbia.

<https://www.proquest.com/docview/302184452?%20Theses&fromopenview=true&pq-origsite=gscholar&sourcetype=Dissertations%20https://library.upei.ca/libraryhistory>

Eadie, Tom, A. Lewis et al. (1992). *External review : Robertson Library, University of Prince Edward Island / by Tom Eadie, Ronald A. Lewis*. ARCH Z736.R6E23 1992. La Bibliothèque Robertson de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Holman, H., et Robb, A. (2024). *Île-du-Prince-Édouard*. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ile-du-prince-edouard>

Île-du-Prince-Édouard Canada. (2024, juin). *PEI Municipalities*. <https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/logement-terres-et-communautés/pei-municipalities>

Nielsen, L. Michelle. (2009). *Île-du-Prince-Édouard*. Éditions Scholastic.

Prieur, Benoit. (2019). *Île-du-Prince-Édouard*. Guides de voyage Ulysse.

Prince Edward Island Statistics Bureau. Department of Finance. Economics, Statistics and Federal Fiscal Relations. (2024, septembre). *Provincial Population report 2024*. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pt_pop_rep_0.pdf

Association of Prince Edward Island Libraries (s.d.). <https://apeilibraries.wordpress.com/>

Atlantic Provinces library Association. (s.d.). <https://www.apla.ca/>

Bibliothécaire à l'Île-du-Prince-Édouard. (s.d.). Guichet-Emploi. Gouvernement du Canada. <https://www.guichetemplois.gc.ca/rapportmarche/profession-sommaire/5263/PE;jsessionid=3841AA624F80630BF0FE9290AC82035D.jobsearch75>

Canadian Library Association. (s.d.). <https://cla.ca/>

Dalhousie University (s.d.) <https://www.dal.ca/>

Erickson, N. et Shamchuk, L. (2017). Paraprofessional Library Education in Canada: An Environmental Scan / La formation paraprofessionnelle en bibliothéconomie: un portrait de la situation. *Canadian Journal of Information and Library Science*, 41(1), 18-41.

Gardner, R.K.(1985) La formation des spécialistes de l'information au Canada », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 3-4, p. 315-319. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0315-002> ISSN 1292-8399.

Government of Prince Edward Island (2024) <https://www.princeedwardisland.ca/en>

Guidelines for the Education of Library Technicians. (2011) <http://cfla-fcab.ca/en/programs/guidelines-and-position-papers/guidelines-for-the-education-of-library-technicians/>

Haycock, K. (2007). Education for library and information studies in Canada: a cross-cultural comparison. *New Library World*, 108(1/2), 32-39. <https://doi.org/10.1108/03074800710722162>

Leroux, É. (2008). Brève chronologie de l'histoire des bibliothèques et de la bibliothéconomie au Québec : des débuts aux années 1960. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 199-201. <https://doi.org/10.7202/1029335ar>

Loi constitutionnelle de 1867, 30 & 31 Victoria, c 3, <<https://canlii.ca/t/q3x7>> consulté le 2024-12-17

Loi sur la bibliothèque et les archives du Canada, LC 2004, c 11, <<https://canlii.ca/t/69g4h>> consulté le 2024-12-17

Public Libraries Act, RSPEI 1988, c P-31.1, <<https://canlii.ca/t/5661n>> retrieved on 2024-12-17

Le réseau des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard (<https://www.princeedwardisland.ca/en/information/education-and-early-years/public-libraries-locations-and-hours>) est une page web qui détaille les informations importantes concernant le service des bibliothèques publiques de cette province.

PEI Statistics Bureau. (2024). *Provincial population report 2024*.

https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pt_pop_rep_0.pdf

Service des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard. (2023). *Rapport annuel du Service des bibliothèques publiques 2023*.

https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pls_annual_report_2023-_french.pdf

Canada's Smallest Library. (2024, décembre 18). Atlas Obscura.

<http://www.atlasobscura.com/places/canada-s-smallest-library>

Library and Research Service | Legislative Assembly. (s. d.). Consulté 19 décembre 2024, à l'adresse <https://www.assembly.pe.ca/offices/assembly-administrative-offices/library-and-research-service>

PEI Law Library / Education Centre—Law Society of Prince Edward Island. (s. d.). Consulté 19 décembre 2024, à l'adresse <https://lawsocietypei.ca/law-library>

Queen Elizabeth Hospital Library. (s. d.). Consulté 19 décembre 2024, à l'adresse <http://qehlibrarypei.ca/index2.cfm>

7. Canada (Manitoba)

Marine Arnold, Patricia Perez Rabelo, Valérie Picard Proulx, Pascale Savignac-Bourgoing, Sakura Tsushima.

Profil de la province

Le Manitoba, cinquième province la plus peuplée du Canada avec 1,37 million d'habitants, se situe au centre du pays, dans les Prairies. Bien que le Manitoba soit reconnu pour ses hivers rigoureux, il regorge de richesses naturelles attirant les amateurs de plein air. La province est particulièrement connue pour ses nombreux lacs, en faisant un endroit idéal pour la pêche. La capitale, Winnipeg, est un centre culturel dynamique avec des festivals comme le Festival du Voyageur et le Folk Fest.

Le Manitoba se distingue par la diversité de sa population, avec près de 20 % des habitants parlant une langue autre que l'anglais. La province abrite également une importante communauté francophone, notamment à Winnipeg, et une forte présence des Premiers Peuples. Ces derniers ont habité le territoire pendant des millénaires avant l'arrivée des Européens (Moodie & Kaye, 1969). En particulier, la communauté métisse, dont Louis Riel est l'un des plus grands leaders, reste une partie essentielle de l'identité de la province.

Histoire

Histoire de la province

Avant l'arrivée des Européens, le Manitoba était habité par les Ojibways, Assiniboines, Cris, Dénés, Sioux et Mandans, qui y ont vécu pendant des milliers d'années (Moodie & Kaye, 1969). Le territoire faisait partie de la « Terre de Rupert », sous la gouvernance de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avant d'être vendu au gouvernement du Canada en 1868.

Cette vente, bien qu'elle ait ouvert la voie à la création de la province, a aussi entraîné des frictions avec les Premiers Peuples et les Métis, qui se sont battus pour la reconnaissance de leurs droits et territoires.

Thomas Douglas, cinquième comte de Selkirk, fonde la colonie de la Rivière-Rouge en 1811, une région stratégiquement importante pour les peuples autochtones, située à l'intersection des rivières Rouge et Assiniboine. La colonisation européenne a créé des tensions avec les Métis, les Autochtones et les travailleurs de la Compagnie du Nord-Ouest, marquant le début de la formation d'une société multiculturelle. En 1870, le Manitoba devient la cinquième province du Canada. Louis Riel, chef métis et défenseur des droits des francophones, est une figure centrale de cette histoire, jouant un rôle essentiel dans l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne. Après la résistance de 1885 pour défendre les droits des Métis, il fut pendu pour trahison (Stanley, 2024).

Histoire des bibliothèques

La bibliothèque de l'Assemblée législative du Manitoba a été fondée en 1870, peu après l'achat des livres de la colonie de la Rivière-Rouge. John Palmerston Robertson est devenu le premier bibliothécaire en 1884, et sous sa direction, la bibliothèque s'est développée. En 1903, la première bibliothèque publique du Manitoba a été construite grâce à un don de 75 000 \$ d'Andrew Carnegie, marquant un tournant dans le développement des bibliothèques publiques de la province.

Le nouveau Palais législatif du Manitoba, achevé en 1919, abrite la bibliothèque de l'Assemblée législative dans un bâtiment au style néoclassique. En 1988, sous la direction de Susan Bishop, la bibliothèque a connu une transformation numérique significative. Elle a adopté des technologies telles que le courrier électronique et la recherche en ligne, mais aussi le développement de banques de données spécialisées, facilitant l'accès à l'information pour les membres de l'Assemblée législative et pour le public. La création d'un catalogue intégré a amélioré la gestion de la collection et la communication avec les utilisateurs et utilisatrices.

Aujourd'hui, la bibliothèque de l'Assemblée législative reste la plus ancienne en activité dans la province, et son réseau d'installations modernes continue de répondre aux besoins d'une population diverse. Le réseau des bibliothèques publiques du Manitoba, comprenant 121 établissements, renforce l'accessibilité à la culture et à l'information dans toute la province.

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationales

La Bibliothèque de l'Assemblée législative est la plus ancienne bibliothèque du Manitoba et la première bibliothèque au service d'une assemblée législative dans les Prairies. Son premier bibliothécaire officiel, John Palmerston Robertson, enrichit les collections de publications gouvernementales, publia des messages dans les journaux locaux pour demander la restitution de livres disparus et établit les règles de la bibliothèque, autant pour le prêt que le comportement à adopter sur place. Il établit les Archives manitobaines et des collections de pièces de musée au sein de l'établissement puis prépara le déménagement de la bibliothèque dans les locaux du Palais législatif.

Depuis 1975, la Bibliothèque de l'Assemblée législative comprend deux sites. Sa salle de lecture est demeurée au Palais législatif, tandis que sa collection principale et ses principaux services ont été déplacés dans l'édifice rénové de l'ancien Auditorium civique de Winnipeg (Association des bibliothèques parlementaires du Canada, s. d.).

La Bibliothèque de l'Assemblée législative a conservé ses deux principaux mandats avec le temps. Sa première mission, en tant que bibliothèque de recherche spécialisée, est d'offrir un accès aux publications législatives et aux documents gouvernementaux du Manitoba (Gouvernement du Manitoba, s. d.-c). En vertu de la Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative, cette mission doit s'accomplir de manière confidentielle et non partisane. Ces ressources sont particulièrement utiles aux chercheurs et chercheuses, ainsi qu'aux membres de la communauté universitaire du Manitoba (Association des bibliothèques parlementaires du Canada, s. d.). La Bibliothèque de l'Assemblée législative possède une grande collection d'annuaires, de journaux manitobains et d'histoires communautaires, pouvant servir à des recherches historiques ou généalogiques, en plus d'une collection de livres rares. Son second mandat est d'assurer que les documents publiés de la province soient préservés de façon responsable afin qu'ils demeurent accessibles pour la population à travers le temps. La Bibliothèque de l'Assemblée législative collectionne tous les écrits publiés au Manitoba et rassemble également ceux provenant de l'extérieur de la province qui offrent de l'information pertinente à propos du Manitoba et de ses habitant·e·s (Gouvernement du Manitoba, s. d.-c).

Bibliothèques publiques

La Section des services de bibliothèques publiques du Manitoba relève du ministère provincial du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme. Elle est responsable de faire appliquer la *Loi sur les bibliothèques publiques* et fournit également aux bibliothèques « des fonds et un soutien professionnel en matière de gouvernance, d'élaboration de politiques et de planification » (Gouvernement du Manitoba, s. d.-a).

Selon un modèle de service de bibliothèque publique propre également au Québec, à l'Ontario, à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, les bibliothèques du Manitoba sont majoritairement financées par les municipalités, et dans une moindre mesure par la province. Sport, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba déplorait en 2006 qu'un◊e résident◊e sur six vive dans une collectivité sans service de bibliothèque publique (Sport, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, 2006, p. iii). Les statistiques de dotation en personnel de 2023 pour les bibliothèques publiques indiquaient que seules 7 bibliothèques, sur les 54 listées, employaient au moins un◊e bibliothécaire professionnel◊le possédant un diplôme de deuxième cycle en sciences de l'information (Counting Opinions, s. d.). Ces professionnel◊le◊s se trouvaient en écrasante majorité dans le système de bibliothèques du Winnipeg Public Library.

Les normes et lignes directrices des bibliothèques municipales et régionales peuvent être consultées en ligne sur le site du gouvernement manitobain en date de 2024. Elles permettent de dresser un portrait détaillé des aspirations des Services des bibliothèques publiques sur des sujets divers tels que les services, la gestion du personnel ou le développement des collections. Les objectifs visés sont, entre autres, de proposer des bibliothèques plus écologiques (par exemple en achetant des meubles et des matériaux de construction recyclés), plus accessibles aux personnes en situation de handicap, et reflétant les besoins de la communauté aussi bien dans l'aménagement que dans l'offre de services. L'importance des relations entre les bibliothèques publiques et les associations communautaires de bibliothèques du Manitoba y est également soulignée (Gouvernement du Manitoba, 2012, p. 26, section 8.4.3).

Grâce au réseau MAPLIN (Manitoba Automated Public Library Information Network), le public peut bénéficier d'un système de prêts interbibliothèques couvrant toute la province du Manitoba. (Gouvernement du Manitoba, 2012, p. 15, section 4.3.)

Parmi toutes les bibliothèques municipales et régionales de la province, celles de la Ville de Winnipeg représentent un cas particulier : elles constituent en effet les succursales d'un système propre à Winnipeg, le Winnipeg Public Library. Ce réseau se donne pour

mission de fournir des services de bibliothèques innovants, réactifs et de grande qualité (Ville de Winnipeg, 2022). Il s'efforce ainsi d'offrir des services à la pointe des réflexions bibliothéconomiques du moment. La Millenium Library, en particulier, propose notamment deux espaces consacrés à des collections sur les Premiers Peuples, un makerspace et des programmes communautaires tels que le Community Connections. Ce dernier met en contact les personnes usagères avec des services sociaux adaptés à leurs besoins. En 2024, la Manitoba Library Association défend le maintien de ce programme, qui risque de disparaître faute de financement (Manitoba Library Association, 2024).

Bibliothèques universitaires

Le premier établissement d'enseignement de l'Ouest canadien, établi en 1818, fut une résidence où on enseignait le latin aux garçons de la Rivière-Rouge. Celui-ci fut nommé « Collège de Saint-Boniface » en 1855 et participa, avec d'autres collèges, à la fondation de l'Université du Manitoba en 1877. L'établissement ne devint l'Université de Saint-Boniface qu'après l'incendie de 1922 qui détruisit le collège et les 20 000 volumes de sa bibliothèque, lorsque Mgr Arthur Béliveau offrit à l'établissement le site du Petit Séminaire (Université de Saint-Boniface, s. d-a). L'Université de Saint-Boniface est aujourd'hui le seul établissement d'enseignement supérieur en français de la province. La collection de la Bibliothèque Alfred-Monnin comprend entre autres 88 000 livres disponibles pour le prêt, 3000 livres rare, des microformes, 2700 documents audiovisuels, des titres publiés par Statistique Canada ainsi que des cartes et atlas (Université de Saint-Boniface, s. d.-b).

À ses débuts en 1904, la bibliothèque de l'Université du Manitoba incluait une partie de la collection d'Alexander Isbister, qui lui avait été léguée, ainsi que de nouvelles acquisitions dans le domaine de la science. Tous ces livres furent détruits dans un incendie en 1898. La bibliothèque se remplit à nouveau lentement à partir de 1906 grâce au maigre budget accordé par le Conseil à chacun des départements et aux dons occasionnels (Duckworth, 2004). Aujourd'hui, l'Université du Manitoba compte une douzaine de bibliothèques pour répondre aux besoins de ses différents départements. Grâce au support du Consortium de bibliothèques du Manitoba et aux dons de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, l'Université du Manitoba a pu mener à bien un grand projet de numérisation de livres portant sur l'histoire locale. Cette collection est maintenant disponible en ligne pour tous les Manitobains et Manitobaines (University of Manitoba, Libraries, 2023).

En 1938, le Manitoba College et le Wesley College fusionnèrent et devinrent le United College. Une bibliothèque, établie en 1896, existait déjà au sein du Wesley College. En 1967, le United College devint l'Université de Winnipeg. En 1972, le Centennial Hall, une mégastructure visant à réunir six bâtiments différents au cœur du campus, fut construit et hébergea la UWinnipeg Library, qui fut également surnommée « Library in the Sky ». En 1986, la population étudiante avait doublé et ne cesse d'augmenter depuis. Malgré de nombreux changements apportés aux espaces, il est devenu évident que l'infrastructure actuelle ne peut plus accommoder les besoins de la communauté étudiante. Un projet visant à rafraîchir les espaces grâce à nouveau design d'inspiration autochtone et à s'assurer que la bibliothèque puisse répondre pendant de nombreuses années à venir à ses missions de développement durable et d'accessibilité a été mis en branle en 2015 et est toujours en cours. (The University of Winnipeg, s. d.)

Bibliothèques scolaires

Au Manitoba, les orientations des bibliothèques scolaires sont définies dans le School Library Policy Statement de 1993. Cette politique souligne d'emblée l'importance, pour les élèves du Manitoba, d'avoir accès à un programme de bibliothèque scolaire pleinement intégré au programme d'éducation de leur établissement ; il s'agit là d'une condition essentielle à la réussite scolaire des élèves. La politique s'appuie sur le modèle de l'apprentissage fondé sur les ressources, défini comme un modèle d'éducation conçu pour impliquer activement le corps enseignant, les élèves, ainsi que les enseignant-e-s-bibliothécaires dans l'utilisation des différentes ressources de la bibliothèque. Les programmes de bibliothèques scolaires, en outre, reçoivent pour mandat de se concentrer sur le développement de certaines compétences et attitudes chez les élèves, et qui leur permettront de formuler des jugements éclairés, de faire preuve de pensée critique, ainsi que de valoriser et de profiter d'un apprentissage tout au long de la vie (Manitoba Education and Training, 1993, p. 3).

Les bibliothèques scolaires du Manitoba sont soutenues dans leurs missions par la Manitoba School Library Association, dont les objectifs sont entre autres d'appuyer les enseignant-e-s-bibliothécaires dans leur développement professionnel et de promouvoir des standards élevés dans les programmes éducatifs de la province. Citons à titre d'exemple l'initiative de la MSLA de rendre disponible sur son site une boîte à outils encadrant le développement de collections scolaires diversifiées et la défense de la liberté

intellectuelle dans les écoles manitobaines, en proposant des stratégies concrètes ainsi que des exemples de politiques de sélection et de réexamen des ressources (Manitoba School Library Association, 2023). Ce document se réclame entre autres de *Mamàhtawisiwin: The Wonder We Are Born With – An Indigenous Education Policy Framework*, une politique d'éducation élaborée en 2022 en collaboration avec des représentants des Premiers Peuples afin de favoriser l'intégration des cultures autochtones dans les cursus scolaires.

Bibliothèques spécialisées

Plusieurs bibliothèques spécialisées se trouvent à Winnipeg. Le Manitoba Indigenous Cultural Education Centre héberge la People's Library, une bibliothèque renfermant une collection de plus de 14 000 documents historiques ou contemporains au sujet des peuples des Premières Nations et de leur culture ou dont les auteur·e·s sont d'origine autochtone (Manitoba Indigenous Cultural Education Centre Inc., s. d.). Le Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface reçoit dans sa bibliothèque les personnes effectuant des recherches généalogiques ou souhaitant consulter ses documents en tous genres au sujet des francophones de l'Ouest canadien (Salut Canada, s. d.). La Bibliothèque des Archives de la Baie d'Hudson contient des milliers de documents portant sur la Compagnie de la Baie d'Hudson et la traite des fourrures, les Autochtones d'Amérique du Nord et l'histoire de l'Ouest canadien. Ces ouvrages ne peuvent être consultés que sur place (Gouvernement du Manitoba., s. d.-d). La Direction des ressources éducatives françaises possède une collection de 28 000 documents physiques et de ressources numériques didactiques disponibles au prêt pour ses membres (Direction des ressources éducatives françaises (DREF, 2024-a). Ces ressources sont destinées au personnel enseignant des écoles françaises et d'immersion française et des écoles anglaises où l'on enseigne le français. Il ne s'agit pas d'une bibliothèque au sens strict du terme, mais son service de prêt de matériel éducatif fait écho à la mission de partage des ressources des bibliothèques (Direction des ressources éducatives françaises (DREF, 2024-b).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Canada, seules huit universités offrent un programme de maîtrise en sciences de l'information et bibliothéconomie (MLIS) accrédité par l'American Library Association (ALA), dont deux universités situées à Montréal (Canadian Library Association, s. d.). Aucun programme en sciences de l'information n'est offert au niveau universitaire au Manitoba. Cependant, l'Université d'Alberta offre un programme de MLIS entièrement en ligne, qui permet aux Manitobains et Manitobaines de suivre une formation en sciences de l'information. Un programme au deuxième cycle en leadership en apprentissage est également offert à distance par l'Université de l'Île du Prince-Édouard, dans lequel une concentration en bibliothéconomie scolaire est disponible. Il s'agit là d'une autre option pour celles et ceux qui se destinent à une carrière comme bibliothécaire scolaire. Cependant, ce programme n'est pas accrédité par l'ALA ; il s'agit d'un diplôme de maîtrise en éducation.

Bien qu'elle ne propose pas de programme de MLIS, l'Université du Manitoba offre plusieurs opportunités aux personnes étudiantes afin de les encourager à poursuivre leur intérêt et leur parcours en sciences de l'information et bibliothéconomie, compte tenu que l'obtention de ce diplôme est une condition indispensable pour devenir bibliothécaire professionnel^{le}. Pour les personnes étudiantes qui souhaitent postuler à un programme de MLIS, l'Université du Manitoba offre des cours prérequis pour cette maîtrise pendant leurs études au premier cycle (University of Manitoba, 2022, 2023, 2024).

L'Université du Manitoba propose également un programme unique de stages réservé aux membres des Premiers Peuples. Les étudiants et étudiantes autochtones peuvent ainsi travailler dans les bibliothèques de l'Université tout en poursuivant leurs études dans le programme de MLIS en ligne à l'Université d'Alberta. Ces deux universités, ainsi que l'Université Saint-Boniface, font partie du Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL), dont la mission est de connecter les membres de la communauté universitaire en diversifiant les programmes d'apprentissage et de collaboration, tout en mettant l'accent sur l'équité, la diversité, l'inclusion, l'accessibilité, ainsi que sur la vérité et la réconciliation. L'objectif est d'exploiter les ressources, les expertises et les infrastructures des bibliothèques membres de l'Ouest canadien (COPPUL, s. d.). Par ailleurs, le COPPUL propose un programme de mentorat, Oskâpêwis, destiné aux membres des Premiers Peuples souhaitant développer une carrière dans le domaine des sciences de l'information (University of Manitoba, 2024). Ce programme vise à créer une communauté de mentors et de mentoré^es parmi les professionnel^{le}s et les

étudiant◆e◆s. Sa mission est de soutenir les professionnel◆le◆s autochtones de tous types de bibliothèques au Canada, ainsi que les étudiant◆e◆s autochtones dans les domaines de la bibliothéconomie, de l'archivistique, et d'autres professions en sciences de l'information (COPPUL, s. d.).

Association de bibliothèques

À l'échelle nationale, plusieurs associations existent au Canada, auxquelles les professionnel◆le◆s et les étudiant◆e◆s en sciences de l'information et bibliothéconomie du Manitoba peuvent adhérer. L'Association canadienne des bibliothèques (CLA) a pour objectif de promouvoir toutes les bibliothèques canadiennes et de renforcer leurs communautés. La Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) représente la communauté des bibliothèques canadiennes et œuvre pour assurer la qualité des services, valoriser l'importance des bibliothèques et influencer les politiques publiques nationales. Il existe également plusieurs associations spécialisées dans des domaines spécifiques : l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), qui regroupe 29 bibliothèques universitaires de recherche au Canada, contribuant à la recherche et à l'enseignement supérieur ; l'Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC/CHLA), qui sert les professionnel◆le◆s des bibliothèques des sciences de la santé au Canada ; l'Association canadienne des bibliothèques de droit, pour promouvoir la coopération entre les bibliothèques de droit canadiennes ; et Canadian School Libraries (CSL), un organisme caritatif à but non lucratif dédié aux professionnel◆le◆s des bibliothèques scolaires au Canada.

Association des bibliothèques du Manitoba (MLA)

Au Manitoba, il existe également des associations provinciales et régionales. L'Association des bibliothèques du Manitoba (MLA) est la plus grande association provinciale, regroupant des membres de tous types de bibliothèques et de services informationnels de la province, ainsi que la communauté manitobaine dans son ensemble. Sa mission est de défendre la liberté de lecture, la responsabilité sociale, ainsi que l'accès équitable aux ressources et services des bibliothèques manitobaines. Fondée en 1936 et récemment

restructurée, l'Association a pour but de consolider ses stratégies organisationnelles, tout en renforçant la diversité et la stabilité de la communauté des bibliothèques manitobaines (Stefanko, 2020). Dans le cadre de sa mission, elle condamne fermement toutes les tentatives de censure et de désengagement financier envers les bibliothèques, et soutient activement les initiatives des bibliothèques du Manitoba. En 2024, la MLA a décerné son premier Prix du livre sur les droits de la personne à la directrice de la Bibliothèque régionale du Centre-sud et à toute son équipe pour leur engagement envers la liberté intellectuelle. La MLA met également en avant l'importance de l'équité, du respect mutuel et de la courtoisie au sein de sa communauté. Des programmes de bourses sont offerts aux étudiants manitobains inscrits dans un programme de MLIS. Enfin, la Manitoba Library Conference (MLC), organisée chaque année par la MLA, offre une occasion d'échanger, d'apprendre, de partager et de réseauter au sein de la communauté des bibliothécaires (MLA, s. d.).

Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues (FMBM)

La Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues (FMBM) regroupe les bibliothèques bilingues du Manitoba qui sont membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM). Son mandat est de promouvoir ces bibliothèques en tant que centres d'activités intellectuelles et culturelles, et de mettre en valeur leurs ressources afin de rendre accessible à leurs communautés l'héritage culturel de la province, tout en préservant ce patrimoine à travers la lecture et la diffusion de l'information. En décembre 2024, huit bibliothèques municipales étaient affiliées à cette fédération.

Manitoba School Library Association (MSLA)

La Manitoba School Library Association (MSLA) a pour objectif de soutenir les bibliothèques scolaires et les professionnel-le-s en enrichissant les opportunités de développement professionnel des membres, et en favorisant le développement des programmes éducatifs offerts à la communauté scolaire du Manitoba. Elle publie des revues biannuelles et organise des conférences afin de tenir ses membres informé-e-s

des dernières recherches et des enjeux concernant les bibliothèques scolaires, tant au Manitoba qu'à l'extérieur de la province. Les membres de la MSLA obtiennent également le statut d'éducateur·ice·s de groupe de domaine spécial (Special Area Groups of Educators – SAGE) auprès de la Société des enseignant·e·s manitobain·e·s (The Manitoba Teachers' Society). La MSLA offre des programmes de bourses et de prix afin de valoriser les réalisations des bibliothécaires. Pour assurer l'accès à l'information, à la liberté de lecture et à une éducation équitable, la MSLA a créé une page sur les médias sociaux pour discuter de l'état actuel des bibliothèques scolaires et de l'avenir de l'éducation avec les candidat·e·s lors d'une élection provinciale. À l'instar de la MLA, elle souligne l'impact de la censure sur les élèves via ses réseaux sociaux (Bartok, 2023).

Cadre législatif

Le cadre législatif des bibliothèques au Manitoba est principalement régi par la *Loi sur les bibliothèques publiques* (C.P.L.M. c. P220), qui établit les bases pour la création, la gestion et le financement des bibliothèques municipales et régionales dans la province.

Depuis l'entrée en vigueur en 1919 du *Provincial Library and Museum Act*, le dépôt à la Bibliothèque de l'Assemblée législative d'exemplaires de toutes les publications manitobaines est obligatoire, assurant ainsi la préservation du patrimoine publié de la province. Aujourd'hui, le dépôt légal est régi par la *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative*. (Gouvernement du Manitoba, s. d.-c) Cette loi comporte 14 articles, et son application est supervisée par le ministre responsable de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, qui émet des directives à l'attention du bibliothécaire.

Le premier article définit les objectifs de la bibliothèque, qui sont de répondre aux besoins des député·e·s et du personnel de l'Assemblée en matière de collecte, de préservation et de mise à disposition du patrimoine éditorial de la province. Cela inclut les publications des ministères, des organismes gouvernementaux, des fonctionnaires de l'Assemblée et de l'Assemblée elle-même.

L'article 8(2) prévoit que les règlements du lieutenant-gouverneur en conseil déterminent le nombre d'exemplaires à déposer, en application de cette loi. Ce texte précise aussi les catégories de publications qui échappent à cette obligation de dépôt. L'article 9, quant à lui, traite de la demande d'un exemplaire de chaque publication éditée, imprimée ou produite électroniquement au Manitoba (Gouvernement du Manitoba, s. d.-c).

Information complémentaire/particularités

Gestion et intégration des milieux minoritaires

Franco-manitobains

En sociolinguistique, la diglossie est une relation entre deux langues dont l'une est dominante et l'autre minoritaire. Au Manitoba, le français est en relation de diglossie avec l'anglais. Cependant, le français a l'avantage d'être une des deux langues officielles du Canada : de cette façon, les bibliothèques francophones bénéficient de protections législatives grâce aux lois fédérales sur les langues officielles. La bibliothèque de Saint-Boniface et la bibliothèque Alfred Monnin, respectivement une bibliothèque publique et une bibliothèque universitaire, offrent toutes deux d'importantes collections de documents en français. Selon Chagnon (1995), le budget des acquisitions de la bibliothèque de Saint-Boniface se concentre sur l'achat de documents relatifs à l'histoire locale, de livres publiés par des éditeurs manitobains de langue française et, évidemment, de tout ce qui concerne l'écrivaine Gabrielle Roy, celle-ci étant originaire de Saint-Boniface. En 1995, dans un article de la revue *Argus*, Danielle Chagnon souligne le besoin de documents audiovisuels en langue française dans les bibliothèques en milieu minoritaire. Ce besoin est selon elle moins criant dans les bibliothèques de langue anglaise, étant donné que les personnes anglophones ont accès à des documents en anglais dans les clubs vidéo. Elle rapporte aussi qu'il existe alors une opinion selon laquelle la bibliothèque devrait acquérir des documents en langue source française plutôt que des documents traduits en français. Or, l'auteur indique que les livres les plus populaires sont ceux qui sont traduits et que la raison de leur popularité provient sûrement du fait qu'ils bénéficient de plus grands moyens publicitaires. Elle partage aussi qu'il est difficile de trouver du personnel bilingue en milieu minoritaire et qu'il est impératif que la bibliothèque de minorité linguistique ait une position de leadership dans les instances décisionnelles, sans quoi elle risque de s'isoler et de ne plus être capable de défendre adéquatement ses dossiers.

Premiers Peuples

Les populations autochtones sont, similairement aux Franco-Manitobains, des groupes sociaux désavantagés au Manitoba, et ce malgré les traités signés à la fin du XIX^{ème} siècle. La province du Manitoba est marquée par les traités 1, 2, 3, 4 et 5 ; 63 Premières Nations sont situées sur les lieux de signature de ces traités (Indigenous and Northern Affairs Canada, 2017). En ce qui concerne les Premiers Peuples, les traités contiennent des promesses de la part de la Couronne (Société Histoire Canada, 2017). La Loi sur les Indiens de 1876 est une politique restrictive (Bird, 2018). En effet, pendant deux siècles, les personnes autochtones ont été assimilées et privées de leurs droits (Séguin, 2020). Catherine Séguin publie un article en 2020 dans lequel elle affirme que les bibliothèques peuvent être plus inclusives pour les personnes autochtones. Elle y effectue une recension d'écrits pour outiller les professionnel·le·s de l'information qui voudraient opérationnaliser la décolonisation et intégrer la perspective autochtone dans leur milieu de travail. Historiquement, les autochtones sont surreprésentés dans la population ayant des problèmes socioéconomiques. Leur taux de chômage est deux fois plus élevé que chez les non-autochtones et leur salaire moyen plafonne à la moitié de celui des non-autochtones (Séguin, 2020). À partir de 1966, des parents autochtones et des chefs de bande militent pour que les enfants restent dans leurs communautés, et cette quête d'émancipation a mené en 2012 au rapport de la Commission de vérité et réconciliation. D'ailleurs, l'Université du Manitoba conserve les archives et la documentation à ce sujet au National Centre for Truth and Reconciliation (NCTR), en français le Centre national pour la vérité et réconciliation.

Selon Catherine Séguin, décoloniser les services de bibliothèques et intégrer la perspective autochtone demande en premier lieu une volonté personnelle et organisationnelle. Le bibliothécaire se doit de développer des connaissances personnelles à propos des cultures autochtones et des personnes usagères pour offrir des milieux culturels sécuritaires. Elle peut offrir par exemple des espaces d'échanges et de rencontres pour les cultures occidentales et les cultures autochtones, et promouvoir le leadership et l'engagement autochtone dans ses activités. Par exemple, il serait souhaitable d'inclure minimalement dans les conseils d'administration des personnes issues des Premiers Peuples (ce qui ne représente aucun coût financier). Catherine Séguin propose également d'inclure des éléments visuels autochtones et des documents autochtones dans les collections. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la bibliothèque Millennium de Winnipeg en 2015 (Radio-Canada, 2015). Il est important de souligner que la bibliothèque

du Millénaire consacre un espace spécifique aux services destinés aux Autochtones. En 2015, le Centre de ressources autochtones de la bibliothèque a ainsi été désigné sous le nom de « Wii ghoss », signifiant « écorce de bouleau ». De plus, un autre espace de la bibliothèque porte le nom de « Ah kha koo gheesh », qui se traduit par « l'espace de la marmotte : là où les enfants émergent du savoir ». Ces appellations, choisies par deux aînées, sont en langue ojibwée (Radio-Canada, 2015).

Références

Association canadienne des bibliothèques de droit. (s. d.). *Soyez des nôtres*. <https://www.callacbd.ca/Soyez-des-notres/~french>

Association des bibliothèques de la santé du Canada. (s. d.). *À propos*. https://www.chla-absc.ca/?set_lang=french

Association des bibliothèques de recherche du Canada. (s. d.). *À propos de l'ABRC*. <https://www.carl-abrc.ca/fr/>

Association des bibliothèques parlementaires du Canada (APLIC-ABPAC). (s. d.). *Manitoba*. <https://aplic-abpac.org/wordpress/fr/manitoba/>

Barkwell, L. (2006). Bataille de la Grenouillère dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/seven-oaks-incident-de>

Bartok, B. (2023). Manitoba School Library Association's Social Media Advocacy Campaigns. *Canadian School Libraries Journal*, 7(3). <https://journal.canadianschoollibraries.ca/manitoba-school-library-associations-social-media-advocacy-campaigns/>

Bird, C. (2018). Les traités numérotés, les traités de l'Ouest devaient servir à encadrer une cohabitation respectueuse. *Histoire Canada*. <https://www.histoirecanada.ca/consulter/colonisation-et-immigration/les-traites-numerotes>

Canadian Library Association. (s. d.). *Library Schools*. <https://cla.ca/careers/schools/library-schools/>

Canadian School Libraries. (s. d.). *Home*. <https://www.canadianschoollibraries.ca/>

Canadian School Libraries. (2023). *Foundations for School Library Learning Commons in Canada: A Framework for Success*. https://www.canadianschoollibraries.ca/wp-content/uploads/2023/11/CSL_Foundations-Frameworks_FINAL_Nov2023.pdf

Chagnon, D. (1995). La gestion d'une bibliothèque publique en milieu minoritaire : La

Bibliothèque de Saint-Boniface, Manitoba. *Argus*, 24(3), 25-29. <https://images.sdm.qc.ca/fichiers/Public/1997/9753604.HTM>

Council of Prairie and Pacific University Libraries. (s. d.). *Members*. <https://coppul.ca/members/>

Council of Prairie and Pacific University Libraries. (s. d.). *Oskâpêwis mentorship group*. <https://coppul.ca/indigenous/oskapewis-mentorship-group/>

Council of Prairie and Pacific University Libraries. (s. d.). *Strategic Directions*. <https://coppul.ca/>

Counting Opinions. (s. d.). *Manitoba Public Library Statistics: Ready Reports*. https://mb.countingopinions.com/index.php?page_id=4

Culture, patrimoine et tourisme Manitoba. (2006). *Réaliser notre vision : offrir des services de bibliothèques publiques viables et de haute qualité à l'ensemble des Manitobains et Manitobaines*.

Direction des ressources éducatives françaises (DREF). (2024a). *Notre collection*. <https://dref.mb.ca/renseignements-utiles>

Direction des ressources éducatives françaises (DREF). (2024b). *Renseignements utiles*. <https://dref.mb.ca/renseignements-utiles>

Duckworth, H., & Goldsborough, G. (2004). *Manitoba History: Science Comes to Manitoba*. *Manitoba History*, 47(Spring/Summer 2004). https://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/47/manitobascience.shtml

Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba. *Accueil*. <http://www.fbmb.ca/fr/accueil/>

Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA). (s. d.). *À propos*. <http://cfla-fcab.ca/fr/apropos/>

Goldsborough, G. (2024, 27 septembre). *Historic Sites of Manitoba: Carnegie Library*/City of Winnipeg Archives. <https://www.mhs.mb.ca/docs/sites/carnegielibrary.shtml>

Gouvernement du Manitoba. (2012). *Normes et lignes directrices des bibliothèques publiques municipales et régionales*. https://www.gov.mb.ca/chc/pls/docs/librarystandardguidelines_f_web.pdf

Gouvernement du Manitoba. (s. d.-a). *Services de bibliothèques publiques*. <https://www.gov.mb.ca/chc/pls/index.fr.html>

Gouvernement du Manitoba. (s. d.-b). *Bibliothèques publiques du Manitoba – Coup d'œil sur la gouvernance*. https://www.gov.mb.ca/chc/pls/docs/library_governance_fr.pdf

Gouvernement du Manitoba. (s. d.-c). *Bibliothèque de l'Assemblée législative*. <https://www.gov.mb.ca/leg-lib/index.fr.html>

Gouvernement du Manitoba. (s. d.-d). *Bibliothèque des Archives de la Baie d'Hudson*. https://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/hbca_library.fr.html

Indigenous and Northern Affairs Canada. (2017). *First Nations and treaties areas in Manitoba*. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100020576/1616073943706>

Weichsel, N. (2024, 28 juin). Des bibliothécaires du Manitoba récompensés pour leur lutte contre la censure de livres. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2084288/bibliotheque-prix-droits-personnes-livre-interdiction-manitoba>

Manitoba Education and Training. (1993). *School Library Policy Statement*.

Manitoba Indigenous Cultural Education Centre Inc. (s. d.). *The People's Library*. <https://www.micec.com/the-peoples-library>

Manitoba Library Association. (2024). *Statement Regarding Community Connections at the Millennium Library*. <https://mla.mb.ca/2024/12/09/statement-regarding-community-connections-at-the-millennium-library/>

Manitoba Library Association. (s. d.). <https://mla.mb.ca/>

Manitoba School Library Association. (2023). *Toolkit for Diverse Collection Development and Intellectual Freedom in Manitoba Schools*. https://www.manitobaschoollibraries.ca/_files/ugd/1b9bb7_9086f39ff43d47a89b68a55bf3711cf1.pdf

Manitoba School Library Association. <https://www.manitobaschoollibraries.ca/>

Moodie, D., & Kaye, H. (1969). The Northern Limit of Indian Agriculture in North America. *The Geographical Review*, 59(4), 513-529.

Parks Canada. (s.d.). The Forks National Historic Site of Canada. <https://parks.canada.ca/lhn-nhs/mb/forks>

Radio-Canada. (2015, 8 novembre). La bibliothèque du Millénaire met la culture autochtone à l'honneur. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/748658/bibliotheque-du-millenaire-winnipeg-centre-nom-ojibwes>

Salut Canada. (s. d.). Le Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface, l'avenir de la mémoire franco-manitobaine. <https://salutcanada.ca/listings/le-centre-du-patrimoine-de-la-societe-historique-de-saint-boniface-lavenir-de-la-memoire-franco-manitobaine/>

School of Library and Information Studies. (2024). *Master of Library and Information Studies*. University of Alberta. <https://www.ualberta.ca/en/school-of-library-and-information-studies/programs/mlis/index.html>

Séguin, C. (2020). Une bibliothèque inclusive pour les Autochtones. *Documentation et bibliothèques*, 66(2), 5-11. <https://doi.org/10.7202/1069966ar>

Société Histoire Canada. (2017). Les traités et les relations qui en découlent. *Histoire*

Canada. <https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/les-traites-et-les-relations-qui-en-decoulent>

Stanley, G., & Gaudry, A. (2024). Louis Riel. Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/louis-riel>

Stefanko, A. (2020). Leading Change and Restructuring the Manitoba Library Association. *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research*, 15(1), 1-8. <https://journal.lib.uoguelph.ca/index.php/perj/article/view/5865>

The University of Winnipeg. (s. d.). *Library history*. <https://www.uwinnipeg.ca/library-renewal/history-of-the-library.html>

Université de Saint-Boniface. (s. d.-a). *Bref historique*. <https://ustboniface.ca/bref-historique#:~:text=L'Universit%C3%A9%20de%20Saint%2DBoniface,fran%C3%A7aise%20de%20la%20Rivi%C3%A8re%2DRouge>

Université de Saint-Boniface. (s. d.-b). *Bibliothèque Alfred-Monnin*. <https://ustboniface.ca/biblio/page.aspx?pid=3342>

University of Manitoba, Career Services. (2022, 5 août). *Librarian*. University of Manitoba. <https://www.umanitoba.ca/career-services/career-planning/explore-occupations/librarian>

University of Manitoba, Career Services. (2023, 22 mars). *Indigenous librarian internship opportunity*. University of Manitoba. <https://news.umanitoba.ca/indigenous-librarian-internship-opportunity-2/>

University of Manitoba, Libraries. (2023, 31 janvier). *Manitoba Local Histories : Local History Collection*. <https://libguides.lib.umanitoba.ca/local-histories>

University of Manitoba, Career Services. (2024, 16 février). *More than what meets the eye: A Career in Library Science*. News from Students UM Today Network, University of Manitoba. <https://news.umanitoba.ca/more-than-what-meets-the-eye-a-career-in-library-science/>

Ville de Winnipeg. (2022). *About Winnipeg Public Library*. <https://wpl.winnipeg.ca/library/ourlibrary/governance/sectionmap.asp>

8. Canada (Nouveau-Brunswick)

Martin Guilbault, Hans-Érik Filfe-Leitner, Guillaume Lemay, Antoine Laperrière-Robillard

Profil de la province

Le Nouveau-Brunswick est l'une des trois provinces des « Maritimes », son histoire étant fortement marquée par son enserrement entre le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy. On rapporte qu'au Nouveau-Brunswick, on ne se trouve jamais à plus de 180 km de la mer (Forbes, 2008). La mer a bercé l'histoire de la vie humaine sur ce territoire, que ce soit pour la subsistance ou pour le transport, se déplacer par la mer étant parfois plus rapide que par la terre (Forbes, 2008).

Les premiers peuplements européens de ce territoire se sont déployés dans ce qu'on appelle alors l'Arcadie, probablement en référence au territoire grec mythique prisé par la poésie antique et celle de la Renaissance pour sa nature bucolique et providentielle, et pour la vie idéale qu'on y mène. L'appellation *Arcadie* s'est déformée en *Acadie*, le nom actuel de ce territoire d'origine culturelle française dans les maritimes (Poirier, 2021). Passée sous domination anglaise et colonisée par les Britanniques bien avant le reste des peuplements français, les francophones catholiques d'Acadie sont soumis à partir de 1755 à des déportations forcées s'apparentant à des opérations de nettoyage ethnique. Des 12,600 Acadiens déportés, on estime que plus de la moitié sont morts en transit. Toutefois, quelques milliers d'entre eux et leurs descendants, après des années, ont réussi à revenir s'établir sur la terre mythique d'*Arcadie* (Leclerc, 2021).

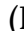
La cohabitation difficile entre les Anglais et les francophones a été un thème constant de l'histoire de cette province canadienne jusqu'à ce jour, alors que les francophones issus de l'héritage acadien au Nouveau-Brunswick doivent encore faire valoir leurs droits (Leclerc, 2021). Ce travail a mené à ce que le Nouveau-Brunswick devienne la seule province officiellement bilingue du pays (Forbes, 2008).

Histoire

Bien que la Grande-Bretagne n'accorde le gouvernement responsable au Nouveau-Brunswick qu'en 1854, des bibliothèques de différents genres sont déjà présentes sur le territoire depuis plusieurs années. En effet, des bibliothèques d'abonnement sont établies

dans les plus grandes villes de la province dès le début du siècle. C'est le cas, à Saint John, de la Saint John Society Library en 1811 et de la Eclectic Library en 1821. À Fredericton, on trouve la Fredericton Library dès 1816, suivie par une autre Eclectic Library en 1821 et la Fredericton Union Library en 1825 (Bruce, 2018). Ces bibliothèques appartiennent alors à des particuliers ou des sociétés et dépendent entièrement des abonnements pour fonctionner. Elles sont par ailleurs généralement petites : quelques centaines de membres et de livres tout au plus. Comme l'écrit Lorne D. Bruce dans son étude, pour la plupart des travailleurs, « ouvriers, mécaniciens, maçons, charpentiers, domestiques, servantes, imprimeurs, forgerons, être actionnaire d'une bibliothèque de souscription n'était pas une priorité » (Bruce, 2018).

Le 30 août 1851, une loi visant à prévoir l'incorporation et la meilleure gestion des associations de bibliothèques et des instituts de mécaniciens est adoptée dans la province du Canada. Celle-ci inspire les autres jeunes provinces à se doter de politiques similaires. Il s'agit d'une « étape vitale dans l'évolution des bibliothèques publiques canadiennes » (Bruce, 2018). L'histoire des bibliothèques au Nouveau-Brunswick, comme dans les autres provinces, n'est toutefois pas une histoire sans embûches : les niveaux d'analphabétisme au sein de la population, à cette époque, sont encore élevés et l'on retrouve fréquemment dans la presse des annonces de fermetures et de réouvertures de bibliothèques ainsi que des requêtes demandant le retour de livres en retard (Bruce, 2018).

Les premières bibliothèques canadiennes, par faute de moyens et de soutien législatif, doivent souvent cohabiter avec d'autres institutions. Par exemple, la Saint John Society Library loue une pièce de l'école de grammaire de la ville de Saint John (Bruce, 2018). Il faut attendre 1883 pour voir s'implanter les premières bibliothèques publiques financées par les taxes et l'impôt au Canada, dont l'une se trouve à Saint John  (Beckman et al., 2015).

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

Le Nouveau-Brunswick compte 52 bibliothèques publiques et 11 bibliothèques publiques-scolaires (Gouvernement du Nouveau-Brunswick [GNB], s. d.). Le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick existe depuis 1954 et est géré par le Service des

bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) (GNB, s. d.). Ce dernier compte un bureau provincial à Fredericton, ainsi que cinq bureaux régionaux représentant les régions d'Albert-Westmorland-Kent, de Chaleur, de Fundy, de l'Haut-Saint-Jean et de York (GNB, s. d.). Le rôle du bureau provincial est de gérer le budget provincial, d'établir les normes, politiques et directives tout en s'assurant que ces dernières sont respectées (SBPNB, 2020). En ce qui concerne les bureaux régionaux, ceux-ci sont responsables de superviser et coordonner la prestation des services des bibliothèques publiques sur leur territoire respectif (SBPNB, 2020).

Les services des bibliothèques publiques sont offerts grâce à un partenariat entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes et sont régis par la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* (SBPNB, 2020). Le gouvernement provincial fournit 70 % du financement des bibliothèques publiques et le reste provient des municipalités (Cauchy, 2008). Le rôle des municipalités participantes concerne les infrastructures et leur entretien ainsi que l'ameublement et l'équipement des bibliothèques publiques (SBPNB, 2020). En 2023-2024, le budget alloué par le gouvernement provincial était de 18 738 000,00 \$, soit 24,16 \$ par habitant, et les contributions municipales s'élevaient à 5 597 004,81 \$, soit 7,22 \$ par habitant (SBPNB, 2024).

La vision entretenue par les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est d'être un endroit où les collectivités peuvent créer des liens, lire, apprendre, jouer et créer (SBPNB, 2024). Les valeurs dont elles font la promotion sont la liberté intellectuelle, l'accent sur les collectivités, les services équitables, l'innovation, l'inclusion et l'orientation vers la clientèle (SBPNB, 2024).

Une des particularités des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est la carte de membre universelle. Celle-ci est gratuite et donne accès à l'entièreté du réseau des 63 bibliothèques publiques (SBPNB, 2024).

En 2023-2024, il y a eu 3 199 869 documents empruntés et 1 654 051 visites aux bibliothèques publiques (SBPNB, 2024). Il y a 352 656 membres des bibliothèques publiques, ce qui veut dire qu'environ 45 % des Néo-Brunswickois ont une carte de bibliothèque (SBPNB, 2024).

Bibliothèques universitaires

Le Nouveau-Brunswick compte une multitude d'établissements d'enseignement supérieur

francophones et anglophones : quatre universités publiques et 7 universités ou collèges privés dont les plus importants sont l'Université de Moncton et la University of New Brunswick (GNB, s. d.).

L'Université de Moncton, la seule université francophone de la province, s'étend sur trois campus, Edmundston, Moncton et Shippagan, et offre à ses étudiants et employés un réseau de sept bibliothèques et centres de documentation. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC), qui possède « la plus grande collection mondiale d'archives et de documentation concernant la réalité acadienne » (Université de Moncton, 2024). Sa vocation principale est la conservation de toute la production documentaire concernant la société acadienne. Pour sa part, la bibliothèque Champlain, la plus importante du réseau avec son offre de plus de 1,5 million de documents imprimés et électroniques, ouvre officiellement ses portes en 1965 (Université de Moncton, 2015). Au courant de l'année 2022-2023, l'université a développé des partenariats avec plusieurs hôpitaux et collègues communautaires francophones de la province dans le but d'offrir « (...) [leur] expertise à ces organismes et de créer un réseau de bibliothèques postsecondaires de langue française » (Cormier, 2023). Ce service est géré par la bibliothèque Champlain.

Les bibliothèques de la University of New Brunswick, à travers leur offre de services et de documentation, jouent un rôle important au sein de l'institution en accompagnant les professeurs dans leurs recherches et leur enseignement, en favorisant la réussite des étudiants et en créant un environnement éducatif stimulant et engageant (Balcom, 2024). En 2020, l'université a rénové et modernisé la bibliothèque Harriet Irving en transformant son troisième étage en espace de recherche et de travail multidisciplinaire (UNB Newsroom, 2019). On y retrouve un laboratoire de visualisation de données, un studio d'enregistrement, un *makerspace* ainsi que des espaces pour stimuler l'innovation et la création (UNB Libraries, s. d.).

Bibliothèques scolaires

Onze bibliothèques scolaires situées dans des écoles publiques de la province sont opérées par le réseau du SBPNB (GNB, s. d.). Ces bibliothèques sont considérées comme publiques-scolaires et les districts scolaires responsables des écoles financent la moitié des salaires des employés de bibliothèque, le développement des collections en accord avec les programmes éducatifs et l'aménagement des lieux (GNB, s. d.). Les municipalités

financent aussi une partie de ces installations scolaires, comme pour les bibliothèques publiques, afin d'assurer une certaine qualité de service (GNB, s. d.).

On rapporte malheureusement que beaucoup de ces bibliothèques scolaires sont sous-financées, et qu'elles se voient donc forcées de réduire leurs heures d'ouverture aux élèves ou leur main-d'œuvre professionnelle (Syndicat canadien de la fonction publique, 2019). Dans son énoncé de position du 10 mai 2024, la Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB) déplorait qu'au Canada, l'accès à des bibliothèques scolaires ou à des services de qualité dans celles-ci dépende largement de l'endroit où l'on se trouve, ce qu'elle associe à une forme d'inégalité (FCAB, 2024). On considère d'autant plus la situation des bibliothèques scolaires au Nouveau-Brunswick alarmante dans la mesure où les bibliothèques scolaires de la province, comme celles de plusieurs autres provinces canadiennes, ont été « largement déprofessionnalisées » au cours des dernières années (Armstrong, 2024). On rapporte par exemple que dans les écoles plus petites, souvent francophones, on accorde aux bibliothèques beaucoup moins de ressources que dans les grandes écoles à 800-900 élèves, ce qui crée non seulement des inégalités quant à l'accès au savoir, mais aussi sur le plan de l'adaptation, par exemple lorsque des étagères font cinq ou six pieds de haut dans des bibliothèques de niveau préscolaire ou primaire (Mousseau, 2020)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Nouveau-Brunswick, deux formations sont offertes en science de l'information. Elles se concentrent davantage sur l'archivistique que la bibliothéconomie. Au niveau collégial, le *New Brunswick Community College* offre en ligne et à temps partiel un certificat sur les fondamentaux en gestion documentaire. Les six cours qui composent le programme ne sont pas crédités et ils s'inscrivent davantage dans le cadre d'une formation continue pour des spécialistes de l'information que d'un parcours académique. Au niveau universitaire, la faculté des sciences de l'Université de Moncton offre à son campus de Shippagan une formation en français de 1^{er} cycle en gestion de l'information. D'une durée de 4 ans, le baccalauréat est spécialisé en gestion des archives courantes ou autres ressources informationnelles sur support papier et numérique. L'Université offre également en ligne et à temps partiel un microprogramme en gestion documentaire et un certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises. Le premier programme de 12 crédits propose 4 cours pour introduire aux saines pratiques en matière de gestion

documentaire et améliorer la productivité dans sa vie professionnelle et personnelle. Le second programme de 24 crédits propose 8 cours visant l'amélioration de la cybersécurité en entreprise. Le programme est divisé en deux thématiques : la sécurité des systèmes, des données et des réseaux ainsi que la gestion des risques de sécurité de l'information.

Associations de bibliothèques

Au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas d'associations de bibliothèques au niveau provincial. C'est plutôt au niveau régional qu'il y a des associations, c'est-à-dire au niveau du regroupement des provinces de l'Atlantique, qui sont la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador.

La *Atlantic Provinces Library Association* (APLA) a pour mission de promouvoir les intérêts des bibliothèques des provinces de l'Atlantique tout en favorisant le développement professionnel des bibliothécaires, des techniciens en documentation et des professionnels de l'information de cette région (APLA, s. d.). L'APLA a initialement été fondée sous le nom de *Maritime Library Association* en 1918 à l'université Acadia en Nouvelle-Écosse (APLA, s. d.). Le changement de nom pour APLA a eu lieu en 1957 lorsque Terre-Neuve-et-Labrador s'est jointe à l'association (APLA, s. d.).

Le *Council of Atlantic Academic Libraries – Conseil des bibliothèques postsecondaires de l'Atlantique* (CAAL-CBPA) est un réseau collaboratif de 20 bibliothèques postsecondaires des provinces de l'Atlantique (CAAL-CBPA, 2022). Le CAAL-CBPA a pour mission de promouvoir le savoir, l'innovation et la diversité ainsi que favoriser l'accessibilité à l'enseignement, l'apprentissage et la recherche tout en contribuant aux expériences des étudiants (CAAL-CBPA, 2022). Une des réalisations marquantes du CAAL-CBPA est le RELAtlantique. Ce dernier est un service qui encourage l'hébergement et la création de ressources éducatives libres (REL) par des enseignants et des étudiants des provinces de l'Atlantique (CAAL-CBPA, s. d.).

La *Atlantic Health Libraries Association/Association des bibliothèques de la santé de l'Atlantique* (AHLA/ABSA) est une nouvelle association créée en 2024 provenant de la fusion de la *Maritime Health Libraries Association/Association des bibliothèques de la santé des Maritimes* (MHLA/ABSM) et de la *Newfoundland and Labrador Health Libraries Association* (NLHLA) (AHLA/ABSA, 2024). La AHLA/ABSA est une association de spécialistes dans le domaine des bibliothèques de la santé dédiée à fournir des services

d'informations de haute qualité à la communauté des soins de santé des provinces de l'Atlantique (AHLA/ABSA, 2024).

Cadre législatif

Aujourd'hui, les législations, c'est-à-dire des lois, des politiques et des ententes, sur les bibliothèques au Nouveau-Brunswick encadrent la bibliothèque de l'Assemblée législative, le réseau provincial des bibliothèques publiques et les bibliothèques publiques-scolaires. Puisqu'elles témoignent d'une tradition légale qui remonte à la constitution du Nouveau-Brunswick en 1784, nous aborderons, dans un premier temps, l'histoire du cadre légal jusqu'aux lois sur les bibliothèques de 2011 en soulignant quelques jalons marquants de cette évolution. Puis, nous exposerons les points saillants de la législation actuelle.

En 1841, une première loi officialise l'existence de la bibliothèque de l'Assemblée législative créée lors de la constitution du Nouveau-Brunswick en 1784 et inspirée par celle créée par la législature coloniale de la Nouvelle-Écosse en 1758 (Beckman et al., 2015). Au XIX^{ème} siècle, comme présenté dans la section sur l'histoire des bibliothèques au Nouveau-Brunswick, plusieurs *community libraries* sont incorporées par des actes des différentes assemblées provinciales du Canada (McDonald et Levine-Clark, 2017). Par exemple, le *Saint John Mechanics' Institute* du Nouveau-Brunswick est ainsi fondé en 1838 et comprend une bibliothèque et une salle de lecture accessibles aux membres (Mechanics' Institute of Saint John, 1866). Outre la bibliothèque de l'Assemblée nationale et les bibliothèques publiques payantes, la loi de 1858 sur les Écoles paroissiales engageait les différents districts scolaires à financer la création de bibliothèques scolaire. Cette loi précise que les livres choisis par le comité scolaire ne devaient pas être hostiles à la religion chrétienne ou évoquer des controverses religieuses. Dans le but de déconfessionnaliser les écoles, cette loi est remplacée en 1871 par la *Common Schools Act* dans laquelle il revient au gouvernement de sélectionner les manuels scolaires qui seront utilisés en classe.

Il faut attendre la loi sur les bibliothèques publiques de 1929 pour voir l'apparition de la première version d'un modèle structuré de bibliothèques publiques au Nouveau-Brunswick. La gratuité et le financement ne sont pas encore inscrits dans la loi et la direction des bibliothèques relève d'une Commission qui doit remettre un rapport annuel au Secrétaire de la Province avant la législature. La formation de la Commission, des conseils et associations de bibliothèques est encadrée ainsi que celle d'un système de

bibliothèques mobiles ou *travelling libraries* dans le texte. En 1954, le *Library Services Act* remplace la première loi et la Commission devient le *Central Library Services*. Son rôle est d'offrir des services bibliothéconomiques et un soutien administratif aux bibliothèques publiques. Dorénavant, le ministère de l'Éducation et des Affaires municipales est responsable de l'administration de la loi et de la supervision de la bibliothèque centrale. Des ententes avec les municipalités permettent la création de bibliothèques, le ministère s'engageant à les opérer et les municipalités à offrir des locaux et les entretenir (Crépeau, 2015). Dans cette loi, les bibliothèques mobiles font place aux bibliothèques régionales.

Bien que cette loi présente les assises du modèle actuel de bibliothèques publiques au Nouveau-Brunswick, le *Libraries Act* de 1967 va plus loin en précisant davantage les termes de la loi ainsi que les pouvoirs et responsabilités des différentes instances. Pour la première fois, les services des bibliothèques publiques sont légalement offerts gratuitement aux résidents du Nouveau-Brunswick. Le Ministère divise la province en un maximum de 8 régions. La loi lui permet de participer à la création et l'administration de bibliothèques scolaires dans certaines régions alors que les districts scolaires sont tenus en vertu du *Schools Act* de fournir les installations.

Depuis 1976, la loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative en fait la dépositaire des publications officielles de la province. Par conséquent, l'Imprimeur de la Reine a l'obligation légale de déposer 4 exemplaires de chaque publication officielle. Puisqu'il n'y a pas de bibliothèque nationale au Nouveau-Brunswick, c'est la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives nationales du Canada* qui en fait la dépositaire de toutes autres publications éditées au Canada, dont les publications officielles des institutions fédérales (*Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, s. d.). En 2011, deux lois concernant les bibliothèques publiques furent adoptées. La *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* remplace celle de 1997. Elle constitue la Fondation dont les principaux objectifs sont de recevoir les dons de différentes natures en vue de soutenir les bibliothèques publiques et de les gérer. La *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* remplace celle de 1967. La principale différence est qu'il n'y est plus mention des bibliothèques scolaires. En vertu de la Politique 1005, pour éviter le « langage juridique de l'accord formel » (*Politique 1005*, s. d.), l'établissement des bibliothèques publiques-scolaires se fait dorénavant par des protocoles d'entente sans obligations et droits légaux. Une série de politiques prolongent ainsi l'encadrement légal sur le plan administratif, de la gestion des collections, des programmes et des services au public (*Politiques*, s. d.).

Informations complémentaires/particularités

Différentes initiatives de bibliothèques du Nouveau-Brunswick ont pour but de mettre en place des mesures, des collections ou des services s'associant aux mouvements réclamant l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). On trouve dans la province des bibliothèques destinées aux sujets féministes ou au développement personnel des femmes, comme la petite bibliothèque du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, qui s'engage même à envoyer les livres par la poste à ses membres (RFNB, 2024) ou la bibliothèque en ligne qui a été montée par le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick pour fournir des ressources aux femmes et à d'autres communautés marginalisées afin qu'elles puissent affronter les conséquences de la pandémie de covid-19 avec une perspective de justice sociale (<https://www.bibliothequecovidlibrary.ca/fr/>).

D'autres bibliothèques ont mis en place des mesures ou des expositions pour mettre en relief les communautés afro-descendantes, par exemple grâce aux ressources mobilisées par la *New Brunswick Free Public Library* pour familiariser le public sur l'histoire des noirs dans la province (NBFPL, 2018). On compte aussi des efforts de revitalisation des langues et des cultures des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, notamment à travers les bibliothèques publiques de la province qui offrent des espaces, des collections et des programmes destinés à revaloriser l'héritage des différentes nations qui étaient présentes sur le territoire avant la venue des Européens. Ces programmes comportent entre autres des « heures du conte » bilingues, des expositions et des espaces accueillants où, par exemple, l'affichage est aussi fait en langues autochtones (International Federation of Library Associations, 2019).

Le Projet lire pour guérir, associé aux bibliothèques publiques de la province, offre des livres et des ressources pour venir en aide aux résidents de la province « qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendances ou qui éprouvent de la difficulté avec d'autres situations de la vie » (Horizon Health Network, 2024). Finalement, des démarches visant à appuyer le Plan des bibliothèques publiques de la province en matière d'apprentissage continu et d'alphabétisation mènent à des collaborations avec les établissements correctionnels qui ne sont pas pourvus d'une bibliothèque, comme le Centre correctionnel régional de Madawaska à Saint-Hilaire, près d'Edmundston. Un kiosque dans la bibliothèque permet de s'inscrire et d'utiliser les services de la bibliothèque locale (Politique d'aménagement linguistique et culturel, 2024).

Bibliographie

Armstrong, L. (2024, 22 mai). Canadian School Libraries Partners with Canadian Federation of Library Associations on the Status of School Libraries. *Canadian School Libraries Journal*, 8(2). <https://journal.canadianschoollibraries.ca/canadian-school-libraries-partners-with-canadian-federation-of-library-associations-on-the-status-of-school-libraries/>

Atlantic Health Libraries Association/Association des bibliothèques de la santé de l'Atlantique. (2024). About. <https://library.nshealth.ca/AHLA-ABSA/About>

Atlantic Provinces Library Association. (s. d.). History of APLA. <https://www.apla.ca/about/history/history-of-apla/>

Atlantic Provinces Library Association. (s. d.). Mandate & Mission. <https://www.apla.ca/about/mandate-mission/>

Balcom, L. (2024). Advancing Teaching & Learning : Report to Senates 2024. University of New Brunswick. https://lib.unb.ca/sites/default/files/media/documents/UNB-Libraries_Report-to-Senate_2024_advancing-teaching-and-learning.pdf

Beckman, M., Dahms, M. et Bruce, L. (2015, 4 mars). Libraries. The Canadian Encyclopedia. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/libraries#:~:text=The%20first%20free%20tax%2Dsupported,Saint%20John%2C%20Guelph%20and%20Toronto>

Cauchy, C. (2008, 11 août). Des citoyens inégaux devant les bibliothèques. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/201086/des-citoyens-inegaux-devant-les-bibliotheques>

Cormier, J. (2023). *Rapport annuel 2022-2023*. Université de Moncton. https://www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-champlain/sites/umcm-bibliotheque-champlain.prod.umoncton.ca/files/wf/rapport_annuel_2022_2023_champlain_mb_17_juillet_finalerv.pdf

Council of Atlantic Academic Libraries – Conseil des bibliothèques postsecondaires de l'Atlantique. (2022, 3 avril). About CAAL-CBPA. <https://caul-cbua.ca/about-caalcbpa>

Council of Atlantic Academic Libraries – Conseil des bibliothèques postsecondaires de l'Atlantique. (2022, 3 avril). À propos. <https://atlanticoer-relatlantique.ca/fr/about/>

Crépeau, I. (2015). La législation des bibliothèques publiques du Québec à travers l'histoire : essai de synthèse. *Documentation et bibliothèques*, 45(1), 25-33. <https://doi.org/10.7202/1032775ar>

Fédération canadienne des associations de bibliothèques. (2024, 10 mai). CFLA-FCAB

Position Statement on the Status of School Libraries in Canada. Canadian School Libraries. <https://www.canadianschoollibraries.ca/cfla-fcab-position-statement-on-the-status-of-school-libraries-in-canada/>

Forbes, E. (2021). Nouveau-Brunswick. Dans C. Gagnon et E. James-Abra (dir.), *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nouveau-brunswick>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (s. d.) *Le service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. https://www2.gnb.ca/content/gnb/a_propos.html

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (s. d.). *Universités et collèges*. https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/Competences/content/Institutions/UniversitesEtColleges.html

Horizon Health Network. (2024). *Projet lire pour guérir*. <https://horizonnb.ca/fr/services/services-de-traitement-des-dependances-et-de-sante-mentale/projet-lire-pour-guerir/>

International Federation of Library Associations. (2019, 1er octobre). *Recognising and Promoting Indigenous Languages in New Brunswick, Canada*. <https://www.ifla.org/news/recognising-and-promoting-indigenous-languages-in-new-brunswick-canada/>

Leclerc, J. (2021). *Acadie (1604-1755). L'Aménagement linguistique dans le monde*. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Acadie.htm>

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada. (s. d.). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-7.7/page-1.html#h-336828>

McDonald, J. D. et Levine-Clark, M. (dir.). (2017). *Encyclopedia of Library and Information Science, Fourth Edition* (0 éd.). CRC Press. <https://www.taylorfrancis.com/books/9781000031546>

Mechanics' Institute of Saint John (N.B.). (1866). *Constitution, bye-laws and rules and regulations of the reading room and library: and catalogue of the library of the Mechanics' Institute of Saint John, N.B.* Saint John, N.B.: W.M. Wright. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.49068>

Mousseau, S. (2020, 9 décembre). *La Société culturelle Nigawouek redonne vie à une bibliothèque scolaire*. *Acadie Nouvelle*. <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2020/12/09/>

New Brunswick Free Public Library. (2018). *About*. *Black History in New Brunswick*. <https://nbfplhistory.wixsite.com/blackhistory/about>

Poirier, M. (2021, 10 mars). *Les origines multiples du nom « Acadie »*. *Acadie Nouvelle*.

<https://www.ilesdelamadeleine.com/2021/03/10/les-origines-multiples-du-nom-acadie/>

Politique d'aménagement linguistique et culturel. (2024). *Livres en prison*. Créons la suite. <https://creonslasuite.ca/fr/projets-inspirants/moteur-de-recherche/item/978-livres-prison>

Rassemblement féministe du Nouveau-Brunswick. (s. d.). *Bibliothèque*. <https://rfnb.ca/informer/bibliotheque>

Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. (2024). *Aperçu 2023-2024 des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpb/pdf/rapport-annuel-2023-2024.pdf>

Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. (s. d.). *Politiques*. https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bpb/a_propos/politiques.html

Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. (2022). *Politique 1005*. https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpb/pdf/politiques-policies/1005_EtablissementBibliothequePubliquesEtPubliqueScolaires.pdf

Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. (2020). *Rapport des statistiques 2019-2020 des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpb/pdf/rapport-annuel-2019-20.pdf>

Syndicat canadien de la fonction publique. (2019, 24 octobre). *Bibliothèques scolaires – Les heures d'ouverture doivent être augmentées*. SCFP – *Nouveau-Brunswick*. <https://nb.scfp.ca/2019/10/24/bibliotheques-scolaires-les-heures-douverture-doivent-etre-augmentees/>

UNB Newsroom. (2019, 5 septembre). *Harriet Irving Library Research Commons at UNB to open Fall 2020*. <https://blogs.unb.ca/newsroom/2019/09>

UNB Libraries. (s. d.). *Harriet Irving Library Research Commons: A catalyst for innovation*. <https://lib.unb.ca/researchcommons>

Université de Moncton. (2015). *Bibliothèque Champlain – Feuille d'information 2015*. Moncton, NB. <https://www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-champlain/files>

Université de Moncton. (s. d.). *Les Bibliothèques de l'UdeM*. <https://www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-champlain/bibliotheques-udem>

9. Canada (Ontario)

Sarah Beaudry, Thomas Chartré, Marie-Pierre Cloutier, Alexandra Mathieu, Anthony Rémillard

Profil de la province

L'Ontario est l'une des dix provinces du Canada et est située au nord de la Baie d'Hudson, entre les provinces du Manitoba et du Québec. La province ontarienne partage l'une de ses frontières avec les États-Unis, plus précisément avec les états du Michigan, du Minnesota et de New York. Parmi toutes les provinces et les territoires du Canada, l'Ontario est la plus densément peuplée, avec un peu plus de 14 millions d'habitants. Ces derniers sont concentrés dans les zones urbaines, notamment dans la capitale de l'Ontario, Toronto, où se trouve d'ailleurs un grand aéroport où des vols internationaux sont offerts. L'Ontario héberge aussi la capitale du Canada, soit Ottawa, une métropole densément peuplée. (Hillmer et Bothwell, 2024) Les autres grandes villes, comme Mississauga, sont des pôles de développement économique reconnus pour leurs perspectives d'emplois, entre autres en finances, tourisme et fabrication, autant pour les natifs et natives de l'Ontario que pour les nombreuses personnes qui y immigrent chaque année (Gouvernement du Canada, s. d.). D'ailleurs, la grande majorité des personnes nées en Ontario ont comme langue maternelle l'anglais. Selon des données de 2021, seuls 3,3 % de la population ontarienne aurait comme langue première le français. Or, ce sont près de 130 langues qui sont parlées dans cette province, grâce aux immigrants venant de partout sur la planète. En date de 2024, le gouvernement de l'Ontario se trouve à être majoritaire et est sous l'autorité du premier ministre Doug Ford, un progressiste-conservateur (Hillmer et Bothwell, 2024).

Histoire

Les premières présences humaines sur le territoire de l'Ontario remontent à la

dernière ère glaciaire, il y a 11 000 ans. Avec la fonte des glaces, les Paléoaméricains investissent les territoires, vivant de la cueillette, de la chasse et de la pêche. À l'arrivée des premiers colons européens au début des années 1600, plusieurs nations autochtones occupent déjà le territoire, notamment les Cris, Ojibwés, Odawas, Algonquins, Hurons-Wendats Potawatomis et le peuple des Neutres (Hillmer et Bothwell, 2024). Les premières interactions entre Autochtones et Européens se concentrent autour du commerce des fourrures. Des alliances sont créées entre Autochtones et Européens, ce qui mène rapidement à des hostilités (Parrott et Marshall, 2019). En 1701, suivant près d'un siècle de confrontations, les Cinq Nations haudenosaunee ratissent un traité de paix avec les Français, mettant un terme aux conflits (Jaenen et McIntosh, 2019).

En 1763, suivant la signature du Traité de Paris, les Français cèdent la Nouvelle-France aux Britanniques. Ceux-ci adoptent l'Acte de Québec en 1774, ce qui élargit considérablement le territoire de la Province de Québec, pour être peu de temps après, divisé en deux par la loi constitutionnelle de 1791, créant le Haut-Canada (futur Ontario) et le Bas-Canada (futur Québec) (Hillmer et Bothwell, 2024). À la fin du XVIIIe siècle, la Révolution américaine provoque l'arrivée de 6 000 à 10 000 loyalistes dans la région, suivis par d'autres vagues d'Américains attirés par l'abondance de terres bon marché. Durant la guerre anglo-américaine de 1812, le Haut-Canada voit son territoire envahi par les forces américaines, mais l'armée britannique et ses alliés parviennent à les repousser. La guerre se termine en 1814 sur un statu quo (Hillmer et Bothwell, 2024).

Entre 1825 et 1842, l'immigration fait tripler la population du Haut-Canada. Les territoires et les villes se développent rapidement. Suivant les rébellions de 1837 et 1838, et les recommandations du rapport Durham, le gouvernement britannique signe l'Acte d'Union en 1840, ce qui unit le Haut- et le Bas-Canada pour former la Province du Canada (Buckner, 2019). Vers les années 1850, l'immigration et le taux de natalité élevé font passer la population du Haut-Canada devant celle du Bas-Canada. La Confédération est formée en 1867 et l'Ontario devient une des quatre provinces fondatrices du Dominion du Canada (Hillmer et Bothwell, 2024).

Hormis quelques exceptions, le siècle qui suit est marqué par la paix et la prospérité. La province se développe rapidement. L'élevage et l'agriculture constituent des industries majeures. La croissance urbaine et industrielle augmente durant la seconde moitié du XIXe siècle, en parallèle avec les secteurs du textile, de la métallurgie et de la machinerie agricole. Le développement du réseau ferroviaire au début du XXe siècle consolide davantage les progrès industriels. La frontière actuelle de l'Ontario est agrandie aux dépens du Manitoba, puis officialisée en 1912 à la suite de l'annexion d'un pan de territoire à l'ouest de la province (Hillmer et Bothwell, 2024).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

Il n'y a pas de bibliothèque nationale au niveau provincial en Ontario à proprement parler, le Québec faisant office d'exception à ce sujet avec la présence de BANQ à Montréal. L'Ontario héberge toutefois la plus grande institution du genre au niveau fédéral, soit Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Celle-ci est située à Ottawa et a pour mission de conserver et diffuser le patrimoine documentaire du Canada ("Bibliothèque et Archives Canada," 2024).

La création des Archives nationales du Canada remonte à 1872, soit cinq ans après la création de la Confédération canadienne. En 1948, W. Kaye Lamb, archiviste du Dominion, a le mandat d'organiser la création de la Bibliothèque nationale, qui aurait pour mission de rassembler la somme des écrits publiés et non publiés au pays, y compris les textes gouvernementaux. La création de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a lieu en 2004 suivant la fusion de Bibliothèque nationale Canada et Archives nationales du Canada ("Bibliothèque et Archives Canada," 2024).

BAC possède une collection de 20 millions de livres, 240 kilomètres linéaires d'archives, 3 millions de dessins, plans et cartes, 5 milliards de mégaoctets, 30 millions de photographies, 90 000 films, 550 000 heures audio/vidéo, 425 000 œuvres d'art, 550 000 morceaux de musique en feuilles ("Bibliothèque et Archives Canada," 2024). BAC assume les responsabilités du dépôt légal afin de recueillir tous les documents créés au Canada qui sont destinés à la vente ou à la distribution publique (Gouvernement du Canada, 2023).

Un projet en cours de construction et dont la complétion est prévue en 2025, prévoit la fusion de BAC et de la Bibliothèque publique d'Ottawa. Le futur bâtiment sera construit au 555 rue Albert et se nommera Ādisōke ("Bibliothèque et Archives Canada," 2024).

Bibliothèque publique

À la suite de l'adoption d'une loi ontarienne sur les bibliothèques publiques gratuites en 1882, les premières bibliothèques de ce type ont vu le jour en Ontario en 1883, à Guelph

et à Toronto. Ce modèle de bibliothèques publiques gratuites a ensuite été adopté par les autres provinces canadiennes (Beckman, Dahms et Bruce, 2015). L'Ontario a également été récipiendaire de l'initiative philanthropique d'Andrew Carnegie, qui a investi 2 556 600 \$ pour la construction de 111 bibliothèques sur le territoire ontarien, entre 1903 et 1922. À ce jour, 62 de ces 111 bibliothèques sont toujours actives et 49 ont été reconverties ou démolies. En 2022, le réseau de bibliothèques publiques ontariennes comptait 1176 points de services, comprenant des bibliothèques principales, des succursales de bibliothèques, des stations de dépôt et des arrêts de bibliobus. Cela fait en sorte que plus de 99 % de la population ontarienne est desservie par un de ces points de service, et 27 % sont détenteurs d'une carte de bibliothèque publique (Gouvernement de l'Ontario, 2023b).

En 2022, les bibliothèques publiques détenaient près de 28,2 millions de livres imprimés, ce qui équivaut à 1,8 livre par citoyen. Elles offraient également environ 22,8 ressources numériques, accessibles dans tous les points de service de bibliothèque. La Loi sur les bibliothèques publiques fait en sorte que tous ces services sont accessibles gratuitement pour les résidents (Gouvernement de l'Ontario, 2023b). Les bibliothèques publiques de l'Ontario sont toutefois beaucoup plus qu'un service de prêt de livres. En effet, pour la même année, elles offraient 33 647 programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour les jeunes, 3611 programmes pour les nouveaux arrivants, 6306 programmes de médias numériques et d'autoédition, puis 614 programmes d'aide à la recherche d'emploi et d'acquisition de compétences (Gouvernement de l'Ontario, 2023a). Ces programmes reflètent les valeurs défendues par la Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario (FOPL) : retour sur investissement, développement économique, soutien à l'emploi, accueil de nouveaux Canadiens, développement de l'alphabétisation des jeunes enfants, soutien à l'éducation formelle et à l'aide aux devoirs, soutien à l'ensemble de la communauté, accès équitable aux ressources communautaires, accès aux services gouvernementaux, réponses de qualité aux questions, vitalité culturelle, activités de loisirs abordables. Les bibliothèques publiques jouent alors un rôle important dans la réussite sociale, éducative, culturelle et économique des Ontariens et des Ontariennes (Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario, s. d.).

En plus d'être soutenues par la FOPL, les bibliothèques publiques ont accès à des ressources supplémentaires comme l'Association des bibliothèques de l'Ontario ou le Service des bibliothèques de l'Ontario, qui met à leur disposition des programmes et des services de soutien, au nom du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Elles ont également accès aux Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario qui fournissent un cadre de développement, de l'aide aux processus de planification, une imputabilité renforcée à l'avantage des contribuables, un accès équitable à l'information

pour le public et un financement garanti, à toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario, et ce, peu importe leur taille (Gouvernement de l'Ontario, 2022).

Bibliothèque scolaire

Dans le curriculum de l'éducation élémentaire et secondaire de l'Ontario, les bibliothèques scolaires sont considérées comme des centres de ressources. La bibliothèque scolaire joue alors un rôle éducatif important pour les élèves, et elle leur permet de développer le goût de la lecture pour se divertir et pour apprendre, de découvrir la richesse et la diversité de la production documentaire et médiatique au Canada et ailleurs dans le monde, de développer des habiletés de littératie en utilisant des textes de fiction et de non-fiction, de développer des compétences pour devenir des chercheurs indépendants, réfléchis et critiques, d'accéder à des programmes, des ressources et des technologies d'intégration dans toutes les matières et disciplines du curriculum et de découvrir la richesse du réseau des bibliothèques publiques et d'en apprécier l'utilité pour poursuivre son apprentissage tout au long de leur vie. Ainsi, la bibliothèque scolaire permet aux élèves des écoles élémentaires et secondaires de développer des compétences informationnelles et de recherche pertinentes (Gouvernement de l'Ontario, 2024). Les démarches d'apprentissage en bibliothèque scolaire ont aussi de forts impacts sur la croissance individuelle des élèves. Effectivement, ils y développent des qualités personnelles comme l'imagination et la créativité, la confiance et l'estime de soi, la sensibilité culturelle et l'engagement social, la curiosité intellectuelle, le respect et la responsabilité, ainsi que le sens de l'initiative (Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, 2010).

Les bibliothécaires scolaires en Ontario sont des enseignants-bibliothécaires. Ils jouent un rôle de guide dans l'exploration des ressources informationnelles et des outils technologiques (Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, 2010) et ils participent activement à l'enseignement des élèves de la maternelle à la douzième année, sélectionnent des ressources pour inciter les élèves à lire, intègrent des programmes de lecture comme la « Forest of Reading », servent de référence en matière de technologies de l'information, assurent un accès équitable aux technologies, accueillent la diversité dans chaque école, et offrent un espace d'apprentissage polyvalent, ouvert et flexible qui encourage la curiosité et la créativité (Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, 2014).

Dans la dernière année, un nouveau modèle de financement de l'éducation a été adopté en Ontario, le « Core Education Funding ». Celui-ci contribue grandement au déclin des bibliothèques scolaires, car leur financement a été jumelé à l'acquisition de fournitures scolaires, aux salaires de conseillers d'orientation et au financement de ressources en santé mentale. En 2017, seulement 52 % des bibliothèques scolaires des écoles élémentaires avaient un enseignant-bibliothécaire à leur disposition, alors que ce nombre s'élevait à 80 % en 1998. Ce nombre risque de continuer à chuter avec l'adoption du nouveau modèle de financement (Chaudhary, 2024). L'OSLA a alors lancé la campagne Sauvons nos bibliothèques scolaires pour assurer la survie de celles-ci, et de faire en sorte que chaque élève dispose d'une bibliothèque scolaire adéquatement financée et dotée de personnel (Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, 2024).

Bibliothèque universitaire

L'Ontario bénéficie d'un système d'éducation supérieure important. Il est scindé en deux types d'institutions : les universités et les collèges, ces derniers offrant principalement des programmes centrés sur l'enseignement professionnel, mais aussi des diplômes de niveau baccalauréat. On compte près d'une quarantaine d'universités publiques et privées ainsi que des centaines d'instituts collégiaux. Un imposant réseau de bibliothèques universitaires et collégiales supporte le système éducatif supérieur.

Les premières institutions universitaires ontariennes remontent au début du XIXe siècle. King's College, Queen's College et College of Bytown, fondés respectivement en 1827, 1841 et 1848, sont les précurseurs de l'University of Toronto, Queen's University et University of Ottawa. Les collections documentaires des bibliothèques de ces institutions d'enseignement supérieur ainsi que celles fondées avant 1950 sont toutefois petites. La bibliothèque du King's College compte par exemple 4500 documents en 1850 (Wilson, 2010). Certaines initiatives pallient cependant ce problème. En 1963, l'Ontario New Universities Library Project permet l'acquisition d'une documentation identique choisie par l'University of Toronto pour fournir les collections des bibliothèques de cinq nouvelles universités ontariennes. Au cours de la même décennie, l'instauration du prêt interuniversitaire permettra à la fois une plus grande coopération entre les bibliothèques de la province et la mise en valeur de la complémentarité des collections.

De nos jours, les vingt-deux universités publiques ontariennes comptent plus d'une centaine de bibliothèques. Quarante-quatre de celles-ci appartiennent au réseau des

bibliothèques de l'University of Toronto. Celle-ci possède le plus important réseau de bibliothèques non seulement en Ontario, mais à travers le Canada. Au niveau de l'Amérique du Nord, elle se positionne à la troisième place derrière les réseaux de bibliothèques de Harvard et de Yale. La John P. Robarts Research Library, qui détient près de neuf millions de documents se rapportant principalement aux domaines des sciences sociales et des lettres, est la bibliothèque possédant la collection documentaire la plus importante du réseau des bibliothèques de l'University of Toronto.

L'Ontario Council of University Libraries ou OCUL est une association regroupant les réseaux de bibliothèques de vingt-et-une universités publiques ontariennes. Fondé en 1967, l'Ontario Council of University Libraries a mené plusieurs initiatives pour défendre les intérêts et faciliter l'accès aux services de ses bibliothèques membres. Parmi ses réalisations importantes, on peut noter entre autres l'instauration du prêt interuniversitaire, la mise en place de Scholars Portal, une ressource numérique permettant la mise en commun de collections et d'infrastructures technologiques, et la conception d'OMNI, un outil de recherche académique utilisé par plusieurs de ses membres.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Plusieurs institutions d'éducation supérieure ontariennes offrent des programmes d'études dans le domaine des sciences de l'information. En effet, seize universités et collèges à travers la province proposent des programmes menant à l'obtention de certificats, diplômes, baccalauréats, maîtrises et doctorats. Ces programmes d'études peuvent être à vocation professionnelle ou mener vers la recherche. En outre, certains d'entre eux mettent en relation plusieurs disciplines.

Les programmes d'études en bibliothéconomie en Ontario se sont développés dès le début du XXe siècle. Le premier d'entre eux, d'une durée de quatre semaines, est offert à Toronto pendant l'été de 1911. La nécessité d'un programme d'études plus substantiel se fait dès lors sentir. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario demande à l'University of Toronto de mettre en place une école de bibliothéconomie en 1927. Cette dernière s'impose rapidement comme l'une des grandes écoles de ce domaine au Canada. Contrairement à l'University of Ottawa, l'American Library Association accrédite son baccalauréat en 1937. Dans les années 1950, le resserrement des normes entourant la profession et le manque subséquent de bibliothécaires qui survient dans les années 1960 à

travers la province mène à la création d'une nouvelle faculté en sciences de l'information à l'University of Western Ontario en 1966. Durant la même décennie, la structure des programmes d'études en sciences de l'information dans les institutions d'enseignement ontariennes est repensée en réaction à l'élaboration d'un programme de maîtrise à l'Université McGill. Les programmes doctoraux font quant à eux leurs apparitions dans les années 1970 (Henderson, 2004).

De nos jours, l'Ontario compte trois des sept écoles canadiennes en sciences de l'information offrant des programmes d'études accrédités par l'American Library Association. Ce sont l'University of Toronto, l'University of Ottawa et l'University of Western Ontario. Celles-ci offrent le Master of Information Studies (nommé Master of Library & Information Science à l'University of Western Ontario) permettant la pratique de professions liées aux domaines de la bibliothéconomie et de l'archivistique. Ces trois maîtrises peuvent être également suivies sous le mode de l'étude coopérative. Les trois universités ont aussi comme autre point commun d'offrir des diplômes menant vers la recherche, comme le doctorat. Seule l'University of Western Ontario n'offre pas la possibilité de compléter une maîtrise avec thèse. Pour faire suite, les offres éducatives en sciences de l'information de l'University of Toronto, l'University of Ottawa et l'University of Western Ontario possèdent toutes des particularités spécifiques. On peut par exemple noter que l'University of Toronto offre la possibilité de faire un baccalauréat de deux ans à la suite de l'achèvement de deux années de baccalauréat dans un autre domaine. L'University of Toronto et l'University of Western Ontario ont mis quant à elles sur pied des programmes multidisciplinaires. Parmi ceux de l'University of Toronto figure la maîtrise combinée en sciences de l'information et en muséologie.

Association de bibliothèques

La principale association de bibliothèques de l'Ontario est la Ontario Library Association (OLA), une institution à but non lucratif. Elle a pour but d'épauler les bibliothèques de la province afin de faire la promotion de l'accès à l'information, défendre les intérêts des bibliothèques ontariennes et offrir de nombreuses ressources pour les professionnels de l'information. Ces derniers, autant les bibliothécaires que les techniciens en documentation, tout comme les chercheurs, sont d'ailleurs invités à en être membres afin de bénéficier de plusieurs avantages. En effet, les membres de cette association, au nombre de 4000 en date de 2024, ont la chance de pouvoir assister

aux conférences et aux ateliers de l'OLA à tarifs réduits, en plus d'avoir accès à de nombreuses offres intéressantes de bénévolat. L'OLA, étant la plus grande association de bibliothèques du Canada qui a d'ailleurs été fondée en 1900, offre également un endroit privilégié pour ses membres afin qu'ils puissent participer à des événements de réseautage (Ontario Library Association [OLA], s. d.). Parmi les activités offertes les plus connues se trouve la « Forest of Reading », un programme de lecture récréatif pour tous. Il a pour mission de faire de la lecture un passe-temps passionnant, tout en faisant la promotion des auteurs, éditeurs et illustrateurs canadiens. Cette activité d'envergure réunit plus de 270 000 lecteurs chaque année (Forest of Reading, s. d.). Enfin, cette association possède plusieurs divisions partenaires, lesquelles sont souvent plus spécifiques à un certain groupe de professionnels de l'information. Par exemple, on retrouve la Ontario School Library Association (OSLA), pour représenter tous les professionnels qui travaillent dans le milieu scolaire, et la Ontario Health Library and Information Association (OHLIA) qui fait de même, mais avec les professionnels de l'information qui sont spécialisés dans le domaine de la santé. La Ontario Library and Information Technology Association (OLITA), elle, a pour mission de rendre la technologie plus accessible, tout en l'exploitant pour améliorer les services informationnels. L'Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (ABO-Franco) veille à ce que soient promus les services en français dans cette province à dominance anglophone. La Ontario Public Library Association (OPLA), quant à elle, représente les bibliothèques publiques de la province de l'Ontario, alors que la Ontario College and University Library Association (OCULA) représente évidemment les collègues et les universités de la région. Comme dernière division de l'OLA se trouve la Ontario Library Boards' Association (OLBA) qui permet la création de programmes destinés à la formation des professionnels, sans toutefois avoir de lien avec le gouvernement (OLA, s. d.).

Une autre association connue distincte en Ontario est la Ontario Association of Library Technicians (OALT) chez laquelle sont représentés plus particulièrement les techniciens en bibliothèque et en information. Leur but est de faire connaître le rôle que jouent ces derniers, de même que de construire des normes sur lesquelles s'appuyer jusqu'au palier provincial. Offrant des conférences, des ressources pour trouver un emploi dans ce domaine et même un abonnement pour les techniciens, l'association décerne des prix toutes les années (Ontario Association of Library Technicians [OALT], s. d.).

Finalement, la Federation of Ontario Public Libraries (FOPL) est une fédération qui a pour principal but de représenter les bibliothèques publiques de la province, soit plus de 1000 bibliothèques réparties dans tout l'Ontario. Grâce à un plan composé de plusieurs stratégies, cette fédération fait de la sensibilisation à la réalité que vivent les

bibliothèques publiques, de même que du marketing afin de mettre de l'avant les bienfaits économiques et sociaux qu'elles apportent. De la recherche et du développement sont également effectués pour permettre l'amélioration des services offerts grâce à la compréhension des enjeux auxquels font face les bibliothèques publiques. Présente à plusieurs paliers de gouvernement, la FOPL représente fièrement les bibliothèques publiques et énonce de façon claire et pertinente leurs missions (Federation of Ontario Public Libraries [FOPL], s. d.).

Cadre législatif

Bibliothèque et Archives Canada

Comme mentionné plus haut, la création de Bibliothèque et Archives Canada a eu lieu en 2004 suivant la fusion de Bibliothèque nationale Canada et Archives nationales du Canada. C'est la loi L.C. 2004 ch.11 (Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada) sanctionnée le 22 avril 2004 qui encadre le rôle et le fonctionnement de BAC. Elle est décrite comme « un secteur de l'administration publique fédérale (...) placé sous l'autorité du ministre et dirigé par son administrateur général » (art. 4). BAC est donc sous l'autorité du ministre du Patrimoine canadien. Son administrateur général a pour titre « bibliothécaire et archiviste du Canada » et est nommé par le gouverneur en conseil. La loi prévoit sept missions pour BAC allant de la préservation et de la diffusion du patrimoine documentaire canadien à faciliter la gestion de l'information dans les institutions fédérales en passant par appuyer les milieux des archives et des bibliothèques (art. 7). Bibliothèque et Archives Canada sert ainsi de référence pour les autres institutions au pays en matière de normes et de bonnes pratiques documentaires.

Comme beaucoup de bibliothèques nationales, BAC gère également le dépôt légal. La loi impose à tout éditeur d'une publication au Canada de remettre deux exemplaires à ses frais à BAC dans les sept jours suivant sa mise en circulation (art. 10(1)). Les maisons d'édition ayant leur adresse au Québec donnent généralement leurs exemplaires à BANQ qui s'occupe du dépôt légal pour cette province.

Bibliothèques publiques

La province de l'Ontario est un bon exemple qui illustre l'impact que peuvent avoir les lois sur le développement des bibliothèques. En effet, l'Ontario est souvent citée dans des articles vantant les bienfaits d'une longue tradition de politiques publiques entourant la gestion des bibliothèques publiques (Lajeunesse et Ferland, 2007; CBPQ, 2006). Cette tradition commence en 1882, lorsqu'est adopté An Act to provide for the Establishment of Free Libraries (titre abrégé Free Library Act, 1882). Cette loi permettait aux citoyens de réclamer une bibliothèque publique au conseil municipal sur présentation d'une pétition signée par minimum 100 électeurs pour une métropole (city), 60 pour une ville (town) et 30 pour un village (art. 2(3)). À cette bibliothèque, pourraient être connectés une salle des journaux ou encore un musée, gratuits et ouverts à tous (art. 2(2)), le tout, financé par une taxe municipale (art. 8). Grâce à cette loi, il y a eu un accroissement important du nombre de bibliothèques publiques sur le territoire ontarien (Bruce, 1994 dans Lajeunesse et Ferland, 2007). Par ces lois, l'Ontario participait pleinement au Public library movement. Ce mouvement est né vers le milieu du XIXe siècle aux États-Unis, alors qu'on faisait la promotion de l'amélioration des conditions de vies sociales, économiques et culturelles de la classe ouvrière. La bibliothèque publique incarnait ainsi les idéaux d'accès universel à l'information, de l'éducation pour tous et de l'amélioration personnelle (self-improving) (Jones, 2017). Un représentant du Public Library movement est d'ailleurs Andrew Carnegie qui a, comme on l'a mentionné, financé la construction de 111 bibliothèques en Ontario, entre 1903 et 1922.

Ce large réseau ne serait cependant pas aussi important aujourd'hui s'il n'avait pas été encadré par des lois qui ont accompagné son évolution. Tout au long du XXe siècle, la législation autour des bibliothèques publiques sera amendée pour faciliter leur création en région éloignée, ajuster le financement afin de maintenir la gratuité et favoriser la coopération entre institutions (Ferland et Lajeunesse, 2007).

Aujourd'hui, les bibliothèques publiques sont réglementées par la Loi sur les bibliothèques publiques L.R.O. 1990, chap. P.44. Elles sont gérées par un conseil de bibliothèques publiques qui a le pouvoir de formuler des politiques quant au fonctionnement et aux services offerts. Ce système permet d'assurer aux Ontariens partout sur le territoire un accès gratuit à l'information et à des programmes d'alphabétisation et à l'apprentissage en continu (Ontario, 2022).

Références

An Act to provide for the establishment of Free Libraries, Ontario Statutes, 1882, chap. 22. (1882). Texte intégral repéré le 19 décembre 2024: <https://libraries-today.blogspot.com/2017/11/the-ontario-free-libraries-act-1882.html>

Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA). (s. d.). *About OSLA*. <https://accessola.com/divisions/about-osla/>

Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA). (2010). *Ensemble pour apprendre ; Les bibliothèques scolaires et l'émergence d'un carrefour d'apprentissage*. https://accessola.com/wp-content/uploads/2020/08/2010_OLATogetherforLearningFR.pdf

Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA). (2014). *Ontario's School Libraries; Collaboration, Support, and Student Achievement*. <https://accessola.com/wp-content/uploads/2020/08/2014-Ontarios-School-Libraries.pdf>

Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA). (2024, 16 septembre). *Sauvons nos bibliothèques scolaires*. <https://osstfupdate.ca/2024/09/16/sauvons-nos-bibliotheques-scolaires/>

Beckman, M., Dahms, M., et Bruce, L. (2015). Bibliothèques. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bibliotheques-1>

Bibliothèque et Archives Canada. (2024). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_et_Archives_Canada

Buckner, P., A. (2019). Rébellions de 1837-1838. Dans *L'Encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/rebellions-of-1837>

Chaudhary, K. (2024, 4 septembre). How the Ford government is accelerating the decline of school libraries. TVO. <https://www.tvo.org/article/how-the-ford-government-is-accelerating-the-decline-of-school-libraries>

CBPQ. (2006, avril). *Projet de loi sur les bibliothèques publiques au Québec*. Mémoire au conseil des ministres. <https://cbpq.qc.ca/communications-et-publications/guide-et-memoires/sujet-projet-de-loi-sur-les-bibliotheques-publiques-au-quebec-avril-2006/>

Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario (FOPL). (s. d.). *What is FOPL? / Qu'est-ce que la FBPO?* <https://fopl.ca/what-is-fopl/>

Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario (FOPL). (s. d.). *Importance of*

Public Libraries / Importance des bibliothèques publiques. <https://fopl.ca/importance-of-public-libraries/>

Ferland, B. & Lajeunesse, M. (2007). Une loi des bibliothèques publiques du Québec : une nécessité. *Documentation et bibliothèques*, 53(4), 191-197. <https://doi.org/10.7202/1030777ar>

Forest of Reading. (s. d.). *Canada's Largest Recreational Reading Program!* <https://forestofreading.com/>

Gouvernement de l'Ontario. (2022, 11 juillet). *Ressources pour les bibliothèques publiques.* <https://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-les-bibliotheques-publiques>

Gouvernement de l'Ontario. (2023a, 17 août). *Bibliothèques publiques de l'Ontario.* <https://www.ontario.ca/fr/page/bibliotheques-publiques-de-lontario#section-4>

Gouvernement de l'Ontario. (2023b, 16 novembre). *Informations concernant la Loi sur les bibliothèques publiques.* <https://www.ontario.ca/fr/page/informations-concernant-la-loi-sur-les-bibliotheques-publiques#section-7>

Gouvernement de l'Ontario. (2024, juin). *Considérations concernant la planification du programme ; Rôle de la bibliothèque de l'école.* <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/planification/considerations-concernant-la-planification-du-programme/role-de-la-bibliotheque-de-l-ecole>

Gouvernement du Canada. (s. d.). *Apprendre sur l'Ontario.* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/preparer-vie-canada/provinces-territoires/ontario.html>

Gouvernement du Canada (2023, 14 août). *À propos du dépôt légal.* <https://bibliotheque-archives.canada.ca/fra/services/editeurs/depot-legal/Pages/a-propos-depot-legal.aspx>

Henderson, Diane (2004). University of Toronto: Faculty of Information Studies. *ELAN*, 8-13.

Hillmer, M. et Bothwell, R. (2024). Ontario. Dans *L'Encyclopédie canadienne.* <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ontario-2>

Jaenen, C. J. et McIntosh, A. (2019). La Grande Paix de Montréal, 1701. Dans *L'Encyclopédie canadienne.* <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peace-of-montreal-1701>

Jones, E. (2017). The Public Library Movement, the Digital Library Movement, and the Large-Scale Digitization Initiative: Assumptions, Intentions, and the role of the public. *Information & Culture*, 52, (2), 229-263. <https://www.jstor.org/stable/44667555>

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, L.C. 2004, ch. 11. (2004).
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-7.7/TexteComplet.html>

Loi sur les bibliothèques publiques L.R.O. 1990, chap. P.44. (1990).
<https://www.ontario.ca/lois/loi/90p44>

Ontario. (2022). Bibliothèques publiques de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/bibliotheques-publiques-de-lontario>

Ontario Association of Library Technicians (OALT). (s. d.). *Mission Statement*.
<https://oaltabo.on.ca/about/mission-mandate/>

Ontario Library Association (OLA). (s. d.). Who we are. <https://accessola.com/about-ola/>

Parrot, Z. et Marshall, T. (2019). Guerres iroquoises. Dans *L'Encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/iroquois-wars>

Wilson, Ian E. (2010). Canada Libraries and Archives. Dans M. J. Bates et M. N. Maack, (dir.), *Encyclopedia of library and information sciences*. CRC Press.

10. Canada (Québec)

Etienne Blais-Longtin, Gabrielle Ferland-L'Abbé, Ambre Lefaix-Franchi et Hanifah Sanni

Profil du pays

Pour décrire avec exactitude le profil du Québec, nous nous sommes tournés vers les rapports statistiques du Gouvernement du Québec, mis à jour en 2024, ainsi que la page « Québec » de l'encyclopédie libre Wikipédia (18 décembre 2024). Ainsi, le terme « Québec » viendrait de l'algonquin « Kébec » et signifie « là où le fleuve se rétrécit ». Il était utilisé par les peuples autochtones du territoire en référence au fleuve Saint-Laurent, en lien avec le lieu de fondation de la ville de Québec. Aujourd'hui, le terme est employé pour désigner le Québec, la plus grande province du Canada sur le plan géographique, avec une superficie de 1 542 056 de km² formant une frontière commune entre l'Ontario à l'ouest, Terre-Neuve-et-Labrador au nord-est, le territoire du Nunavut au nord, le Nouveau-Brunswick à l'est et les États-Unis au sud-est. La province est divisée en 17 régions administratives, comptant 104 municipalités régionales de comté (MRC) et plusieurs municipalités indépendantes. Sa capitale est la ville de Québec et sa plus grande métropole est Montréal. Elle est la deuxième province la plus peuplée de ce pays, après l'Ontario, avec 8 984 900 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2024). Quant à sa langue officielle, il s'agit du français. Cependant, le Québec reste très cosmopolite, et bien que les habitants soient majoritairement francophones, on compte également une minorité d'anglophones, d'allophones, ainsi que onze Premières Nations autochtones, accompagnées du peuple inuit, avec leurs propres langues. En ce qui concerne le système politique, au Canada, c'est Justin Trudeau qui est premier ministre occupant le poste de chef du gouvernement fédéral, soutenant le Parti libéral du Canada. Le système politique québécois s'apparente à une démocratie parlementaire et fédérale, originaire du système britannique. Depuis 2018, le premier ministre du gouvernement provincial est François Legault, chef du parti politique Coalition avenir Québec. Élu lors des élections provinciales, qui ont lieu tous les quatre ans, il dirige les affaires de la province avec une Assemblée nationale située à Québec. Son gouvernement est notamment responsable des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture et de tout ce qui concerne le quotidien

des Québécois, à l'échelle provinciale. Connue également sous le nom de « la belle province », le Québec se dote d'une devise qui énonce « Je me souviens ». Sa paternité revient à Eugène-Étienne Taché, architecte et sous-ministre des Terres de la Couronne, qui l'a fait graver en 1883 sous les armes du Québec, au-dessus de la porte principale de l'Hôtel du Parlement (Deschênes, 2013).

Histoire

On ignore exactement depuis quand le territoire du Québec est habité, mais comme le souligne la page Wikipédia sur l'histoire du Québec (18 décembre 2024), nous pouvons remonter environ de 10 000 ans pour l'établissement de ses populations autochtones. En 1534, l'arrivée de Jacques Cartier dans l'actuel territoire québécois marque le début de la colonisation française et la marginalisation et l'éradication progressive des cultures autochtones et des habitants originels (Couture, 2007). Cette terre est rapidement connue comme la « Nouvelle-France » du fait des nombreuses expéditions maritimes et du commerce par la traite des fourrures. L'ouvrage de chronologique de Leroux (2008) sur les bibliothèques au Québec nous brosse un portrait de cette histoire, commençant au XVII^e siècle. Ainsi, il faut attendre 100 ans pour que la création des bibliothèques au Québec démarre véritablement, à partir de 1632, avec la fondation de la Bibliothèque du Collège des Jésuites, première bibliothèque canadienne. Sa mission est principalement de diffuser les idées de l'ordre religieux. Lorsque celui-ci est dissout au XVIII^e siècle, son dernier représentant transmet les fonds au Séminaire de Québec et les documents se retrouvent dans de nombreuses bibliothèques privées. À la même époque, les bibliothèques commerciales avec location de livres font leur ouverture. En 1779, le gouverneur britannique permet l'ouverture de la première bibliothèque publique, The Quebec Library. Du côté des bibliothèques universitaires, c'est en 1823 que l'Université McGill se pourvoit d'une bibliothèque médicale qui sera la plus importante, au niveau universitaire, jusqu'au XX^e siècle. Enfin, un événement marquant dans l'histoire des bibliothèques au Québec reste la création de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), en 1967, sous gouvernance du ministère des Affaires culturelles du Québec. Un peu moins de 40 ans plus tard, en mai 2004, cette bibliothèque (qui avait auparavant fusionné avec la Grande bibliothèque) s'allie avec les Archives nationales du Québec (ANQ), formant Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Pour ce qui est de la discipline qu'est la bibliothéconomie, celle-ci fait son arrivée

très tardivement, puisqu'il faut attendre le début du XX^e siècle, et plus précisément l'année 1904, pour avoir accès aux premiers cours officiels en la matière. C'est trente-trois années plus tard, soit à partir de 1937, que l'École de bibliothécaires est fondée et va proposer, à partir de 1945, un baccalauréat en bibliothéconomie et bibliographie. En 1961, elle portera le nom de l'École de bibliothéconomie, sera agréée par l'American Library Association (ALA) et donnera la possibilité de suivre un programme de maîtrise à partir des années 1970. Son nom se modifie une seconde fois en 1984 pour l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) et offrira, en 1997, un programme de doctorat, comme le confirme la page Wikipédia sur l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (4 octobre 2024).

Types de bibliothèques

Bibliothèques scolaires

Le concept de bibliothèque dans les écoles publiques primaires et secondaires remonte aux années 1840, au Bas-Canada. Cependant, il n'a pas pu se concrétiser à l'époque en raison de l'influence des autorités religieuses catholiques, qui cherchaient à contrôler l'accès aux livres et aux bibliothèques, tant dans les écoles que dans les paroisses. Ce n'est qu'un siècle plus tard que la bibliothèque fut intégrée dans le Code scolaire québécois, puis dans la loi scolaire de 1960. Un tournant majeur s'est produit en 1959, avec l'octroi d'une subvention de 500 000 \$ aux conseils scolaires pour l'achat de livres. Le Québec n'a créé un ministère de l'Éducation qu'en 1964, à la suite de la publication du Rapport Parent, rédigé par la Commission royale d'enquête sur l'éducation. Ce rapport, qui présente la bibliothèque comme « le laboratoire général de tout l'enseignement » (Gouvernement du Québec, 1963-1966, dans : Dion, 2008, p.70), a été un facteur déterminant dans l'implantation des bibliothèques au niveau primaire et secondaire.

Aujourd'hui, les aménagements des bibliothèques scolaires au Québec sont conçus pour répondre à divers besoins de la communauté scolaire et comprennent généralement une zone de rassemblement, une zone de rayonnage, une zone de travail ou de lecture, une zone réservée au personnel, une zone multimédia, informatique et robotique, un local

de recharge et un dépôt. L'accès aux ressources, physiques et numériques, est facilité par un système intégré de gestion de bibliothèque, servant de catalogue accessible à la communauté scolaire. Ces bibliothèques contribuent à la réussite éducative en soutenant l'apprentissage et en collaborant avec le personnel enseignant. Elles développent les compétences informationnelles et la compétence à lire, tout en soutenant une variété d'approches pédagogiques et d'activités d'apprentissage. À ce titre, le ministère de l'Éducation joue un rôle crucial en définissant la nature de la bibliothèque scolaire et en fournissant les orientations et mesures budgétaires nécessaires. Ainsi, le cadre de « Carrefour d'apprentissage » est priorisé par le ministère, et explicité dans un document servant de guide pour les organisations scolaires quant aux services de bibliothèque (Ministère de l'Éducation, 2024). À partir de ce code, les centres de services scolaires et les commissions scolaires organisent le programme de ce service complémentaire et offrent un accompagnement. La direction de l'école assure la qualité du service éducatif. Le développement des collections est un aspect important, où les ressources sont sélectionnées en fonction des exigences disciplinaires et des pratiques pédagogiques du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Cette modulation des bibliothèques scolaires est ainsi garante de leur format particulier, adaptée aux besoins des élèves et construisant un environnement dynamique favorisant la collaboration, le partage et l'échange d'informations chez les plus jeunes.

Bibliothèques universitaires

Selon une définition de l'Encyclopedia of Library and Information Science (4^e édition), « les bibliothèques universitaires sont des bibliothèques qui font partie d'établissements d'enseignement supérieur, tels que les universités ou les collèges, qu'ils soient publics, privés, ou relevant d'une administration fédérale, étatique, provinciale ou nationale. » (notre traduction, Curzon et Quiñónez-Skinner, 2017). La province du Québec compte aujourd'hui 18 universités, comportant chacune un réseau de bibliothèques selon les facultés à leur actif, les plus anciennes de ces bibliothèques faisant partie du réseau de l'Université McGill, à Montréal (Institut de la statistique du Québec, 2024). Selon la page de présentation des bibliothèques de l'Université de Montréal, la mission des bibliothèques universitaires consiste à assurer à leur communauté « des services évolutifs pour exploiter l'information; des ressources et des services pertinents en soutien à l'apprentissage, à l'enseignement et à la recherche; un appui solide à la diffusion et au rayonnement des

savoirs passés et futurs; des lieux propices pour apprendre, créer et interagir. » (Bibliothèques – Université de Montréal, s. d.)

L'objectif principal des bibliothèques universitaires au Québec est de soutenir l'enseignement, l'apprentissage et la recherche. Ces bibliothèques jouent un rôle crucial dans la réussite de l'institution universitaire, dont les programmes de recherche et d'enseignement bénéficient grandement des collections variées, vastes et riches des bibliothèques. Depuis l'été 2020, toutes les bibliothèques universitaires du Québec ont mis en commun leurs ressources pour offrir un accès à leurs collections et services dans l'ensemble de la province, cette initiative ayant comme résultat l'outil de recherche « Sofia ». Les modalités de cet outil se résument en cet énoncé du site du projet : « les usagers peuvent lancer une requête dans l'ensemble des collections de leur établissement, élargir les résultats à toutes les bibliothèques universitaires québécoises et voir en temps réel la disponibilité des documents dans chaque établissement » (<https://sofia-biblios-uni-qc.org/fr/>). Cette initiative de connexion globale crée donc une véritable « fenêtre sur les collections documentaires de toutes les bibliothèques universitaires québécoises et, plus largement, à travers le monde. » (Université de Montréal, s. d.)

Bibliothèques publiques

Comme mentionné plus haut, la première bibliothèque publique a été fondée au Québec en 1779. Il s'agissait d'une bibliothèque « de souscription », qui était essentiellement réservée à la bourgeoisie locale scolarisée qui avait les moyens de payer pour accéder au livre. (Leroux, 2008). Aujourd'hui, les bibliothèques publiques québécoises comptent plus de 1 033 points de service répartis dans 932 municipalités (Institut de la statistique du Québec, 2022). Les bibliothèques publiques sont implantées dans les municipalités. Cependant, elles ne relèvent pas nécessairement de leur gestion, puisque celle-ci peut aussi être déléguée à un organisme sans but lucratif (OSBL). À ce titre, le guide Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec (2019, p.16) explique que « dans ce cas, un conseil d'administration composé de représentants du milieu assume l'autorité de gestion. Un mandat d'impartition prévoit alors généralement les droits et les obligations des parties, ainsi que les modalités de reddition de comptes que la municipalité exige de l'organisme gestionnaire. »

Il reste que peu importe leur gestion, les bibliothèques publiques offrent des services, des ressources et des documents de tous types et sur tous supports à tous les

membres de la communauté où elle est établie dans le but de répondre à leurs besoins en matière d'information, de connaissance, de culture, d'éducation et d'alphabétisation (UNESCO, 1994). Le réseau des bibliothèques publiques au Québec est constitué de trois types de bibliothèques qui structurent le développement du réseau des bibliothèques publiques du Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ); les Bibliothèques publiques autonomes (BPA); les Bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP, aussi appelé Réseau BIBLIO). (Legault, 2016) Un rapport annuel sur les services, les collections, les budgets et les habitudes des usagers des bibliothèques publiques est créé chaque année par le ministère de la Culture et des Communications, d'après L'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques (EABP). Cette enquête étant obligatoire, elle permet aux bibliothèques de s'évaluer comparativement et de s'adapter selon les nouvelles tendances (Institut de la statistique du Québec, s. d.).

Bibliothèques nationales

Comme mentionné, le 1^{er} janvier 1968, la loi créant la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), relevant du ministère des Affaires culturelles (maintenant appelé ministère de la Culture et de Communications), entre en vigueur. Les collections et les biens de la bibliothèque Saint-Sulpice, située rue Saint-Denis à Montréal, constituent son premier fonds documentaire. Créée en 1915 par la congrégation des Sulpiciens, cette bibliothèque avait été acquise par le gouvernement du Québec en 1941 (BAnQ, s. d. 1). En juin 2001, le gouvernement du Québec adopte une loi fusionnant la BNQ et la Grande Bibliothèque du Québec. Cette loi entre en vigueur le 4 mars 2002. Par la suite, BAnQ est officiellement née en 2006, par la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et des Archives nationales du Québec (ANQ). La Grande bibliothèque aujourd'hui intégrée à BAnQ acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales qu'elle a constituées au fil du temps. Elle offre à ce titre un éventail de services à distance, dont l'accès en ligne à des ressources électroniques. BAnQ a aussi pour mission de renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques, et gère le Service québécois du livre adapté (SQLA) (BAnQ, s. d. 2).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Le Québec propose un environnement éducatif varié dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques, adapté à une société de plus en plus centrée sur l'information. Que ce soit grâce à des programmes techniques ou à des cursus universitaires de pointe, la province forme une relève de spécialistes qualifiés et multidisciplinaires.

Formation technique : l'essentiel de la gestion de l'information

Le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de la documentation constitue le fondement de la formation technique en science de l'information au Québec. Ce programme est offert dans différents cégeps, dont le Cégep Garneau, le Collège de Maisonneuve et le Cégep de Trois-Rivières (Cégep Garneau, s.d.; Collège de Maisonneuve, s.d.; Cégep de Trois-Rivières, s.d.). Dans le milieu collégial anglophone, il n'y a que le Cégep John-Abbott qui offre cette technique (Cégep John-Abbott, s.d.). Ce programme de trois ans vise l'acquisition de compétences pratiques essentielles à la gestion de l'information. Les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans des domaines clés, notamment l'organisation et la gestion de documents, la recherche d'information, la description bibliographique, l'indexation, la classification, la conservation des documents et l'utilisation de logiciels spécialisés. Des stages en milieu professionnel permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs compétences et de se familiariser avec les réalités du marché du travail (Cégep Garneau, s.d.; Collège de Maisonneuve, s.d.; Cégep de Trois-Rivières, s.d.).

Formation universitaire : Certificat, maîtrise et doctorat

L'Université de Montréal, grâce à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) fondée en 1937 sous le nom de l'École de bibliothécaires, offre un programme de premier cycle, soit le certificat en archivistique et le certificat en gestion de l'information numérique, une maîtrise professionnelle et une maîtrise de recherche,

ainsi qu'un doctorat dans les domaines des sciences de l'information. Le programme du deuxième cycle en vue de l'obtention d'une maîtrise en sciences de l'information, agréé par l'American Library Association (ALA), forme des professionnels capables de gérer l'information consignée et les connaissances, de concevoir et d'implanter des systèmes d'information, et de mener des recherches dans le domaine (École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, s.d.).

L'Université McGill avec la *School of Information Studies*, fondée en 1897, propose cinq *Graduate Certificate*, un *Master Information Studies* (MIST) ainsi qu'un programme de doctorat en études de l'information. Ces programmes permettent aux étudiants de se spécialiser dans des domaines tels que les études archivistiques, la gestion des connaissances, les technologies de l'information et de la communication, et de mener des recherches avancées en sciences de l'information (School of Information Studies, McGill University, s.d.).

L'offre de formation universitaire québécoise est complétée par des certificats d'études supérieures, proposés par ces deux écoles, qui permettent aux professionnels de l'information de se perfectionner dans des domaines spécifiques, comme la gestion des archives numériques, la gestion de l'information et des connaissances, et l'architecture et la conception de l'information.

Association de bibliothèques

Le paysage des associations de bibliothèques créées et en action au Québec est riche et diversifié, chacune d'entre elles remplissant des fonctions spécifiques dans la promotion de la lecture, de l'accès à l'information et du développement des services bibliothécaires.

L'Association des bibliothécaires du Québec – Quebec Library Association (ABQLA), fondée en 1932, est une organisation bilingue qui s'engage envers tous les professionnels de l'information au Québec. L'ABQLA propose à ses membres des occasions de perfectionnement professionnel, favorise la circulation d'informations et consolide les relations entre les réseaux d'associations de bibliothèques à l'échelle municipale, provinciale et nationale. Elle agit également comme porte-parole en éveillant l'intérêt du public et des décideurs politiques pour les problématiques entourant les bibliothèques (Association des bibliothécaires du Québec, s.d.).

L'Association des bibliothécaires du Québec (ABQ) a vu le jour en 1961 et a évolué

progressivement pour devenir en 1969 la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) d'aujourd'hui. Cette organisation se consacre à la promotion et au développement de la profession de bibliothécaire au Québec (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, s.d.). Elle se définit comme un organisme fédérateur pour les spécialistes de l'information qui s'engagent pour un accès équitable à l'information pour tous. La CBPQ accompagne ses membres dans l'exercice de leur profession et défend leurs intérêts auprès de diverses parties prenantes. Il est important de souligner qu'elle n'est pas un ordre professionnel, mais une corporation professionnelle au sens de la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Depuis sa création en 1984, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) s'est imposée comme une figure de proue dans le domaine du développement et de la promotion des bibliothèques publiques. Elle s'engage à défendre l'égalité d'accès au savoir et à la culture pour tous. L'ABPQ milite pour la reconnaissance de l'importance d'un service de bibliothèque de qualité auprès des décideurs et s'efforce de placer stratégiquement les bibliothèques publiques au cœur de la société québécoise (Association des bibliothèques publiques du Québec, s.d. 1). Cette organisation regroupe des bibliothèques publiques et non des individus.

Fondée en 1989, l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) se consacre exclusivement au milieu scolaire québécois (Association pour la promotion des services documentaires scolaires, s.d.). Elle se compose principalement de bibliothécaires, de spécialistes en moyens et techniques de l'enseignement (SMTE) et de techniciens en documentation. L'APSDS s'engage à promouvoir le rôle des professionnels de l'information qualifiés dans les écoles, à encourager l'utilisation pédagogique des centres de ressources documentaires et à inspirer la relève.

En 2011, le personnel des bibliothèques du milieu collégial a fondé le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ). Le regroupement a créé divers comités ayant pour objectif de répondre aux besoins des bibliothèques collégiales, dont le Comité d'évaluation des bases de données (CEBAD), le Comité statistiques et le Comité veille (Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec, s. d.).

Le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ) est un regroupement des directions des bibliothèques des universités québécoises. Créé en 2019, il vise à favoriser la collaboration et la concertation entre ces institutions afin d'optimiser les services offerts à la communauté universitaire (Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec, 2024). Le PBUQ s'engage dans divers aspects, tels que la distribution des ressources documentaires, l'expansion des collections numériques, la

négociation de licences et la promotion de la formation en information et de l'alphabétisation informationnelle. Il joue un rôle clé dans l'amélioration continue des services et des ressources offerts aux étudiants, aux professeurs et aux chercheurs des universités du Québec.

La Fédération des milieux documentaires (FMD) est une organisation québécoise qui a été fondée en 1973 sous le nom d'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED). Elle rassemble différents professionnels du domaine de l'information documentaire, notamment des bibliothécaires, des archivistes, des techniciens en documentation et d'autres professionnels (Fédération des milieux documentaires, s.d.). L'objectif principal de la FMD est d'encourager les échanges et les liens entre ces professionnels, ainsi que de faciliter l'accès à des informations fiables et pertinentes. Elle s'engage également dans le perfectionnement continu des méthodes et des ressources propres au secteur. De plus, elle assure activement la promotion et la reconnaissance des métiers de l'information au sein de la province.

Cadre législatif

La législation québécoise ne comporte que peu de lois déterminant le statut, les rôles, les obligations et les modalités des bibliothèques, quel que soit son type. Ainsi, à l'heure actuelle, la seule loi québécoise spécifiquement élaborée pour les bibliothèques est la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (2004), qui remplace la précédente *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*, par la fusion de BNQ et de ANQ en 2006. Cette loi inclut notamment le *Règlement sur le dépôt légal*, qui répond à la mission de l'institution de « rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache ».

Cette loi concerne également toutes les bibliothèques publiques du Québec, du fait que BAnQ les chapeaute. Ainsi, comme le déclare l'article 15 du chapitre 2 « Missions et Pouvoirs » de la loi, l'institution se doit de « susciter la coopération entre les bibliothèques publiques et les autres réseaux de bibliothèques et agir comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec » ainsi que de « développer et mettre à la disposition des bibliothèques publiques des services de soutien et d'expertise technique ». Les bibliothèques publiques sont également régies selon les chapitres 3 « Bibliothèques publiques et centres régionaux de services aux bibliothèques publiques » et 5 « Dispositions transitoires et finales » de la *Loi sur le ministère de la Culture et des*

Communications (1994), qui ont pris la place de la *Loi sur les bibliothèques publiques* (1959) abrogée en 1992. Ces chapitres légifèrent sur certaines modalités de soutien du ministère quant aux besoins, objectifs de services et moyens des bibliothèques publiques. Cependant, les bibliothèques publiques relèvent plus d'une municipalité au niveau réglementaire et budgétaire. Ainsi, on peut voir qu'en plus de la tutelle de la BANQ, leur réglementation dépend aussi en grande partie de leur municipalité, d'après l'article 7 du chapitre 2 « Culture, loisirs, activités communautaires et parcs » de la *Loi sur les compétences municipales* (2005), où les bibliothèques publiques sont explicitées comme « des services culturels, récréatifs ou communautaires ». Malgré cela, cette loi ne comporte pas beaucoup d'autres précisions quant aux bibliothèques, et « [p]uisqu'aucune politique ni législation ne vient encadrer le financement des bibliothèques publiques par les municipalités, celles-ci financent les bibliothèques selon leur bon vouloir. Cela a pour effet que de nombreuses disparités existent partout sur le territoire. » (Legault, 2016, p.65) Enfin, les bibliothèques publiques sont guidées par les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec de 2019 (révision de la version de 2011) financé par le ministère de la Culture et des Communications et élaborées par l'ABPQ, le Réseau BIBLIO et BANQ. Ce document d'environ 150 pages est « un outil pratique et accessible élaboré pour faciliter le travail au quotidien dans les bibliothèques, inciter les instances décisionnelles et les gestionnaires à reconnaître le caractère prioritaire de ce service public et encadrer les projets de construction et de rénovation. » (ABPQ, Réseau Biblio et BANQ, 2019, p.7)

Pour ce qui est de la législation couvrant également d'autres types de bibliothèques que publique, le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (1981) impacte l'acquisition de documentation par les bibliothèques municipales, mais aussi scolaires, collégiales, d'enseignement privé, gouvernementales et médicales, puisque cette acquisition doit être faite chez des librairies ou distributeurs agréés, sur territoire québécois. Le reste de la législation est cependant plutôt de l'ordre de lois qui ne mentionnent pas nécessairement les bibliothèques ou de codes, chartes et déclarations provenant des bibliothèques québécoises elles-mêmes. Ainsi, certaines lois fédérales sont prises en compte dans le fonctionnement des bibliothèques, par leur rapport à la législation entourant l'information, telles la *Loi sur l'accès à l'information* (1985), la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (1985) ou encore la *Loi sur le droit d'auteur* (1985). Des codes de valeurs et missions ont également été élaborés par les bibliothèques, telle la *Charte des droits des lecteurs* (1976) qui postulent la défense du droit et de l'accès à l'information et à la liberté intellectuelle, adoptée par l'Association des bibliothécaires

du Québec/Quebec Library Association (ABQLA), l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) lors de sa création. Il existe également des codifications encadrant le travail des bibliothécaires, tels les *Règles d'éthique des membres de la corporation des bibliothécaires professionnels du Québec* (2005) et le *Code d'éthique de FCAB-CFLA* (2018), ce dernier étant un code déontologique canadien. Enfin, la *Déclaration des bibliothèques québécoises* adoptée en 2016 par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, est un manifeste explicitant le rôle fondamental de toutes les bibliothèques dans la communauté, celles-ci « étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels. » (Association des bibliothèques publiques du Québec, s. d. 2)

Références

Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association. (s. d.). <https://cfla-fcab.ca/fr/project/lassociation-des-bibliothecaires-du-quebec-quebec-library-association-2/>

Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (1976). *Charte des droits du lecteur*. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1979-charte-des-droits-du-lecteur.pdf>

Association des bibliothèques publiques du Québec. (s.d. 1). *À propos de l'ABPQ*. https://www.abpq.ca/a_propos.php

Association des bibliothèques publiques du Québec. (s. d. 2). *Déclaration des bibliothèques québécoises*. https://www.abpq.ca/declaration_des_bibliotheques.php

Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Réseau BIBLIO du Québec. (2019). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019*. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

Association pour la promotion des services documentaires scolaires. (s.d.). À propos. <https://apsds.org/a-propos/>

Bibliothèques – Université de Montréal. (s. d.). *Vision, mission, valeurs*. <https://bib.umontreal.ca/les-bibliotheques-udem/vision-mission-valeurs/>

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (s. d. 1) *Historique*. <https://www.banq.qc.ca/notre-institution/historique-de-banq/>

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (s. d. 2) *Notre Institution*. <https://www.banq.qc.ca/notre-institution/>

Cégep de Garneau. (s.d.). *Techniques de la documentation*. <https://www.cepegarneau.ca/programmes/tous-les-programmes/documentation-gestion-information/>

Cégep John-Abbott. (s.d.). *Techniques de la documentation*. <https://johnabbott.qc.ca/fr/career-programs/information-and-library-technologies>

Cégep de Trois-Rivières. (s.d.). *Techniques de la documentation*. <https://www.cegeptr.qc.ca/cours-cegep/programmes-techniques/documentation/>

Collège de Maisonneuve. (s.d.). *Documentation*. <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/programme/documentation/>

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (s.d.). *Notre histoire*. <https://cbpq.qc.ca/>

Couture, C. (2007). Québec. Dans *L'encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/quebec>

Curzon, S. et Quiñónez-Skinner, J. (2017). Academic Libraries. Dans *Encyclopedia of Library and Information Science (4e édition)*. <https://www.routledgehandbooks.com/doi/10.1081/E->

Deschênes, G. (2013). Devise du Québec, La. Dans *L'encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/devise-du-quebec-la>

Dion, J. (2008). Les bibliothèques scolaires québécoises : une évolution en dents de scie. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 69–74.

<https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2008-v54-n2-documentation01777/1029312ar.pdf>

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. (2024, 4 octobre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89cole_de_biblioth%C3%A9conomie_et_des_sciences_de

_l%27information_de_l%27Universit%C3%A9_de_Montr%C3%A9al&oldid=219167
680

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal. (s.d.). *Présentation*. <https://ebsi.umontreal.ca/notre-ecole/presentation/>

Fédération des milieux documentaires. (s.d.). *À propos*.
<https://www.fmdoc.org/a-propos/>

Institut de la statistique du Québec. (s. d.). *Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques*, BAnQ. <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/utilisees/enquete-annuelle-sur-les-bibliotheques-publiques>

Institut de la statistique du Québec. (2024). *Bilan démographique du Québec, Édition 2024*. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/evolution-mouvement-structure-age-population-bilan-demographique>

Institut de la statistique du Québec. (2022). *Faits saillants sur les bibliothèques publiques québécoises – Annuels*. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/statistiques-sur-les-bibliotheques-publiques-du-quebec/publication/faits-saillants-bibliotheques-publiques-quebecoises-annuels>

Institut de la statistique du Québec. (2012). *Statistiques principales des bibliothèques universitaires*, Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/statistiques-principales-des-bibliotheques-universitaires-quebec>

Legault, S. (2016). Le financement des bibliothèques publiques québécoises : histoire et modèles économiques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1(8), 62-69. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-08-0062-007>

Leroux, É. (2008). Brève chronologie de l'histoire des bibliothèques et de la bibliothéconomie au Québec : Des débuts aux années 1960. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 199-201. <https://doi.org/10.7202/1029335ar>

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec. RLRQ c. B-1.2.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.2>

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. RLRQ c. D-8.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1>

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications. RLRQ c. M-17.1.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/m-17.1>

Loi sur les compétences municipales. RLRQ c. C-47.1.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1?&cible=>

Ministère de l'Éducation. (2024). *Le Cadre de référence pour la bibliothèque scolaire au carrefour des apprentissages*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn->

contenu/education/Bibliotheques-scolaires/

Cadre_de_reference_de_la_bibliotheque_scolaire_au_carrefour_des_apprentis
sages.pdf

Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec. (2024). À propos.

<https://pbuq.ca/a-propos/>

Québec. (2024, 18 décembre). Dans *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Qu%C3%A9bec&oldid=221143449>

Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec. (s. d.). *Mission et objectifs*.

<https://rebicq.ca/rebicq/>

School of Information Studies, McGill University. (s.d.). *Graduate programs*.

<https://www.mcgill.ca/sis/programs>

UNESCO. (1994). *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*.

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre

Université de Montréal. (s. d.). *Sofia – Guide d'utilisation*.

<https://bib.umontreal.ca/guides/bd/sofia#qu-est-ce-que-sofia>

II. Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée)

Ana Vargas Medina, Thao My Le Phan, Éloïse Desjardins, Thomas Gagnon-van Leeuwen, Adrien Savard-Arseneault

Profil du pays

La République populaire démocratique de Corée (en coréen, *Choson minjujuï immin konghwaguk*), aussi connue sous l'acronyme R.P.D.C. et plus souvent désignée sous le nom de Corée du Nord, est un état situé en Asie de l'Est (Gelézeau et Li, 2023). La Corée du Nord occupe environ la moitié (55%) de la péninsule de Corée avec sa superficie de 123 214 km² (Gelézeau et Li, 2023; Yu, Lee et al., 2024). Sa population était estimée à plus de 26 millions de personnes en 2024 (CIA, 2024), soit environ la moitié de la population de la Corée du Sud, bien que le taux de natalité soit deux fois plus élevé (Yu, Lee et al. 2024). Environ 3,25 millions de personnes résident dans la capitale, Pyongyang (Gelézeau et Li, 2023).

La Corée du Nord est un pays au climat rigoureux (Gelézeau et Li, 2023), traversé par plusieurs chaînes de montagnes. Les sols y sont généralement sablonneux et peu propices à l'agriculture, excepté dans les plaines et le long des côtes (Yu, Lee et al., 2024). La péninsule coréenne connaît un climat continental aux hivers secs et aux étés courts et tempérés (Beck, Zimmerman et al., 2018).

La langue officielle est le coréen. La variété de coréen parlée en Corée du Nord diffère assez peu de celle employée en Corée du Sud. Une exception notable concerne l'occurrence de mots empruntés à d'autres langues, surtout le japonais ou le chinois, qui sont usités dans la langue parlée et écrite en Corée du Sud, alors qu'ils ont été systématiquement éliminés en Corée du Nord (Yu, Lee et al., 2024). Le taux d'alphabétisation avoisine les 100% chez les nord-coréen·ne·s âgé·e·s de plus de 10 ans (Gelézeau et Li, 2023).

La Corée du Nord est un pays totalitaire, gouverné par un chef suprême nommé à vie, issu de la famille Kim (BBC News, 2011a; George, 2014; Jacob Sparks et Encyclopædia

Britannica, 2014, 642). La personne à la tête du pays dirige toutes les branches du gouvernement, soit administrative, légale et judiciaire, et est aussi cheffe de l'armée (BBC News, 2011b). Selon le Human Rights Watch, il s'agit de l'un des pays au monde où la situation est la plus critique en regard des droits humains (Seok, 2009).

Histoire

Les premiers vestiges humains retrouvés sur la péninsule de Corée sont datés d'entre 400 000 et 600 000 ans (Norton, 2000, p. 804). La péninsule était principalement habitée par des peuples nomades, qui se sont sédentarisés il y a entre 46 000 et 48 000 ans, datation que l'on attribue aux plus anciens artefacts exhumés indiquant la présence d'habitations humaines (Lee, Hahn et al., 2024; Norton, 2000, p. 812). Le *Samguk yusa*, un recueil de légendes rédigé en 1281, fait remonter la création du Royaume de Corée à l'an 2333 avant notre ère et en attribue la paternité à Hwanung, fils du roi des cieux Hwanin (Morillot et Malovic, 2016, p. 16).

Autour du deuxième siècle avant notre ère, trois groupes distincts se partagent la péninsule de Corée : les Mahan, les Jinhan et les Byeonhan. Ces derniers se développent pour constituer trois royaumes, appelés Goguryeo, Baekje et Silla. Ces trois factions respectivement fondées, selon les mythes nationaux et les textes folkloriques en découlant, en 37, 18 et 57 avant notre ère, entretiennent une rivalité militaire entre elles jusqu'à ce que le royaume de Silla, avec l'aide de la Chine, subjugue les Goguryeo et Baekje entre 660 et 668 de notre ère (Lee, Hahn et al., 2024).

Le système syllabique Hangul (alphabet coréen) est inventé au XV^e siècle par Sejong, quatrième roi de la dynastie Chosŏn, et devient le système officiel de transcription du coréen en 1446 (BBC News, 2011a; Gaur, Higgins et al., 2024).

Le pays fait face à des offensives militaires japonaises à partir de 1592, qu'il repousse avec l'aide des troupes de la dynastie Ming (Lee, Hahn et al., 2024). Les tentatives d'invasions tour à tour mongoles et japonaises se poursuivent toutefois jusqu'au début du XX^e siècle, et la Corée subit une colonisation impérialiste japonaise violente et extrêmement dommageable à son économie de 1910 à 1945 (Lee, 1967/1984, p. 313-327; Lee, Hahn et al., 2024).

Suivant la capitulation du Japon qui met fin à la Deuxième Guerre mondiale, la Corée est libérée de l'occupation coloniale. Or l'armée soviétique s'installe rapidement au nord du pays et occupe les villes de Pyongyang et de Hamhung. Simultanément,

l'armée américaine stationne ses troupes au sud, à Incheon et Séoul. La péninsule est ainsi partagée entre les deux puissances (l'URSS et les États-Unis) à la hauteur du 38^e parallèle (Lee, 1967/1984, p. 374). Au nord, les forces soviétiques instaurent un gouvernement autoritaire sous la tutelle de Kim Il-Sung (Lee, 1967/1984, p. 375). En 1950, les forces armées de la Corée du Nord, soutenues par l'Union soviétique et la Chine, traversent le 38^e parallèle dans l'objectif d'envahir la Corée du Sud, militairement sous-équipée mais soutenue par les Nations Unies (Lee, 1967/1984, p. 380). L'offensive se solde en 1953 par un armistice, mais sans accord de paix (Lee, 1967/1984, p. 381), et est à l'origine du conflit entre les deux états qui persiste encore à ce jour.

La plus ancienne bibliothèque de Corée est fondée en 1776 par Jeongjo, vingt-deuxième roi de la dynastie Joseon (Lee, 1967/1984, p. 238). Originellement installée dans une aile du palais royal, à Séoul, elle est pillée en 1866 par des troupes françaises, puis dissoute en 1910 lors de la colonisation japonaise (KIKS, s.d.). Environ 60 000 documents sont alors volés par l'occupation et amenés au Japon. De ceux-ci, un peu plus d'un millier seront rapatriés en Corée du Sud en 2011 (Lee, 2011).

Inaugurée le 6 octobre 1922 dans un ancien hôpital de Séoul, la bibliothèque publique de Namsang est la première bibliothèque publique de la péninsule de Corée. Elle est ensuite relocalisée dans un autre quartier en mai 1927. Elle est appelée « bibliothèque préfectorale de Gyeongseong » de 1922 à 1946, puis « bibliothèque municipale Namdaemun de Séoul » de 1946 à 1964. Elle prend son nom actuel en janvier 1965, à l'occasion de son déménagement sur la colline de Namsang (SMG, 2015).

La date du 5 novembre 1945 marque l'ouverture de la Grande maison des études du peuple (GPSH, s.d.), première bibliothèque de Corée du Nord après la capitulation du Japon. Elle porte alors le nom de « Bibliothèque de la ville de Pyongyang » (GPSH, s.d.), et est rebaptisée « Bibliothèque centrale étatique » en 1948. Le 1^{er} avril 1982, la bibliothèque centrale est renommée « la Grande maison des études du peuple » et déménage dans un nouvel édifice construit à cet effet sur la colline de Namsan, à Pyongyang (GPSH, s.d.).

Types de bibliothèques

Nationale

La Grande maison des études du peuple fait office de bibliothèque nationale en Corée du Nord depuis 1982. Bâtie par Kim Il-Sung, en l'honneur de son 70^e anniversaire, elle est située dans la capitale, Pyongyang, au cœur du plus important district gouvernemental de Corée du Nord (Pateman et Pateman, 2021, p. 82). La bibliothèque est construite sur la place Kim Il-Sung, où se déroulent les plus grands événements nationaux du pays, soit les parades militaires et les apparitions publiques du chef dirigeant la nation (Kosciejew, 2009a, p. 168). La Grande maison des études du peuple figure à l'arrière-plan des discours prononcés par le chef du gouvernement en place (Pateman et Pateman, 2021, p. 82).

La bibliothèque nationale est un symbole de l'idéal véhiculé par le Parti du travail de Corée et son idéologie politique et philosophique communiste nommée le *Juche*. En effet, la Grande maison des études du peuple est située directement à l'opposé de la Tour du *Juche*, symbolisant la forte union entre le peuple et l'idéologie *Juche* (Pateman et Pateman, 2021, p. 82). La bibliothèque nationale est l'icône de la nation, du communisme *Juche* et de l'Éternel Président Kim Il-Sung. La Grande maison des études du peuple représente l'idéal nord-coréen de l'étude et de la formation continue : c'est un lieu d'éducation que les citoyens peuvent visiter pour poursuivre leur formation socialiste et développer un plus grand respect pour la famille Kim et son idéologie *Juche* (Kosciejew, 2009a, p. 168). La Grande maison des études du peuple sert d'ancrage au culte de personnalité national et à l'entraînement idéologique de la population (Kosciejew, 2009b, p. 208). Kim Il-Sung a accordé beaucoup d'importance au rôle politique de l'éducation de la population et visait à ce que tous les membres de la société fréquentent la Grande maison des études du peuple pour parfaire leur connaissance du système *Juche*, mais aussi des avancés dans les sphères scientifiques et techniques (Pateman et Pateman, 2021, p. 83). L'organisation institutionnelle de la Grande maison du peuple sert de modèle pour toutes les bibliothèques de la Corée du Nord et leurs activités sont sous le contrôle et la supervision de la bibliothèque nationale. Le gouvernement central définit donc tous les aspects de toutes les sphères d'activités du système de bibliothèque au travers de la Grande maison des études du peuple (Kosciejew, 2009a, p. 169).

La Grande maison des études du peuple fait 100 000 mètres carrés, comprend

10 étages et peut abriter près de 30 millions de livres. La bibliothèque compte plus de 600 salles, incluant des salles de lectures, de conférences et de cours ainsi que des salles d'informatique (Pateman et Pateman, 2021, p. 84). La bibliothèque nationale accueille environ 12 000 visiteur·euse·s par jour et offre des places assises pour 5 000 personnes (Mupawaenda, 1987, p. 44). Les citoyen·ne·s ont tou·te·s accès aux services de la bibliothèque avec une carte d'abonnement, mais tout le matériel documentaire est conservé à rayons fermés, seulement accessible par les bibliothécaires et les employé·e·s de bibliothèque (Kosciejew, 2009a, p.169). Les ordinateurs mis à disposition des usager·ère·s sont connectés à des bases de données en lignes, des programmes et un intranet national créé et contrôlé par la Corée du Nord (Kosciejew, 2009a, p. 170). La Grande maison des études du peuple offre plusieurs services tels que des événements, des expositions, des conférences et même des cours de langue, de peinture ou de mécanique (Kosciejew, 2009b, p. 209).

Publiques

Les livres et les bibliothèques sont au centre de la culture nord-coréenne (Gabroussenko, 2016, p. 494). Cette culture a grandement été instaurée par le fondateur et premier dirigeant de la R.P.D.C., Kim Il-Sung, qui a toujours été passionné par les bibliothèques publiques et qui leur a accordé une grande place et importance (Pateman et Pateman, 2021, p.73). Il a d'ailleurs énormément augmenté le nombre de bibliothèques en Corée du Nord ; en 1948, le pays comptait 103 bibliothèques, tandis qu'il n'y en avait que sept sous le régime Japonais (Pateman et Pateman, 2021, p. 78).

Pour Kim Il-Sung, les bibliothèques publiques étaient essentielles à la prospérité de la nation, telle qu'il l'envisageait. Il s'est assuré qu'elles puissent être non seulement des institutions qui partagent des connaissances, mais aussi des endroits où une indoctrination idéologique et politique prend place (Pateman et Pateman, 2021, p. 78).

Le système de bibliothèques de la R.P.D.C. est méconnu à l'extérieur du pays, dû à son isolation du reste du monde et au caractère secret de ses activités (Kosciejew, 2009a, p. 167). Ce système est centralisé et hiérarchique. Toutes les décisions, allant de l'embauche à la gestion et au développement des collections, relèvent de la bibliothèque nationale dans un souci d'uniformité totale des bibliothèques publiques (Kosciejew, 2009a, p. 169).

C'est de cette manière que l'uniformité et la conformité à l'idéologie du *Juche* sont

conservées. Les documents sont sélectionnés avec soin afin de censurer toute idée allant à l'encontre du *Juche* (Pateman et Pateman, 2021, p. 87). Comme l'explique un·e ancien·ne bibliothécaire jeunesse, tous les livres prônent la glorification des dirigeants, même les manuels scientifiques (Gabroussenko, 2016, p. 507). L'accès à Internet est également contrôlé, puisque les citoyen·ne·s nord-coréen·ne·s n'ont accès qu'à l'intranet conçu par le gouvernement de la R.P.D.C. (Pateman, 2021, p. 87). En plus des bibliothèques publiques régulières, Kim Il-Sung a établi des bibliothèques du Parti du travail de Corée. Il a également exigé que des documents du parti soient présents dans toutes les bibliothèques publiques (Pateman, 2021, p. 78-79). Enfin, chaque bibliothèque affiche le symbole officiel d'unité nord-coréenne du Parti du travail de Corée: le marteau, la faucille et le pinceau (Kosciejew, 2009b, p. 207). Les bibliothèques publiques de la Corée du Nord n'encouragent pas les croyances divergentes et l'esprit critique. L'État veut une unité complète, ce qui s'oppose à la création d'individus libre-penseurs indépendants (Pateman et Pateman, 2021, p. 87).

Outre la véhiculation de l'idéologie du *Juche*, le renforcement de la loyauté du peuple envers le « Grand Dirigeant » est une fonction essentielle des bibliothèques publiques (Pateman et Pateman, 2021, p. 88). Les écrits de Kim Il-Sung sont présents dans chaque bibliothèque, le plus souvent dans une section qui lui est spécialement dédiée. Les bibliothécaires doivent également montrer leur support en portant des épinglettes à l'effigie de Kim Il-Sung et Kim Jong-Il (Pateman et Pateman, 2021, p. 88).

Il existe tout de même quelques ressemblances avec le fonctionnement des bibliothèques occidentales. Tous·te·s les citoyen·ne·s peuvent utiliser les services de la bibliothèque et emprunter des documents, sous condition d'avoir obtenu une carte de membre (Kosciejew, 2009a, p. 169). Chaque personne peut interroger le catalogue par elle-même (Kosciejew, 2009a, p.170). Cependant, la collection en tant que telle n'est accessible que par l'entremise des bibliothécaires (Kosciejew, 2009a, p. 169).

Seulement trois projets de bibliothèques publiques sont documentés :

La Bibliothèque électronique provinciale du Hamgyong du Nord a été inaugurée en 2012. Elle est située au centre de la ville de Chongjin. Elle possède 301 ordinateurs, par lesquels les usager·ère·s peuvent accéder à des manuels techniques et scientifiques, à des cours de langues, ainsi qu'à bien d'autres formations (Mack, 2013).

La bibliothèque provinciale de sciences et technologies du Hamgyong du Sud a été ouverte en 2018. Elle est située dans la ville de Hamhung et est la première construction de grande échelle de type de bibliothèque en dehors de Pyongyang (« South Hamgyong Sci-Tech Library », 2018).

Depuis les années 2010, la Corée du Nord développe plusieurs bibliothèques

publiques, dont les bibliothèques électroniques « Miraewon ». L'une d'entre elles, Mirae 2.0, contenait 350 000 documents, dont 1 500 livres, en 2010 (Gabroussenko, 2016, p. 496). Les bibliothèques « Miraewon » sont disponibles partout au pays et possèdent les derniers équipements et technologies d'information, ainsi que des salles de travail, telles que des salles de télé-éducation et des salles d'étude informatiques (IFES, 2014).

Malgré ces grandes avancées, les bibliothèques publiques de régions plus défavorisées du pays restent toujours sous-développées, avec des petites collections à la portée insuffisante, des infrastructures de mauvaise qualité et de vieux équipements technologiques (Pateman et Pateman, 2021, p. 88).

Universitaires

L'information et l'économie du savoir sont au cœur des préoccupations de l'État nord-coréen, qui a comme vision de « faire en sorte que toute la population maîtrise les sciences et les technologies » (Cho et al., 2021, p. 3). Depuis le milieu des années 2010, le gouvernement restructure donc son système d'enseignement supérieur pour atteindre cet objectif. Une étude sud-coréenne estime que la Corée du Nord compte entre 300 et 400 établissements d'enseignement supérieur, dont seulement cinq sont des universités à proprement parler (Cho et al., 2021, p. 26).

Plusieurs bibliothèques universitaires de la Corée du Nord mettent l'accent sur le virage numérique, étant appelées « bibliothèques numériques » ou « e-bibliothèques », bien qu'elles comportent des espaces physiques et des collections à la fois imprimées et numériques (Song, 2019). Certaines sont issues de collaborations avec des institutions étrangères, offrant ainsi une opportunité de briser l'isolement du pays sur la scène internationale.

La première bibliothèque numérique a été inaugurée à l'Université de technologie Kim Chaek en 2006, avec l'aide d'informaticiens de l'Université Syracuse, aux États-Unis, et l'utilisation de logiciels en code source libre. Avec une superficie de 16 500 mètres carrés, la bibliothèque compte plus de 30 000 documents imprimés, 12 salles de lectures dédiées au contenu numérique, 11 salles de lectures additionnelles et des halls de lecture (Song, 2019, p. 82).

L'année suivante, une bibliothèque numérique a ouvert à l'Université Kim Il Sung, en collaboration avec la Corée du Sud. Fondée en 1946, celle-ci est considérée comme le vaisseau amiral des universités nord-coréennes. Sa bibliothèque sert de centre

d'apprentissage en dehors des salles de classe : ses espaces accueillent des congrès internationaux, des conférences, des discussions de groupe pour la communauté étudiante, et elle offre également des cours enregistrés en ligne (Song, 2019, p. 83).

L'Université des sciences et technologies de Pyongyang, fondée en 2010, se distingue par son ouverture au monde occidental : les cours sont donnés en anglais et la population étudiante a l'opportunité d'étudier à l'étranger. Sa bibliothèque contribue à cette orientation en fournissant un accès à l'Internet international, au lieu de seulement donner accès à l'intranet de la Corée du Nord (Song, 2019, p. 84-85), comme c'est plutôt le cas dans les bibliothèques publiques (Baek, 2016, p. 40).

La formation à distance est une composante importante du système d'enseignement supérieur, souvent sous la forme de cours magistraux enregistrés. Les bibliothèques universitaires et collégiales, répandues dans toutes les régions du pays, jouent un rôle central en fournissant un accès rapide à l'intranet nord-coréen pour permettre à la population étudiante de suivre cette formation à distance, évitant la lenteur et la surveillance des connexions résidentielles (Cho et al., 2021, p. 32).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

En Corée du Nord, il est considéré comme prestigieux d'avoir un travail ou une profession en lien avec l'informatique (Kosciejew, 2009a, p. 170). En effet, comme mentionné plus haut, le pays a beaucoup mis l'accent sur la transition numérique des bibliothèques depuis le début des années 2000, étroitement liée à la vision de reconstruire la nation et son économie en s'appuyant sur les sciences et technologies de pointe ainsi que sur l'économie numérique. Avec l'établissement des bibliothèques numériques, à commencer avec celle de l'Université de technologie Kim Chaek en 2006, le gouvernement encourage les travailleur·euse·s à en apprendre davantage sur les bibliothèques numériques afin de les intégrer plus facilement dans leurs propres lieux de travail (KBS World, 2021).

Être bibliothécaire est donc considéré comme une profession réputée, car elle requiert une littératie numérique et informatique (Kosciejew, 2009a, p. 170). Pour exercer la profession, les bibliothécaires doivent passer un examen de certification et suivre des formations tout au long de leur carrière. Les professionnel·le·s sont classé·e·s en six catégories différentes. Ceux et celles qui font partie du grade 1 doivent connaître trois langues et être capable d'assister des professeur·e·s et des docteur·e·s. Au grade 2 et

3, iels doivent connaître trois et deux langues, respectivement. Les personnes qui ont reçu une éducation de quatre ou cinq ans à l'université font partie du grade 5, et celles qui font partie du grade 6 sont diplômées du secondaire et possèdent plus de trois ans d'expérience ou ont suivi une formation au collège pendant deux ans. Celles qui font partie du grade 5 et 6 peuvent être promues au grade 4 si elles ont plus de trois ans d'expérience. Certain·e·s bibliothécaires ont le titre de « méritoire » (*meritorious*) ou « du peuple » (*people's*). Les bibliothécaires « méritoires » sont ceux et celles qui ont œuvré à la Grande maison des études du peuple pendant plus de 15 ans, et le titre « du peuple » est réservé à ceux et celles qui ont plus de 20 ans d'expérience (KBS World, 2021). En vertu de la loi, on appelle les bibliothécaires des « travailleur·euse·s de bibliothèque » en Corée du Nord (KBS World, 2021). Iels font partie de l'élite intellectuelle et leur travail est considéré comme essentiel au maintien et au développement de l'idéologie *Juche* (Kosciejew, 2009b, p. 207).

Association de bibliothèques

En Corée du Nord, il existe une organisation semblable à la Korean Library Association de la Corée du Sud (KBS World, 2021), nommée la Korean Libraries Association (KLA). Comme l'indique le site Web de la Grande maison des études du peuple (GPSH, s.d.), cette organisation fut créée le 23 juillet 1953 dans le but d'accélérer l'étude, la coopération et le développement du pays dans les domaines bibliothéconomiques. La KLA regroupe et représente toutes les bibliothèques du pays, peu importe le type, et les oriente dans le but de fournir aux usager·ère·s des informations de haut niveau. Le président de l'association est Sin Kwang Son, qui est également le président de la bibliothèque nationale, la Grande maison des études du peuple.

Depuis la 36^e assemblée générale de la International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), qui s'est déroulée à Moscou en 1970, la KLA fait partie des ses membres. Cette dernière se retrouve dans leur liste officielle et à jour sous le nom « Library Association of the DPR of Korea » (IFLA, 2024).

Dans une autre optique, nous pensons qu'il est important de mentionner que comme il n'existe qu'une association de bibliothèques en Corée du Nord qui oriente la profession, les informations que nous avons trouvées étaient assez limitées : tou·te·s les bibliothécaires relèvent des instructions de la Grande maison des études du peuple. Le système de bibliothèque est centralisé et hiérarchisé en concordance avec la philosophie

cadre méta-légal concernant les responsabilités des bibliothèques face à l'État (chapitre 6) (Choi et Yang, 2022/2024, p. 124-125). La Loi a pour objectif de « contribuer à faciliter l'apprentissage pour le peuple par l'établissement d'un cadre strict en ce qui a trait à l'organisation et à l'exploitation des bibliothèques et de leur services, des collections de documents, de la préservation et de la conservation des livres », tel que stipulé dans l'article 1 (cité dans Choi et Yang, 2022/2024, p. 118, traduction libre).

Le référentiel de compétences attendues dans l'exercice de la profession de bibliothécaire est prévu par la Loi et comporte quatre axes principaux : les bibliothécaires nord-coréens doivent 1) faire preuve d'un savoir bibliothéconomique étendu, d'une capacité à garder ce savoir à jour et à le bonifier; 2) disposer d'une littératie numérique et technologique élevée et démontrer une familiarité avec un grand nombre de technologies de l'information et multimédia en usage dans les bibliothèques; 3) montrer des capacités à comprendre et traduire des langues étrangères; 4) faire preuve de serviabilité avec simplicité, dévotion et rigueur (Choi et Yang, 2022/2024, p. 130).

La Loi sur les bibliothèques représente les bibliothèques comme une plaque tournante de l'apprentissage social, scientifique et technologique en Corée du Nord (Choi et Yang, 2022/2024, p. 144-145). Cette conception se reflète, comme nous l'avons vu plus haut, dans la mission des divers types de bibliothèques au pays. Autrement dit, l'objectif des bibliothèques nord-coréennes tel qu'il est défini dans la législation est de parvenir à une porosité des connaissances et des compétences informationnelles entre les personnes issues du secteur des sciences humaines et sociales et celles issues des secteurs des sciences dures et de la technologie (Choi et Yang, 2022/2024, p. 118).

En effet, si la Loi sur les bibliothèques définit d'abord la « bibliothèque » comme une « institution d'éducation sociale permettant à la population d'apprendre en faisant collectivement usage de la documentation dont elle est équipée » (art. 2 de la Loi sur les bibliothèques, citée par Choi et Yang, 2022/2024, p. 118, traduction libre), les articles 3 et 9 militent pour la pluridisciplinarité de ces institutions en les posant à la fois comme « disséminatrices d'innovations scientifiques et technologiques », « organisatrices du savoir social » et comme responsables de la « conscience idéologique » et de « l'habileté scientifique, culturelle et technologique » de la population (cité dans Choi et Yang, 2022/2024, p. 118, traduction libre). Ainsi, les bibliothèques s'inscrivent explicitement dans un projet qui vise à cultiver une littératie élevée chez les membres de la société, en matière de sciences et des technologies comme en sciences humaines (Choi et Yang, 2022/2024, p. 119) dans une visée de mise en commun des connaissances et d'égalité des compétences entre les travailleur·euse·s de tous les secteurs (Choi et Yang, 2022/2024, p. 144).

Au contraire des politiques de la Corée du Sud, qui se concentrent davantage sur

l'accès de l'information au public (Choi et Yang, 2022/2024, p. 118) et sur l'établissement et l'opération des bibliothèques en tant que tel, la Loi sur les bibliothèques de la Corée du Nord s'attarde de plus près aux éléments de base de la bibliothéconomie, comme l'acquisition et la gestion des données, les services aux usager·e·s et la place des bibliothèques dans la structure de l'état (Choi et Yang, 2022/2024, p. 120).

Excepté la Loi sur les bibliothèques, le milieu bibliothéconomique nord-coréen est régi, par la bande, par la Loi sur la littérature (🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍🔍), promulguée le 12 janvier 1995. Le but de cette loi est de s'assurer de la « compilation et préservation de la littérature et son utilisation efficace afin de faire rayonner l'histoire de la nation » (Choi et Yang, 2022/2024, p. 118) et, en cela, opère une restriction sur le traitement des matériaux disponibles en bibliothèque (Choi et Yang, 2022/2024, p. 132-137).

Information complémentaire/particularités

Bibliothèques privées/de location

Dans les années 1990, suite à un effort de la Corée du Nord pour promouvoir l'éducation et la lecture de masse, un nouveau type de bibliothèques a émergé : les bibliothèques privées ou bibliothèques de location (Gabroussenko, 2016, p. 516). Ces bibliothèques privées sont habituellement officiellement enregistrées par le gouvernement. En effet, celles et ceux qui souhaitent commencer une telle entreprise doivent en demander la permission au directeur d'une bibliothèque d'État (Gabroussenko, 2016, p. 516). Les propriétaires se procurent eux-mêmes les livres par diverses sources, ce qui résulte en une grande variété dans leurs collections. Iels les louent ensuite à des prix allant de 100 à 500 Won, soit de 0,10 \$ CA à 0,50 \$ CA (Gabroussenko, 2016, p. 517). Ces bibliothèques sont très populaires, puisqu'elles pallient les problèmes de réglementation rigide et d'insuffisance de livres des bibliothèques d'État. Grâce aux bibliothèques privées, les citoyen·ne·s ont accès à des textes qu'il aurait été impossible d'obtenir autrement (Gabroussenko, 2016, p. 517).

Sources d'information et biais dans la recherche sur la Corée du Nord

Les défis de la recherche sur les bibliothèques en Corée du Nord concernant les sources sont d'abord le manque d'information disponible, ensuite, la question de la validité des informations provenant du gouvernement nord-coréens, puis finalement, les biais dans les récits de visites des personnes externes (Song, 2019, p. 82). Joe et John Pateman (2021) critiquent d'ailleurs les articles de Koscieljew (2009a, 2009b) intitulés « Inside an Axis of Evil Library » en vertu des biais évidents soulignés par la formulation du titre. Selon eux, l'article de Koscieljew serait basé sur des hypothèses biaisées et subjectives en concordance avec une perception occidentale bourgeoise qui ne pourrait représenter adéquatement la Corée du Nord (Pateman et Pateman, 2021, p. 72). Il serait plutôt nécessaire de considérer la perspective des personnes nord-coréennes sur le système des bibliothèques pour prévenir les jugements de valeur et les conceptions erronées provenant d'un point de vue capitaliste et impérialiste occidental (Pateman et Pateman, 2021, p. 73). Cependant, nous sommes de l'avis que différentes sources peuvent présenter différents biais et qu'il demeure difficile de confirmer la validité et la véracité des informations présentes dans les sources d'information qui proviennent de ce pays. Nous avons donc privilégié une variété de sources et tenté de corroborer les informations entre plusieurs sources.

Références

Baek, J. (2016). *North Korea's Hidden Revolution: How the Information Underground Is Transforming a Closed Society*. Yale University Press.

Beck, H. E., Zimmermann, N. E., McVicar, T. R., Vergopolan, N., Berg, A., et Wood, E. F. (2018). Present and future Köppen-Geiger climate classification maps at 1-km resolution. *Scientific Data*, 5(1). <https://doi.org/10.1038/sdata.2018.214>

Central Intelligence Agency [CIA]. (2024, 19 novembre). *Korea, North*. The World Factbook. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/korea-north/>

Cho, J., Lee, C. G. et Oum, H. (2021). *North Korea's College and University and Higher Education System in an 'Era of Knowledge Economy'*. Korea Institute for National

Unification (KINU). https://www.kinu.or.kr/eng/module/report/view.do?idx=113749&nav_code=eng1674805989

Choi, J. H., et Yang, S. (2022). An Analysis of Changes and Features in the Revised North Korean Library Act [한글] (Traduction machine de DeepL). *Journal of Korean Library and Information Science Society*, 53(2), 117-153. <https://doi.org/10.16981/KLISS.53.2.202206.117>

Gabroussenko, T. (2016). Recreational Reading in North Korea. *Korea Observer*, 47(3), 493-525. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/recreational-reading-north-korea/docview/1882464620/se-2>

Gaur, A., Higgins, J., Murray, L., Ray, M., & Rodriguez, E. (2024, 23 novembre). « Hangul ». Dans *Encyclopædia Britannica*. <https://www.britannica.com/topic/Hangul-Korean-alphabet>

Gelézeau V. et Li J. M. (2023, 20 mars). « Corée du Nord ». Dans *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/coree-du-nord/>

Georges, B. (2014, 13 novembre). La Corée du Nord, fascinante monarchie communiste. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/2014/11/la-coree-du-nord-fascinante-monarchie-communiste-313613>

Grand People's Study House [GPSH]. (s. d.). History of GPSH. *Grand People's Study House Homepage*. <http://www.gpsh.edu.kp/index.php/en/intro/index/history>

Grand People's Study House [GPSH]. (s. d.). Korean Libraries Association. *Grand People's Study House Homepage*. <http://www.gpsh.edu.kp/index.php/en/libraries/index/ko-lib-cp>

Institute for Far Eastern Studies [IFES]. (2014, 22 mai). "Miraewon" *Electronic Libraries to be*

constructed across North Korea. North Korean Economy Watch.

<http://www.nkeconwatch.com/2014/05/22/miraewon-electronic-libraries-to-be-constructed-across-north-korea/>

International Federation of Library Associations and Institutions [IFLA]. (2024). *IFLA Members including Institution and Association Affiliates*. IFLA. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/ifla-members-and-association-affiliates_2024-12-02.pdf

Jacob Sparks, K. et *Encyclopædia Britannica* (dir.) (2014). « Korea, North ». Dans *Britannica Book of the Year 2014* (p. 642). Encyclopaedia Britannica, Inc.

KBS World. (2021, 1^{er} avril). *Libraries in N. Korea* (2). Korean Peninsula A to Z. https://world.kbs.co.kr/special/northkorea/contents/news/closeup_view.htm?lang=e&No=400974

Korea (Democratic People's Republic of)'s Constitution of 1972 with Amendments through 2016, traduite en anglais par le Comparative Constitutions Project. https://www.constituteproject.org/constitution/Peoples_Republic_of_Korea_2016

Kosciejew, M. (2009a). Inside an Axis of Evil Library: A First-Hand Account of the North Korean Dear Leader's Library System (part one). *Feliciter*, 55(4), 167-170.

Kosciejew, M. (2009b). Inside an Axis of Evil Library: A First-Hand Account of the North Korean Dear Leader's Library System (part two). *Feliciter*, 55(5), 207-209.

Kyujanggak Institute for Korean Studies [KIKS]. (s. d.). History. Seoul National University. <http://e-kyujanggak.snu.ac.kr/kiks/main.do?m=01z04>

Lee, C. (2011, 6 décembre). Looted Korean royal texts return home. *The Korea Herald*. <https://web.archive.org/web/20220104094540/http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20111206000810>

Lee, J. H., Hahn, B., Lew, Y. I., Lee, K., & Lee, K. (2024, 19 novembre). « Korea ». Dans *Encyclopædia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Korea>

Lee, K. (1984). *A New History of Korea* (Traduction de E. W. Wagner & E. J. Shultz). Harvard University Press. (Ouvrage original publié en 1967)

Mack, B. (2013, 26 juillet). Behind the curtain. *Deutsche Welle*. <https://www.dw.com/en/a-rare-glimpse-into-north-korea/a-16977796>

Morillot, J., et Malovic, D. (2016). *La Corée du Nord en 100 questions*. Tallandier.

Mupawaenda, O. T. (1987). A Zimbabwean librarian visits North Korea. *Information Development*, 3, 44-45. <https://doi.org/10.1177/026666698700300108>

North Korea country profile. (2011a, 12 octobre). *BBC News*. <https://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-15256929>

North Korea names Kim Jong-un army commander. (2011b, 31 décembre). *BBC News*. <https://www.bbc.com/news/world-asia-16370671>

Norton, C. J. (2000). The current state of Korean paleoanthropology. *Journal of Human Evolution*, 38(6), 803-825. <https://doi.org/10.1006/jhev.1999.0390>

Pateman, J. et Pateman, J. (2021). Kim Il-Sung and socialist public libraries in North Korea. Dans *Public Libraries and Marxism* (p. 71-91). Routledge.

Seok, K. (2009, 17 février). Human Rights in North Korea. *The Korea Times*. <https://www.hrw.org/news/2009/02/17/human-rights-north-korea>

Seoul Metropolitan Government [SMG]. (2015, 13 janvier). Namsan Public Library, Korea's first public library. <https://english.seoul.go.kr/namsan-public-library-koreas-first-public-library/>

Song, Y.-S. (2019). A glimpse into academic and research libraries in North Korea:

Collaboration to bridge societies. *College & Research Libraries News*, 80(2), 82-86.
<https://doi.org/10.5860/crln.80.2.82>

South Hamgyong Sci-Tech Library. (2018, 2 avril). *North Korean Economy Watch*.
<http://www.nkeconwatch.com/2018/04/02/south-hamgyong-sci-tech-library/>

Yu, W., Lee, J. H., Hahn, B., Lew, Y. I., et Lee, C. (2024, 25 juin). « North Korea ». Dans
Encyclopædia Britannica. <https://www.britannica.com/place/North-Korea>

12. Chypre

Jacinthe Paillé, Émilie Paquin, Katrine Couvrette, Geneviève Gauthier

I. Profil du pays

Une île paradisiaque située en méditerranée à quelques dizaines de kilomètres des côtes syriennes et turques, un territoire déchiré en deux par la convoitise : Chypre. La partie nord contrôlée par les Turcs, qui l'ont déclarée République turque de Chypre du Nord, compte un tiers du territoire. La partie sud, les deux tiers restants, celle des Chypriotes grecs, a intégré l'Union européenne en 2004. Au centre, une zone tampon où le temps semble s'être arrêté depuis 50 ans, longue de 3 à 8 kilomètres par endroits et faisant la largeur de l'île, est délimitée par des barbelés et surveillée par les Casques bleus de l'ONU non armés. Il est maintenant possible de la traverser en 9 endroits sans encombre depuis 2003 et possible pour les touristes de profiter des charmes de cette île au lourd passé (Chaon, A., 2024).

Le pays compte 920 701 habitants (Eurostat, 2003) sur une superficie de 9253 km carrés. La capitale en est Nicosie avec plus de 300 000 habitants, cette dernière étant séparée en deux par un mur. Toutefois, le 8 mars 2007, la rue Ledra a été réouverte et constitue un point de passage au cœur de la ville (Wikipédia, 2024). Les trois autres plus grandes villes sont Limassol, Larnaca et Paphos (Brouwers, P., 2006). La seule langue officielle reconnue est le grec moderne. Le turc, l'arménien et l'anglais sont également parlés en plus de dialectes locaux du grec et de l'arabe chypriote qui sont utilisés dans les régions rurales plus isolées de l'île (Chevalier, 2023). L'anglais est devenu populaire parmi les jeunes et les immigrants récemment arrivés. La monnaie utilisée est l'euro. Les Chypriotes grecs au sud pratiquent majoritairement le christianisme orthodoxe tandis que les Chypriotes turcs sont musulmans (Brouwers, P., 2006).

2. Histoire

L'histoire de Chypre est riche et complexe. Sur une ligne du temps, on pourrait voir de nombreuses successions de pouvoir. Au départ, peuplée depuis le néolithique, l'île s'est couverte d'une dizaine de cités grecques (Chaon, 2024). Sa situation géographique et ses ressources naturelles, tel le cuivre, attirèrent de nombreux envahisseurs (Raddato, C., 2019). Successivement, elle devint une province romaine et ensuite byzantine. Converties au christianisme, les églises se multiplièrent en l'an 395. D'autres peuples y prirent ensuite le contrôle : les francs (en l'an 1191), les Vénitiens (1489), les Turcs (1571), l'Empire ottoman (1878), les Anglais (après la Première Guerre mondiale). Chaque peuple y apporta un héritage de religions, de culture, d'architecture, de langues.

En 1960, Chypre obtient son indépendance de l'Angleterre. Mais des violences opposèrent les communautés grecques et turques avec chacune leur langue, culture et religion respectives. En 1974, la Grèce souleva un coup d'État et la Turquie envoya son armée en riposte. De nombreuses migrations de familles eurent lieu, les Chypriotes grecs du Nord se dirigèrent vers le sud et les Chypriotes turcs se déplacèrent au nord. Cette période fut douloureuse et destructrice. Après un cessez-le-feu, les deux Républiques furent créées.

Sur les cartes en ligne comme celle de Google, on peut même observer la zone tampon délimitée par des pointillés blancs qui traversent la totalité de l'île. Depuis 2003, des points de passage ont été ouverts, mais la rancœur des Chypriotes y demeure. La nouvelle génération semble plus ouverte à une réconciliation tandis que ceux qui ont vécu ces conflits ne peuvent l'envisager (Chaon, 2024).

2.1. Histoire des bibliothèques de Chypre

Tout comme l'histoire de Chypre, l'histoire des bibliothèques de Chypre est riche et tumultueuse. Dans un pays en guerre où de nombreux changements de pouvoir ont eu lieu, l'évolution des bibliothèques s'en est trouvée affectée. Son histoire sur l'île débute dans l'Antiquité, où dans la cité grecque de Soli, une des premières bibliothèques a été administrée par des prêtres du temple. Dans l'ère byzantine et au Moyen Âge, les bibliothèques étaient situées dans les églises et les monastères. Puis, pendant les trois

siècles dirigés par l'Empire ottoman (1571-1878), les bibliothèques ont été détruites et les églises transformées en mosquées (BBF, 2004).

Le 18^e siècle marqua un renouveau avec la création de la Bibliothèque de l'archevêché et la fondation de la Bibliothèque ottomane par le sultan Mahmut II (1734-1839) (BBF, 2004).

En 1927 fut créée la Bibliothèque publique de Chypre, qui est l'actuelle Bibliothèque de Chypre, la bibliothèque nationale (Ministère de l'Éducation, des Sports et de la jeunesse, 2024). Ce fut une initiative de Sir Ronald Storrs, gouverneur de l'île, qui était à ce moment une colonie britannique. Son fonctionnement fut dirigé par la municipalité jusqu'en 1954 (BBF, 2024).

Avec la loi sur la bibliothèque publique chypriote résolue en 1968, la bibliothèque est devenue sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de la Culture et, après 1974, la bibliothèque est retournée à ses locaux d'origine dans le bastion D'Avila. La Bibliothèque de Chypre a été créée en vertu de la loi de 1987 sur les bibliothèques de Chypre (Cyprus Ministry of Education, Sport and Youth. (s. d.-a)).

3. Types de bibliothèques

3.1. Universitaire / De référence

Chypre compte de nombreuses institutions d'enseignement supérieur d'où proviennent un très grand nombre d'étudiants étrangers : Université de Chypre, Université de Nicosie, Université européenne, Université Frederick, etc. Ces institutions abritent plusieurs bibliothèques académiques : la Bibliothèque de l'Université de Chypre (1992), la Bibliothèque de l'Université européenne de Chypre (1961), la Bibliothèque de l'Institution internationale de *management* de Chypre (1990), la Bibliothèque de l'Université européenne de Lefke (1990) ou encore la Bibliothèque universitaire de la Méditerranée orientale (1979), pour n'en nommer que quelques-unes (*World Guide to Libraries*, 2021a, 2021b, 2021c, 2021d, 2021e). Les bibliothèques universitaires (académiques) fonctionnent sur une base de fonds privés et de fonds publics (Giannakopoulos et al., 2014). Tout comme les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires relèvent du système d'éducation de Chypre, celui-ci influencé par la tradition anglo-saxonne, ce qui fait en

sorte que les bibliothèques sont des institutions fortement valorisées dont l'utilité n'est pas à démontrer (Giannakopoulos et al., 2014).

Les plus récentes statistiques de l'IFLA, datées de l'année 2016, recensent 44 bibliothèques universitaires (2016). Ces bibliothèques se donnent pour mission de « créer un système d'information documentaire de qualité » (Katsirikou, 2013, p.74) ainsi que d'offrir à leur communauté universitaire (étudiants, enseignants et chercheurs) des « services innovants » (Katsirikou, 2013, p.74). Le libre accès aux savoirs et aux connaissances est une valeur partagée par l'ensemble d'entre elles (Katsirikou, 2013). Cette valeur se reflète notamment dans leur volonté d'ouvrir leurs portes 24h sur 24 et par la mise en place de bibliothèques numériques, afin de permettre la consultation de leurs documents en tout temps (Katsirikou, 2013). Les bibliothèques universitaires fournissent toutes un accès à Internet, ce qui vient renforcer leur valeur commune d'accessibilité, considérant que 75.9% de la population de Chypre, et non son ensemble, utilise l'Internet (IFLA, 2016). Les collections des bibliothèques universitaires rassemblent des documents et des supports variés, allant de l'imprimé au numérique, de la collection virtuelle aux documents audiovisuels. En 2016, les bibliothèques universitaires de Chypre comptaient 54 890 usagers, 382 577 visites sur place, 177 471 prêts physiques et 447 262 prêts électroniques (IFLA, 2016).

3.2. Municipale

Considérant la population de Chypre en 2024 (1,363,292 habitants), le nombre de bibliothèques municipales est assez important (27), mais leur situation géographique sur l'île est surtout concentrée dans la région de la capitale de Nicosie et le sud du pays (partie grecque) (IFLA, 2016). Cette carte de l'IFLA donne d'autres informations, telles que le nombre total de bibliothèques à Chypre (252), dont 177 seulement ont accès à l'Internet. De ce nombre, on compte 13 bibliothèques municipales qui ont un accès, ce qui les rend moins fonctionnelles que les bibliothèques scolaires, avec 93 d'entre elles ayant accès. Dans toute l'île, on compte 28 personnes employées à temps plein dans les bibliothèques municipales. Cette statistique date de 2016, alors il est possible (et souhaitable !) que ce nombre ait évolué depuis.

Les bibliothèques municipales de Chypre ont le 3e plus grand nombre d'abonnés avec 20,409 (après les bibliothèques académiques et scolaires). Cependant, ces nombres sont difficiles à comparer, car certains sont de 2016 et d'autres de 2018. Pour ce qui est

des visites en personne en bibliothèque publique, on compte 52,575 visites en 2016, en 2e place après les visites en bibliothèques académiques (382,577 visites). Enfin, le nombre d'emprunts de documents physiques est aussi en 2e place après les bibliothèques universitaires avec 53,803 emprunts en 2016.

Alors que les bibliothèques universitaires sont financées par les institutions dans lesquelles elles se trouvent, les bibliothèques municipales dépendent du financement de leur municipalité, ce qui pourrait expliquer que les bibliothèques situées dans des petites villes n'aient pas d'accès Internet. Certaines ont un site Internet. Par exemple, sur le site d'une des bibliothèques municipales qu'on peut trouver sur la *Library Map of the World* de l'IFLA, la Municipal Library of Larnaca, on peut trouver un lien vers le catalogue, permettant une recherche (on peut y trouver, par exemple, la version grecque de *The Silent Patient* de l'auteur chypriote Alex Michaelides (voir la section « Autres informations » de ce travail). On peut changer la langue pour l'anglais, ce qui donne accès à une foule d'informations, comme les heures d'ouvertures de la bibliothèque (d'octobre à mai : lundi, mercredi et jeudi, de 7h45 à 14h et de 15h30 à 18h ; mardi de 7h45 à 14h15 ; et vendredi et samedi de 9h à 13h15 ; en été et au mois de septembre, les heures sont plus limitées. La bibliothèque n'est pas ouverte le dimanche). On peut lire que la bibliothèque contient 54,000 ouvrages en grec, anglais, finnois, roumain et tchèque.

La Cyprus Library, qui est aussi considérée comme la bibliothèque nationale, a comme mission de « protéger et promouvoir le matériel produit à Chypre ou au sujet du pays » (traduction libre ; CLN, s.d.) Le site peut être visualisé en grec ou en anglais, ce qui facilite la recherche d'informations. On peut y emprunter 3 items pour 21 jours, et on peut renouveler pour une autre période de la même durée. Il y a un système de prêts entre bibliothèques, mais l'utilisateur doit payer les coûts de renvoi de l'item emprunté à la bibliothèque d'origine. Dans la section « Événements » du site, on peut lire que l'équipe de la Cyprus Library a participé au « Transcribathon Europeana 1914-1918 » et a été une des équipes gagnantes. L'événement, qui a eu lieu à Nicosie en 2018, consistait à transcrire et annoter des documents spécifiques de la Première Guerre mondiale. Enfin, la collection d'ouvrages de cette bibliothèque comprend des ouvrages majoritairement en grec et en anglais, et quelques autres en turc, français et allemand. Les ouvrages sont classés avec le système de classification décimal Dewey (Cyprus Ministry of Education, Sport and Youth. s. d.-b).

3.3. Scolaire

L'information sur le système éducatif de Chypre se retrouve sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale, des Sports et de la jeunesse (2024). Il y est question des devoirs, de l'horaire, des uniformes et de tout ce qui peut être utile pour les parents avant l'entrée à l'école de leurs enfants. Pour les devoirs, il est mentionné qu'il est d'une grande importance que dès la première année, les parents doivent soutenir adéquatement leur enfant n'ayant pas acquis la capacité de lecture. Cependant, peu d'informations concernent précisément les bibliothèques scolaires. Les parents peuvent inscrire leur enfant dans une école publique ou une école privée. C'est après avoir déterminé l'école choisie que l'on peut retrouver de l'information plus précise, mais au compte-goutte concernant les bibliothèques sur les sites Internet des écoles. Certains établissements exposent des photos et des activités de leur bibliothèque.

Tout comme le Türk Maarif College, une école secondaire publique située dans le cœur de Nicosie, où un club de lecture est organisé pour les élèves de 6e, 7e, 8e et 9e années chaque mois à la bibliothèque du collège (Türk Maarif College, 2023). Ce club de lecture a pour objectif de former des jeunes à être bien outillés, capables de lire, d'effectuer des recherches, de se questionner et de penser de manière critique.

Certaines écoles privées décrivent en détail leur bibliothèque telle que l'école primaire de la Ted North Cyprus College située également à Nicosie (Ted North Cyprus College, 2024). La collection variée de cette bibliothèque inclut des livres, des périodiques, du matériel de recherche et des documents audiovisuels. La collection est constamment mise à jour selon les besoins. Cette bibliothèque joue un rôle important dans le programme éducatif, elle répond aux besoins d'information des élèves et aide les enseignants dans leur développement professionnel.

Un autre exemple, The English school of Kerenia (2024) est une école privée située à Kerenia dans le nord de Chypre pour les enfants de 2 à 18 ans. Sa page Facebook montre une bibliothèque bien garnie, avec des étagères adaptées à la hauteur des enfants et des endroits confortables où les heures du conte font partie de leurs activités.

Le ministère de l'Éducation nationale, des Sports et de la jeunesse (Cyprus Ministry of Education, Sport and youth. (s. d-a)) utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour soutenir le processus d'apprentissage. Pour atteindre cet objectif, il fait la promotion des portails en ligne avec des ressources éducatives libres, de l'apprentissage en ligne, de l'apprentissage mixte soutenus par des systèmes de gestion de l'apprentissage, des communautés de pratique en ligne, des programmes et des concours

en milieu scolaire, la participation à des programmes européens et de recherche, la promotion pour un Internet plus sûr et la promotion des innovations liées à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation. Il n'est pas mentionné si ce sont les bibliothécaires scolaires qui s'occupent de ces tâches, ni même si des bibliothécaires sont en poste dans les écoles primaires et secondaires. Il est plutôt question de l'unité des TIC.

L'horaire détaillé des matières enseignées est affiché sous forme de tableau. Cependant, les périodes de bibliothèque n'y sont pas présentes.

3.4. Spécialisées

Il existe une certaine variété de bibliothèques qui sont plus spécialisées, souvent associées et gérées par des institutions plus importantes. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs réservées à une communauté plus limitée, et ne sont pas toutes accessibles au grand public (IFLA, 2024). Selon le Réseau des bibliothèques de Chypre (*Cyprus Libraries Network* en anglais) (2024), on peut en retrouver quatre grandes catégories : les bibliothèques communautaires, gouvernementales, ecclésiastiques et théologiques, et scientifiques. Voici plus en détail en quoi chaque catégorie consiste.

Les bibliothèques communautaires sont similaires à des bibliothèques municipales, mais sont peu ou pas gérées par une autorité gouvernementale. C'est plutôt, comme son nom l'indique, géré par une collectivité régionale. Des bibliothèques spécialisées, c'est celle qui est la plus généraliste, car les thèmes qu'elle aborde sont très variés. L'aspect spécifique se spécifie par sa portée géographique, qui se limite souvent au contenu produit ou reçu par les membres de la communauté. Sept bibliothèques dites « communautaires » sont répertoriées dans l'Union Catalogue (CLN, s.d.).

Les bibliothèques gouvernementales ne regroupent pas uniquement les bibliothèques des divers ministères. On compte aussi dans cette catégorie les bibliothèques liées aux services des sociétés d'État comme la presse ou les services policiers, et allant jusqu'à y inclure la Cour suprême. Une bonne partie sont associées à des services juridiques ou à la protection des droits de la personne, et compte souvent autant d'ouvrages consultables en rayon que de documents d'archives (CLN, s.d.). La base de données des bibliothèques gouvernementales du CLN compte un peu plus d'une vingtaine d'établissements (2024).

Les bibliothèques ecclésiastiques ou théologiques sont des bibliothèques centrées sur les ouvrages traitant de religion. À Chypre, ces bibliothèques répertorient majoritairement de la documentation abordant la branche orthodoxe du christianisme. C'est après tout

l'une des religions les plus pratiquées du pays (voir section « Profil du pays »). On peut classer ce type de bibliothèque dans d'autres catégories de bibliothèques, dépendamment de leur institution hôte. Elles font partie de centres culturels, d'écoles religieuses ou d'institutions religieuses comme des églises et des monastères orthodoxes. Six sont répertoriées dans le CLN (CLN, s.d.).

Les bibliothèques scientifiques sont généralement centrées sur la recherche, mais ne dépendent pas d'institutions de recherche comme avec les bibliothèques universitaires. Les domaines peuvent varier : la médecine, l'archéologie, l'histoire, l'art visuel, etc. (Katsirikou, 2013). Il arrive souvent que l'on retrouve dans ces bibliothèques autant des livres que des archives, comme c'est le cas par exemple avec le *Centre of Visual Arts and Research* (CVAR, 2022). Un cas particulier est celui de la bibliothèque d'hôpital, en anglais *The Health Sciences Library*. Les collections de cette bibliothèque sont utilisées par les spécialistes en médecine (pratiquants et chercheurs) (CLN, s.d.). La bibliothèque est située à l'hôpital général de Nicosie, mais elle dessert aussi les trois autres hôpitaux nationaux du pays, soit à Larnaca, à Limassol et à Paphos. Fait intéressant : en 1999, un projet collaboratif de numérisation et d'indexation entre la *Spencer S. Eccles Health Sciences Library* de l'université d'Utah aux États-Unis et le *Middle Estearn Cancer Cortisum* a permis de rendre accessible plus facilement la documentation de cette bibliothèque, particulièrement les ouvrages traitant du cancer (Arlitsch, Gregory et Lombardo, 2000).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Selon les données de l'IFLA (2016), il n'y a pas de programmes d'instruction en sciences de l'information et il n'y a pas de qualifications professionnelles requises pour exercer le rôle de bibliothécaire à Chypre. Considérant l'absence de données sur le cadre éducatif des sciences de l'information (programmes de cycles supérieurs en sciences de l'information), nous nous sommes penchées sur l'éducation des bibliothécaires de Chypre et sur les programmes d'enseignement aux compétences informationnelles offerts par les bibliothèques universitaires.

D'où proviennent les bibliothécaires professionnels-les de Chypre ? Où ont-ils-elles étudié ? Quel est leur profil académique ? Selon Korobili, Malliari et Christodoulou (2008), qui ont réalisé une enquête en Grèce et à Chypre (*TQM Unit of Greek Academic Libraries*, 2006), la majorité des professionnels des bibliothèques universitaires ont un diplôme issu

de départements spécialisés en bibliothéconomie et en sciences de l'information d'un institut d'enseignement technologique[1]. Il a été également relevé qu'un certain nombre d'entre eux possèdent un diplôme d'études supérieures en *Learning Information Services* (LIS) (Korobili et al., 2008). Puisque ces départements et programmes n'existent pas à Chypre, nous devons spéculer que les répondants chypriotes de l'enquête ont étudié à l'extérieur de leur pays. Giannakopoulos, Koulouris et Kokkinos (2014) mentionnent à ce propos dans *Libraries in Crisis : A Glimpse over Greece and Cyprus* que les professionnels de l'information de Chypre sont formés dans des écoles de bibliothéconomie grecques. Cette supposition est confirmée par Antonis Maratheftis dans *Bibliotheken in Zypern* : les bibliothécaires de Chypre reçoivent leur formation en Grèce ou ailleurs en Europe, au Royaume-Uni ou aux États-Unis (2008).

Quant à l'enseignement des compétences informationnelles, on retrouve dans les bibliothèques universitaires de Chypre des programmes d'enseignement, des cours et des tutoriels en ligne sur les compétences informationnelles. Est-ce que beaucoup de bibliothèques universitaires offrent ces programmes ? Il est difficile de le dire. En fait, il existerait peu de ces programmes d'éducation aux compétences informationnelles et une certaine forme d'instruction sur l'utilisation des ressources de la bibliothèque. Selon Korobili, Malliari et Christodoulou (2008), il y aurait une préoccupation des professionnels des bibliothèques à l'égard des espaces et des budgets, plus que sur l'éducation des compétences informationnelles : on souhaite des espaces mieux équipés, des budgets et des ressources humaines plus importantes. Il y aurait moins de considération pour l'enseignement ou même sur la nécessité chez les professionnels de posséder les qualifications requises en compétences informationnelles (Korobili et al. 2008). Un certain nombre de professionnels seraient autodidactes et peu d'entre eux sont assignés à l'enseignement des compétences informationnelles. Peu d'attention y est accordée. Le système bibliothéconomique du pays ne met pas l'emphase sur la préparation des étudiants aux compétences informationnelles. Korobili, Malliari et Christodoulou (2008) notent l'importance d'adopter un programme d'éducation continu à cet effet. Il est primordial pour les professionnels des bibliothèques de développer une littératie informationnelle et de s'impliquer dans ces programmes auprès de la communauté universitaire, ce qui semble être davantage la norme pédagogique aux États-Unis et en Europe (Korobili et al. 2008).

Malgré tout, fait intéressant, la bibliothèque de l'Université de Chypre démontre un intérêt pour l'éducation des sciences de l'information avec la création de la base de données *E-Viva* qui s'adresse aux étudiants et professionnels de l'information, aux bibliothécaires, archivistes et chercheurs. Née de l'absence d'une base de données

nationale sur les sciences de l'information, E-Viva sert de support aux scientifiques de la discipline (Tsimpoglou et al., 2014). Acronyme de *Ellinike Vivliothikonomike Vase*, E-Viva a pour mission de recueillir et de donner libre accès à l'ensemble de l'information scientifique produite et publiée par des professionnels de Grèce et de Chypre sur les sciences de l'information et sur les bibliothèques hellénistiques : textes de conférences, thèses de doctorat, articles, chapitres de livres, etc. E-Viva fonctionne donc sur le principe de l'*open access*. Elle couvre les documents publiés de ces deux pays depuis 1960 (Tsimpoglou et al., 2014). En janvier 2014, E-Viva comptait 2 772 documents dont 254 provenaient de Chypre (Tsimpoglou et al., 2014). Notons que beaucoup de ces documents sont publiés en grec, moins en anglais.

5. Associations de bibliothèques

Considérant le fait que Chypre ne requiert aucune formation pour ses bibliothécaires, il n'est pas surprenant de ne retrouver que quelques associations en lien avec le domaine, même si la tendance veut que cela change. La plus récente est sans doute le Cyprus Libraries Consortium (CLC). Comme bien des ressources que nous avons trouvées pour ce travail, le site est en grec, ce qui limite l'utilisation du site et l'information récoltée (2024). Le site de l'IFLA offre un peu plus d'informations. On peut lire que le CLC négocie avec les vendeurs pour des ressources électroniques pour les 7 bibliothèques universitaires du pays. On y retrouve aussi la National Association of Librarians – Information Scientists (CALIS), qui a comme mission de « défendre les intérêts des bibliothèques en tentant de convaincre toutes les institutions que toutes les bibliothèques devraient engager des professionnels » (ma traduction, IFLA, 2016). Sur le site de l'association, on peut voir en premier plan des offres d'emplois pour des postes de bibliothécaires, dont deux rédigées en anglais (la majorité du site est en grec). Le premier poste est pour un bibliothécaire de liaison à la recherche, et spécifie que les candidats devraient avoir un baccalauréat ou une maîtrise en sciences de l'information, en plus de posséder d'excellentes habiletés de communication en anglais et en grec. Du site de CALIS, on peut accéder à un lien vers The European Library (<https://www.theeuropeanlibrary.org/>), qui est un portail en ligne donnant accès aux ressources des 48 bibliothèques nationales de l'Europe et de bibliothèques nationales de recherche, dont la Cyprus Library.

Enfin, certaines bibliothèques de Chypre sont membres de l'IFLA : la Cyprus Health Science Library, la Nicosia General Hospital Library et la bibliothèque de Chypre (Cyprus

Library). Le congrès annuel 2019 de l'IFLA s'est tenu à Athènes en Grèce, et un des membres du comité national grec était M. Panagiotis Themistokleous, bibliothécaire à l'Open University of Cyprus et président de CALIS (IFLA, 2019).

6. Cadre législatif

L'absence de programme de formation et la présence limitée d'associations professionnelles dans le domaine peuvent s'expliquer en partie par le fait que selon l'IFLA, il n'existerait pas de lois ni de règlements à l'échelle nationale pour gérer ces institutions, malgré que la plupart des bibliothèques sont gérées ou soutenues par le ministère de l'Éducation nationale, des Sports et de la jeunesse (IFLA, 2016). En général, l'information juridique, qu'elle existe ou non, est relativement difficile à obtenir si on ne comprend pas le grec, puisque la plupart des codes de lois ne sont plus officiellement traduits en anglais depuis les années 70 (Grossman, 2024). Il existe cependant la base de données *CyLaw*, dans lequel on peut rechercher tous les projets de loi passés dans le pays. Par contre, étant donné que Chypre fait partie de l'Union européenne, certaines directives en lien avec les sciences de l'information s'appliquent conjointement en complément de son cadre juridique.

La bibliothèque nationale de Chypre possède sa propre loi, indiquant comment elle devrait être gérée et indiquant les comportements de chacun face à la bibliothèque. Elle relève de la constitution du pays de 1959. Le chapitre 48 de la loi y est dédié (Gouvernement de Chypre, 1959). On n'en fait pas mention dans cette loi, mais la bibliothèque nationale, tout comme BANQ au Québec fait office d'institution de conservation pour les documents soumis au dépôt légal, si ce n'est pas pris en charge par *the Press and Information Office*, branche du ministère des Affaires intérieures. Les détails du dépôt légal se retrouvent plutôt dans la « loi de la presse » (*The Press Law*, (145/1989) tel qu'amendé) dans les articles 27 à 31. Les éditeurs se doivent de déposer au ministère les trois meilleures copies imprimées des ouvrages, ainsi que les documents complémentaires qui les accompagnent (cartes géographiques, images, etc.). Deux seront conservées et protégées, tandis que la troisième copie sera accessible pour diffusion. Ils doivent déposer les documents plus tard un mois après leur publication officielle sous peine d'amende (IFLA, 2016 ; Gouvernement de Chypre, 1989).

Autre loi digne de mention : la loi sur la propriété intellectuelle de 1976 (*Law on Intellectual Property and Related Rights of 1976* (59/1976)), autrement dit, l'équivalent du

droit d'auteur. Elle a été révisée pour la dernière fois en 2022. Tout comme au Canada, 70 ans après le décès du ou des créateurs, une « œuvre » entre dans le domaine public et peut être réutilisée. Il existe cependant des exceptions particulières dans le cas des bibliothèques ou toute institution qui veut utiliser les documents à des buts non lucratifs de diffusion et de recherche (article 7 (2), 2022). On peut aussi inclure dans les exceptions l'apport du traité de Marrakech, qui permet la reproduction pour adapter une œuvre à une clientèle ayant des difficultés à lire les textes imprimés. Finalement, si on reste sur les ententes internationales, Chypre doit aussi se conformer au droit d'auteur de l'Union européenne (directive (UE) 2019/790), qui amène une nouvelle distinction concernant la préservation et l'utilisation non commerciales des données et des textes numériques (IFLA, 2016).

7. Information complémentaire/particularités

7.1. Littérature

Qui parle bibliothèque parle lecture, et nous avons pensé jeter un coup d'oeil sur des auteurs.es connus.es provenant de Chypre. Nous avons été surprises de découvrir que l'auteur de thrillers psychologiques Alex Michaelides est né et a grandi à Chypre (Alex Michaelides, 2022). Sa mère est anglaise et son père est un Grec-Chypriote. Sur son site web, on peut lire qu'Alex a été grandement influencé par les romans d'Agatha Christie, et aussi par les mythes grecs, qui sont très présents dans la culture de Chypre. Son premier roman, *The Silent Patient* (2019), a passé un an sur la liste des best-sellers du New York Times et a été vendu dans plus de 50 pays. Son plus récent livre, *The Fury* (2024), fait partie de la liste des « Best Mystery & Thriller Books of 2024 » de la chaîne de librairies Barnes & Noble.

7.2. Limassol International Book Fair

Du 22 au 24 novembre 2024 avait lieu la 3e édition du Limassol International Book Fair, un salon du livre ayant pour but de rassembler les gens de l'industrie du livre (et de stimuler

l'industrie) dans la ville de Limassol, une « immense station balnéaire » appelée Lemesos par les Chypriotes (Guide Évasion : Chypre, 2023, p. 162). En 2022, 10,000 personnes ont participé à plus de 200 événements (1st edition of the Limassol International Book Fair, 2024).

7.3. Fairy Tale Museum

L'île de Chypre regorge de musées de toutes sortes, comme le Musée d'art byzantin de Nicosie, ou encore le Musée archéologique de Larnaca. Mais pour un peu de « plaisir insolite » (*Fairy Tale Museum*, 2017), on retrouve le Fairy Tale Museum à Nicosie. Cette institution a vu le jour en 2017 et vise à « préserver et promouvoir les contes de fées, légendes, mythes et traditions de Chypre, de la Grèce et d'ailleurs dans le monde » (*Fairy Tale Museum*, 2017). On y retrouve, dans une « grande bibliothèque », des livres rares, des expositions interactives pour les enfants et des œuvres d'art. La page Facebook, en anglais, annonce des ateliers de théâtre pour enfants, un prix littéraire, etc. Le site web du musée est en grec, mais est visuellement très beau : <https://www.fairytalemuseum.org.cy/>

8. Références bibliographiques

1st edition of the Limassol International Book Fair. (2024). Limassol International Book Fair. <https://limassolbookfair.com/en/>

Alex Michaelides. (2022). Alex Michaelides.

<https://www.alexmichaelides.com/>

Book club. (2023). Turk Maarif College. <https://turkmaarifkoleji.org/en/kitap-kulubu/>

Brouwers, P. (2006). Chypre, Le soleil d'Aphrodite. DVD Guides.

Cervellin-Chevalier, I., & Bathendier, S. (2023). *Guide évasion : Chypre*. Hachette Livre.

Chaon, A. (2024, juillet). Chypre, une île deux destins. *Géo*. No 545. p.114-130

Chevalier, Laurent. (2023). *Langue officielle*.
<https://www.langueofficielle.com/chypre/>

Cyprus International Institute of Management, Cyprus. (2021-a) Dans *World Guide to Libraries*. De Gruyter, <https://www.degruyter.com/database/WGTL/entry/L38814/html>

Cyprus Libraries Consortium (CLC). (2024). <https://clc.cut.ac.cy/>

Cyprus Libraries Network (CLN). (s. d.). <https://libraries.gov.cy/index.php/en/>

Cyprus Ministry of Education, Sport and youth. (s. d.-a). *Citizens Information Service*. Web Services and Communication.
https://www.moec.gov.cy/expiretisi_politi/en/index.html

Cyprus Ministry of Education, Sport and youth. (s. d.-b). *Cyprus Library. Design and Development by Web Services and Communication*.
<https://www.cypruslibrary.gov.cy/index.php/en/kypriaki-vivliothiki/istoriko>

Eastern Mediterranean University: Gazi Mağusa, Northern Cyprus. (2021-b) Dans *World Guide to Libraries*. De Gruyter.
<https://www.degruyter.com/database/WGTL/entry/L32124/html>

European University Cyprus, Cyprus. (2021-c). Dans *World Guide to Libraries*. Berlin, Boston: De Gruyter. <https://www.degruyter.com/database/WGTL/entry/L38813/html>

European University of Lefke: Lefke, Cyprus. (2021-d) Dans *World Guide to Libraries*. De Gruyter. <https://www.degruyter.com/database/WGTL/entry/L38812/html>

Eurostat (2024, 14 décembre). *Country facts*. Eurostat, an official website of the European Union. <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/countryfacts/>

Fairy Tale Museum. (2017, 23 novembre). Atlas Obscura.
<https://www.atlasobscura.com/places/fairy-tale-museum>

Giannakopoulos, G., Koulouris, A., et Kokkinos, D. (2014, 25 août). *Libraries in Crisis: A Glimpse over Greece and Cyprus*. *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, 147, 411-417. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.07.121>

Gouvernement de Chypre. (1959). *Cyprus Public Library – Chapter 48 of the laws*. CyLaw. <http://www.cylaw.org/nomoi/arith/CAP048.pdf>

Gouvernement de Chypre. (1989). *The Press Law of 1989 (145/1989)*. CyLaw. http://www.cylaw.org/nomoi/enop/non-ind/1989_1_145/full.html

Gouvernement de Chypre. (2022). *The Copyright and Related Rights Law* (59/1976). CyLaw. http://www.cylaw.org/nomoi/enop/non-ind/1976_1_59/full.html

Grossman, A. (2024, novembre). Finding the Law of the Micro-States and Small Jurisdictions of Europe. *GlobaLex*, New York University School of Law. <https://www.nyulawglobal.org/globalex/microstates1.html#republic-of-cyprus-%CE%BA%CF%85%CF%80%CF%81%CE%B9%CE%B1%CE%BA%CE%AE%CF%82-%CE%B4%CE%B7%CE%BC%CE%BF%CE%BA%CF%81%CE%B1%CF%84%CE%AF%CE%B1%CF%82-k%C4%B1br%C4%B1s-cumhuriyeti>

IFLA (2016). Cyprus. *Library Map of the World*. <https://librarymap.ifla.org/countries/Cyprus>

« La bibliothèque de Chypre ». (2024). *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), no 4, 5-6. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-04-0005-001>

Library. (2024). Ted Kuzey Kibris; Ansolon. <https://www.tedkuzeykibris.k12.tr/en/campus/library/>

Library & Research Centre. (s.d.). *The Centre of Visual Arts and Research* (CVAR). <https://cvar.severis.org/en/research-center/>

Lombardo, N. T., Arlistsch, K. et Gregory, J. M. (2000). Cyprus Medical Libraries Project: International Collaboration for Electronic Document Delivery and Full-Text Database Development. *Issues in Sciences and Technology Librarianship*. <http://www.istl.org/00-summer/article3.html>

Katsirikou, A. (2013). Les bibliothèques en Grèce, à Chypre et à Malte. Dans Blin, F. (dir.), *Les bibliothèques en Europe : organisation, projets, perspectives*. (p.61-79). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0061>.

Korobili, S., Malliari, A. et Christodoulou, G. (2008). Information literacy paradigm in academic libraries in Greece and Cyprus. *Reference Services Review*, 36(2), 180-193. <https://doi.org/10.1108/00907320810873048>

Maratheftis, A. (2004). Bibliotheken in Zypern, *Bibliothek Forschung und Praxis*, 28(2), 226-229. <https://doi.org/10.1515/BFUP.2004.226>

McConville, I. (2024, 17 octobre). Best Mystery & Thriller Books of 2024. *B& N Reads*. <https://www.barnesandnoble.com/blog/best-mystery-thriller-books-of-2024/>

Nicosie. (2024, 7 octobre). *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Nicosie>

Raddato, C. (2019, 21 mars). Chypre Ancienne [Ancient Cyprus: A Travel Guide]. (B. Étienne-Cartwright, Traducteur). *World History Encyclopedia*. <https://www.worldhistory.org/trans/fr/2-1351/chypre-ancienne/>

Stavridis, S., & Tsimpoglou, F. (2012). EFQM in Academic Libraries: the Application of a Quality Management Model at the University of Cyprus Library. *Liber Quarterly: The Journal of European Research Libraries*, 22(1), 64-77. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/efqm-academic-libraries-application-quality/docview/1520332416/se-2>

The English School of Kyrenia. (2024, 26 novembre). *Publication de The English School of Kyrenia* [Page Facebook]. <https://www.facebook.com/photo?fbid=1127201202746030&set=pcb.1127202449412572>

Tsimpoglou, F., Koukounidou, V. V. et Sakka, E. K. (2014). E-ViVa, the national Hellenic fulltext database on Librarianship and Information Science. *Program: electronic library and information systems*, 48(4), 383-393. <https://doi.org/10.1108/PROG-02-2013-0008>

University of Cyprus, Cyprus. (2021-e) Dans *World Guide to Libraries*. De Gruyter. <https://www.degruyter.com/database/WGTL/entry/L32288/html>

World Library and Information Congress (IFLA WLIC 2019). (2019). IFLA. <https://2019.ifla.org/congress-information/greece-national-committee/>

[1] Notons par ailleurs que cette enquête se penche également sur des professionnels de Grèce (pourcentages des répondants grecs n'est pas connu).

13. Géorgie

Laurence Destroismaisons, Gabrielle Girard, Roxanne Migneault, Élisabeth Pouliot, Emmanuelle Villa

Profil du pays

Tirant ses racines mythologiques et géographiques des royaumes de Colchide et de Kartli-Ibérie, la Géorgie est un pays transcontinental de près de cinq millions d'habitants (CIA, 2024). Reposant principalement sur l'agriculture et l'exploitation minière, « le pays des Amazones » est situé sur la côte est de la mer Noire faisant de la Géorgie un pays du Moyen-Orient, divisé entre l'Europe et l'Asie (CIA, 2024). L'approbation du pays comme candidat de l'Union européenne en décembre 2023 illustre que la Géorgie est plus inclinée vers ses origines occidentales que ses racines orientales (European Commission, 2024).

La Géorgie obtient temporairement son indépendance de l'Empire russe le 26 mai 1918 avant de se retrouver à nouveau sous un régime étranger, l'Union soviétique, le 25 février 1921 à la suite de sa défaite lors de la guerre soviéto-géorgienne (CIA, 2024) (Toria, 2014, p.318). Puis, la République socialiste soviétique de Géorgie obtient une seconde indépendance le 9 avril 1991 après soixante-dix ans sous l'URSS (CIA, 2024). Actuellement, la Géorgie est une république semi-présidentielle divisée en cinq régions géographiques dans lesquelles il existe neuf régions administratives qui excluent la capitale, Tbilissi, et les deux républiques autonomes, soit l'Abkhazie et l'Adjarie (CIA, 2024). La langue officielle du pays est le géorgien (CIA, 2024).

Malgré le statut séculier de la Géorgie établi dans la première constitution de 1921, puis répété dans celle de 1995, la réalité est que l'Église orthodoxe géorgienne (EOG) jouit non seulement d'un statut spécial, mais aussi de privilèges politiques, législatifs, financiers et territoriaux (Chitanava and Gavtadze, 2020, p. 154). En effet, une entente constitutionnelle est même signée par l'état et l'EOG le 14 octobre 2002 alors que les autres communautés religieuses sont privées de s'enregistrer comme organisations légales jusqu'en 2005 (Chitanava and Gavtadze, 2020, p. 156).

Histoire

L'histoire des bibliothèques en Géorgie peut être retracée jusqu'à l'époque du Moyen Âge. La période qualifiée « d'Âge d'or » de la Géorgie médiévale, s'étalant du XI^e au XIII^e siècle, est caractérisée par un fort développement du pays sur le plan politique, économique et culturel. C'est à cette époque que sont fondés plusieurs monastères orthodoxes, devenant rapidement des lieux de culture et de savoirs: les moines y produisent et y conservent des livres à caractère religieux et scientifique (Allen, 1971, p.315). Les églises conservent également de grandes quantités d'ouvrages richement enluminés (Allen, 1971, p. 271). En raison de leur bibliothèque, quelques monastères tels que celui de Ghélati peuvent abriter leur propre académie destinée aux intellectuels (UNESCO, s. d.). Au cours des siècles suivants, les tensions et les guerres entre les Géorgiens et les Mongols, les Turcs et les Perses ralentissent toutefois l'essor culturel au pays (Allen, 1971, p. 316). En 1801, la Géorgie est annexée à l'Empire russe. Quelques décennies plus tard, en 1846, la première bibliothèque publique au pays est fondée à Tbilissi (Johnson, 2013a).

De 1922 à 1991, sous l'URSS, la République socialiste soviétique de Géorgie compte environ 8000 bibliothèques au total, dont 2200 bibliothèques publiques (Johnson, 2013a). Cette époque se caractérise par la centralisation du pouvoir décisionnel au sein du Conseil des bibliothèques de l'URSS ; les bibliothécaires de la République socialiste soviétique de Géorgie sont alors chargés d'implanter les politiques et les procédures émises par le Conseil, leur propre capacité d'action étant extrêmement limitée (Johnson, 2013b, p.131). Une « Bibliothèque républicaine d'État », présente dans chaque République socialiste soviétique, assure la liaison avec Moscou (Johnson, 2013a). La dislocation de l'URSS en 1991 déstabilise toutefois profondément le réseau des bibliothèques de toutes les anciennes Républiques socialistes soviétiques. Ian Martin Johnson s'est attardé aux conséquences de cet événement sur la Géorgie nouvellement indépendante. Les tâches qui étaient jusqu'alors assumées par les organismes centraux, tels que le dépôt légal et la production d'une bibliographie nationale, ne le sont plus (Johnson, 2013b, p.133). Les systèmes de gestion bibliographique, pour leur part, avaient été édifiés à partir des normes et standards soviétiques désormais obsolètes (Johnson, 2013b, p.134). Toujours selon Johnson, les bibliothécaires manquent de ressources à la chute du régime : soudainement privés du financement qu'ils recevaient de Moscou, ils se retrouvent également à devoir exercer un pouvoir décisionnel dont ils n'ont pas eu la responsabilité pendant soixante-dix ans (2013b, p.131). Plusieurs quittent la profession, et le nombre de bibliothèques au pays diminue grandement en raison de manque d'entretien et de financement. Les liaisons

entre les anciennes républiques sont également rompues, privant les bibliothèques géorgiennes de systèmes d'information qui avaient été centralisés ou coordonnés (Johnson, 2013b, p.131).

Depuis l'indépendance du pays, les bibliothèques géorgiennes œuvrent ainsi à une profonde restructuration de leurs activités (Johnson, 2013b, p.142). Cela se concrétise par une collaboration étroite avec des organisations internationales telles que l'ALA, l'IFLA et l'EIFL pour obtenir du financement ainsi que des formations pour les bibliothécaires. Ces démarches visent à moderniser les installations et les équipements des bibliothèques géorgiennes, ainsi que de rendre leurs collections plus accessibles au moyen d'outils numériques (Kranich, 2001).

Types de bibliothèques

Selon un recensement effectué par l'IFLA en 2022, la Géorgie possède 4829 bibliothèques, dont deux bibliothèques nationales, 1998 bibliothèques universitaires, 834 bibliothèques publiques et 1995 bibliothèques scolaires (International Federation of Library Associations and Institutions, 2024).

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale parlementaire de Géorgie (en géorgien: საქართველოს პარლამენტის ეროვნული ბიბლიოთეკა, *sakartvelos p'arlament'is erovnuli bibliotek'a*), à Tbilissi, est une bibliothèque gouvernementale sous la tutelle du Parlement de Géorgie. C'est le dépôt principal de livres de Géorgie (Wikipedia, 2024a). Dû à l'histoire mouvementée du pays, son nom et sa fonction ont changé à maintes reprises. Tout commence en 1846 lorsque l'Office du gouverneur général de Tbilissi fonde la Bibliothèque publique de Tbilissi (Garibashvili, 2015). L'Association de la bibliothèque privée (Private Associated Library), fondée par Dimitri Kipiani, a fait don de ses collections à la Bibliothèque en 1848 et en 1851, dû à l'augmentation du nombre de documents de sa collection, un nouvel immeuble a été construit pour l'abriter (Wikipedia, 2024a). À partir de 1852, la Bibliothèque devait maintenant recevoir deux copies de toutes les publications du Caucase et en 1859, la collection de la Bibliothèque s'élevait à 13 260 documents en

19 langues différentes (Wikipedia, 2024a). En 1868, la Bibliothèque devient la Bibliothèque Scientifique du musée du Caucase à la suite de la fusion de la Bibliothèque publique de Tbilissi et du musée du Caucase (The National Parliamentary Library of Georgia., s. d.-a). La Bibliothèque fut fermée temporairement en 1914 pour la construction d'un nouvel immeuble (The National Parliamentary Library of Georgia., s. d.-a). En 1923, elle est renommée Bibliothèque publique d'état de Géorgie (The National Parliamentary Library of Georgia., s. d.-a). En 1937, sa principale collection, qui est alors aussi la collection la plus complète de documents nationaux imprimés, vient de la bibliothèque de la Société pour la diffusion de l'alphabétisation chez les Géorgiens qui fut active entre 1880 et 1927 (The National Parliamentary Library of Georgia., s. d.-a). La Bibliothèque change ensuite plusieurs fois de nom : elle devient la Bibliothèque de la République en 1955 jusqu'en 1990, quand elle est alors renommée Bibliothèque Nationale de Géorgie, puis elle obtient son nom actuel le 25 décembre 1996 et est alors nommée Bibliothèque nationale parlementaire de Géorgie (The National Parliamentary Library of Georgia., s. d.-a). Depuis 2006, la Bibliothèque est membre de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) (Garibashvili, 2015). Enfin, en 2023, on estime le nombre de documents à 4,7 millions, dont 3 889 263 en 99 langues étrangères (The National Parliamentary Library of Georgia, s. d.).

Bibliothèque scientifique nationale de la Géorgie

La Bibliothèque scientifique nationale de la Géorgie (en géorgien : ეროვნული სამეცნიერო ბიბლიოთეკა, rovnuli sametsniero bibliotek'a) a été fondée en 1941, mais établie en tant qu'entité juridique dépendante en 2006 à la suite de la fusion entre la Bibliothèque scientifique centrale de l'académie géorgienne des sciences, la Bibliothèque républicaine des sciences et de la technologie, la Bibliothèque du Musée I. Griashashvili et le Centre de traduction de la science et de la technologie. Puis, en 2012, elle a fusionné avec la Bibliothèque I. Javakhishvili de l'université de Tbilissi (Garibashvili, 2015). Elle est considérée comme la plus grosse et l'une des bibliothèques les plus actives en Géorgie avec plus de 4 millions de livres, dont 600 000 sont des publications étrangères, 2,5 millions de journaux, 20 millions de brevets, microfilms, et autres documents (EOSC, s. d.-b). Elle est très développée en ce qui concerne les services numériques dont: un catalogue en ligne, le KOHA ILS qui est libre et « open source »; des services de numérisation; des formations et des ateliers sur la publication académique avec l'« open

access», la gestion de bibliographies et autres; un système «open» regroupant 45 journaux géorgiens et autres (EOSC, s. d.-b). Elle fait aussi partie de l'association EOSC qui a pour but le développement de la science ouverte en Europe (EOSC, s. d.-a).

Bibliothèques universitaires

En Géorgie, les bibliothèques universitaires représentent 41,4% du total des bibliothèques; un pourcentage qui se partage presque, à une décimale près, avec les bibliothèques scolaires selon les statistiques de 2022 (IFLA). Ainsi, bien que les bibliothèques aient été négligées par l'état géorgien et sa population, celles établies dans les sphères de l'éducation ont tout de même réussi à prouver leur importance et survivre aux nombreuses fermetures des années 2000 (Garibashvili, 2015, p. 551, 555).

En 2004, la procédure quant à l'attestation des universités est modifiée par le ministère de l'Éducation et de la Science (MES) étant donné la hausse importante de petites universités dans le pays (Garibashvili, 2015, p.553). Cette nouvelle procédure revisite non seulement les critères pour les établissements d'études supérieures, mais également ceux des bibliothèques affiliées à ces écoles. À la suite de ce processus d'élimination, la Géorgie a réduit le nombre d'universités accréditées d'environ 250 à 100 établissements (Garibashvili, 2015, p.553). À la suite de ces fermetures, il a été remarqué que la qualité et le nombre de services offerts aux étudiants en bibliothèques universitaires ont été améliorés en comparaison aux années précédentes (Garibashvili, 2015, p.553). En effet, les critères ayant subi des modifications concernaient les éléments suivants: le nombre de livres par étudiants, l'accès à des ordinateurs, l'accès à des sites dont la langue était le géorgien et l'accès à des bases de données (Garibashvili, 2015, p.553). De plus, pour conserver leur reconnaissance officielle, les bibliothèques devaient posséder des catalogues électroniques, une superficie permettant l'installation d'espaces collaboratifs comme des salles d'étude, des heures d'ouverture flexibles et, finalement, les bibliothèques devaient posséder les effectifs pour maintenir un personnel permanent (Garibashvili, 2015, p.553).

Entre 2004 et 2012, à la suite du changement de la procédure par le ministère de l'Éducation et de la Science, la plupart des instituts de recherche de Géorgie ont fusionné avec les bibliothèques universitaires restantes (Garibashvili, 2015, p.553). Ces fusions n'apportent pratiquement aucun bénéfice aux institutions de recherche. En réalité, étant donné que les instituts ne sont pas réellement incorporés dans les bibliothèques

auxquelles elles sont rattachées, leurs budgets restent distincts des bibliothèques universitaires et sont, donc, modestes (Garibashvili, 2015, p.553).

Actuellement, les bibliothèques universitaires de la Géorgie ont des catalogues en ligne (connus sous le terme OPACs) qui doivent respecter le standard MARC21 (Garibashvili, 2015, p.553). Les universités offrent également l'accès aux ressources électroniques, notamment avec l'abonnement consortium de l'EIFL, ou *l'Electronic Information for Libraries* (Garibashvili, 2015, p.554). Certaines universités décident plutôt de s'abonner à certains fournisseurs directement (Garibashvili, 2015, p.554).

Bibliothèques publiques

Comme mentionné précédemment, plusieurs bibliothèques en Géorgie ont fermé dans les années 2000, notamment en 2007 et en 2008 (Garibashvili, 2015, p.551). En 2004, il était possible de dénombrer deux mille bibliothèques publiques qui possédaient plusieurs divisions (Garibashvili, 2015, p.552). Ces bibliothèques possédaient plus ou moins les mêmes collections, mais les efforts et les ressources investis dans leurs effectifs, leurs services ainsi que l'avancement et l'acquisition des technologies informatiques n'étaient vraisemblablement pas les mêmes (Garibashvili, 2015, p.552). En effet, en 2004, de cinq à sept bibliothèques offraient l'accès à l'internet (Garibashvili, 2015, p.552). Il est évident que la modernisation des infrastructures et des ressources pour une telle quantité de bibliothèques était impossible, surtout lorsque l'on considère que la plupart de ces bibliothèques désuètes se situaient dans les parties rurales de la Géorgie (Garibashvili, 2015, p.551). En 2007, le gouvernement géorgien décide de se départir de leur responsabilité quant à « l'administration, le financement et le développement des bibliothèques publiques [traduction libre] » (Garibashvili, 2015, p.551). Dorénavant, ces responsabilités coûteuses sont sous la gouverne des autorités locales, excepté l'observation et l'offre de recommandations qui dépend du ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale parlementaire (Garibashvili, 2015, p.551). Ainsi, il n'est pas surprenant qu'au cours des années suivantes, seulement cent cinquante bibliothèques publiques continuent leurs activités (Garibashvili, 2015, p.551).

En 2014, on note une nette amélioration chez les bibliothèques publiques ; entre autres, les bibliothèques sont rénovées, elles acquièrent des ordinateurs et se procurent l'accès à l'internet et à des catalogues électroniques (Garibashvili, 2015, p.552). Le projet « Creation of the Mediathek of the National Archives of Georgia » voit le jour en 2013 «

dans le cadre de l'UNESCO Participation Program [traduction libre] » (National Archives of Georgia, s. d.). Ainsi, une « médiathek » est établie au Central Audio-Visual and Film Archive, à Tbilissi (National Archives of Georgia, s.d.). En 2014, le programme Beyond Access (financé par IREX) développe un projet avec l'aide de l'Agence du développement des services publics, la Georgian Libraries Association (GLA) et l'Institute for Development of Freedom of Information (IDFI) afin de « donner un accès égal à l'information et aux services publics grâce aux espaces communautaires, développer des circonstances économiques opportunes à tous les niveaux et rapporter les voix des citoyens aux ressources gouvernementales [traduction libre] » via l'internet (IDFI, 2014). Le projet pilote du programme Beyond Access sur quatre bibliothèques publiques rurales incluait : la « rénovation (des lieux), l'installation d'ordinateurs et l'accès à la connexion internet, la formation des bibliothécaires et le développement de services [traduction libre] » pour répondre aux besoins des citoyens géorgiens (Garibashvili, 2015, p.552). En résumé, ce sont les organisations locales et internationales qui ont sauvé les bibliothèques publiques géorgiennes de leur précarité.

Bibliothèques scolaires

Il y a quelques années, il y a eu une restructuration de l'infrastructure du système d'éducation de la Géorgie. Le ministère de l'Éducation et de la Science a priorisé l'alphabétisation du pays en approvisionnant les bibliothèques scolaires avec des manuels scolaires et autres documents d'intérêt académique, ainsi qu'avec de la littérature étrangère et a permis aux jeunes plus démunis d'avoir accès à du matériel scolaire, le tout grâce à un don de 8 millions de GEL (3,5 millions d'euros) (Johnson, 2013a). Il n'y a pas beaucoup de données de recherche sur les bibliothèques scolaires géorgiennes, mais on estime qu'il y a 2300 écoles secondaires en Géorgie, mais seulement environ 2000 bibliothèques scolaires (Garibashvili, 2015). Une inquiétude en plus pour les bibliothèques scolaires est que la plupart de leurs bibliothécaires n'ont aucune formation professionnelle en bibliothéconomie (Garibashvili, 2015).

Autres bibliothèques

La Géorgie compte environ 150 bibliothèques spécialisées (médicales, agricoles, etc.) en plus d'un nombre non spécifié de bibliothèques d'organismes non gouvernementaux, privés et d'organisations à but non lucratif (Johnson, 2013a). Par exemple, en 2012, un projet de littérature carcérale a été mis en place en collaboration avec des collègues d'Oslo en Norvège, qui a permis de développer une bibliothèque de qualité dans l'une des prisons pour femmes du pays (Garibashvili, 2015). C'était un projet pilote qui devait être appliqué dans d'autres pénitenciers. Malheureusement, il n'y a aucune donnée sur la réussite du projet ou s'il a effectivement été appliqué à d'autres prisons.

Le Centre national des manuscrits de Géorgie, situé à Tbilissi, bien que considéré comme un musée, est très important pour le pays en terme littéraire. Il a été fondé le 30 juin 1958 grâce au Département des Manuscrits du Musée National de Géorgie et sert de dépôt pour les manuscrits anciens, les éditions rares, les documents historiques ainsi que les archives privées de personnalités publiques du pays (Wikipedia, 2024b). Les langues dans lesquelles sont écrits les manuscrits sont nombreuses : géorgien, grecque, russe, arabe, turque, hébreux, etc. (Wikipedia, 2024b). De plus, les manuscrits et documents historiques couvrent une période chronologique très étendue, allant du V^e au XX^e siècle (Wikipedia, 2024b).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'histoire de la formation en bibliothéconomie, en Géorgie, plus particulièrement pour devenir bibliothécaire, remonte à l'ère soviétique, lorsque la Géorgie faisait partie de l'URSS. La formation était disponible à un niveau de premier cycle (Johnson, 2013a, p.12). Il y avait différentes écoles liées à la formation en bibliothéconomie, mais aujourd'hui, la plupart sont fermées ou ont un statut qui est inconnu. Les programmes couvraient différents aspects de la bibliothéconomie comme le catalogage, les bibliographies, l'histoire des livres et des bibliothèques, mais aussi d'autres sujets de formation générale comme l'histoire, la philosophie et la politique marxiste. Les technologies de l'information ont commencé à être abordées dans les années 60. Il y avait deux spécialisations, la première ; les bibliothécaires bibliographes et la deuxième ; les bibliothécaires pour enfant ou bibliothécaires scolaires (Johnson, 2013a, p.12).

Jusqu'au début des années 2000, les programmes scolaires en bibliothéconomie étaient encore basés sur les programmes datant des années 60 selon des standards russes (URSS) (Johnson, 2013a, p.14). Comme plusieurs pays d'Europe de l'Est, la Géorgie a entrepris en 2005 le « bologna process », soit le processus de transformer leur modèle d'éducation universitaire pour se rapprocher des standards européens avec des niveaux de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat (Johnson, 2013a, p.4). La transformation a permis la création de mineurs et de majeurs en bibliothéconomie et science de l'éducation. Malheureusement, personne ne s'était inscrit à ces programmes (Johnson, 2013a, p.14).

Il est à noter que les personnes qui avaient suivi des formations de premier cycle n'étaient pas satisfaites des connaissances acquises dans ces programmes. Ces finissants rencontraient des difficultés à se trouver un emploi en bibliothéconomie ; les dirigeants des bibliothèques préféraient engager des personnes avec des diplômes en langue, en histoire et en sociologie, car ils avaient un niveau d'étude plus élevé. Mentionnons aussi qu'à une certaine époque, Moscou avait encore une forte emprise sur les bibliothèques de la Géorgie (Johnson, 2013b, p.138).

En 2009, il y a eu l'établissement d'un projet réalisé en partenariat avec plusieurs pays européens, dont l'Arménie et l'Ouzbékistan, qui s'appelait « New Master's Programmes in Librarianship and Information Studies » (NMPLIS) et qui visait une modernisation des programmes de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Le projet était financé par les fonds du programme TEMPUS (Trans European Mobility Programme for University Studies) (Johnson, 2013a, p.14). La formation universitaire se donne à l'Ilia State University. L'objectif de ce nouveau programme était d'enseigner les principales disciplines de la bibliothéconomie et des sciences de l'information (catalogage, classification, bibliographie, etc.) avec des disciplines liées aux technologies de l'information et de gestions. Cette nouvelle maîtrise va permettre de développer trois spécialisations: l'informatique en bibliothèque, la gestion d'une bibliothèque, la bibliothéconomie et les sciences de l'information générale. Il y a aussi une intention d'inclure un cours en relation à l'archivistique pour que les futurs professionnels aient des compétences en archivistique, en bibliothéconomie et en sciences de l'information (Johnson, 2013a, p.15).

En 2013, il n'y avait pas d'exigence liée aux qualifications des bibliothécaires ou des professionnels de l'information. La plupart des établissements demandaient d'avoir un diplôme de cycle supérieur dans n'importe quel domaine en plus de diverses compétences (Johnson, 2013b, p.138). Ce sont donc les associations professionnelles qui fournissent un effort dans le but de développer les compétences et la modernisation de la profession, entre autres, avec des partenariats avec d'autres pays (Johnson, 2013a). En 2008, la

Georgian Library Association et la Bibliothèque scientifique nationale ouvrent un centre proposant des formations de deux semaines qui couvrent les bases de la bibliothéconomie (Garibashvili, 2015, p. 556).

De nos jours, les informations sont difficiles à trouver au sujet des résultats du projet NMPLIS. Les universités ne semblent pas offrir de formation particulière en bibliothéconomie et science de l'information. Il existe un programme appelé « Secondary Vocational Qualification in Library Work » qui est considéré comme « Vocational Education Programs », et ces formations sont données en 2024 à Ivane Javakhishvili Tbilisi State University (Tbilisi State University, s. d.). Il demeure difficile de trouver des informations sur l'état actuel des programmes de premier cycle et de deuxième cycle.

Association de bibliothèques

Georgian Library Association

La Georgian Library Association, ou GeLA, (en géorgien: საქართველოს საბიბლიოთეკო ასოციაცია, *sakartvelos sabibliotek'o asotsiatsia*) a été fondée en 2000 et est basée dans la capitale géorgienne, Tbilissi. À travers ses activités, elle vise notamment à être une chef de file pour les bibliothèques de tout genre au pays, à encourager les échanges entre les bibliothèques et la communauté, à mettre en place des outils favorisant le potentiel créatif et intellectuel des citoyens ainsi qu'à valoriser les talents des nouvelles générations (Georgian Library Association, s. d.-a). L'adhésion à cette association peut se faire sur une base individuelle ou institutionnelle: en 2015, elle comptait plus de 100 membres (Garibashvili, 2015). Son conseil d'administration est composé d'un président ainsi que d'une dizaine de représentants de bibliothèques importantes au pays (Georgian Library Association, s. d.-b).

L'Association propose périodiquement à ses membres des formations, des conférences et des ateliers dont elle fait la promotion sur sa page Facebook. Les formations offertes portent principalement sur le perfectionnement des connaissances des professionnels de l'information (საქართველოს საბიბლიოთეკო ასოციაცია. Georgian Library Association, s.d.). La GeLA contribue également à la rédaction et à la publication de normes et standards bibliothéconomiques, et est responsable de la revue

Library of Georgia (en Géorgien: საქართველოს ბიბლიოთეკის, *sakartvelos bibliotek'is*) (Garibashvili, 2015). Quatre numéros de cette revue paraissent annuellement, et sont disponibles en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale parlementaire de Géorgie (*საქართველოს ბიბლიოთეკა*, s. d.).

De plus, la GeLA participe activement au développement de partenariats avec les communautés locales. En accord avec l'objectif de développement durable numéro 12 de l'UNESCO, « Consommation et production durables », elle a notamment financé un projet visant à mettre sur pied des bibliothèques « vertes » dans la municipalité minière de Tchiatoura, en Géorgie (McGhie, 2023, p.37). Implantée dans cinq bibliothèques de ce milieu rural, cette initiative avait pour but de sensibiliser les communautés à la protection de l'environnement, de stimuler le dialogue sur les questions environnementales ainsi que favoriser l'utilisation des technologies durables. Grâce à ce projet, les bibliothèques de Tchiatoura ont pu bénéficier d'une connexion internet, d'ordinateurs, d'imprimantes ainsi que de panneaux solaires (*Green Libraries in Chiatura Municipality*, s. d.). Les bibliothécaires ont également reçu des formations sur des sujets environnementaux ainsi que sur les manières d'encourager l'engagement communautaire. Les villages avoisinants ont quant à eux été dotés de poêles à bois écoénergétiques ainsi que de nouveaux systèmes d'irrigation (*Green Libraries in Chiatura Municipality*, s. d.).

Georgian Integrated Library Information System Consortium

Parallèlement à la GeLA, le Georgian Integrated Library Information System Consortium (GILISC) est fondé en 2017 à la suite d'une initiative de la Bibliothèque scientifique nationale. Ce partenariat regroupe 55 bibliothèques universitaires et publiques géorgiennes. En collaboration avec la fondation Electronic Information for Libraries (EIFL), ce consortium vise notamment à faire la promotion du libre accès aux ressources académiques sur les plateformes numériques (EIFL, s. d.-a). Ce faisant, il vise également à accorder davantage de visibilité à la recherche géorgienne sur le plan international. À cet effet, le GILISC a mis en place trois grands dépôts numériques basés sur le libre accès :

This infrastructure includes opscience.ge, a digital repository of academic works by Georgian scientists, openlibrary.ge, a digital repository of non-scientific works, and openjournals.ge, a multidisciplinary publishing platform for Georgian academic journals. [Openjournals.ge](https://openjournals.ge) is the largest publishing platform for open access journals

in Georgia, with participation by 37 universities and research institutes (EIFL, s. d.-b).

De manière générale, le GILISC sensibilise les institutions membres à l'importance du libre accès et les informe à propos des modalités de versement des articles dans les dépôts. L'EIFL, pour sa part, finance les activités du GILISC et coordonne les négociations avec les éditeurs quant à la diffusion des articles en libre accès. Elle dispense également des formations et des webinaires aux membres à propos de l'édition numérique en libre accès, des procédures en vigueur et des nouveaux développements dans le domaine (Pavliashvili, 2023).

Conference of European National Librarians

La Bibliothèque nationale parlementaire de Géorgie est également membre de la Conference of European National Librarians (CENL) (Conference of European National Librarians, s. d.-b). Fondée en 1987, cette association vise à assurer la cohésion des bibliothèques nationales européennes. Ses 46 membres se rencontrent une fois par année pour échanger à propos de leurs enjeux, projets et initiatives (Conference of European National Librarians, s. d.-a). Le site internet du CENL sert également de plateforme aux membres pour diffuser les événements et conférences qu'ils organisent (Conference of European National Librarians, s. d.-a).

Autres associations

Deux autres associations sont parfois mentionnées par les experts. Bien qu'elles aient mis en place de nombreuses initiatives pour la modernisation des bibliothèques géorgiennes à la fin du XX^e siècle, il est difficile de déterminer si elles sont toujours en activité.

La Library Automation Association in Georgia (LAAG) est fondée en 1995 dans le but d'automatiser et d'informatiser les systèmes de gestion bibliographique des bibliothèques géorgiennes. De 1995 à 1997, elle organise des conférences et des ateliers visant à familiariser les bibliothécaires avec l'utilisation d'Internet ainsi que de standards tels qu'Unicode et le format MARC (Library Automation Association in Georgia, s. d.).

L'Association of Information Specialists (AIS), pour sa part, est fondée en 1997 par des professionnels géorgiens ayant étudié aux États-Unis. Elle promeut principalement la collaboration entre les bibliothèques de la Transcaucasie, et organise à cette fin des conférences et des ateliers durant quelques années suivant sa fondation (Johnson, 2013a).

Cadre législatif

Le réseau des bibliothèques en Géorgie est régi par la constitution de l'État. Effectivement, la constitution est la loi suprême du pays et décrète que toute autre loi doit s'y conformer. Les lois encadrant les bibliothèques découlent donc de cette constitution (Gunia-Kucnetsova, 2022, p.17).

La loi sur la bibliothéconomie

Cette loi sur la bibliothéconomie de la Géorgie est parue en 1996, suivant la cessation de l'URSS en 1991, et donc, à la suite de l'indépendance du pays (Garibashvili, 2015). La loi sur la bibliothéconomie décrète les objectifs principaux des bibliothèques au pays, ainsi que les principes qu'elles doivent suivre. La loi dicte aussi le rôle de l'État en ce qui concerne les bibliothèques, les droits des lecteurs et leurs responsabilités et les droits des bibliothèques ainsi que leurs obligations (Parliament of Georgia, 1996).

Plus précisément, dans l'article 4 de la loi, il est mentionné que le rôle de l'État est de superviser les bibliothèques et de s'assurer du respect des principes fondateurs de la bibliothéconomie, aussi inscrits dans cette loi, à l'Article 3. Ces principes veulent que toute bibliothèque soit laïque, que les usagers des bibliothèques soient égaux et que l'information soit accessible à tous, et ce, de manière efficace (Parliament of Georgia, 1996, p. 1). De plus, il est mentionné que l'État s'assure du développement et de l'établissement des programmes dans les bibliothèques, il s'occupe de la gestion du réseau des bibliothèques au pays et il protège les droits des citoyens en lien avec les services offerts en bibliothèques (Parliament of Georgia, 1996, p. 1). Plus précisément, l'article 19 mentionne que c'est le ministère de la Culture de la Géorgie, en partenariat avec la Bibliothèque nationale parlementaire de la Géorgie, qui s'occupe de la coordination du réseau des bibliothèques en implémentant des politiques unifiées au travers du réseau

(Parliament of Georgia, 1996, p. 4). En effet, ces deux entités coordonnent les gouvernements locaux, qui, selon l'article 21 de la loi, sont responsables de la gestion des bibliothèques de leurs régions, en relation avec les conditions économiques et sociales s'y retrouvant (Parliament of Georgia, 1996, p. 5).

La Bibliothèque nationale parlementaire, qui est la bibliothèque principale du réseau des bibliothèques (Parliament of Georgia, 2019, p. 249), a d'ailleurs ces activités régies par la loi sur la bibliothèque nationale parlementaire. Son rôle de superviser les autres bibliothèques aux pays, en partenariat avec le ministère de la Culture, est inscrit dans cette loi (Garibashvili, 2015).

Les objectifs des bibliothèques, décrétés par la loi sur la bibliothéconomie et qui doivent être obligatoirement suivis, suivent les principes des bibliothèques et stipule, à l'article 2 de la loi, qu'il est nécessaire de fournir efficacement les documents utiles à un usager et qu'il est nécessaire de créer un climat favorable au développement créatif d'une personne (Parliament of Georgia, 1996, p. 1). Aussi, il est mentionné que des services doivent être donnés spécifiquement pour les enfants et les adolescents en créant des espaces spécialement pour eux dans les bibliothèques publiques, en créant des bibliothèques scolaires ou en créant des bibliothèques spécialisées pour enfants. Des services spéciaux pour les personnes âgées et les personnes avec un handicap doivent aussi être offerts dans les bibliothèques, selon cette même loi. Finalement, il est aussi inscrit dans la loi que des services doivent être donnés aux personnes vivant dans les pénitenciers (Parliament of Georgia, 1996, p. 1). Aussi, la loi sur l'éducation supérieure stipule qu'une bibliothèque universitaire est obligatoire dans chacune des universités du pays (Garibashvili, 2015).

La loi sur le dépôt légal

Ensuite, une autre loi influençant le cadre légal des bibliothèques en Géorgie est la loi sur le dépôt légal. Précédemment, la bibliothèque nationale parlementaire avait pris ce rôle de manière informelle, à la suite de la dissolution de l'Union soviétique. Effectivement, à partir de 2006, après avoir absorbé la collection de la chambre des livres d'État (cignis palata) qui servait de dépôt légal au temps soviétique, la bibliothèque nationale parlementaire recevait une copie de chaque document paru, et ce, à la suite d'un accord avec les maisons d'édition de la Géorgie (Chelidze et Zmroczek, 2010, p. 3). Cela a changé en 2014, alors qu'une nouvelle loi sur le dépôt légal est adoptée par le parlement

de la Géorgie. Cette loi stipule que le dépôt de quatre copies de toutes les publications se doit d'être fourni aux bibliothèques d'État et que trois copies doivent être fournies à la bibliothèque nationale parlementaire (Garibashvili, 2015). Le but de ce dépôt légal est de développer une large bibliographie nationale et d'assurer la préservation de l'héritage culturel de la Géorgie (Parliament of Georgia, 2014, p. 2).

Information complémentaire/particularités

Musée des livres

La Bibliothèque nationale parlementaire de Géorgie accueille en son centre le Musée des livres. Il contient certains des plus vieux et des plus rares livres imprimés. Le Musée, qui est le plus gros de son espèce dans la région du Caucase, contient environ 10 000 livres provenant des archives de la Bibliothèque. Certains des livres incluent: des éditions du premier livre géorgien imprimé à Rome au XVII^e siècle ; le Livre des Psaumes du 18^e siècle, premier livre imprimé par une imprimerie géorgienne (édition 1709); le dictionnaire Géorgien-Italien, premier livre imprimé en géorgien ; et maints autres (The National Parliamentary Library of Georgia, 2020).

Liberté intellectuelle

Un élément ayant été positivement influencé par la dissolution de l'URSS a été la liberté intellectuelle (IFLA, 2000). Effectivement, au moment de l'Union soviétique, de la censure d'information était présente, dans les bibliothèques, alors que certains livres contenant des idéologies différentes de celles de l'URSS étaient interdits pour la consultation par le public (IFLA, 2000, p. 2). Avec le temps, cette censure s'est vu diminuer alors que les bibliothèques géorgiennes ont établi des politiques faisant la promotion de la liberté intellectuelle (IFLA, 2000, p. 3). Ces politiques ont même été inscrites dans la loi sur la bibliothéconomie du pays, comme mentionné précédemment, alors que l'accès libre et illimité aux ressources d'information est un principe fondamental des bibliothèques (Parliament of Georgia, 1996, p. 1).

Cependant, plus récemment, de plus en plus de craintes en lien avec la liberté intellectuelle surviennent en Géorgie. En effet, le gouvernement de la Géorgie, en mai 2024, a introduit une nouvelle loi s'appelant « Transparency on Foreign Influence » ou « Transparence sur l'influence étrangère » (Welt, 2024, p.1). Cette loi, inspirée du Kremlin selon le gouvernement des États-Unis, veut que les médias et les organisations non gouvernementales recevant plus de 20% de leur financement de la part d'organismes étrangers soient très strictement régularisés (Welt, 2024, p.1). Ces derniers seront qualifiés « d'organisations servant des intérêts étrangers [traduction libre] » (Welt, 2024, p.1). Ce titre, très stigmatisant, aura pour effet « d'affaiblir la confiance du public [envers ces organismes] et de diminuer leur accès à des ressources financières [traduction libre] » (Welt, 2024, p.1).

Plusieurs manifestations ont eu lieu, en Géorgie, dans l'espoir de contrer l'adoption de cette loi, alors qu'elle pose un danger à la liberté d'expression et la liberté intellectuelle. En effet, plusieurs chercheurs et institutions d'enseignement supérieur reçoivent leur financement d'organismes internationaux et verront leurs activités influencées par l'adoption de cette loi (Kazakli, 2024). Des organismes internationaux, comme l'ONU, ont aussi sévèrement critiqué cette loi, la qualifiant de violation des droits humains et d'un pas dans la mauvaise direction pour le pays (Lawlor et al., 2024).

Aussi, en décembre 2024, l'élection à la présidence d'un politicien pro-russe apporte des craintes d'un mouvement vers l'arrière, vu ses fortes rhétoriques anti-occidentales et ses projets de loi similaires à ceux de la Russie (Charlton, 2024).

Références

Allen, W.E.D. (1971). *A History of the Georgian People – From the Beginning Down to the Russian Conquest in the Nineteenth Century* (2e éd.). Routledge.

Central Intelligence Agency. (2024). *Georgia*. The world factbook. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/georgia/>

Centre national des manuscrits de Géorgie. (2023, 13 décembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_national_des_manuscrits_de_G%C3%A9orgie

Charlton, A. (2024, 14 décembre). Ex-soccer player Kavelashvili becomes Georgia's president in a blow to its EU aspirations. *CTV News*.

<https://www.ctvnews.ca/world/ex-soccer-player-kavelashvili-becomes-georgia-s-president-in-a-blow-to-its-eu-aspirations-1.7145900>

Chelidze, A. K. et Zmroczek, J. (2010). National bibliography of Georgia: past, present, future. *Slavic & East European Information Resources*, 11(1), 41-45. <https://doi.org/10.1080/15228881003631790>

Chitanava, E. et Gvartadze, M. (2020). Limitations to Freedom of Religion or Belief in Georgia: Legislation and State Policy. *Religion & Human Rights*, 15(1-2), 153-171. <https://doi.org/10.1163/18710328-BJA10006>

Conference of European National Librarians. (s. d.-a). About CENL. <https://www.cenl.org/about-cenl/>

Conference of European National Librarians. (s. d.-b). *Georgia*. <https://www.cenl.org/library/national-parliamentary-library-of-georgia/>

Electronic Information for Libraries. (s. d.-a). *Georgia*. EIFL. <https://www.eifl.net/country/georgia>

Electronic Information for Libraries. (s. d.-b). *Open Access in Georgia*. EIFL. <https://www.eifl.net/eifl-in-action/open-access-georgia>

EOSC. (s. d.-a). EOSC Association. <https://eosc.eu/>

EOSC. (s. d.-b). *National Science Library of Georgia*. <https://eosc.eu/practice/national-science-library-of-georgia/>

EU4Digital. (2022, 14 décembre). *The National Science Library of Georgia at the forefront of Open Science*. <https://eufordigital.eu/the-national-science-library-of-georgia-at-the-forefront-of-open-science/>

European Commission. (2024). *Georgia*. European Union. https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/european-neighbourhood-policy/countries-region/georgia_en

Garibashvili, I. (2015). Libraries in Georgia in 2004-2015. *Journal of Library Administration*, 55(7), 549-561. <https://doi.org/10.1080/01930826.2015.1076311>

Georgia Library Association. (s. d.-a). *About Georgian Library Association*. <http://www.gela.org.ge/en/about>

Georgia Library Association. (s. d.-b). *Board of Association*. <http://www.gela.org.ge/en/about/board>

Georgian Integrated Library Information System Consortium. (s. d.) *Georgian Integrated Library Information System Consortium*. Open Journals. <https://openjournals.ge/index.php/index/consortium>

Georgian National Centre of Manuscripts. (2024b, 23 août). Dans *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Georgian_National_Center_of_Manuscripts

- Géorgie. (1995). Constitution du 24 août 1995. *Digithèque MJP*.
<https://mjp.univ-perp.fr/constit/ge1995i.htm>
- Gunia-Kucnetsova, N. (2022, novembre). *Georgia: short cultural policy profile*. Cultural Policies. https://www.culturalpolicies.net/wp-content/uploads/2022/12/Georgia_short_112022.pdf
- Institute for Development of Freedom of Information. (2014, 4 août). *Georgian Public Services through Libraries*. <https://idfi.ge/en/georgian-public-services-through-libraries>
- IFLA. (2000, 14 novembre). *IFLA/FAIFE world report: libraries and intellectual freedom*. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/ifla-world-report/georgia.pdf>
- International Federation of Library Associations and Institutions. (2024). *Georgia*. Library Map of the World. <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Georgia/Weight/Totals-by-Country>
- Johnson, I. M. (2013a). Library development in the Georgian Republic: Problems and Progress since the Dissolution of the USSR. *World Libraries*, 20(2). <https://worldlibraries.dom.edu/index.php/worldlib/article/view/516>
- Johnson, I. M. (2013b). The rehabilitation of library and information services and professional education in the post-Soviet Republics: Reflections from a development project. *Information Development*, 30, 130-147. <https://doi.org/10.1177/0266666913479389>
- Kazakli, O. (2024, 2 juin). *New law puts academic freedom in Georgia at risk*. Endangered Scholars Worldwide. <https://www.endangeredscholarsworldwide.net/post/new-law-puts-academic-freedom-in-georgia-at-risk>
- Kranich, N. (2001). *Strengthening Library Associations in the South Caucasus: A Regional Workshop*. American Library Association. <https://www.ala.org/aboutala/offices/iro/iroactivities/strengtheningassociationsnancy>
- Lawlor, M., Romero, G., Khan, I. et Bailliet, C.-M. (2024, 15 mai). *Georgia: UN experts condemn adoption of law on transparency of foreign influence*. United Nations. <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/05/georgia-un-experts-condemn-adoption-law-transparency-foreign-influence>
- Library Automation Association in Georgia. (s. d.). *About LAAG*. <https://laag.tripod.com/laag1.htm>

McGhie, H.A. (2023). *Localizing the SDGs Through Museums and Libraries: making a better difference*. Curating Tomorrow.

<https://curatingtomorrow236646048.wordpress.com/wp-content/uploads/2023/12/localizing-the-sdgs-2023.pdf>

National Archives of Georgia. (s. d.). *Mediathek*. <https://archive.gov.ge/en/mediateka>

National Parliamentary Library of Georgia. (2024a, 3 avril). Dans *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/National_Parliamentary_Library_of_Georgia

National Science Library (Georgia). (2022, 9 juillet). Dans *Wikipedia*. [https://en.wikipedia.org/wiki/National_Science_Library_\(Georgia\)](https://en.wikipedia.org/wiki/National_Science_Library_(Georgia))

Parliament of Georgia. (1996, 10 juillet). *Law of Georgia on librarianship* (publication no 267). <https://matsne.gov.ge/en/document/view/33046?publication=2>

Parliament of Georgia. (2014, 18 août). *On legal deposit* (publication no 2645-6b). <https://matsne.gov.ge/en/document/view/2455838?publication=0>

Parliament of Georgia. (2019). *Rules of procedure of the parliament of Georgia*. https://legislationline.org/sites/default/files/documents/a5/Georgia%20-%20ROP_as_of_27_Dec_2018_ENG.pdf

Pavliashvili, N. (2023, 21 août). Georgia: Adapting to a culture of open science. *EIFL*. <https://www.eifl.net/blogs/georgia-adapting-culture-open-science>

Tbilisi State University. (s. d.) *Vocational Education Programs and Catalogue*. <https://www.tsu.ge/en/vocational-center/page/1622>

The GEF Small Grants Program. (s. d.). *Green Libraries in Chiatura Municipality*. <https://www.sgp.undp.org/spacial-itemid-projects-landing-page/spacial-itemid-project-search-results/spacial-itemid-project-detailpage.html?view=projectdetail&id=27789>

The National Parliamentary Library of Georgia. (s. d.-a). *History of the library*. https://www.nplg.gov.ge/eng/History_of_the_Library

The National Parliamentary Library of Georgia. (s. d.-b). *General information*. https://www.nplg.gov.ge/eng/General_Information

The National Parliamentary Library of Georgia. (2020, 1er avril). *The Museum of Books – Virtual Exhibition*. https://www.nplg.gov.ge/eng/exhibitions/The_Museum_of_Books_-_Virtual_Exhibition/4066

Toria, M. (2014). « The Soviet occupation of Georgia in 1921 and the Russian–Georgian war of August 2008 » . *The making of modern Georgia, 1918–2012:*

the first Georgian republic and its successors (S. F. Jones, Ed.). Routledge.
<https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781315818207-19/soviet-occupation-georgia-1921-russian%E2%80%93georgian-war-august-2008-malkhaz-toria?context=ubx&refId=1ef3a240-5793-4d86-96d2-b2c2a885e799>

UNESCO. (s. d.). *Monastère de Ghélati*. <https://whc.unesco.org/fr/list/710/>

Welt, C. (2024, 28 mai). *Georgia's parliament passes "transparency of foreign influence" law* (publication no IN12368). Congressional Research Service.
<https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IN/IN12368>

საქართველოს ბიბლიოთეკა. (s. d.). National Parliamentary Library of Georgia. <https://dspace.nplg.gov.ge/handle/1234/20971>

საქართველოს საბიბლიოთეკო ასოციაცია. Georgian Library Association. (s. d.). *Accueil*. [Page Facebook]. Facebook.
<https://www.facebook.com/GeorgianLibraryAssociation2000>

14. Guinée

Larbi Hilile, N'Guessan N'da Adjoua Adèle

Profil de la Guinée

La République de Guinée, dont la capitale est Conakry, est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 245 857 km² et dispose d'un littoral maritime de 300

kilomètres sur l'océan Atlantique. La Guinée se caractérise par une géographie diversifiée, divisée en quatre zones naturelles : la Basse-Guinée (zone côtière), la Moyenne-Guinée (montagnes du Fouta-Djalon), la Haute-Guinée (savanes) et la Guinée forestière. Chacune offrant des types de relief, de climat, de faune, de flore, ainsi que des traditions historiques et culturelles uniques. Ce pays partage des frontières avec six autres pays, dont la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire (Portail des investisseurs de la république de la Guinée, s. d.)

Estimée à environ 14,53 millions d'habitants en 2024, la Guinée se distingue par une population majoritairement musulmane, représentant 85 % de ses habitants. Le pays est composé de plusieurs groupes ethniques. Bien que le français soit la langue officielle utilisée principalement dans l'éducation, l'administration et les médias, des dialectes tels que le malinké, le poular, le soussou, etc. sont souvent préférés dans les échanges quotidiens entre les populations, ce qui peut réduire l'usage du français (Présidence de la République de Guinée, s. d.). L'économie du pays est majoritairement axée sur l'agriculture, qui emploie 52 % de la population active et procure des revenus à 57 % des foyers ruraux (Groupe de la Banque Mondiale, 2024).

En Guinée, l'éducation est obligatoire pour les enfants âgés de 7 à 16 ans. Le système éducatif présente des différences notables, avec un taux de scolarisation primaire impressionnant de 101 %, mais fait face à des défis persistants, notamment un accès restreint pour 40 % des jeunes et un manque d'enseignants qualifiés. Pour remédier à ces problèmes, la Guinée a lancé en 2019 le Programme Décennal de l'Éducation (ProDEG), dont l'objectif est d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation (Ifadem, s. d.).

L'histoire de la Guinée

L'histoire guinéenne est marquée par un récit riche en résistance et en évolution, passant d'un territoire précolonial riche en royaumes et en empires à une colonie française en 1891, avant d'atteindre son indépendance le 2 octobre 1958 sous Ahmed Sékou Touré. Durant 26 ans, le pays a connu un régime socialiste autoritaire, suivi d'une période d'instabilité avec des coups d'État militaires et des tentatives de mise en place d'un système démocratique, illustrées par l'élection d'Alpha Condé en 2010 et le coup d'État du colonel Mamady Doumbouya en 2021 (France 24, 2021). Aujourd'hui, la Guinée s'efforce de concilier son énorme potentiel économique, riche en ressources minières, avec les défis d'une gouvernance démocratique et du respect des droits humains (Groupe de la Banque Mondiale, 2024).

Parallèlement, l'histoire de la Bibliothèque nationale de Guinée débute également en 1958, année où le pays acquiert son indépendance. À l'origine, elle était une extension de l'Institut français d'Afrique Noire à Conakry, mais elle a été renommée Bibliothèque nationale.

Au fil des années, cette bibliothèque a connu des périodes de croissance et d'obstacles, y compris sa fermeture en 1986 due à des mesures d'économie gouvernementales, ce qui a entraîné la dispersion de sa collection, estimée entre 40 000 et 60 000 volumes (Wikiwix Archive, 2015).

Depuis 1998, sous la direction du Dr Cheick Sylla Baba, des actions ont été mises en place pour redresser la bibliothèque malgré le désintérêt initial de l'État. L'inauguration d'une nouvelle Bibliothèque nationale le 22 avril 2018 par le président Alpha Condé constitue une avancée majeure dans son parcours. Cet événement se déroule à une époque où les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication commencent à dominer sur les supports traditionnels, poussant le gouvernement guinéen à numériser et digitaliser les œuvres nationales pour toucher plus particulièrement la jeunesse.

Ce jour-là, le président a aussi remis symboliquement 100 000 livres aux écoles publiques de première année, un don provenant de la ville polonaise de Wroclaw. Financée intégralement par le Budget National de Développement, cette nouvelle bibliothèque vise à pallier un vide en mettant à disposition la mémoire écrite et audiovisuelle du pays, représentant ainsi une avancée significative pour la culture guinéenne en offrant aux jeunes l'accès à des ressources éducatives et culturelles tout en les liant au monde extérieur (Kaloumpresse.com, 2018).

Types de bibliothèques

La Bibliothèque nationale

Le décret du 9 août 2023 réorganise la Bibliothèque nationale de Guinée (BNG) créée dès l'aube de l'indépendance en 1958, la plaçant sous l'autorité directe du ministre de la Culture.

Élevée au rang de direction au sein de l'administration centrale, sa mission principale consiste à préserver et à gérer le patrimoine documentaire national.

Parmi ses responsabilités, la BNG collecte et conserve les documents imprimés nationaux ainsi que ceux provenant de l'étranger. Elle est également essentielle pour la publication de la bibliographie nationale et la gestion du dépôt légal, assurant la traçabilité et la gestion de l'information (Magnafing, 2023).

Enfin, le gouvernement guinéen aspire à mettre en place une politique nationale du livre visant à renforcer le secteur du livre et à améliorer l'accès à la lecture et à l'information, soutenant ainsi l'évolution culturelle face aux défis des nouvelles technologies de communication, tout en participant à l'éducation et à l'alphabétisation de la population.

Les Bibliothèques de lecture publique

Le secteur des bibliothèques de lecture publique en Guinée, bien que traversant des défis techniques et financiers, a connu des améliorations. Créé en 2008, le Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC) est un établissement public autonome, né de projets soutenus par la Coopération française et la Francophonie. Placé sous l'autorité du ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine historique, il a remplacé l'ancienne Coordination du réseau des bibliothèques publiques.

Le réseau des bibliothèques de lecture publique est composé à ce jour de 41 bibliothèques préfectorales et communales réparties dans les quatre régions naturelles du pays. En 2012, dix Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) avaient été mis en place, principalement en Basse et Moyenne Guinée. Un plan d'expansion prévu pour 2013 visait à installer dix nouveaux centres, dont cinq en Haute Guinée et cinq en Guinée Forestière. (Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016)

Les Bibliothèques universitaires

Le réseau des bibliothèques universitaires en Guinée est composé principalement de deux bibliothèques des deux grandes universités publiques de la capitale, Gamal Abdel Nasser et Sonfonia, ainsi que celle de Kankan. Les mémoires de fin d'études des étudiants diplômés représentent la majorité des collections des bibliothèques universitaires publiques. Ce réseau est complété par des centres documentaires présents dans certaines universités privées et divers instituts supérieurs.

Le CEDUST (Centre de documentation universitaire, scientifique et technique) est la première bibliothèque publique créée dans les années 80 par la coopération française. Il est situé en dehors des campus et dédié aux étudiants, aux enseignants ainsi qu'aux chercheurs.

Le Centre Culturel Franco-Guinéen de Conakry (CCFG) dispose d'un fonds documentaire important et d'un personnel qualifié. Il s'agit d'un centre actif au sein de la capitale guinéenne en matière de lecture publique et d'animation culturelle. (Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016)

Les Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires en Guinée sont rares et souvent en mauvais état. Seules quelques écoles secondaires possèdent un embryon de bibliothèque scolaire, contenant généralement moins de 500 livres, souvent anciens et détériorés. Environ trente bibliothèques scolaires avaient été créées par le ministère de l'Éducation avec l'appui de la Banque mondiale. Cependant, leur situation actuelle reste incertaine. (Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016)

Les Bibliothèques et centres de ressources documentaires spécialisés

Il existe des bibliothèques spécialisées et des centres d'information et de documentation. Parmi lesquelles, on peut citer :

- Les bibliothèques et/ou services de documentation et d'archives des Ministères ;
- Les centres de documentation de l'OMS, du PNUD, etc. ; le centre de documentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- Le centre de documentation du PNUD, etc. ;
- La bibliothèque de la Banque Centrale de la République de Guinée ; Etc.

(Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Actuellement, la Guinée ne dispose pas d'une institution dédiée spécifiquement à la formation en bibliothéconomie et sciences de l'information, comparable à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Cependant, elle dispose de l'École Supérieure de Sciences de l'Information (ESSI) qui constitue une composante essentielle de l'Université Julius Nyerere de Kankan (UJNK). Établie par l'Arrêté n°2003/7651/MESRS/CAB du 23 novembre 2003, cette institution a pour vocation de diversifier et de professionnaliser les filières d'enseignement supérieur. En effet, l'ESSI se consacre à la formation de professionnels de l'information à différents niveaux, offrant des cursus initial et continu, afin de répondre aux besoins des cadres en activité ou à la recherche d'un emploi. Elle s'engage également à promouvoir la recherche en sciences de l'information et à favoriser les partenariats avec d'autres institutions similaires, contribuant ainsi à la progression du secteur (Université Julius N'yéréré Kankan, s. d.).

Par ailleurs, des opportunités de formation à distance sont accessibles aux professionnels guinéens souhaitant se spécialiser dans ce domaine. En conséquence, le Diplôme Universitaire en Sciences de l'Information et des Bibliothèques (DUSIB) est accessible par le biais d'un partenariat international, impliquant l'Université Senghor d'Alexandrie, l'École Nationale Supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, la Bibliotheca Alexandrina, ainsi que la Bibliothèque nationale de France. Ce programme, accessible en formation à distance, vise à doter les bibliothécaires et spécialistes de l'information des compétences nécessaires pour répondre aux attentes du public et aux évolutions technologiques (ENSSIB, s.d.). Un Institut supérieur de formation en bibliothéconomie (ESSIG) a été créé à Kankan pour former les bibliothécaires

universitaires. Mais jusqu'ici le contenu de la formation s'avère très théorique (Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016)

Association de bibliothèques

En Guinée, les professionnels du secteur sont réunis dans une association des muséologues, bibliothécaires, archivistes et documentalistes (AMBAD). Son fonctionnement est très limité, faute de moyens. Toutefois plusieurs associations et réseaux de bibliothèques contribuent significativement à la promotion de la lecture publique et à l'accès à l'information notamment:

Le CELPAC (Centre de Lecture Publique et d'Action Culturelle) est chargé de coordonner et d'animer un réseau de 41 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire guinéen. Sa mission principale vise à promouvoir la lecture publique tout en soutenant diverses initiatives culturelles. Le CELPAC est aussi soutenu par le COBIAC (Collectif de bibliothécaires et d'intervenants en action culturelle), créé en 1979, qui depuis 2000 joue un rôle actif dans la coopération internationale pour améliorer les compétences des bibliothécaires et enrichir les ressources documentaires (COBIAC, s. d.).

En outre, l'association Lire sous le baobab, fondée en avril 2019, a pour objectif de faciliter l'accès aux livres et de soutenir l'éducation des enfants en Guinée par la création de bibliothèques et l'organisation d'activités culturelles.

En résumé, la Guinée dispose d'un réseau d'associations engagées dans la promotion de la lecture publique, contribuant ainsi à l'enrichissement de sa culture, malgré des difficultés liées aux ressources et aux infrastructures.

Cadre législatif

En Guinée, le cadre législatif des bibliothèques, est consolidé par La loi N° L/2016 fixant le régime juridique de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national en Guinée. Elle décrit les règles générales qui s'appliquent à la protection des sites et monuments, des biens culturels, des ensembles architecturaux, ainsi que des quartiers et villages historiques, en mettant l'accent sur leur identification, leur classement et leur valorisation. Cette loi précise également les

missions et les prérogatives des Services publics chargés de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national, parmi lesquelles on distingue la promotion, le développement ou la création des institutions scientifiques et techniques (musées, bibliothèques, archives, laboratoires, ateliers, etc. (Assemblée Nationale de Guinée, 2021)

De plus, la loi L/2019/0028/AN, adoptée le 7 juin 2019, a pour objectif de protéger les droits d'auteur et les droits voisins, garantissant ainsi la sauvegarde des œuvres littéraires et des créations artistiques (Assemblée Nationale de Guinée, 2021).

Enfin, la Loi N° 2020/0027/AN garantit aux citoyens le droit d'accès à l'information publique, leur permettant de consulter librement les documents administratifs. Ces réglementations sont essentielles pour le développement des bibliothèques en Guinée, car elles favorisent l'accès à l'information et protègent les créations culturelles (Assemblée Nationale de Guinée, 2021).

Information complémentaire/particularités

En l'absence d'une politique nationale et d'un cadre juridique solide, les bibliothèques et le secteur du livre en Guinée évoluent dans un environnement très défavorable. Bien que le nombre de structures documentaires ait augmenté ces derniers temps, les ressources financières et humaines dont disposent sont extrêmement limitées. Ce manque de ressources se manifeste par des infrastructures insuffisantes et une forte dépendance au financement externe (Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2016).

Instaurer des bibliothèques en Guinée en tant que « troisième lieu » pourrait créer un fort engouement pour la lecture et améliorer l'accessibilité à l'information. Actuellement, la fréquentation limitée des bibliothèques freine leur capacité à promouvoir la lecture à l'échelle nationale. Des efforts sont en cours pour améliorer la situation, des projets comme le développement de bibliothèques de quartier sont lancés afin de rapprocher la lecture des élèves, étudiants et citoyens, leur facilitant ainsi l'accès à l'information. Par exemple, l'événement « Conakry, capitale mondiale du livre » en 2017 a permis de mettre en place 180 points de lecture dans le pays dans le but de dynamiser la culture littéraire (Caussil et Sappa, 2017).

D'autres initiatives, telles que « Une École, Une Bibliothèque », cherchent à inclure des bibliothèques au sein des écoles pour inciter les jeunes à lire dès leur plus jeune

âge (HelloAsso, s. d.). Par ailleurs, le programme « Lire pour apprendre », soutenu par l'Agence Française de Développement, a pour objectif d'améliorer l'accès aux ressources pédagogiques et de promouvoir la littérature jeunesse comme un moyen d'apprentissage.

Ces actions sont fondamentales pour éveiller les consciences sur l'importance de la lecture et de créer un cadre favorable à l'apprentissage. En réinventant les bibliothèques comme des lieux communautaires vivants et accessibles, ces initiatives peuvent non seulement accroître l'intérêt pour la lecture, mais aussi jouer un rôle clé dans le développement culturel et intellectuel du pays (COBIAC, s. d.).

Références

Assemblée Nationale de Guinée. (2021, 11 janvier). *Conakry le 07 juin 2019 L/2019/0028/AN Loi portant protection de la propriété littéraire et artistique*. <https://www.assembleeguinee.org/index.php/conakry-le-07-juin-2019-l20190028an-loi-portant-protection-de-la-proprietee-litteraire-et-artistique>

Assemblée Nationale de Guinée. (2021,02 Février). N° 2020/.....0027...../AN *Portant droit d'accès à l'information publique en République de Guinée*. <https://assembleeguinee.org/ndeg-20200027-portant-droit-daccess-linformation-publique-en-republique-de-guinee>

Assemblée Nationale de Guinée. (2021,02 février). *Loi N° L/ 2016/...../ an relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national*. <https://www.assembleeguinee.org/loi-ndeg-l-2016-relative-la-protection-la-conservation-et-la-mise-en-valeur-du-patrimoine-culturel>

Association pour le développement de l'éducation en Afrique. (2016). *Rapport de l'étude diagnostique sur l'industrie du livre en guinée*. Microsoft Word – Rapport d'Étude_ Industrie du livre en Guinée – Version allégée.docx

Caussil, J.-N. et Sappa, F. (2017, 8 mai). *Guinée: le livre comme prisme de développement*. JeuneAfrique.com. <https://www.jeuneafrique.com/mag/433793/culture/guinee-livre-prisme-de-developpement/>

COBIAC. (s. d.). *Soutien au réseau de lecture publique de Guinée*.

<https://cobiac.org/projet/soutien-au-reseau-de-lecture-publique-de-guinee/>

COBIAC. (s. d.). *Nous sommes*. <https://cobiac.org/nous-sommes/>

ENSSIB. (s. d.). *Diplôme Universitaire en Sciences de l'Information et des Bibliothèques (DUSIB)*. <https://www.enssib.fr/l-offre-de-formation/diplome-universitaire-en-sciences-de-linformation-et-des-bibliotheques#:~:text=et%20des%20bibliotheques-,Dipl%C3%B4me%20Universitaire%20en%20Sciences%20de%20l'Informati,n%20et%20des%20Biblioth%C3%A8ques,via%20une%20formation%20%C3%A0%20distance.>

France 24. (2021, 5 septembre). *Coup d'État en Guinée : le président Alpha Condé détenu par les putschistes*. France 24.

<https://www.france24.com/fr/afrique/20210905-guin%C3%A9e-tirs-nourris-dans-le-centre-de-conakry-pr%C3%A8s-du-palais-pr%C3%A9sidentiel>

Groupe de la Banque Mondiale. (2024, 23 octobre). *Guinée – Vue d'ensemble*. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/overview>

HelloAsso. (s. d.). *Projet éducatif « Une École, Une Bibliothèque »*. <https://www.helloasso.com/associations/association-des-jeunes-guineens-de-france-ajgf/collectes/une-ecole-une-bibliotheque>

Ifadem. (s. d.). *Guinée*. <https://www.ifadem.org/fr/pays/guinee/systeme-educatif>

Kaloumpresse.com. (2018, 24 avril). *La Guinée se dote d'une nouvelle Bibliothèque nationale*. Kaloumpresse.com. <https://kaloumpresse.com/2018/04/24/la-guinee-se-dote-dune-nouvelle-bibliotheque-nationale/>

Magnafing, D. (2023, 16 août). *Bibliothèque nationale de Guinée : un décret fixe ses attributions et son organisation*. GuinéeNews. <https://guineenews.org/bibliotheque-nationale-de-guinee-un-decret-fixe-ses-attributions-et-son-organisation/>

Portail des investissements de la République de Guinée. (s. d.). *La Guinée en bref*. <https://www.invest.gov.gn/guinee>

Présidence de la République de Guinée. (s. d.). *Présentation*. <https://presidence.gov.gn/presentation/>

Université Julius N'yéréké Kankan. (s. d.). *École supérieure des sciences de l'information*. <https://www.ujnk.edu.gn/ecole-superieure-des-sciences-de-linformation-essi/>

Wikiwix Archive. (2015, 2 avril). *Baba Cheick Sylla, directeur général de la bibliothèque nationale*. <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fguineeculture.org%2FBaba-Cheick-Sylla-directeur.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=url>

15. Guyana

Catherine Aubé, Charles Antoine Fréchette, Emmanuelle Brunet, Murielle Chapuis, Sara-Maude Bergeron

Profil du pays

Le Guyana, officiellement la République coopérative du Guyana (Co-operative Republic of Guyana) et anciennement la Guyane britannique (British Guiana), est un pays membre de la communauté caribéenne situé au nord de l'Amérique du Sud, au bord de l'océan Atlantique. Il partage ses frontières avec le Brésil, le Suriname et le Venezuela. Sa capitale est Georgetown.

D'abord habité par différents peuples autochtones, le territoire a été colonisé par les Pays-Bas dès 1615 avant d'être cédé au Royaume-Uni en 1814. La colonie de la Guyane britannique a été officiellement établie en 1834. Le Guyana a été marqué par la colonisation et l'esclavage dans les plantations, où étaient exploitées les populations autochtones et celles qui avaient été déportées d'Afrique. Après l'abolition de l'esclavage, des travailleurs agricoles ont été recrutés principalement en Inde, mais aussi en Chine et à Madère. Ainsi, la population du Guyana est d'une grande diversité ethnique, composée de descendants britanniques, autochtones, africains, chinois, indiens et portugais. Cette diversité engendre par moments des tensions politiques et sociales. L'anglais reste la langue officielle du pays bien que l'hindi, l'ourdou, les langues autochtones et un créole à base d'anglais soient aussi parlés. Le Guyana a obtenu son indépendance le 26 mai 1966.

Aujourd'hui, sa population dépasse les 800 000 habitants, dont la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, le pays détient un des taux de pauvreté les plus élevés d'Amérique du Sud et des Caraïbes, les autochtones étant particulièrement touchés (Europa World, 2024).

Histoire

L'histoire des bibliothèques au Guyana s'inscrit dans le cadre colonial des Caraïbes anglophones. Le développement des bibliothèques et de leurs services a été fortement influencé par les cultures bibliothéconomiques de l'Empire britannique, des États-Unis et du Canada. Les premières bibliothèques étaient privées et réservées à l'élite religieuse ou urbaine. Les unes visaient à encourager la pratique et le savoir religieux, les autres à développer le commerce du livre et de l'édition. Elles jouaient un rôle limité dans la société jusqu'à ce que des initiatives philanthropiques internationales introduisent des modèles de bibliothèques publiques et du financement au pays. En 1909, le Guyana a inauguré sa première bibliothèque publique, la Georgetown Public Free Library, grâce au financement de Andrew Carnegie, industriel et philanthrope américain. Dans les décennies suivantes, la Georgetown Public Free Library a établi des succursales à New Amsterdam et à McKenzie, ainsi que de petits centres de livres pour étendre ses services dans les régions rurales. En 1972, avec la montée du nationalisme, elle est devenue la National Library of Guyana, combinant les fonctions d'une bibliothèque nationale et celles d'une bibliothèque publique. En tant que bibliothèque nationale, elle est l'organisme dépositaire du dépôt légal, protégeant ainsi le patrimoine documentaire et culturel du Guyana. Elle offre aussi un service de bibliothèque publique à la population par le biais de différentes succursales réparties dans le pays, de bibliothèques dans les prisons et de bibliothèques mobiles (Clunie, 2018).

Les bibliothèques scolaires et universitaires, bien que moins développées, jouent un rôle complémentaire aux bibliothèques publiques. Les bibliothèques scolaires dans les Caraïbes anglophones ont commencé à émerger dans les années 1920 et ont aussi été développées sur la base du modèle britannique. Ce modèle a été critiqué puisqu'il est considéré comme ayant en partie causé le développement inégal des bibliothèques en milieu scolaire (Baker-Gardner, 2023). Quant aux bibliothèques universitaires, leur développement est lié à celui des universités du pays. La première, la University of Guyana Library, a été construite en 1963 en même temps que l'université (Peltier-Davis, 2011).

Aujourd'hui, l'IFLA, l'International Federation of Library Associations and Institutions, recense 30 bibliothèques au Guyana (s. d.), bien que ce nombre varie d'une source à l'autre. Les bibliothèques du Guyana continuent d'évoluer et plusieurs développent leur collection selon les besoins immédiats des usagers, et non selon un calendrier ou une politique d'acquisition (Baker-Gardner, 2023), puisqu'elles sont confrontées à un manque de ressources financières et humaines (Peltier-Davis, 2011; Bernard, 2015). De plus,

fondées avant l'indépendance du pays et à l'aide de financement et d'initiatives principalement britanniques, les bibliothèques du Guyana sont des établissements construits et maintenus dans un contexte colonial.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La National Library of Guyana est située au 76-77 des rues Church et Main à Georgetown. Elle est composée de deux bâtiments de deux étages : l'édifice principal, datant de 1909 et conçu grâce à la Carnegie Corporation, a la forme d'une croix et comporte des détails de style victorien et géorgien comme de hautes fenêtres et un imposant escalier en bois de charpente (National Trust of Guyana, 2022). Comme mentionné précédemment, cette bibliothèque sert de dépôt légal – c'est-à-dire qu'elle reçoit et enregistre un exemplaire de chaque œuvre créée sur son sol et la préserve –, elle publie chaque année depuis 1972 la Guyanese National Bibliography, qui établit la liste des publications d'auteurs guyaniens ou d'ouvrage sur le Guyana, et elle collectionne aussi les publications de l'UNESCO. La plupart de ses documents sont en anglais, qui est, en fait, la deuxième langue de la plupart des Guyaniens : ils apprennent cette dernière à l'école. Depuis son étatisation en 1950, cette bibliothèque offre un accès libre et gratuit à ses ressources à toute la population du pays, sa mission est « de combler, à l'échelle nationale et internationale, les besoins d'information et de loisirs des usagers de la bibliothèque par la collecte, l'organisation, la diffusion et la préservation de l'information sous forme imprimée et autres. » (nous traduisons, Guyana Chronicle, 11 septembre 2019) L'ancien site web de la bibliothèque, soit nationallibraryofguyana.com, est maintenant à vendre. La National Library n'a donc, en 2024, aucun site internet qui lui est associé, mais elle fait la promotion de ses activités sur sa page Facebook « National Library of Guyana ». Le ministère de l'Éducation du Guyana, chargé de son administration, y fait brièvement référence sur son site.

La bibliothécaire en chef est actuellement Emily King. La National Library offre différents services sur place : elle assure l'accès à ses collections adulte et jeunesse; elle prête des documents aux publics de tout âge; elle compterait plus d'une dizaine d'ordinateurs connectés à internet; elle détient un service d'impression et de photocopie;

elle offre un service d'écoute et d'enregistrement sonore; elle présente des expositions; elle anime des heures du conte dans ses locaux ou au parc; elle organise des défis de lecture et récompense ses participants; elle offre des ateliers de jardinage et d'agriculture; elle accueille un club de danse pour les aînés; elle projette des films; elle tient des conférences et des discussions sur la tradition orale du Guyana (Ministry of Education, 29 avril 2023). Plus encore, elle participe à énormément d'événements encourageant la littératie et la fréquentation des livres, et elle encadre des concours d'éloquence dans les écoles secondaires. Selon la bibliothécaire en chef, la bibliothèque recevait en 2019 en moyenne 1200 usagers par semaine. Elle comporterait plus de 350 000 ouvrages, dont des documents historiques rares et des manuscrits. Elle est ouverte tous les jours de la semaine sauf les dimanches.

Le financement de la National Library provient du Fonds du Trésor, mais aussi de partenariats et de dons. Les cadres sont des professionnels de l'information salariés ayant droit à une pension à leur retraite. Il y aurait plus de 40 personnes travaillant à même cette bibliothèque.

En tant que tête du réseau des bibliothèques du pays, la National Library a établi cinq succursales dans cinq villes ailleurs au pays. Elle veille aussi au service de quatre bibliothèques de prison – celles de Georgetown, de New Amsterdam, de Mazaruni et de Sibley Hall – dont elle a récupéré la gestion de la Croix-Rouge en 1966. En 2011, l'IFLA a publié un rapport concernant la situation des bibliothèques au Guyana, ce rapport semble toutefois très partiel et ses informations ont dû être nuancées ou complétées par différentes publications issues du pays lui-même. L'IFLA avoue d'ailleurs dans son rapport que le Guyana et d'autres pays des Caraïbes offrent une vision très optimiste de leur situation respective, ce qui amène à en douter : « one consistent theme evident in the majority of scholarly publications on Caribbean libraries has been a somewhat narrow focus on what have been identified as “well developed” library and information services [...] ». » (IFLA, 2011, p. 2)

Bibliothèques publiques, municipales et communautaires

Cinq bibliothèques publiques et municipales situées dans les villes suivantes sont chapeautées par la National Library : New Amsterdam, Linden, Ruimveldt, Bagotville et Corriverton. Ces cinq établissements disposent chacun de collections adulte et jeunesse. Pour les régions éloignées de ces villes, un service de 17 Rural Library Centers a été mis

sur pied, toujours par la National Library, notamment à Agricola et à Bagotville. Certains de ces 17 centres sont situés à même des écoles secondaires. Les régions encore plus éloignées et difficiles d'accès, comme celles de Tucville, de Peter's Hall et de Houston, sont desservies par deux bibliothèques mobiles.

Les succursales et les services de la National Library sont insuffisants pour couvrir la totalité du territoire et les besoins des Guyaniens. Plusieurs groupes, privés ou communautaires, s'organisent donc pour fonder et gérer des bibliothèques visant à desservir leur population. Ces installations, mises sur pied et administrées par des bénévoles, sont libres d'accès. C'est le cas de la Yupukari Public Library, qui est une entreprise sociale développée par la travailleuse sociale et bibliothécaire américaine Alice Layton. Cette bibliothèque porte le nom de la communauté autochtone Yupukari, vivant dans la région 9, celle de Rupununi centre, très éloignée de Georgetown et des autres villes du pays. Malgré cela, la bibliothèque a plus de 5 000 ouvrages en anglais, des ressources vidéo, des casse-têtes, des jeux, des cartes, des globes terrestres, du matériel de bricolage et d'art, ainsi que du mobilier propice à l'enseignement. La bibliothécaire en chef de cette bibliothèque est Rose Lacruz (Caiman House Incorporated and Rupununi Learners Foundation, 2024).

Bibliothèques scolaires

Situées dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, les bibliothèques scolaires du Guyana sont de facto administrées par le ministère de l'Éducation. Toutefois, le gouvernement peine à ouvrir le robinet financier et l'acquisition d'ouvrages et d'autres matériels se fait au compte-gouttes ou, selon l'expression de Baker-Gardner (2023), « quand le besoin se fait sentir » (p. 109). En raison d'un sous-financement chronique, des groupes privés et des organismes sans but lucratif s'organisent pour recueillir des dons puis les offrir aux écoles publiques. Depuis 2011, l'OSBL Blossoms of Guyana, implanté au pays mais enregistré aux États-Unis, travaille en partenariat avec treize écoles primaires et secondaires. Il leur a fourni 10 150 livres, 24 ordinateurs et a procédé à la rénovation de 4 bibliothèques. Aussi, plusieurs bibliothèques de type « clé en main » (avec mobilier et livres) ont été mises sur pied grâce au soutien de la fondation Spread the Words (News Room, 12 mars 2023). Tout récemment, la ministre a annoncé le lancement du programme de bibliothèques scolaires au primaire (Ministry of Education, 9 septembre 2024), qui coïncide avec la Journée internationale de l'alphabétisation du 8 septembre créée par

l'UNESCO. Le programme prévoit que chaque école primaire reçoive 460 livres sur les 200 000 livres achetés, et qu'un bibliothécaire formé soit en poste dans chaque école. Ce dernier objectif paraît difficile à atteindre. En effet, dans son étude publiée en 2023, soit un an avant l'annonce ministérielle, Baker-Gardner montre que les bibliothèques des écoles primaires des Caraïbes sont non seulement toutes mal loties en personnel, mais aussi et surtout en personnel qualifié en sciences de l'information (p. 106–107). Ainsi, moins de 10 % du personnel guyanien est employé à temps plein, ce qui place le pays loin derrière les Bahamas, dont 80 % du personnel est à temps plein. La situation est meilleure dans l'ensemble des écoles secondaires des Caraïbes, où il y a plus de bibliothécaires qualifiés et plus d'employés à temps plein. Néanmoins, le Guyana fait encore pâle figure au sein des pays voisins : un peu plus de 35 % des bibliothécaires sont qualifiés et 35 % des employés sont à temps plein, alors que Trinité-et-Tobago, par exemple, frôle les 80 % dans ces deux catégories.

Dans son manifeste pour les bibliothèques scolaires, l'IFLA (2021) exprime clairement que l'un des nombreux objectifs assignés à ces dernières est de combler le fossé numérique. Or, au Guyana, seulement 20 % des écoles primaires et 28 % des écoles secondaires disposent d'ordinateurs et d'un accès internet. Le pays se retrouve en queue de peloton, loin derrière les îles Caïmans qui comblerent ces besoins à 100 % (Baker-Gardner, 2023, p. 111–112). Et la chercheuse Ruth Baker-Gardner de faire le constat suivant : « With the push for inquiry learning and the need to develop critical thinking skills, [Media and Information Literacy] is no longer an option and [...] the best place to achieve this is through the school library. » (p. 113)

Dans sa conclusion, elle affirme sans ambages que les services fournis par les bibliothèques scolaires caribéennes sont loin de répondre aux standards internationaux. Pour expliquer cette situation, elle avance deux raisons principales : l'absence de politique nationale et l'absence de budget spécifique alloué aux bibliothèques. Par conséquent, les bibliothèques sont incapables de répondre correctement aux besoins des usagers, ici les élèves et les enseignants, ce qui a pour effet de nourrir l'image négative associée à ces bibliothèques. Cette situation vaut pour la majorité des pays des Caraïbes, dont le Guyana (Baker-Gardner, p. 122).

Bibliothèques en établissements de formation tertiaire

Le ministère de l'Éducation chapeaute un grand nombre de centres de formation

professionnelle qui acceptent d'une part les jeunes ayant terminé leur secondaire et d'autre part les adultes ayant accumulé de l'expérience professionnelle.

Sur les dix établissements répertoriés sur le site du ministère, cinq disposent d'une bibliothèque. Parmi ces derniers, le Cyril Potter College of Education (CPCE), qui offre des formations en enseignement au niveau préscolaire, primaire et secondaire, se détache du lot. En effet, toute une page du site web du centre est consacrée à la présentation des services offerts par la bibliothèque aux étudiants, à ses règlements et au prix qu'elle décerne chaque année au meilleur usager de la bibliothèque. En revanche, à l'instar d'autres centres de formation professionnelle spécialisés dans les domaines de l'industrie, des services ou de l'artisanat tels que le Guyana Industrial Training Centre, le Government Technical Institute, le Carnegie School of Home Economics ou le Craft Production & Design Production, la bibliothèque du CPCE ne possède pas de catalogue en ligne.

L'annonce faite par la ministre de l'Éducation en 2022 d'offrir les formations de la CPCE à distance afin que les étudiants vivant dans les régions reculées puissent y avoir accès risque de changer la donne (Ministry of Education, 3 février 2022). Il y a fort à parier que la bibliothèque du CPCE offrira aussi un catalogue en ligne aux étudiants. En revanche, rien n'est moins sûr pour les autres centres de formation professionnelle qui, pour certains, ne disposent pas de site internet officiel.

Bibliothèques universitaires, de recherche et spécialisées

Le Guyana compte quatre bibliothèques universitaires : trois sont dans des universités privées et une, la plus ancienne, est dans une université publique. C'est en 1963, sous l'impulsion du premier ministre de la Guyane britannique, qu'a été créée la University of Guyana à Georgetown. Comme le ministère de l'Éducation et du Développement social ne pouvait pas financer la construction des édifices sur l'ancien domaine de cocotiers, l'université a été accueillie par l'établissement Queen's College pendant six ans. À ses débuts, l'université ne comptait que trois facultés : arts, sciences naturelles et sciences sociales. Malgré le manque d'espace, un local a été trouvé pour la bibliothèque (Drayton, 22 avril 2013).

Implantés sur l'ancienne cocoteraie, les différents édifices de l'université, dont la bibliothèque principale, forment désormais le campus de Turkeyen à Georgetown. Une succursale, plus récente, est située à Berbice, à une centaine de kilomètres de la capitale, et forme le campus de Tain (Lowe et al., p. 20). Riche de 400 000 documents imprimés

et d'un grand nombre de ressources électroniques, la bibliothèque principale sert de dépôt légal (tout comme la bibliothèque et les archives nationales) et fait partie, depuis 1966, du réseau des bibliothèques depositaires des rapports et documents produits par l'ONU. Organisée en trois sections thématiques qui reflètent l'ensemble des disciplines enseignées à l'université, soit humanités et éducation, science et technologie, ainsi que sciences sociales et droit, elle offre aux étudiants quatre salles de lecture, un centre de ressources éducatives et le centre de ressources Rabindranath Tagore. En bibliothèque, les services offerts sont : le comptoir de prêt, le prêt entre bibliothèques, l'accès au portail de la bibliothèque, l'accès à des photocopieurs-numériseurs, l'accès à des séances de littératie informationnelle et une assistance technologique pour les personnes ayant des handicaps visuels ou auditifs. Pour la recherche de documents, les étudiants peuvent consulter le catalogue, les bases de données comme EBSCOhost, JSTOR, V/Lex, Lexis Library, Research4life et Access pharmacy. Des formations de littératie informationnelle sont aussi organisées sur Zoom; elles portent sur l'utilisation du catalogue et des bases de données en ligne, et apprennent aux étudiants comment citer et ne pas plagier.

Comme dans les écoles primaires, secondaires et les établissements tertiaires, il y a une pénurie de personnel qualifié en sciences de l'information. Entre 2015 et 2019, la situation n'a pas changé à la bibliothèque universitaire principale : seuls trois bibliothécaires détiennent une maîtrise en sciences de l'information (Bernard, p. 26; Lowe et al., p. 21). Les chercheuses accusent les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays ainsi que les différentes administrations de l'université de ne s'être jamais investis dans le développement de la profession de bibliothécaire (Lowe et al., p. 21). Première conséquence : étant donné l'absence de programme d'études en sciences de l'information au Guyana, les professionnels d'expérience à la bibliothèque principale s'inscrivent dans d'autres programmes disciplinaires pour parfaire leur formation. Deuxième conséquence : au vu d'un sous-financement chronique, l'administration n'offre pas de bourses en formation continue à cette catégorie de personnel (Lowe et al., p. 34). Les professionnels d'expérience sont donc obligés de se financer pour avoir accès à des formations de perfectionnement. Ils font de la recherche en sciences de l'information, présentent leurs résultats à des conférences internationales (ACURIL, IFLA) et les publient, suivent des cours en ligne et des webinaires, entre autres (Lowe et al., p. 33-34). Ainsi, ils en profitent grandement, à la fois d'un point de vue technologique puisqu'ils se mettent à jour, et d'un point de vue théorique puisqu'ils complètent leurs connaissances dans certains domaines des sciences de l'information qui sont en vogue.

Au nombre de trois, les universités privées ont la particularité de s'être établies dans les années 2000. Elles offrent une panoplie de formations, surtout en médecine. Seule la

Texila American University dispose d'une bibliothèque sur son campus. Les étudiants de la Georgetown American University et de la GreenHeart Medical University ont uniquement accès à une bibliothèque en ligne.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Il n'y a absolument aucune formation universitaire en sciences de l'information au Guyana, contrairement à certains pays limitrophes comme le Venezuela et le Brésil. Dans le Kaieteur News en 2013, la bibliothécaire en chef de l'Université du Guyana rapportait que les futurs bibliothécaires étaient contraints de devoir se rendre à l'étranger pour réaliser leurs études : « [...] the opportunity is not open for training of personnel in the profession, as the local university does not offer a course in Library Science » (Bryan, 2013). Ainsi, certains de ses collègues ont suivi des cours spécialisés en bibliothéconomie aux États-Unis ou au Royaume-Uni, alors qu'elle-même est allée compléter sa formation à l'University of the West Indies en Jamaïque. En effet, cette université comprend un département de bibliothéconomie et des sciences de l'information (DLIS) qui offre une diplomation complète du baccalauréat au doctorat.

Les bibliothécaires guyaniens déplorent qu'il n'y ait pas de programme d'études en sciences de l'information dans leur pays. Pourtant, les bibliothécaires du Guyana font face aux mêmes enjeux que leurs collègues des autres pays développés, notamment en ce qui a trait à la numérisation des collections ou à la mise en place d'accès à distance des ressources documentaires. Ces changements d'infrastructure ne peuvent être dirigés et supervisés que par des professionnels de la bibliothéconomie. Le manque de personnel qualifié retarde donc la mise en œuvre de ces importants chantiers (Bryan, 2013). D'autre part, les coupures budgétaires et le manque de financement récurrent ont conduit des professionnels à devoir s'expatrier, alors que les postes laissés vacants par des départs à la retraite n'ont pas été comblés. Il y a donc un manque critique de professionnels dans les bibliothèques pour assurer une pérennisation du savoir bibliothéconomique. En conséquence, elles doivent souvent recourir à du personnel qui possède des baccalauréats ou des maîtrises dans d'autres disciplines que les sciences de l'information, notamment en sciences sociales ou en éducation (Lowe, 2019).

Bien que cela soit souvent à leurs frais, beaucoup de professionnels guyaniens des sciences de l'information s'appliquent à parfaire leurs connaissances bibliothéconomiques en nourrissant eux-mêmes leur développement professionnel et leur expertise. Ils

participent à des conférences, des symposiums ou des forums (ACURIL, IFLA), suivent des formations, publient des articles dans des revues spécialisées et des livres, font partie de groupes de recherche et sont inscrits sur les réseaux en ligne de l'ALA et de la CILIP (Lowe, 2019). Ainsi au Guyana, les sciences de l'information peuvent compter sur des professionnels passionnés, conscients de l'importance de l'apprentissage continu dans leur discipline.

En 2019, l'absence de département universitaire des sciences de l'information sur le territoire du Guyana représentait encore le principal frein au développement de professionnels dans la discipline. Par exemple, les employés de la bibliothèque universitaire du Guyana pouvaient certes avoir accès à des bourses et à des subventions pour participer à des conférences, comme celles de l'IFLA ou ACURIL, mais toujours pas aisément obtenir les fonds nécessaires pour aller chercher la formation requise en sciences de l'information outre-mer (Lowe, 2019). Depuis, il semble que le gouvernement du Guyana ait pris réellement la mesure du problème de manque de personnel spécialisé de son pays. En 2021, il lançait l'initiative GOAL – Guayana Online Academy of Learning (goal.edu.gy) – afin de pallier les manques dans les programmes universitaires offerts sur le territoire et répondre aux différents besoins de modernisation de la nation. Élaboré en partenariat avec le gouvernement du Guyana et certaines universités situées un peu partout à travers le monde, ce projet permet à des guyaniens d'obtenir des bourses gouvernementales pour suivre des formations universitaires. La majorité d'entre elles sont en ligne, ce qui les rend plus accessibles aux guyaniens. En 2024, grâce à ce projet, il leur était notamment possible de suivre la maîtrise en sciences de l'information offerte par la Robert Gordon University en Écosse à distance, sans avoir à s'expatrier ou à s'endetter pour obtenir leur diplôme.

Associations de bibliothèques

Guyana Library Association (GLA)

La Guyana Library Association (GLA) a vu le jour en 1968 grâce aux efforts fournis par le Guyana Library Co-operation Group dès 1964 (GLA, 2004). Sous la gouvernance d'un comité exécutif, la GLA est financée par les frais d'adhésion de ses membres, la vente de

ses publications de même que des activités de financement (Schweizer, 2011, p. 194). Elle travaille principalement au développement des bibliothèques et de leurs services sur son territoire, à la formation d'assistants et d'assistantes de bibliothèque, et à la promotion des valeurs de la bibliothèque auprès des publics guyaniens (Schweizer, 2011, p. 194). Plus précisément, ses objectifs sont de :

- faciliter l'étroite collaboration entre toute personne et toute organisation ayant à cœur la promotion de la bibliothéconomie ainsi que la collecte, l'organisation et la diffusion de l'information;

- faire valoir auprès du gouvernement le rôle à jouer par les bibliothèques et leur personnel dans le développement national, et formuler des recommandations quant à la promotion de la législation concernant les services de bibliothèque et d'information;

- organiser des réunions, des conférences, des séminaires, des formations, des ateliers et des visites guidées dans le but d'encourager la mise en place de services efficaces au sein des établissements d'information du Guyana;

- promouvoir le recrutement, la formation et la diplomation du personnel des bibliothèques;

- promouvoir les activités bibliographiques et soutenir les différents établissements du territoire dans ces démarches;

- assumer un rôle de conseil lors de la création et de l'amélioration des services de bibliothèque et d'information; promouvoir des services de grande qualité au sein des bibliothèques et des établissements d'information au Guyana;

- publier un périodique afin de consigner les activités de l'association tout en y incluant des articles d'intérêt pour ses membres (nous traduisons, Schweizer, 2011, p. 194).

En matière de publications, la GLA semble avoir été très active dans les premières décennies suivant sa création. En 1970, elle a lancé sa revue semestrielle, le *Guyana Library Association Bulletin* (GLA, 2004), dont le dernier numéro remonte à mai 1992. En 1972, sous la direction de Yvonne V. Stephenson, l'association a fait paraître *A Guide to Library Services in Guyana*, ouvrage qui semble avoir été mis à jour jusqu'en 1978. La GLA a aussi publié une liste des périodiques techniques et scientifiques pouvant être consultés dans les bibliothèques du Guyana, soit la « *Union List of Scientific and Technical Periodicals held in the Libraries of Guyana* » (Schweizer, 2011, p. 194).

Bien que la GLA ne dispose d'aucune page web officielle, ses activités peuvent être recensées sporadiquement sur les pages d'associations dont elle est ou a été membre, notamment l'Association of Caribbean University, Research and Institutional Libraries

(ACURIL), la Commonwealth Library Association (COMLA) et l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). La présidente actuelle de la GLA est Juneann Garnett (IFLA, 11 novembre 2020).

Association of Caribbean University, Research and Institutional Libraries (ACURIL)

Créée à la fin des années 1960 par l'Association of Caribbean Universities (UNICA), l'Association of Caribbean University, Research and Institutional Libraries (ACURIL) a pour principal objectif de renforcer la collaboration entre les bibliothèques universitaires et de recherches des Caraïbes (ACURIL, s. d.). La représentante actuelle de la University of Guyana Library est Gwyneth George (Acuril Conference, 16 avril 2024).

L'ACURIL organise un colloque annuel depuis 1969. Celui de 2024 a eu lieu à Georgetown du 12 au 16 mai, sous le thème « Des métadonnées aux mégadonnées : tendances et trésors cachés dans les bibliothèques, les musées et les archives de la Caraïbe » (Executive Secretariat, 2023).

Caribbean Association of Law Libraries (CARALL)

En activité depuis 1984, la Caribbean Association of Law Libraries (CARALL) vise à renforcer la collaboration entre les bibliothèques de droit des Caraïbes. Bien que le Guyana ait été présent aux réunions de fondation de l'association (CARALL, s. d.), nous n'avons pas été en mesure de préciser l'implication actuelle du Guyana au sein de cette association.

Commonwealth Library Association (COMLA)

La mission principale de la Commonwealth Library Association (COMLA), fondée en 1972, est de soutenir les associations des bibliothèques des pays membres du Commonwealth en facilitant l'échange d'information. Elle fournit également un cadre aux bibliothèques

des pays du Commonwealth n'ayant pas d'associations officielles et publie le COMLA Bulletin (Libraries – Commonwealth Library Association [COMLA], s. d.). Une version archivée du site web de la Guyana Library Association (GLA) mentionne une adhésion à la COMLA pour l'année 1977 (History of the Guyana Library Association, 2004). Nous n'avons toutefois pas été en mesure de préciser l'implication actuelle de la GLA – ou de toute autre association du Guyana – au sein de cette organisation.

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

Nous avons pu confirmer l'adhésion de deux organisations du Guyana à l'IFLA, soit la University of Guyana Library en 2008 (Membership matters, 2008) et la Texila American University – implantée en sol guyanien – en 2024 (IFLA, 24 juin 2024). En 2007, la National Library of Guyana a participé pour la première fois au recensement des bibliothèques du monde de l'IFLA/FAIFE. Le portrait brossé est toutefois incomplet (IFLA/FAIFE, 2007). Pour sa part, la Guyana Library Association (GLA) a mené des formations inspirées de la planification stratégique de l'IFLA afin d'aider les bibliothèques à poursuivre leurs activités malgré les difficultés occasionnées par la pandémie de la COVID-19 (Guyana Library Association + IFLA Strategy: resilient no matter what, 2020). Nous n'avons pas été en mesure de confirmer son statut actuel au sein de l'IFLA.

Cadre législatif

Georgetown Public Free Library Ordinance (1908)

Les lois régissant les services de bibliothèque du Guyana découlent de la Ordinance No. 12 of 1908, communément appelée la Georgetown Public Free Library Ordinance. Cette dernière est adoptée le 8 juillet à la suite de travaux menés par un comité mandaté pour mettre en œuvre la construction d'une bibliothèque publique à Georgetown. La première rencontre de ce comité provisoire a lieu le 23 décembre 1907, sous la direction de Frederic

Mitchell Hodgson, alors gouverneur de la Guyane britannique. Outre la gestion d'un don de 7 000 £ de Andrew Carnegie, le comité doit voir aux différentes étapes entourant la construction de l'établissement de même qu'à l'articulation de la législation entourant sa création. L'ordonnance de 1908 confie donc la gestion de la future bibliothèque au maire et à son conseil municipal, ainsi qu'à la Combined Court (George et Thompson, 7 mai 2009), l'instance gouvernementale chargée de la distribution des fonds selon les politiques adoptées par la Court of Policy (Narain, 15 janvier 2007). La Carnegie Free Library – qui deviendra plus tard la Georgetown Free Public Library, puis la Free Public Library – ouvre ses portes en septembre 1909 (George et Thompson, 7 mai 2009).

Public Free Library Ordinance (1950)

Le 6 avril 1950, la Georgetown Public Free Library Ordinance de 1908 est modifiée afin d'accorder à la bibliothèque le pouvoir d'étendre ses services hors de la capitale (George et Thompson, 7 mai 2009). Plus précisément, l'objectif est de permettre l'ouverture de nouvelles succursales de la bibliothèque de Georgetown et de toute autre bibliothèque publique dans l'ensemble de la Guyane britannique (Ordinance No. 13 of 1950). Le texte de loi est par ailleurs renommé Public Free Library Ordinance afin d'illustrer ce changement, et son adoption propulse le développement des bibliothèques publiques au pays (George et Thompson, 7 mai 2009). En 1957, des précisions sur la distribution de fonds de pension aux employés des bibliothèques sont ajoutées au document (Ordinance No. 17 of 1957).

National Library Act of 1972

Quelques années après son indépendance, le Guyana transforme la Public Free Library en bibliothèque nationale par l'adoption de la National Library Act of 1972. La National Library of Guyana conserve ses responsabilités de bibliothèque publique, mais en acquiert de nouvelles quant à son mandat de bibliothèque nationale (Peltier-Davis, 2011, p. 5). Parmi celles-ci, et comme mentionné précédemment dans ce chapitre, se trouve la gestion du dépôt légal, dont les modalités sont définies dans la Law Revision of 1972 (Act 4 of 1972). On y indique que les maisons d'édition du pays disposent d'un mois après la publication d'un ouvrage pour en faire parvenir deux exemplaires à la University of Guyana, un exemplaire

aux National Archives of Guyana, et un dernier à la National Library of Guyana. La loi précise également que les documents doivent être soumis dans leur forme complète et définitive, et qu'il est à la discrétion de l'éditeur de les offrir ou de les vendre à ces trois établissements. Le président du pays peut toutefois exempter certains ouvrages du dépôt légal en publiant un ordre dans la gazette officielle. Tout contrevenant à la loi peut écoper d'une amende de 500 \$ (Act 4 of 1972).

Droits d'auteurs

La loi sur les droits d'auteurs présentement en vigueur au Guyana a été adoptée en 1956 alors que le territoire se trouvait sous le pouvoir des Britanniques (Murray, 2013, p. 34). Le Copyright Act, 1956 n'a pas été mise à jour depuis, ce que déplorent de nombreux acteurs du secteur culturel et économique (Chabrol, 31 octobre 2024; Kiateur News, 30 septembre 2024). L'absence de lois acceptables quant à la protection des droits d'auteurs nuit au développement économique du pays. En effet, les entreprises étrangères n'osent investir le marché guyanien ni s'installer au pays sans protection légale (Kiateur News, 30 septembre 2024). Dans une étude de 2024, le World Trade Center Georgetown (WTTCG) formule quelques recommandations pour améliorer la situation, notamment la modernisation du Copyright Act, 1956, la création d'une fédération des industries créatives, et la mise sur pied d'une association regroupant les compositeurs, les auteurs et les éditeurs du pays (Chabrol, 31 octobre 2024). Pour sa part, la National Library of Guyana participe à ces efforts à plus petite échelle en animant des activités de sensibilisation à la question des droits d'auteurs et à l'intégrité intellectuelle. Le 23 avril 2018, dans le cadre de la journée mondiale du livre organisée par l'UNESCO, une conférence sur le sujet a été présentée aux élèves du secondaire. L'objectif, précise la bibliothécaire Clyden Harris, était qu'ils saisissent mieux les enjeux éthiques entourant l'intégrité intellectuelle et qu'ils comprennent quelles sont les compétences requises pour bien citer ses sources (DPI Guyana, 23 avril 2018).

Informations complémentaires : enjeux coloniaux et décolonisation des bibliothèques

Le colonialisme est défini comme une pratique de domination, impliquant la subjugation d'un peuple à un autre. Les pratiques, les systèmes et les structures de domination persistent dans le temps et façonnent la vie du peuple dominé longtemps après la dissolution de la colonie (Scale, 2021). Pour rétablir une égalité ethnique, il faut activement décoloniser et déconstruire ces systèmes de domination. Les bibliothèques du Guyana sont donc aux prises avec les enjeux découlant du colonialisme. Il faut les décoloniser.

En effet, selon Scale, l'héritage du colonialisme s'est imprimé dans les établissements de la bibliothéconomie, qui reflètent souvent une vision coloniale du monde : « While academics tout libraries as facilitators of global access to information for intercultural understanding, library systems and the communication they enable can also privilege the domination of powerful cultures and silence less powerful cultures and voices » (Scale, 2021, p. 7). Les bibliothèques du pays sont des établissements coloniaux : elles ont été créées et financées avant l'indépendance du pays par des penseurs et investisseurs britanniques et américains. Encore aujourd'hui, alors que le gouvernement du Guyana ne finance pas la majorité des bibliothèques sur son territoire, qu'elles ne sont pas en nombre suffisant pour servir l'ensemble de la population (Small, 11 juillet 2023) et qu'elles souffrent d'un manque de ressources, les bibliothèques dépendent du financement, d'initiatives ou du leadership internationaux issus de pays de culture dominante. Un exemple est la Yupukari Public Library, mentionnée plus haut, qui a été créée par une Américaine. Cette aide est précieuse pour les bibliothèques du Guyana en général, mais il est légitime d'interroger l'influence du financement et du leadership de cultures dominantes dans les bibliothèques sur la représentation des cultures et des voix guyaniennes. Les bibliothèques du Guyana sont donc confrontées à plusieurs enjeux de décolonisation, dont des réflexions sur comment représenter et inclure les diverses cultures du pays en dépit du manque de ressources, et sur comment décoloniser des établissements qui dépendent encore de nations dominantes.

Il y a aussi des enjeux concernant la préservation du patrimoine culturel du pays puisque les documents patrimoniaux du Guyana sont partagés entre le pays et le Royaume-Uni (The Guyana/British Guiana Genealogical Society, s. d.), les rendant peu accessibles aux Guyaniens. Sans ces documents, les Guyaniens n'ont pas accès à leur histoire. Comment préserver un patrimoine auquel ils n'ont pas accès ? Faut-il rapatrier ces documents ? Avec quelles ressources ? Comment décoloniser les établissements sans posséder les

preuves documentaires de la colonisation ? Cette division géographique des documents patrimoniaux apporte son lot de défis supplémentaires pour la décolonisation des bibliothèques.

Références

Act 4 of 1972. (1972, 21 septembre). https://www.parliament.gov.gy/new2/documents/acts/11622-act_no_4_of_1972-_law_revision.pdf

Acuril Conference. (2024, 16 avril). *Meet the team!!!- Ex-officio member, Mrs. Gwyneth George, AA.* [image jointe] [statut Facebook]. Facebook. <https://www.facebook.com/acurilconference/photos/meet-the-team-ex-officio-member-mrs-gwyneth-george-aamrs-gwyneth-george-supports/441167465096034/>

ACURIL. (s. d.). *About ACURIL.* <https://acuril.org/about-acuril/>

Baker-Gardner, R. (2023, décembre). The State of School Libraries in the Caribbean. *Caribbean Library Journal*, 7, 93–126. <https://journals.sta.uwi.edu/ojs/index.php/clj/article/view/8995>

Bernard, S. (2015, 1^{er} décembre). Guyanese Academic Libraries' Response to Current Trends and Issues Identified by the Association of College & Research Libraries. *Caribbean Library Journal*, 3. <https://journals.sta.uwi.edu/ojs/index.php/clj/article/view/8852>

Blossoms of Guyana. (2024). *Impact and Projects.* <https://blossomsofguyana.org/impact-and-projects/>

Bryan, C. (2013). UG Library Needs Books and Qualified Librarians. *Guyanese Online.* <https://guyaneseonline.wordpress.com/2013/09/07/ug-library-needs-books-and-qualified-librarians/>

Caiman House Incorporated, Rupununi Learners Foundation. (2024). *Literacy: Our Work in Guyana Has Founded the Construction and Ongoing Support of the Yupukari Public Library.* <https://caimanhouse.com/literacywork>

CARALL. (s. d.). *CARALL History.* <https://carallonline.weebly.com/history.html>

Carnegie School of Home Economics. (s. d.). <https://carnegieguyana.com/>

Chabrol, D. (2024, 31 octobre). *Time for Modern Copyright Law,*

Governance System in Guyana – World Trade Center Georgetown. Demerara Waves. <https://demerarawaves.com/2024/10/30/time-for-modern-copyright-law-governance-system-in-guyana-world-trade-center-georgetown/>

Clunie, S. (2018). *Library and Information Science Education in the English-Speaking Caribbean*. [mémoire de maîtrise, Florida State University]. FSU Digital Repository. http://purl.flvc.org/fsu/fd/2018_Sp_Clunie_fsu_0071N_14536

Commonwealth Network. (s. d.). *Libraries – Commonwealth Library Association (COMLA)*. <https://www.commonwealthofnations.org/commonwealth-directory/organisations-by-sector/libraries/>

Craft Production & Design Production. (s. d.). <https://cpddguyana.com/>

Cyril Potter College of Education. (s. d.). <https://cpce.edu.gy/>

DPI Guyana. (2018, 23 avril). *National Library Holds ‘World Book and Copyright Day’ Lecture*. Department of Public Information. <https://dpi.gov.gy/national-library-holds-world-book-and-copyright-day-lecture/>

Drayton, H. (2013, 22 avril). *The 50th Anniversary of the Establishment of the University of Guyana: Reflections*. *Stabroek News*. <https://www.stabroeknews.com/2013/04/22/features/in-the-diaspora/the-50th-anniversary-of-the-establishment-of-the-university-of-guyana-reflections/print/>

Éditeur en chef. (2024, 26 septembre). *National Library’s Vital Role in Promoting Literacy During*

Education Month. *NCN Guyana*. <https://ncnguyana.com/2023/national-librarys-vital-role-in-promoting-literacy-during-education-month/#:~:text=With%20library%20facilities%20available%20in,Georgetown%20and%20across%20the%20country>

Europa World. (2024). *Guyana*. <https://www.europaworld.com/country/Guyana?id=gy>

Executive Committee. (2024). *Acuril 2024 Guyana. Get ready!* ACURIL. <https://acuril.org/2023/06/19/acuril-2024-guyana-get-ready/>

George, G. et Thompson, G. (2009, 7 mai). *Celebrating 100 Years of Public Library Service: A Historical Perspective of the National Library of Guyana*. *Starbroek News*. <https://www.stabroeknews.com/2009/05/07/features/history-this-week-no-182009/>

Georgetown American University. (s. d.). <https://gau.edu.gy/>

GLA. (2004). *History of Guyana Library Association*.

<https://web.archive.org/web/20040201224554/>
<http://guyanalibraryassociation.org/history.html>
Government Technical Institute. (s. d.). <http://www.gtigeorgetown.com/>
GreenHeart Medical University. (s. d.). <https://gmu.edu.gy/>
Guyana Industrial Training Centre. (s. d.). <https://gitcguyana.com/>
IFLA. (2020, 11 novembre). *Guyana Library Association + IFLA Strategy: resilient no matter what*. <https://www.ifla.org/news/guyana-library-association-ifla-strategy-resilient-no-matter-what/>
IFLA. (2021). *School Library Manifesto*. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/school-libraries-resource-centers/publications/ifla_school_manifesto_2021.pdf
IFLA. (2024, 24 juin). *IFLA Members including Institution and Association Affiliates*. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/ifla-members-and-association-affiliates_2024-06-24.pdf
IFLA. (s. d.). *Library Map of the World*. <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Guyana/Weight/Totals-by-Country>
IFLA/FAIFE. (2007). *Country reports: Guyana*. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/ifla-world-report/58_ifla-faife_2007_cr_-_guyana.pdf
Kiateur News. (2024, 30 septembre). *Time to Modernise Copyright Laws – Govt, AFC Agree*. <https://www.kiateurnewsonline.com/2024/09/30/time-to-modernise-copyright-laws-govt-afc-agree/>
Lowe, D., La Rose, S. et Bhagwandin, N. (2019). Pursuing Opportunities Available to Support Your Own Learning: A Case Study: University of Guyana Library. *International Journal of Learning and Development*,9(4), 18–37.
https://www.academia.edu/104621216/Pursuing_Opportunities_Available_to_Support_Your_Own_Learning_A_Case_Study_University_of_Guyana_Library
Membership Matters. (2008). *IFLA JOURNAL*, 34(4), 384–385.
<https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/hq/publications/ifla-journal/ifla-journal-4-2008.pdf>
Ministry of Education. (2022). *\$500M for CPCE to Go Fully Online*. <https://education.gov.gy/en/index.php/media2/external-news/4643-500m-for-cpce-to-go-fully-online-education-minister>

Ministry of Education. (2023). *National Library Launches Storytime in the Park*. <https://education.gov.gy/en/index.php/media2/news-events/5570-national-library-launches-storytime-in-the-park>

Ministry of Education. (2024). *Minister Launches Primary School Libraries Program*. <https://www.education.gov.gy/en/index.php/media2/news-events/6812-minister-launches-primary-school-libraries-program>

Murray, J. A. (2013). E Business and the University of Guyana. *International Journal of Business and Social Science*, 2(11), 33–45. <https://researchandinnovation.uog.edu.gy/e-business-and-the-university-of-guyana-2/>

Narain, F. A. (2007, 15 janvier). Historical Information Events & Dates on the Parliament of Guyana from 1718 to 2006. *Parliament of Guyana*. <https://parliament.gov.gy/GUYANA%20PARLIAMENT%20HISTORY%202009-1.pdf>

National Trust of Guyana. (2022). *National Library*. <https://ntg.gov.gy/monument/national-library/>

News Room. (2023, 2 mars). *New Library Opens at the Mont Repos Primary School*. <https://newsroom.gy/2023/03/12/new-library-opens-at-the-mon-repos-primary-school/>

Ordinance No. 13 of 1950. (1950, 6 avril). https://www.parliament.gov.gy/new2/documents/acts/14683-act_13_of_1950.pdf

Ordinance No. 17 of 1957. (1957, 23 mai). https://www.parliament.gov.gy/new2/documents/acts/15530-act_17_of_1957.pdf

Peltier-Davis, C. (2011). *Overview of Library Services in the English-speaking Caribbean*. IFLA. <https://www.ifla.org/past-wlic/2011/81-davis-en.pdf>

Scale, M.-S. (2021). *Colonization and Imperialism in Libraries: Perspective from a Caribbean Immigrant* (éd. Kindle). FriesenPress.

Schweizer, M. (dir.). (2011). *World Guide to Library, and information science associations* (2^e éd.). De Gruyter.

Small, R. (2023, 11 juillet). *Community Libraries are important*. Guyana Chronicle. <https://guyanachronicle.com/2023/07/11/community-libraries-are-important/>

Texila American University. (s. d.). <https://tau.edu.gy/>

The Guyana/British Guiana Genealogical Society. (s. d.). *Source Librairies*. <https://www.gbggs.org/Research/Libraries/>

United Nations. (s. d.). *Depository Libraries Directory*.
<https://www.un.org/library/page/depository-libraries-directory>

16. Liechtenstein

Mélina Cornejo, Valérie Fiset-Sauvageau, Sakina Guessous, Émilie-Claude Lepage, Chantal Martin

Profil du pays

Dans la vallée du Rhin, au cœur de l'Europe, se trouve la Principauté du Liechtenstein. Fondé en 1719, ce pays couvre un territoire de 160 km² et a une population de plus de 39 600 personnes (Office of Statistics, 2024). La langue officielle est l'allemand, bien qu'un dialecte alémanique soit couramment parlé, et la capitale est Vaduz. Il s'agit du 4^e plus petit État en Europe et du 6^e au monde (Office of Statistics, 2024). Le territoire, délimité à l'est par l'Autriche et à l'ouest par la Suisse et le Rhin, est divisé en deux districts électoraux, le Unterland au nord et l'Oberland au sud, et comprend onze communes. Le pays est une monarchie constitutionnelle et héréditaire à base démocratique et parlementaire avec un gouvernement constitué d'un premier ministre et de cinq ministres (Union interparlementaire, s. d.). Le chef de l'État est le Prince Hans-Adam II depuis 1989, et le poste de chef du gouvernement est occupé par Daniel Risch depuis 2021 (Raton, 2021).

Le nom de la Principauté est celui de la famille régnante. En 1662 et 1712, le prince Hans-Adams I^{er} de Liechtenstein achète les seigneuries voisines de Schellenberg et de Vaduz afin d'accroître son pouvoir politique (Mayr et al., 2008), puis, en 1719, le Liechtenstein acquiert son statut de principauté au sein du Saint-Empire germanique (Raton, 2021). Le territoire obtient sa souveraineté lors de la création de la Confédération du Rhin en 1806 par Napoléon (Fondation Napoléon, s. d.). Le pays connaît une première constitution en 1818, une seconde en 1862, et dissout son armée en 1868 (Mayr et al., 2008). La Principauté sera protégée par l'Autriche jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. À la suite du conflit, et de la dissolution de l'Empire austro-hongrois, le Liechtenstein se tourne vers la Suisse pour conclure une union douanière et monétaire. Après la Seconde Guerre mondiale, le pays vit un important essor économique grâce à ses industries spécialisées et au secteur financier; plusieurs sièges sociaux s'y installent pour bénéficier d'un régime fiscal avantageux (Direction générale du Trésor, 2024). Toutefois, la Principauté n'est plus un paradis fiscal depuis 2009. Le PIB par habitant est le deuxième plus élevé au monde

après la Principauté de Monaco, tandis que le taux de chômage est très faible et que les finances publiques sont solides avec une dette négative. La Principauté du Liechtenstein fait partie de l'espace Schengen, du Conseil de l'Europe, de l'Espace économique européen et de l'Association européenne de libre-échange, mais n'est pas membre de l'Union européenne (Direction générale du Trésor, 2024). Encore de nos jours, le tissu social du pays se caractérise par une croyance collective basée sur un consensus sociétal et une collégialité gouvernementale. Une forte solidarité développée par la position géographique du pays pousse la population à maintenir une organisation communautaire solidaire (Coutaz, 2020).

Histoire

Alors que de nombreux pays européens possèdent une longue tradition en ce qui a trait aux bibliothèques, cela n'est pas le cas de la Principauté du Liechtenstein, puisqu'il lui manquait les fonds matériels et intellectuels pour leur établissement (Vogt, 2011), en tant que micro-État longtemps marqué par les inondations du Rhin, les guerres et l'isolation économique (Ospelt, 1986, p. 315). La maison princière du Liechtenstein détenait autrefois une vaste bibliothèque à Vienne, dont les fonds les plus anciens dataient du Saint-Empire germanique (Pfeiffer, 2022, p. 36). Agrandie du 18^e au 19^e siècle, cette bibliothèque, qui comptait jusqu'à 100 000 documents (Ospelt, 1986, p. 316), perd une grande partie de sa collection lors de la Seconde Guerre mondiale (Vogt, 2011). Vers 1948-1949, le prince Franz Joseph II vend même la plupart des incunables, gravures et cartes à un libraire américain (Vogt, 2011). Dans les années 1980, la bibliothèque princière comprenait environ 42 000 titres se trouvant au palais à Vienne et au château princier à Vaduz (Ospelt, 1986, p. 316).

Entre les 17^e et 19^e siècles, diverses petites bibliothèques privées ou réservées à des membres voient le jour par le biais de différentes initiatives mises sur pied par un pasteur, des médecins, un contingent militaire, des enseignants, une association agricole et une association historique (Vogt, 2011). Des sociétés ou cercles de lectures fondés à Vaduz (1861), Triesen (1871) et Triesenberg (1912), qui existèrent jusque dans les années 1930, sont les précurseurs des bibliothèques publiques contemporaines (Ospelt, 1986, p. 315). À la fin du 19^e siècle, les communes, les paroisses et des particuliers ouvrent les premières bibliothèques pour le prêt public, pour un public jeunesse, ainsi que des bibliothèques scolaires (Vogt, 2011). Après les festivités des 150 ans de l'indépendance du Liechtenstein en 1958, un comité œuvre afin d'instaurer une bibliothèque nationale (Ospelt, 1986, p.

316). C'est ainsi qu'en 1961, une loi du parlement promulgue la création de la bibliothèque d'État du Liechtenstein à Vaduz en tant que fondation indépendante relevant de la loi publique et ayant tout à la fois les fonctions de bibliothèque nationale, scientifique et publique (Ospelt, 1986, p. 316). Un système de bibliothèques communales et scolaires se développe depuis les années 1970 (Ospelt, 1986, p. 317). De plus, en mars 1923, la Principauté du Liechtenstein signe une union douanière avec la Confédération helvétique qui est « la pierre angulaire des relations étroites qu'entretiennent, aujourd'hui encore, les deux États » (Dodis, 2023). Cet accord avec la Suisse, et les ententes bilatérales subséquentes, influence l'écosystème des bibliothèques de la Principauté, par exemple, entre 2009 et 2021, des prêts interbibliothèques entre les bibliothèques universitaires liechtensteinoises et suisses par l'intermédiaire de Swissbib (Swissbib, 2020).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale, publique et de recherche

En octobre 1961, en vertu de la Loi sur les bibliothèques, le parlement vote en faveur de la création de la bibliothèque nationale du Liechtenstein, la Liechtensteinische Landesbibliothek (Liechtensteinische Landesbibliothek s. d.-f, 2024). D'abord située dans une ancienne école au cœur de la ville de Vaduz, la bibliothèque déménage temporairement dans un autre bâtiment en 1968 (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-f, 2024). Deux ans plus tard, le premier emplacement, un lieu historique, explose (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-f, 2024). La bibliothèque nationale s'établit alors de manière permanente dans le bâtiment temporaire qui subit des rénovations et agrandissements en 1986, tandis qu'une inondation détruit 30 000 documents de la collection nationale en 1985 (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-f, 2024). La bibliothèque bonifie sa collection par le prêt de documents audiovisuels, et ajoute une salle multimédia avec un bureau de travail connecté à Internet en 1998 lors d'un autre projet d'agrandissement (Liechtensteinische Landesbibliothek s. d.-f, 2024). Au fil du temps, la collection grossit jusqu'à atteindre 240 000 livres en 2008 (Fandino, 2008, p. 45). Des activités pour les enfants, telles que du bricolage et des heures de contes, sont

organisées depuis le début des années 2000 (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-f, 2024).

La Liechtensteinische Landesbibliothek est à la fois une bibliothèque nationale, scientifique et publique; ses engagements envers le public et l'État se divisent en trois missions distinctes (Fandino, 2008 p. 45). En tant que bibliothèque nationale, elle acquiert tous les documents, autant audiovisuels que papiers, publiés dans le pays (Fandino, 2008, p. 45). Sa mission, comme bibliothèque scientifique, consiste à détenir des documents spécialisés nécessaires pour effectuer des projets de recherche (Fandino, p. 45). Finalement, elle agit à titre de bibliothèque publique et priorise l'éducation culturelle et personnelle de ses usagères et usagers (Fandino, 2008, p. 45).

Cette pluralité de missions nécessite des lieux conjuguant à la fois le développement de collection, la recherche et l'apprentissage. Comme il manque d'espaces depuis plusieurs années, le parlement d'État annonce en 2019 un projet majeur : le déménagement de la bibliothèque nationale, prévu à l'automne 2027, vers l'ancien bâtiment des postes et de l'administration de Vaduz (*Post- und Verwaltungsgebäude Vaduz*), qui sera rénové par la firme Morger Partner Architekten AG (Stabsstelle für staatliche Liegenschaften [SSL], s. d.). Les objectifs de ce projet sont multiples afin d'offrir à la population un lieu d'échanges et de rencontres (SSL, s. d.). La création d'un Makerspace, de salles de travail collaboratif et de postes silencieux vise à encourager l'apprentissage tout au long de la vie (Liechtensteinische Landesbibliothek, 2024; SSL, s. d.). L'ajout d'une salle d'exposition, d'une salle de réception et d'un café participe au développement culturel et aux échanges entre citoyennes et citoyens (Liechtensteinische Landesbibliothek, 2024.). L'accessibilité à la bibliothèque sera bonifiée avec un stationnement souterrain et un meilleur accès aux autobus pour se rendre plus facilement sur place (Liechtensteinische Landesbibliothek, 2024). Un espace convivial pour les enfants et une salle multimédia constituent une autre bonification des services.

La bibliothèque offre actuellement plusieurs outils et plateformes numériques, telles que *eLiechtensteinensia*, une base de données comportant plusieurs textes et archives en lien avec le pays, le prêt entre bibliothèques permettant l'échange de documents entre les bibliothèques avoisinantes, incluant celles de la Suisse, moyennant un coût par prêt, ainsi que l'accès à la base de données de la Bibliothèque numérique de Suisse orientale (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-b, s. d.-d). Une plateforme de prêt de films et de documentaires est accessible sur leur site Internet (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-b).

Bibliothèques universitaires

Bibliothèque de l'Université du Liechtenstein

La bibliothèque de l'Université du Liechtenstein est un service destiné à la population étudiante, au personnel académique et au public. Axée sur la recherche, elle soutient les travaux universitaires en fournissant une collection documentaire en lien avec les programmes proposés par l'institution, à savoir l'architecture, l'urbanisme, le génie civil, le droit et l'économie. Grâce à l'OPAC, la communauté a accès à des livres physiques et électroniques, des revues, des ressources en ligne et des bases de données, en plus de pouvoir consulter les collections d'environ 500 bibliothèques universitaires en Suisse via swisscovery plus (Universität Liechtenstein, s. d.-c). La bibliothèque offre des espaces de travail et d'études. En outre, l'université diffuse sur son site web les travaux de recherche de la communauté universitaire : articles publiés dans des revues scientifiques, éditoriaux, monographies, volumes édités, articles dans des anthologies, contributions aux commentaires juridiques, actes de conférences, présentations lors de conférences scientifiques, expositions, rapports de projets, documents de travail, thèses et conférences scientifiques (Universität Liechtenstein, s. d.-a). Par ailleurs, la bibliothèque attribue une grande importance au partage de connaissances et de savoirs, une valeur centrale de l'institution. En 2020 et 2021, l'Université, en collaboration avec le consortium des bibliothèques universitaires suisses, a signé des contrats avec les principaux éditeurs universitaires, dans le cadre des initiatives Read & Publish, pour le libre accès et les sciences ouvertes (Universität Liechtenstein, s. d.-b).

Université privée de la Principauté du Liechtenstein

L'Université privée du Liechtenstein est une institution indépendante d'enseignement doctoral et de recherche. Cet établissement offre plusieurs formations à temps partiel en médecine et en droit. Son objectif est de contribuer significativement au développement scientifique et social par des offres éducatives de haute qualité et une recherche innovante (Privaten Universität im Fürstentum Liechtenstein, s. d.-b). Cette institution ne dispose pas de bibliothèque physique, mais présente, sur son site web, une section dédiée

à la diffusion des publications de recherche de sa communauté scientifique (Privaten Universität im Fürstentum Liechtenstein, s. d.-a).

Bibliothèques scolaires

Les différents centres scolaires du Liechtenstein possèdent chacun une bibliothèque ou une médiathèque dont la mission principale est d'accompagner les élèves dans leur apprentissage. La médiathèque du centre scolaire Mühleholz offre des espaces pour travailler de manière individuelle ou collaborative, et une collection composée de romans jeunesse, de mangas, de bandes dessinées et de jeux de société (Liechtensteinisches Gymnasium, s. d.). La bibliothèque du centre scolaire d'Eschen est à la fois une bibliothèque scolaire et communautaire : sa collection s'adresse aussi à un public adulte détenant une carte payante (Eschen Nendeln, s. d.). Au Liechtenstein, plusieurs bibliothèques scolaires ouvrent leurs portes aux adultes, comme c'est le cas de la bibliothèque communautaire et scolaire de Mauren. Un nouvel espace y est aménagé pour les adultes afin de déguster un thé ou un café, et de discuter ensemble (Gemeinde Mauren, s. d.). Leur mission est d'accueillir différentes clientèles et de favoriser l'apprentissage, l'exploration et la rencontre (Gemeinde Mauren, s. d.). La bibliothèque de l'école de Ruggell, située au premier étage de l'école primaire de Ruggell, est un endroit ludique et coloré qui vise à promouvoir la lecture chez les enfants d'âge primaire (Gemeinde Ruggell, s. d.). Une activité d'heure du conte est organisée pour stimuler le plaisir et la découverte des mots et des images; les enfants se racontent eux-mêmes les histoires à voix haute (Gemeindeschuleruggell, s. d.). La bibliothèque de la commune de Schellenberg est quant à elle une bibliothèque paroissiale offerte seulement aux élèves de l'école de Ruggell, et possède une collection d'ouvrages chrétiens (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-e).

Bibliothèques spécialisées

Bibliothèque de l'Association historique de la Principauté de Liechtenstein

La bibliothèque de l'Association historique de la Principauté de Liechtenstein est spécialisée dans l'histoire, la culture et la société du pays et des régions avoisinantes. Fondée en 1901 et située à Schaan, l'association soutient la préservation du patrimoine et la recherche scientifique en histoire. Elle regroupe une sélection d'ouvrages, de manuscrits et d'archives sur ces sujets, ainsi que sur le folklore régional (Historischer Verein für das Fürstentum Liechtenstein, s. d.). En plus de publier des annuaires, toutes les publications éditées par l'association historique y sont disponibles. Il s'agit de la plus ancienne maison d'édition de livres du Liechtenstein. Par ailleurs, la documentation, qui comprend environ 1 500 titres, est consultable sur place, pendant des plages horaires spécifiques en semaine, mais qui ne peut pas être empruntée. La collection documentaire est quant à elle accessible dans le catalogue en ligne (Netbiblio, 2024).

Bibliothèque du Musée d'art du Liechtenstein

La bibliothèque du Musée d'Art du Liechtenstein est un centre de documentation spécialisé qui soutient les activités de l'un des principaux musées d'art du pays. Ce centre documentaire possède une collection d'environ 2 000 documents, particulièrement riche pour la culture et la recherche (Netbiblio, 2024) et se concentre principalement sur la littérature spécialisée en histoire de l'art, avec un intérêt particulier pour l'art du XXe siècle (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d-a). La bibliothèque met à la disposition des visiteurs et des chercheurs une vaste collection de livres, de catalogues d'expositions, de revues spécialisées, ainsi que des archives et documents de référence couvrant l'art, l'architecture, la sculpture et la peinture, de même que des publications sur des artistes et des mouvements artistiques spécifiques (Netbiblio, 2024). Elle constitue une ressource précieuse pour les conservatrices et conservateurs d'œuvres d'art, la communauté universitaire et étudiante. Son rôle est essentiel dans la préservation de la documentation liée aux expositions du musée et aux acquisitions de la collection permanente. Ainsi, la bibliothèque s'impose comme un complément indispensable à la visite du musée.

Bibliothèque de l'Institut du Liechtenstein

Fondée en 1986, la bibliothèque de l'Institut du Liechtenstein est une bibliothèque scientifique spécialisée, dédiée à la documentation et à la recherche sur l'histoire, la culture et la politique du Liechtenstein (Liechtenstein Institut, s. d.). Elle approvisionne en documentation et en information la communauté de chercheuses et de chercheurs, est soutenue par l'Association des bibliothèques du Liechtenstein et reçoit des subventions gouvernementales pour financer ses activités. En plus des ouvrages de base et des publications scientifiques liées aux projets de l'Institut, elle conserve une riche collection de littérature pertinente pour l'étude du pays. Le catalogue de la bibliothèque est intégré au système des bibliothèques du Liechtenstein, permettant une consultation centralisée des ressources. La collection documentaire totalise près de 2 700 documents, en majorité des monographies (Netbiblio, 2024). Les documents sont consultables sur place, sur rendez-vous et sans condition d'entrée, mais ne peuvent pas être empruntés. Des espaces de travail et de lecture sont à la disposition de la communauté (Liechtenstein Institut, s. d.).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les caractéristiques du système éducatif du Liechtenstein sont influencées par celles de son voisin, la Suisse. Étant donné la petite taille de la Principauté, il n'est pas possible d'effectuer tous les programmes d'études, notamment en sciences de l'information, et tous les niveaux de scolarité sans quitter le territoire (Eurydice, 2024). Nombreuses personnes poursuivent leur scolarité à l'étranger pour la formation professionnelle (majoritairement en Suisse) et pour la formation universitaire (en Suisse et en Autriche) grâce à des accords bilatéraux (Mayr et al., 2008). Durant les études de niveau secondaire, les jeunes du Liechtenstein choisissent entre trois options, soit l'*Oberschule*, le *Realschule* et le Gymnase, qui les mèneront respectivement, après trois ou quatre ans, à un apprentissage, à une école professionnelle (*vocational school* ou *Lehre*) ou à l'université (Eurydice, 2024).

Formation professionnelle

Le système de formation professionnelle en alternance avec un système d'apprentissage en entreprise ou en institution, existant au Liechtenstein et en Suisse (Eurydice, 2023), forme des spécialistes en information et documentation : *Fachfrau / Fachmann Information und Dokumentation EFZ*, Agente ou agent en information documentaire CFC (orientation.ch, s. d.) Ce titre, obtenu après la réussite d'un Certificat fédéral de compétence EFZ, est reconnu par le gouvernement fédéral suisse (Gewerbliche Berufsschule Chur, s. d.) et la Principauté du Liechtenstein. Cette formation, d'une durée de trois ans, comprend un à deux jours à l'école professionnelle et trois à quatre jours en bibliothèque (Délégation à la formation I+D, s. d.). Depuis 1998, les jeunes commencent cet apprentissage vers 15-16 ans, et font pour la plupart leur école professionnelle à Zürich, en Suisse (E. Weigand, communication par courriel, 13 décembre 2024). Les personnes diplômées de cet apprentissage travaillent dans les bibliothèques publiques, communales, scolaires ou privées, les centres de documentation, les musées et les archives (orientation.ch, s. d.). Au sein de l'administration nationale du Liechtenstein, leur travail comprend par exemple l'acquisition des documents, le catalogage et l'indexation, le service de référence, le classement des documents sur les rayonnages, le service de prêt, le traitement des demandes en personne ou par Internet, ainsi que le maintien de l'inventaire archivistique (incluant le transfert de formats, la numérisation et le tri) (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-c.; Allgemeine Berufsschule Zürich, s. d.). Aussi, Bibliosuisse offre un cours de certificat, surtout pour les gens en réorientation de carrière désirant œuvrer en bibliothèques communales et scolaires à temps partiel (E. Weigand, communication par courriel, 13 décembre 2024).

Formation universitaire

Pour effectuer des études supérieures en sciences de l'information, les personnes résidant au Liechtenstein doivent étudier à l'étranger dans le cadre d'accords bilatéraux. Près de la frontière, l'Université des sciences appliquées de Chur (*Fachhochschule Graubünden*), dans le canton des Grisons, offre un Bachelor en sciences de l'information avec une majeure en gestion des bibliothèques (*Bachelorstudium Information Science*) (*Fachhochschule Graubünden*, s. d.) de 3 ans, ainsi qu'un Master en sciences de l'information (*Master of*

Advanced Studies FHGR in Information Science) de 18 mois, incluant la rédaction d'un mémoire de master (R. Lorenz, communication par courriel, 17 décembre 2024). La majorité des personnes souhaitant étudier en sciences de l'information à l'université vont à Chur (E. Weigand, communication par courriel, 13 décembre 2024). La formation de bachelor ou de master permet de travailler dans divers milieux documentaires, notamment à la bibliothèque universitaire et celle de l'Institut du Liechtenstein sous le titre *Informationsspezialistin*, *Informationsspezialist*; le titre de bibliothécaire (*Bibliothekarin*, *Bibliothekar*) n'est pas protégé dans la Principauté (E. Weigand, communication par courriel, 13 décembre 2024).

Ailleurs en Suisse, la Haute école de gestion de Genève offre un Bachelor of Science HES-SO en Information Science de trois ans (Haute école de gestion de Genève, s. d.), ainsi qu'un Master en Sciences de l'information créé en 2008 avec la collaboration de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal (Salaün, 2007). Les Universités de Lausanne et de Berne offrent en partenariat un *Master of Advanced Studies in Archival, Library, and Information Studies* MAS ALIS, un programme trilingue (allemand, français et anglais) (Université de Berne, 2023, p. 7-13), et collaborent avec des institutions à l'étranger, dont l'EBSI de l'Université de Montréal (Université de Berne, 2023, p. 37). L'Université de Zurich offre des formations à l'intention des bibliothécaires déjà en poste : un Master d'études avancées, un Diplôme d'études supérieures et deux Certificats d'études avancées (Universität Zürich, 2023).

Association de bibliothèques

En 2022, le Liechtenstein compte un total de 17 bibliothèques : 1 bibliothèque nationale, 2 bibliothèques académiques, 3 bibliothèques scolaires, 3 bibliothèques communautaires et 8 bibliothèques d'autres types (International Federation of Library Associations and Institutions [IFLA], 2022). Depuis 2000, l'association des bibliothèques du Liechtenstein, la *Verbund Liechtensteiner Bibliotheken*, propose une carte commune pour accéder aux bibliothèques participantes (Pfeiffer, 2022, p. 36). Les 13 bibliothèques du réseau comptent la bibliothèque nationale, des bibliothèques communautaires, scolaires, spécialisées et universitaires (*Liechtensteinische Landesbibliothek*, s. d.-e). Elles participent à un catalogue commun en ligne, le *Liechtensteinischen Bibliotheksverbunds* (Netbiblio, 2024).

Son système des bibliothèques étant de petite échelle, le Liechtenstein a aussi des partenariats avec les régions avoisinantes pour élargir le corpus documentaire accessible

à sa population. L'association des bibliothèques du Liechtenstein fait partie de BibliOpass, permettant aux usagères et usagers d'accéder aux collections d'environ 500 bibliothèques en Suisse. BibliOpass est coordonné par la Bibliothèque nationale suisse, en partenariat avec différentes institutions, dont la bibliothèque nationale du Liechtenstein (Confédération suisse, s. d.). Depuis mars 2024, la bibliothèque de l'Université du Liechtenstein a adhéré à Swiss Library Service Platform, qui gère la plateforme nationale Swisscovery pour les bibliothèques de Suisse (Swiss Library Service Platform [SLSP], 2024).

Certaines bibliothèques du Liechtenstein font partie de l'association des bibliothèques de la région du lac de Constance (Verein Bibliotheken der Regio Bodensee), soit une région au nord des Alpes couvrant des zones situées en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Liechtenstein (Bodensee Bibliotheken, s. d.-c). Les bibliothèques liechtensteinoises membres sont les suivantes : la Bibliothèque de l'Institut du Liechtenstein, la Bibliothèque de l'Université du Liechtenstein et la Bibliothèque nationale du Liechtenstein (Bodensee Bibliotheken, s. d.-a). Cette association travaille sur des projets de mise en commun transfrontalière, dont le développement d'une infrastructure web pour représenter les bibliothèques membres, une valorisation en ligne du patrimoine culturel de la région du lac de Constance, ainsi qu'une mise en ligne d'un catalogue commun (Bodensee Bibliotheken, s. d.-d). Le site web de l'association rend disponibles des documents tirés de périodiques de la région totalisant 350 000 pages numérisées entre 2008 et 2012 par les bibliothèques membres (Bodensee Bibliotheken, s. d.-b).

La bibliothèque nationale du Liechtenstein, soit la Liechtensteinische Landesbibliothek, fait partie des bibliothèques de dépôt (Depositary Libraries) de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (Organization for Security and Co-operation in Europe [OSCE], s. d.-a) afin de promouvoir l'accès public des documents du Centre de documentation de l'OSCE et d'assurer leur préservation (OSCE, s. d. -b). Elle est membre de la Conference of European National Librarians (Conference of European National Librarians [CENL], s. d.-c), un réseau de 46 bibliothèques nationales d'Europe (CENL, s. d.-a). Sur le plan mondial, le Liechtenstein est aussi membre de l'IFLA, l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA, 2024).

Cadre législatif

L'un des cinq ministères constituant le gouvernement de la Principauté du Liechtenstein

est le ministère des Affaires sociales et de la Culture (*Ministerium für Gesellschaft und Kultur*) (Union interparlementaire, s. d.). Selon la structure étatique, la Liechtensteinische Landesbibliothek, soit la bibliothèque d'État, ou bibliothèque nationale, relève directement de ce ministère aussi responsable des biens culturels et de leur protection (Regierung des Fürstentums Liechtenstein, s. d.). Selon l'Article 3 de la Loi sur la Protection, la préservation et le maintien des biens culturels (*Kulturgütergesetz*; KGG) du 9 juin 2016, les bibliothèques de grande taille doivent protéger les biens culturels, incluant les collections de livres, les illustrations et autres données, en cas de guerres (Liechtenstein Law Gazette, 2016). En 2023, une directive du Bureau de la culture (*Amt für Kultur*) prévoit un système de protection des biens culturels en cas de conflits, sinistres ou de désastres naturels (Fürstentum Liechtenstein, 2023); une salle au sein de bibliothèque d'État (*Kulturgüterschutzraum*) protège ainsi la collection nationale (Liechtensteinische Landesbibliothek, s. d.-f).

La loi ayant créé la bibliothèque nationale en 1961 a été abrogée en 2009, en conformité avec la loi de novembre 2009 sur la bibliothèque d'État du Liechtenstein (*Gesetz vom 20. November 2009 über die Liechtensteinische Landesbibliothek [LLBiG]*). Selon les articles 8 et 10, la bibliothèque d'État est gérée par un conseil d'administration composée de cinq à sept membres nommés par le gouvernement, tandis que ce conseil d'administration est responsable d'élire la personne directrice de la bibliothèque responsable des opérations courantes (Liechtensteinisches Landesgesetzblatt, 2009). Les multiples missions de cette bibliothèque d'État sont définies dans la loi de 2009 : en tant que bibliothèque nationale, elle rassemble l'intégralité des publications liechtensteinoises analogiques et numériques (incluant les journaux de 1863 à 2005) en un dépôt national pour les générations futures ; en tant que bibliothèque universitaire, elle offre de la littérature spécialisée pour la recherche scientifique des spécialistes et des personnes étudiantes ; en tant que bibliothèque publique, elle propose des livres à des fins éducatives et de divertissement pour le public adulte et jeunesse (Pfeiffer 2022, p. 17 et 46-47). De plus, au regard de cette loi, cette bibliothèque propose un accès gratuit à la population aux médias nationaux (Pfeiffer 2022, p. 17), ces derniers doivent remettre deux exemplaires gratuits à la bibliothèque d'État dans les 14 jours suivant la publication (Liechtensteinisches Landesgesetzblatt, 2009).

Membre de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, la Principauté du Liechtenstein a adhéré en 1958 à la Convention universelle sur le droit d'auteur, et en 2021 au Traité de Marrakech pour l'accès facilité aux œuvres publiées pour les personnes ayant des déficiences visuelles (Compendium, 2019). En tant que membre de l'Espace économique européen (EEE) depuis 1995, la Principauté a adopté

les directives de l'Union européenne sur le droit d'auteur, incluant l'usage de la littérature et de l'art par les institutions publiques, telles que les bibliothèques, en échange d'une rétribution aux ayants droit (Compendium, 2019). Les redevances pour l'exploitation et le prêt des œuvres en bibliothèques sont versées aux titulaires des droits par le biais de ProLitteris, une société de gestion collective suisse qui est elle-même sous la surveillance d'un organisme suisse, soit l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ProLitteris, s. d.). Depuis 2020, en accord avec la directive 2017/1564 émanant de l'Union Européenne, les bibliothèques du Liechtenstein peuvent produire des documents en formats accessibles afin de les prêter aux personnes ayant des déficiences perceptuelles (Compendium, 2019).

Information complémentaire

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la Bibliothèque nationale en 2021, une publication spéciale a été diffusée pour faire rayonner les livres liechtensteinois. Dans ce document, 60 ouvrages recommandés par des citoyens et citoyennes du pays sont mis de l'avant (Ohery, 2021). En plus de faire entendre les voix variées et uniques des usagères et usagers de la bibliothèque, cet ouvrage souligne, encore une fois, l'importance d'encourager la littérature nationale, une des missions premières de la bibliothèque en tant que bibliothèque d'État. Cette parution est disponible en format PDF pour toute personne intéressée à découvrir la littérature liechtensteinoise.

Références

Allgemeine Berufsschule Zürich. (s. d.). *Fachmann/-frau Information und Dokumentation EFZ*. <https://www.a-b-z.ch/bildung/grundbildung/fachmann-frau-information-und-dokumentation-efz>

Bodensee Bibliotheken. (s. d.-a). *Bibliotheken in Liechtenstein*. Bibliotheken der regio bodensee. <https://www.bodenseebibliotheken.de/bodensee-bibliotheken/bibliotheken-in-liechtenstein/>

Bodensee Bibliotheken. (s. d.-b). *Bodensee-Zeitschriften*. Bibliotheken der regio bodensee. <https://www.digishelf.de/bodenseezeitschriften/>

Bodensee Bibliotheken. (s. d.-c). *Charta*. Bibliotheken der regio bodensee.
<https://www.bodenseebibliotheken.de/charta/>

Bodensee Bibliotheken. (s. d.-d). *Projekte*. Bibliotheken der regio bodensee.
<https://www.bodenseebibliotheken.de/projekte/>

Compendium. (2019). *Liechtenstein* 4.1.6. Compendium of Cultural Policies & Trends. https://www.culturalpolicies.net/country_profile/liechtenstein-4-1-6/

Confédération suisse. (s. d.). *BibliOpass*. Bibliothèque nationale suisse.
<https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/services/pre-utilisation/bibliopass.html>

Conference of European National Librarians. (s. d.-a). *About CENL*.
<https://www.cenl.org/about-cenl/>

Conference of European National Librarians. (s. d.-c). *Member libraries*.
<https://www.cenl.org/member-libraries/>

Coutaz, G. (2020). La recherche en archivistique dans un pays multiculturel et plurilingue : l'originalité professionnelle de la Suisse. *La Gazette des archives*, 257(1), 89-104. https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2020_num_257_1_5940

Délégation à la formation I+D. (s. d.). *Agente | Agent en information documentaire CFC*. <https://www.formation-id.ch/formation/formation-initiale>

Direction générale du Trésor. (2024). *Situation économique et financière du Liechtenstein*. Ministère des Finances, de l'Économie et de l'Industrie.
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/06/10/situation-economique-et-financiere-du-liechtenstein>

Dodis. (2023). *Le traité douanier avec le Liechtenstein*. Dodis, Centre de recherches des Documents diplomatiques suisses. <https://www.dodis.ch/fr/le-traite-douanier-avec-le-liechtenstein#>

Eschen Nendeln. (s. d.). *Bibliothek Schulzentrum Eschen*.
<https://www.eschen.li/Bildung/Bibliothek>

Eurydice. (2023). *Liechtenstein. Liechtenstein de: Sekundarbildung und postsekundärer, nicht-tertiärer Bereich*. European Commission.
<https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/de/national-education-systems/liechtenstein/liechtenstein-deaufbau-des-beruflichen-sekundarbereichs>

Eurydice. (2024). *Liechtenstein. National Education System*. European Commission. <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/national-education-systems/liechtenstein/overview>

Fachhochschule Graubünden. (s. d.). *Master of Advanced Studies (MAS) in*

Information Science. <https://www.fhgr.ch/en/further-education/information-science/master-of-advanced-studies/information-science/>

Fandino, M. (2008). UDC or DDC: a note about the suitable choice for the National Library of Liechtenstein. *Extensions and Corrections to the UDC*, 30(12), 44-47. <http://hdl.handle.net/10150/106075>

Fondation Napoléon. (s. d.). Traité portant sur la création de la Confédération des États du Rhin (Paris, 12 juillet 1806). *Revue du Souvenir Napoléonien*. <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/traite-portant-creation-de-la-confederation-des-etats-du-rhin-paris-12-juillet-1806/>

Fürstentum Liechtenstein. (2023). *Kulturgüterschutz im Fürstentum Liechtenstein – ein Leitfaden geht online*. Presseportal. <https://www.presseportal.ch/de/pm/100000148/100904168>

Gemeinde Mauren. (s. d.). *Bibliothek*. <https://www.mauren.li/Gemeinde-Bibliothek>

Gemeinde Ruggell. (s. d.). *Schulbibliothek*. <https://www.ruggell.li/schulbibliothek>

Gemeindeschuleruggell schulbibliothek. (s. d.). *Geschichtenzeit in der Schulbibliothek*. <https://www.ruggell.li/files/attachments/Vorlesedaten-2024-2025.pdf?t=638696171352766096>

Gewerbliche Berufsschule Chur. (s. d.). *EFZ-Berufe*. <https://www.gbchur.ch/grundbildung/efz-berufe/>

Haute école de gestion de Genève. (s. d.). *Bachelor Information Science*. <https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/information-science#apercu-de-la-formation?duree-des-etudes-et-titre-delivre>

Historischer Verein für das Fürstentum Liechtenstein. (s. d.). *Bibliothek*. <https://www.historischerverein.li/verein/bibliothek>

International Federation of Library Associations and Institutions. (2022). *Liechtenstein*. Library map of the world. <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Liechtenstein/Weight/Totals-by-Country>

International Federation of Library Associations and Institutions. (2024, 2 décembre). *IFLA Members including Institution and Association Affiliates*. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/ifla-members-and-association-affiliates_2024-12-02.pdf

Liechtenstein Institut. (s. d.). *Library*. <https://liechtenstein-institut.li/en/institute/bibliothek>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (2024, 17 mai). *Wieso eine neue Landesbibliothek?* <https://www.landesbibliothek.li/wp-content/uploads/2024/05/Info-neue-Landesbibliothek-2024-05-17.pdf>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-a). *Bibliothek des Kunstmuseums Liechtenstein*. <https://www.landesbibliothek.li/recherche/vlib/flkml/>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-b). *eLiechtensteinensia*. <https://www.eliechtensteinensia.li/viewer/index/>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-c). *Fachfrau/Fachmann Information und Dokumentation (EFZ)*. <https://www.landesbibliothek.li/ueber-uns/kontakt/wir-bilden-aus/>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-d). *Fernleihe*. <https://www.landesbibliothek.li/dienstleistungen/fernleihe/>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-e). *Verbund Liechtensteinischer Bibliotheken*. <https://www.landesbibliothek.li/recherche/vlib/>

Liechtensteinische Landesbibliothek. (s. d.-f). *Sechs Jahrzehnte Landesbibliothek*. <https://www.landesbibliothek.li/ueber-uns/auftrag/zeitbilder/>

Liechtensteinisches Gymnasium. (s. d.). *Mediathek*. <https://www.lg-vaduz.li/schule/bibliothek>

Liechtensteinisches Landesgesetzblatt. (2009). *Gesetz vom 20. November 2009 über die Liechtensteinische Landesbibliothek (LLBiG)*. Lilex – Gesetzesdatenbank des Fürstentums Liechtenstein. <https://www.gesetze.li/chrono/2009368000>

Liechtenstein Law Gazette. (2016, 19 août). *Law of 9 June 2016 on the Protection, Preservation, and Maintenance of Cultural Goods (Cultural Goods Act). Kulturgütergesetz (KGG) 445.0*. Government of the Principality of Liechtenstein. <https://www.regierung.li/files/attachments/445-0-01-01-2017-en.pdf>

Mayr, U., Brunhart A., et Quaderer, R. (2008, 27 novembre). Liechtenstein. Dans *Dictionnaire historique de Suisse (DHS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006528/2008-11-27/#HVieculturelleetformation>

Netbiblio. (2024). *Online-Katalog des Liechtensteinischen Bibliotheksverbunds*. <https://netbiblio.bibliothek.li/netbiblio>

Office of Statistics, Principality of Liechtenstein. (2024). *Liechtenstein in Figures 2024*. <https://www.statistikportal.li/statistikportal/publications/>

103-liechtenstein-in-figures/2024/01/1/103.2024.01.1_01_liechtenstein-in-figures-2024.pdf

Ohery, W. (2021). *Liechtenstein-Literatur: Was ich empfehle*. Liechtensteinische Landesbibliothek. https://www.landesbibliothek.li/wp-content/uploads/2021/09/lektuerenempfehlung_202109-1.pdf

Organization for Security and Co-operation in Europe. (s. d.-a). *Depository libraries*. <https://www.osce.org/secretariat/70076>

Organization for Security and Co-operation in Europe. (s. d.-b). *OSCE Documentation Centre in Prague*. <https://www.osce.org/documentation-centre-in-prague/outreach>

Orientation.ch. (s. d.). *Agente en information documentaire CFC*. Centre suisse de services. <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&id=17>

Ospelt, A. (1986). *Principality of Liechtenstein, Library System*. Dans A. Kent (dir.), *Encyclopedia of Library and Information Science, volume 40 – Supplement 5: Austria, National Library of to The Swiss National Library* (p. 315-317). CRC Press.

Pfeiffer, K. (2022). *Länderprofil. Liechtenstein*. Compendium of Cultural Policies & Trends. https://www.culturalpolicies.net/wp-content/uploads/pdf_original_language/liechtenstein/Liechtenstein_dt_11_2022.pdf

Privaten Universität im Fürstentum Liechtenstein. (s. d.-a). *OPUS 4 | Ungültige Suchanfrage*. <https://forschungsportal.ufl.li/solrsearch/index/invalidsearchterm/searchtype/simple>

Privaten Universität im Fürstentum Liechtenstein. (s. d.-b). *Portrait*. <https://www.ufl.li/universitaet>

ProLitteris. (s. d.). *À propos. ProLitteris, Coopérative suisse pour les droits d'auteur de littérature et d'art*. <https://prolitteris.ch/fr/a-propos-de-prolitteris/activite>

Raton, P. (2021). *Liechtenstein*. Dans *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/liechtenstein>

Regierung des Fürstentums Liechtenstein. (s. d.). *Ministerium für Gesellschaft und Kultur*. <https://www.regierung.li/ministerium/16173/ministerium-fuer-gesellschaft-und-kultur/inhalte>

Salaün, J.-M. (2007). *Une école francophone en Amérique du Nord : l'école de bibliothéconomie et des sciences de l'information*, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 5, 30-34. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0030-004>

Stabsstelle für staatliche Liegenschaften. (s. d.). *Projektwettbewerb*

Liechtensteinischen Landesbibliothek. Siegerprojekt. <https://neue-lilb.li/wettbewerb/896795/>

Swissbib. (2020). *Fin d'activité des interfaces de recherche swissbib*. <https://swissbib.blogspot.com/2020/11/zur-einstellung-der-swissbib.html>

Swiss Library Service Platform. (2024). *La bibliothèque de l'Université du Liechtenstein fait désormais partie de SLSP et de swisscovery*. <https://slsp.ch/fr/la-bibliotheque-de-luniversite-du-liechtenstein-est-desormais-dans-slsp-et-swisscovery/>

Union interparlementaire. (s. d.). *Liechtenstein, Landtag (Diète)*. http://archive.ipu.org/parline-f/reports/CtrlParlementaire/1187_F.htm

Universität Liechtenstein. (s. d.-a). *Aktuelle Publikationen*. <https://www.uni.li/de/forschung/forschungsaktivitaeten/veroeffentlichungen/publikationen-1>

Universität Liechtenstein. (s. d.-b). *Open Science – neue transformative Open-Access-Vereinbarungen*. <https://www.uni.li/de/universitaet/services/bibliothek/neuigkeiten-bibliothek/open-science-neue-transformative-open-access-vereinbarungen>

Universität Liechtenstein. (s. d.-c). *swisscovery.li – Rechercheportal der Bibliothek Universität Liechtenstein* <https://www.uni.li/de/universitaet/services/bibliothek/recherche-1/open-access-datenbanken-im-test>

Université de Berne. (2023). *CAS. MAS ALIS 2024 – 2026. Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information*. Institut d'histoire. Programme de formation continue en archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information. https://www.archivwissenschaft.unibe.ch/unibe/portal/fak_historisch/dga/micro_archivwi/content/e621175/e631693/e905335/CAS_MAS_ALIS_2024-26_Brochure_F_web_fra.pdf

Universität Zürich. (2023). *MAS/DAS/CAS Bibliotheks- und Informationswissenschaft (2025-27)*. Weiterbildungsstudiengänge Bibliotheks- und Informationswissenschaft. <https://www.biw.uzh.ch/de/masbiw.html>

Vogt, B. (2021). *Bibliotheken*. Historisches Lexikon des Fürstentums Liechtenstein online (eHLFL). <https://historisches-lexikon.li/Bibliotheken>

17. Mongolie

Lauria Roberts, Melle Rohan, Aliénor St-Amand, Lydia McDuff

Profil du pays

La Mongolie est un pays d'Asie du Nord, enclavé par la Russie (au nord) et la Chine (au sud). Le pays est divisé en 21 provinces, et Oulan-Bator, la capitale, possède le statut unique de municipalité (CIA, 2024). Sa superficie totale est de 1 564 116 km², et avec une population de 3,3 millions d'habitants, il s'agit du pays avec la densité de population la plus faible au monde (Myagmar, 2024). Un tiers de la population habite la capitale alors que 40% de la main-d'œuvre du pays est nomade et vit de l'élevage du bétail (BBC, 2023). La langue officielle est le mongolien et le bouddhisme est la religion la plus pratiquée. Le taux de littératie est élevé ; 99,2% des individus âgés de 15 ans et plus étaient en mesure de lire et d'écrire en 2020 (CIA, 2024).

Ancien pays de l'URSS, la Mongolie a abandonné le communisme en 1992 (GEO et Agence France-Presse, 2024). Elle est aujourd'hui une république semi-présidentielle et entretient des liens culturels, politiques et militaires étroits avec la Russie. La Chine est son principal partenaire économique (CIA, 2024). Son économie, longtemps basée sur l'agriculture, a connu une forte croissance grâce à la richesse de son sous-sol en cuivre, en minerai de fer, en charbon et en uranium, qui constituent ses exportations principales (GEO et Agence France-Presse, 2024).

Histoire

La première bibliothèque mongole a été fondée à Oulan-Bator le 19 novembre 1921, quatre mois après la révolution mongole (Johnson et Yadamsuren, 2010 ; National Library of Mongolia, s.d.). Elle fut établie à l'intérieur de *Sudar Bichgiin Hureelen* (Institut de la Langue), qui est plus tard devenu l'Académie de Mongolie. En 1924, elle est devenue la Bibliothèque Centrale d'État de Mongolie, qui est aujourd'hui connue comme étant la

bibliothèque nationale du pays. Peu d'études témoignent de l'histoire des bibliothèques en Mongolie, mais puisqu'elles ont initialement été fondées alors que le pays faisait partie de la famille soviétique, il est possible que les politiques de développement des bibliothèques en Union soviétique étaient également suivies en Mongolie. Ainsi, les bibliothèques mongoles avaient initialement comme rôle, en plus d'encourager l'alphabétisation et l'éducation de la population, de transmettre à leur communauté les idéaux socialistes. Parmi les bibliothécaires mongoles, la période socialiste est perçue comme l'âge d'or des bibliothèques en Mongolie, car le rôle idéologique qu'il leur était assigné leur procurait une place importante en société et encourageait la population à les visiter. Après la chute de l'Union soviétique, la situation économique qui en résulta eut un impact largement négatif sur les bibliothèques mongoles : en plus de voir leur fréquentation grandement réduire, elles sont passées de 418 en 1989 à 181 en 2000, soit une réduction de plus de 50%. La transformation du paysage politique mongol a aussi engendré un changement quant au rôle des bibliothèques : n'étant plus responsables de faire circuler les idéaux socialistes, les bibliothécaires perçoivent dorénavant plutôt leur rôle comme étant de répondre aux besoins informationnels de leurs usagers (Johnson et Yadamsuren, 2010).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de Mongolie, située à Oulan-Bator, la capitale du pays, a été fondée en 1921 par le Comité scientifique de Mongolie, au lendemain de la Révolution mongole. Elle est aujourd'hui placée sous la juridiction du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sciences et des Sports. Depuis 2004, sa mission est de collecter, préserver et valoriser le patrimoine culturel et les œuvres intellectuelles produites dans le pays, et de les transmettre aux générations futures. En tant que bibliothèque publique, elle s'efforce d'offrir des services accessibles, de qualité et adaptés aux usagers. Elle établit et consolide les normes nationales de la profession, et fournit des conseils méthodologiques professionnels à plus de 1500 bibliothèques implantées aux quatre coins de la Mongolie. Elle organise aussi de nombreuses formations avancées pour les bibliothécaires des zones rurales. Elle a rejoint l'IFLA en 1991 (CDNLAO, 2018). En outre, elle collabore activement

avec diverses institutions nationales, ainsi que des universités et des bibliothèques universitaires : elle est notamment la principale bibliothèque de recherche du pays. Ces partenariats permettent de favoriser la circulation des savoirs entre différentes bibliothèques, d'enrichir les collections et de faciliter l'accès à des ouvrages spécialisés pour les chercheurs, les étudiants et le grand public. En ce qui concerne les conditions d'accès de la bibliothèque nationale, il est nécessaire de s'inscrire et de renouveler annuellement sa carte de membre : des démarches qui engendrent un certain coût pour les usagers (The National Library of Mongolia, s. d.).

Depuis 1921, la bibliothèque a considérablement élargi sa collection qui dépasse aujourd'hui 3,5 millions d'ouvrages (dont plusieurs ne sont pas catalogués). Elle offre quelques ordinateurs (une dizaine), plusieurs collections de manuscrits rares, dont certains sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais également des livres et des revues en tous genres (LALORC, 2011). La capacité de ses locaux étant devenue insuffisante, le projet de construction d'un nouveau bâtiment a vu le jour en 2016, et a été achevé en 2024. La transition vers le nouveau bâtiment, qui est toujours en cours, offrira un accès amélioré aux services : il a aussi été enrichi d'une section éducative et culturelle destinée aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou des handicaps (cécité, surdité) (Sambuunyam, 2024).

Bibliothèque publique

Pour améliorer l'accès à de l'information actuelle en milieu rural, le gouvernement mongol a tenté différentes approches à la fin des années 1990, avec l'aide d'un financement externe (Inde, États-Unis, Corée du Sud), comme celle d'instaurer dans quelques provinces du pays des Centres d'information et de services pour les citoyens (CISC) et des Centres d'information communautaires (CIC). Des problématiques liées au financement à long terme, puis aux compétences techniques et en gestion des professionnels de l'information ont fait en sorte que peu d'entre eux sont demeurés actifs après une décennie. De plus, ce type d'infrastructure gouvernementale doit faire face à la concurrence de diverses entreprises privées, dont les cybercafés : implémentés partout en Mongolie, ils sont souvent les seuls points d'accès à internet dans les déserts numériques en Mongolie. Les centres d'informations financés par le gouvernement, comme les CIC, les CISC et les bibliothèques publiques qui sont dispersées un peu partout en Mongolie, sont généralement moins efficaces, parfois difficilement accessibles et donc moins fréquentés.

Bien que les services en bibliothèques publiques soient payants pour les usagers, les ressources analogiques disponibles sont souvent obsolètes, l'internet n'y est que peu offert, et les bâtiments sont mal chauffés et en mauvais état (Pact Mongolia, 2008).

Le bâtiment principal de la bibliothèque métropolitaine d'Oulan-Bator a quant à lui bénéficié, dans les dernières années, de diverses améliorations de ses installations. Pour la première fois depuis 1991, des réparations, de la maintenance et certains travaux de modernisation des locaux ont été faits, entre 2018 et 2019 (Dulguun, 2019). Plusieurs projets de rénovation et d'extension sont à prévoir au sein de la capitale dans les prochaines années puisque le budget gouvernemental alloué aux bibliothèques augmente tranquillement grâce à différents partenariats, notamment avec la Corée du Sud. Outre les différents projets de rénovation et de réhabilitation, il est pertinent de noter que la bibliothèque métropolitaine d'Oulan-Bator offre l'accès à plus de 3000 collections de livres et de documents de recherches, dont plusieurs sont en mongol et certains sont en braille (Chantsalmaa, 2024).

Finalement, après l'ère soviétique, l'opinion publique en Mongolie est mitigée concernant ces bibliothèques, censées être au service du peuple. Elles sont rarement considérées comme un outil de développement communautaire, et encore moins comme des établissements valorisant une littérature informationnelle et numérique pertinente pour les usagers. Il semble que pour l'instant, la solution la moins coûteuse consistant à fournir des services d'information uniquement via internet à travers le pays prime sur les autres, certainement par manque de financement et d'une structure de gouvernance adéquate (Johnson, 2007).

Bibliothèque ambulante

La bibliothèque ambulante, ou *Mobile Library*, a été mise sur pieds par Dashdondog Jamba, auteur de livres pour la jeunesse, ainsi que par sa femme et son fils. Ensemble, ils se sont donné pour mission d'offrir aux enfants des régions rurales de Mongolie une opportunité devenue rare après la chute de l'URSS, celle de lire des livres exempts de propagande communiste, de développer leur imagination, de s'évader de leur quotidien terre-à-terre. Le projet a démarré au début des années 1990 : l'homme et sa famille ont sillonné pendant plus de 20 ans le désert du Gobi, les steppes et les montagnes, ont visité quelques écoles rurales, tout ça aux rênes de leur bibliothèque ambulante (Jamba, 2008), à dos de chameaux, de chevaux, et plus tard, enfin, à bord de leur caravane (Jacques, 2014).

Aux enfants parfois réticents, M. Jamba racontait des histoires pour éveiller leur intérêt : sa famille et lui pouvaient ensuite rester plusieurs jours au sein d'un même village pour que chacun des enfants ait eu le temps de lire tous les livres qui leur plaisaient. La famille n'était pas rémunérée pour son activité, et les livres provenaient surtout de dons (Ruurs, 2005, p. 20-21). Cette initiative, saluée en 2006 par le prix IBBY-Asahi pour la promotion de la lecture, a permis de redonner de l'importance aux bibliothèques pour la jeunesse en Mongolie, de réinvestir une sphère qui a été mise de côté par la logique de rentabilité du nouveau régime capitaliste.

Depuis, d'autres projets de bibliothèques ambulantes ont vu le jour pour permettre aux populations rurales d'accéder à de l'information actuelle et combler les lacunes des bibliothèques publiques du pays. Celles-ci, trop éloignées les unes des autres et difficilement accessibles pour certains groupes, ne répondent toujours pas aux besoins informationnels de la population mongole (Pact Mongolia, 2008).

Bibliothèque scolaire

Suite à la transition du pays vers une économie de marché dans les années 1990, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles rurales a considérablement chuté, tandis que l'accès à des ressources pédagogiques de qualité est devenu limité. Pour remédier à cette situation, le gouvernement de la Mongolie a lancé plusieurs initiatives, dont le projet READ (Rural Education and Development) soutenu par la Banque mondiale, qui s'est déployé sur six années, soit entre 2006 et 2013. Celui-ci a permis d'installer des bibliothèques dans les salles de classe de toutes les écoles primaires rurales de Mongolie, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'éducation en intégrant la lecture au programme scolaire. En effet, avant ce projet, on trouvait très peu de livres au sein des écoles rurales. Grâce à READ, 3 560 classes dans 383 écoles réparties dans toute la Mongolie ont reçu chacune 160 livres. Plus de 4 500 enseignants ont été formés aux méthodes de lecture proposées, qui sont basées sur l'interaction, le partage et la création de leurs propres livres témoignant de leur quotidien et de leurs aspirations. Le projet a ainsi permis à plus de 130 000 enfants de bénéficier de ces nouvelles bibliothèques (World Bank, 2013).

Bibliothèque universitaire

Le gouvernement, en souhaitant assurer une croissance économique de la Mongolie sur le long terme, a beaucoup investi dans la recherche : il en est d'ailleurs le principal commanditaire. Il y a cependant une problématique de surabondance d'établissements d'enseignement supérieur en Mongolie : il y en a 160 pour 3,3 millions d'habitants. 70% de ces établissements sont privés, mais la qualité de leur enseignement et de leurs services est discutable, et la plupart ne répondent pas aux normes d'accréditation (Scheiding, Yadamsuren et Lkhagva, 2013).

Le même constat peut être fait pour les principales bibliothèques universitaires du pays situées à Oulan-Bator, notamment celles de l'Université Nationale de Mongolie (NUM), de l'Université mongole des Sciences et des Technologies (MUST), de l'Université mongole d'Éducation (MSUE) et de l'Université d'Économie et des Finances (UEF). En effet, malgré les initiatives du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sciences et des Sports concernant la formation des professionnels de l'information, leurs services demeurent pauvres en termes de qualité et d'adaptation aux besoins des usagers en toutes circonstances. Les pratiques de libre accès parmi les membres de la communauté académique ne sont ni fréquentes ni optimales, et l'accès hors campus aux bases de données est restreint encore aujourd'hui (Ganbaatar, Otgondoo et Mashbat, 2023). En bref, les ressources offertes par les bibliothèques académiques à ce jour ne parviennent pas à répondre adéquatement aux besoins des chercheurs (Scheiding, Yadamsuren et Lkhagva, 2014).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Parmi les bibliothécaires mongols, les parcours éducatifs varient. Ils peuvent avoir suivi des études en bibliothéconomie dans une université ou un collège, ou avoir suivi quelques cours leur permettant d'être suffisamment qualifiés pour travailler en bibliothèque. Certains ont étudié en Mongolie, d'autres à l'extérieur du pays, par exemple en Union soviétique (Johnson et Yadamsuren, 2010).

Situé à Oulan-Bator, l'Université Nationale des Arts et de la Culture de Mongolie offre une formation en bibliothéconomie depuis 1960. En 1969, un département de bibliothéconomie est inauguré à l'intérieur de l'université. Le programme a changé de

forme à plusieurs reprises depuis sa création jusqu'en 2010 et, depuis 2013, il est régulièrement mis à jour pour correspondre aux standards internationaux en matière d'éducation. Le département offre des cours de premier cycle universitaire, des cours en ligne ainsi que des cours de niveaux avancés (Mongolian National University of Arts and Culture, 2019).

Durant leur carrière, les bibliothécaires mongols peuvent poursuivre leur développement professionnel, entre autres grâce à des collaborations internationales. Par exemple, en 2018, une délégation de cinq libraires mongols, invités par l'International Center of the Capital Region à Albany (New York), ont visité des bibliothèques américaines de différents états. L'expérience leur a permis d'apprendre comment les bibliothèques sont gérées aux États-Unis et d'appliquer les connaissances apprises une fois de retour chez eux (The Altamont Enterprise, 2018). Un autre exemple est le programme *Libraries Without Borders* organisé par l'Ambassade d'Australie en Mongolie en collaboration avec la Bibliothèque Nationale de Mongolie et la Mongolian Library Association de septembre 2022 à décembre 2023. Durant ce projet, des formations pour améliorer les compétences professionnelles des bibliothécaires mongols ont été offertes (Oyunsan, 2023).

Association de bibliothèques

En Mongolie, le cadre associatif pour la bibliothéconomie reste relativement modeste, mais reçoit l'appui d'initiatives locales et internationales pour améliorer l'accès à la lecture et affirmer le rôle des bibliothèques, qui transforment progressivement le profil bibliothéconomique du pays.

Il n'existe qu'une association de bibliothèques en Mongolie, la Mongolian Library Association (MLA), qui est également membre de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions [IFLA], 2023). Elle se donne pour mission de promouvoir la coopération, la représentation et le développement des bibliothèques en Mongolie (Mongolian Library Association [MLA], s. d.). Ré-établie en 2018, elle a joué un rôle clé dans le renforcement des compétences des bibliothécaires et dans l'amélioration des bibliothèques au pays. Elle oriente ses efforts vers l'organisation de sessions de formation, l'amélioration du cadre législatif pour les bibliothèques et la promotion de partenariats avec des organisations internationales (Myagmar, 2024 ; Oyunsan, 2023).

La MLA compte parmi ses initiatives le projet *Libraries Without Borders*, lancé en septembre 2022 en collaboration avec la Bibliothèque nationale de Mongolie et soutenu

par une aide financière de l'Ambassade australienne (Oyunsan, 2023). Les contraintes budgétaires occasionnées par la pandémie de COVID-19 ayant exacerbé les manques en matière de développement de collections, d'expertise technique et de compétences bibliothéconomiques dans les bibliothèques rurales, le projet visait à fournir un soutien pour tous ces aspects dans les bibliothèques publiques de chacune des 21 provinces mongoles, assurant l'accès au savoir et aux ressources en dépit des obstacles géographiques. Entre autres, un système de gestion de bibliothèque a été traduit en mongol afin d'aider les bibliothécaires à mieux l'utiliser (Myagmar, 2024). Lorsque le projet s'est conclu en décembre 2023, plus de 800 bibliothécaires avaient bénéficié des formations de développement de compétences offertes, les bibliothèques des régions éloignées avaient enrichi leurs collections, en particulier celles destinées aux jeunes publics, et une plateforme en ligne établissant un réseau entre les bibliothèques publiques locales afin d'introduire et standardiser un programme reflétant les principales tendances bibliothéconomiques avait été élaborée (Oyunsan, 2023).

En outre, certaines bibliothèques de la Mongolie, dont la Bibliothèque nationale et celle de l'université nationale, sont membres du Mongolian Library Consortium (MLC) dont l'action complémente celle de la MLA. Le MLC vise entre autres à étendre l'accès aux ressources électroniques pour tous les publics. Il facilite également les partenariats internationaux qui apportent une expertise mondiale aux contextes locaux. Par exemple, en 2008, le MLC a collaboré avec eIFL.net, un organisme européen sans but lucratif, afin de construire un programme de renforcement de capacités en planification stratégique pour la Bibliothèque nationale. Le programme visait à soutenir la transition de cette dernière dans un nouvel édifice acquis l'année précédente, transition qui impliquait de nombreux changements organisationnels et l'introduction de nouveaux services et technologies (Fuegi et Segbert-Elbert, 2010).

Cadre législatif

Les bibliothèques en Mongolie opèrent dans un cadre législatif en pleine évolution, influencé par la transition du pays vers une démocratie et une économie de marché. La Constitution de Mongolie de 1992 et le Code civil de 2002 établissent un cadre juridique pour les bibliothèques en Mongolie en garantissant les droits à la culture et à l'éducation et en abordant les questions de propriété intellectuelle (Ganbold et Tseveen, 2006).

La Constitution de 1992 met l'accent sur les droits culturels et éducatifs, affirmant que

l'État doit protéger les objets historiques et culturels ainsi que le patrimoine scientifique et intellectuel du peuple mongol. De plus, elle garantit le droit à l'éducation et stipule que l'État doit fournir une éducation générale universelle gratuite. Elle protège également la liberté d'expression et d'accès à l'information, qui sont essentielles au travail des bibliothèques (Constitute project, 2001).

Le Code civil mongol de 2002 fournit un cadre législatif essentiel pour les bibliothèques en établissant les règles fondamentales du droit des contrats et de la responsabilité civile. Les bibliothèques utilisent le droit des contrats pour acquérir des documents, concéder des licences pour des ressources numériques, conclure des contrats de service et participer à des accords de prêt entre bibliothèques. Ce cadre garantit un environnement juridique stable pour les opérations des bibliothèques. De plus, les dispositions du Code civil concernant la responsabilité civile obligent les bibliothèques à assurer la sécurité des usagers, à préserver les collections et à respecter le droit d'auteur, garantissant ainsi le bon fonctionnement et la protection des ressources de la bibliothèque (Ganbold et Tseveen, 2006).

Les bibliothèques mongoles sont confrontées à plusieurs enjeux importants liés au cadre législatif actuel, qui entravent leur capacité à s'adapter aux nouvelles technologies et aux besoins d'une société démocratique. Un des principaux obstacles est le manque de dispositions spécifiques et claires concernant les services numériques dans la loi sur le droit d'auteur. Les experts consultés dans le cadre du projet EIFL-IP ont souligné que la loi de 2006 sur le droit d'auteur et les droits voisins, et même la loi sur la propriété intellectuelle de 2020 qui l'a remplacée, ne répondent pas aux besoins des bibliothèques à l'ère numérique. Les bibliothécaires se retrouvent donc limités dans leur habileté à offrir des services numériques efficaces et à répondre à la demande croissante d'accès à l'information en ligne. Par exemple, la numérisation d'œuvres protégées pour la conservation ou le partage avec d'autres bibliothèques peuvent poser des problèmes de droit d'auteur (EIFL-IP, 2013).

Informations complémentaires

En Mongolie, l'adaptation au mode de vie nomade a profondément façonné la relation de la population aux bibliothèques. La vie nomade, caractérisée par la mobilité et la dispersion géographique, pose des défis particuliers à l'accès et à l'utilisation des services

de bibliothèque traditionnels. Voici quelques enjeux que cette caractéristique implique par rapport aux bibliothèques en Mongolie.

Premièrement, la nature mobile du nomadisme rend difficile la fréquentation régulière des bibliothèques physiques, qui sont souvent concentrées dans les centres urbains. Les vastes distances et le manque d'infrastructures de transport dans les zones rurales limitent l'accès des nomades aux services de bibliothèque traditionnels (Ariunaa, Britz et Johnson, 2005).

De plus, les peuples nomades ont des besoins d'information uniques liés à leurs modes de vie et à leurs activités économiques. Ils ont besoin d'informations pratiques sur les conditions météorologiques, les pâturages, les soins du bétail, les marchés et les services gouvernementaux. Les bibliothèques doivent adapter leurs collections et leurs services pour répondre à ces besoins spécifiques. Ces besoins diversifiés s'imposent également au niveau du support des informations. Bien que l'accès aux technologies reste parfois un défi, ces technologies s'avèrent être un outil précieux pour les nomades. Les technologies mobiles, telles que les téléphones portables et les tablettes, offrent un potentiel énorme pour améliorer l'accès à l'information pour ces populations. Les bibliothèques doivent donc axer leurs services vers ces technologies pour fournir des services à distance, tels que des catalogues en ligne, des livres électroniques et des ressources numériques accessibles via Internet mobile (Ariunaa, Britz et Johnson, 2005).

Dernièrement, les bibliothèques mongoles ont un rôle crucial à jouer dans la préservation des traditions orales des nomades, un patrimoine culturel, immatériel, riche et précieux. Les nomades mongols possèdent un vaste corpus de connaissances traditionnelles, d'histoires, de chansons et de légendes transmis oralement de génération en génération. Ces traditions orales, intrinsèquement liées à leur mode de vie nomade et à leur environnement naturel, constituent un élément essentiel de l'identité culturelle mongole (Dambiinyam et Nelson, 2013).

En somme, les bibliothèques mongoles incarnent une symbiose unique entre tradition et modernité. Elles s'adaptent aux défis du nomadisme en intégrant les technologies mobiles et en répondant aux besoins spécifiques des communautés nomades (Johnson et Yadamsuren, 2010). Elles jouent un rôle crucial dans la préservation des traditions orales des nomades, gardiennes d'un patrimoine culturel immatériel inestimable. En évoluant vers un modèle axé sur les citoyens, elles contribuent à la construction d'une société mongole plus démocratique et plus ouverte sur le monde.

Références

- Ariunaa, L, Britz, J. et Johnson, C. A. (2005, 22 janvier). Constructing the Pillars of a Knowledge Society: The Challenge of Providing Access to ICTs in Rural Mongolia. *Libri*, 55(4), 216-224. <http://dx.doi.org/10.1515/LIBR.2005.216>
- BBC. (2023, 4 septembre). *Mongolia country profile*. BBC News. <https://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-15460525>.
- Chantsalamaa, D. (2024, 18 mars). Cutting edge library commences operation. *The Ulaanbaatar Post*. <https://www.pressreader.com/mongolia/the-ub-post/20240318/>
- CIA. (2024, 7 décembre). *Mongolia*. The World Factbook. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/mongolia/>
- Conference of Directors of National Libraries in Asia and Oceania [CDNLAO]. (2018). *Annual report of the National Library of Mongolia*. https://www.ndl.go.jp/en/cdnla0/meetings/pdf/AR2018_Mongolia.pdf
- Constitute project. (2001). *Mongolia's Constitution of 1992 with Amendments through 2001*. Government of Mongolia. https://www.constituteproject.org/constitution/Mongolia_2001.pdf
- Dambiinyam, E. et Nelson, D. N. (2013). Translating Library Terminology into Mongolian: Issues and Considerations. *Mongolian Studies*, 35, 29-40. <https://www.jstor.org/stable/90015538>
- Dulguun, B. (2019). D. Natsagdorj Public Library opens branch in Songinokhairkhan. *The Ulaanbaatar Post*. <https://www.pressreader.com/mongolia/the-ub-post/20190201/281573766927818?srsId=AfmBOoqCfAtQ7fb0C11xrpO41NUAP8QV5TWyREnPeKzdXUFsgBhMwe5T>
- EIFL-IP. (2013, juin). *Libraries determined to deliver on a copyright law fit for a modern Mongolia*. https://eifl.org/sites/default/files/eifl_ip_case_study_mongolia_2013_1.pdf
- Fuegi, D. et Segbert-Elbert, M. (2010, 30 avril). Planning the Future of the National Library of Mongolia. *Ariadne*, 63. <https://www.ariadne.ac.uk/issue/63/segbertelbert-fuegi/>
- Ganbaatar, T., Otgondoo, N. et Mashbat, Z. (2023). How Covid-19 affects libraries in Mongolia. *Paradigma: Jurnal Kajian Budaya*, 13(3). <https://doi.org/10.17510/paradigma.v13i3.1027>

Ganbold, B. et Tseveen, O. (2006, janvier). The Mongolian Legal System and Laws: a Brief Overview. *GlobaLex*. <https://www.nyulawglobal.org/globalex/mongolia.html>

GEO et Agence France-Presse. (2024, 28 juin). Cinq choses à savoir sur la Mongolie, alors que sa population se rend aux urnes. *GEO*. <https://www.geo.fr/voyage/cinq-choses-a-savoir-sur-la-mongolie-alors-que-sa-population-se-rend-aux-urnes-220953>

International Federation of Library Associations and Institutions – IFLA. (2024, 24 juin). *IFLA Members including Institution and Association Affiliates*. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/ifla-members-and-association-affiliates_2024-06-24.pdf

Jacques, J. (2014). The Camelback Library : Beautiful proof of a universal truth. *The Philadelphia Trumpet*. <https://www.thetrumpet.com/12152-the-camelback-library>

Jamba, D. (2008). « With the Mobile Library through the Seasons ». *Bookbird: A Journal of International Children's Literature*, 46(1), 62-64. <https://doi.org/10.1353/bkb.0.0113>

Johnson, C. A. (2007). Social capital and the search for information: Examining the role of social capital in information seeking behavior in Mongolia. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 58, 883-894. <https://doi.org/10.1002/asi.20561>

Johnson, C. A., et Yadamsuren, B. (2010). Libraries in transition : How librarians in Mongolia are re-visioning the role of libraries in the new democracy, a case study. *The International Information & Library Review*, 42(1), 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.iilr.2010.01.003>

LALORC. (2011). *LALORC Project Survey : Mongolian National library*. <https://web.archive.org/web/20110930061547/http://www.mongoliacenter.org/library/docs/SurveyNL.pdf>

Mongolian Library Association – MLA. (s. d.). *Publications* [page Facebook]. Facebook. Repéré le 14 décembre 2024 à <https://www.facebook.com/LibraryAssociationMongolia/>

Mongolian National University of Arts and Culture. (2019, 10 octobre). *Номын сан судлалын тэнхим*. [Département de bibliothéconomie]. <https://scc.mnuac.edu.mn/main/424802?content=493601>

Myagmar, D. (2024). *Libraries Without Borders*. ALIA National Conference 2024. <https://alianational2024.alia.org.au/program/libraries-without-borders/>

- National Library of Mongolia. (s.d.). <https://nationallibrary.mn/>
- Oyunsan, D. (2023, 18 décembre). *More than 800 Librarians Trained through the Project « Library Without Borders »*. Mongolian National News Agency. <https://montsame.mn/en/read/333719>
- Pact Mongolia (2008). *Public access to information & ICTs : Mongolia*. University of Washington, Center for Information & Society. <https://digital.lib.washington.edu/server/api/core/bitstreams/9d299a8c-5c65-42f6-afaf-ffe2776f8a8e/content>
- Ruurs, M. (2005). *My Librarian is a Camel: How Books are Brought to Children Around the World*. Boyds Mills Press. <https://www.orange.k12.nj.us/cms/lib/NJ01000601/Centricity/Domain/1020/My%20Librarian%20is%20a%20Camel.pdf>
- Sambuunyam, M. (2024). *National Library's Former Building to Become Mongol Studies Center*. Mongolian National News Agency. <https://montsame.mn/en/read/339671>
- Scheiding, T., Yadamsuren, B. et Lkhagva, G. (2013). The Social Shaping of the Scholarly Communication System in Mongolia. *East Asian Science, Technology and Society: An International Journal*,7(4), 533-555. <https://doi.org/10.1215/18752160-2392560>
- Scheiding, T., Yadamsuren, B. et Lkhagva, G. (2014). Where Do Mongolian Scholars Go?: The Information Seeking Behavior within Mongolian Scholarly Communities. *Information Access and Library User Needs in Developing Countries*, 159-172. <https://www.igi-global.com/chapter/mongolian-scholars-information-seeking-behavior/77516>
- The Altamont Enterprise. (2018, 4 octobre). *Librarians from Mongolia journey to local libraries to learn the American way*. <https://altamontenterprise.com/10042018/librarians-mongolia-journey-local-libraries-learn-american-way>
- World Bank. (2013). *Building Mongolia's Future with Books*. World Bank Group. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/09/19/building-mongolia-future-with-books>

18. Pays de Galles

Ian Beattie, Noémie Soyez, Sandrine Bourget-Lapointe, Charles-David Dubé, Emilie Rabeau

Profil du pays

Le Pays de Galles est une nation constitutive du Royaume-Uni située sur la côte ouest de l'île de Grande-Bretagne. Comme l'Écosse et l'Irlande du Nord, le Pays de Galles envoie des représentant·es au parlement du Royaume-Uni, en plus de former son propre parlement, le Senedd, qui a autorité en matière de santé, d'éducation, d'agriculture, de politique locale, et de culture. Le Senedd est le plus jeune parlement du Royaume-Uni, n'ayant obtenu de droits équivalents à ceux du parlement écossais qu'en 2017.

Le pays est de forme presque rectiligne, il est bordé sur trois côtés par la mer d'Irlande et partage une frontière avec l'Angleterre à l'est. Le centre du pays est occupé par plusieurs chaînes de montagnes; seules les péninsules au sud-ouest et nord-ouest ont un terrain plus plat. Les grands centres de population se trouvent en majorité sur les côtes maritimes, c'est le cas de Cardiff qui est la capitale et la plus grande ville. La population nationale se chiffre à près de 3,107,500 habitant·es. Le pays connaît la croissance de population la plus lente du Royaume-Uni (*Population and household estimates, Wales: Census 2021, 2022*).

Le Pays de Galles fait partie de la « Celtic fringe » : un anneau de territoires autour de l'île de Grande-Bretagne qui a des liens historiques avec la culture celtique. La langue galloise est une partie très importante de l'identité nationale, elle est protégée et stimulée par divers programmes et mandats de l'État. Les recensements annuels démontrent que 29.2 % de la population parle cette langue et 14.9 % l'utilisent quotidiennement (*Welsh language data from the Annual Population Survey: 2023, 2023*). Autrefois fortement dépendant des secteurs minier et métallurgique, le Pays de Galles possède aujourd'hui une économie plus diversifiée et un secteur public important. Selon le rapport de l'économiste en chef, l'économie galloise est fortement intégrée à celle de la Grande-Bretagne, partageant les défis du vieillissement de la population, du déclin de la productivité et du changement climatique (Price, 2023).

Histoire

La première trace humaine au Pays de Galles est une sépulture découverte en 1823 à Glamorgan qui date de 26 000 ans (Jenkins, 2007). Avant l'ère moderne, le pays de Galles était beaucoup moins distinct, ce qu'on appelle le Celtic fringe aujourd'hui est en fait un vestige d'une culture « Bretonne » qui s'étendait sur l'ensemble de la Grande-Bretagne. Même après la formation du royaume anglais par les invasions des Anglo-Saxons et des Normands, les « Welsh Marches » restent un assemblage de territoires disjoints, vaguement unis par une langue et une culture commune, en théorie sous l'autorité de la couronne anglaise, mais plutôt gouverné par des aristocrates locaux avec l'autorité des rois. (Jones, 1992, p. 353) Il existe déjà une forte culture littéraire parmi l'élite, incarnée dans les « quatre livres anciens du Pays de Galles », toutefois les bibliothèques de l'époque dans les monastères sont très modestes.

Le Pays de Galles est transformé par la révolution industrielle. On s'intéresse à la grande richesse en charbon et en minerais métalliques dont regorgent les montagnes du pays. Au cours du XIXe et la première moitié du 20e siècle, la culture galloise est donc dominée par une culture minière, marquée par le protestantisme non anglican et par l'allégeance politique d'abord au libéralisme, puis au Parti travailliste. Selon R. Merfyd Jones, un travailleur sur trois en 1921 est employé dans une mine ou une carrière (Jones, 1992, p. 345). Cette culture commune fournit un terrain fertile à l'apparition d'un mouvement nationaliste. C'est à cette époque que l'on associe les premières bibliothèques galloises modernes. Cette histoire est notamment liée à l'histoire de la langue galloise.

Ayant longtemps servi de langage quotidien, la langue galloise est considérée à la fin du XIXe siècle comme le véhicule d'une culture nationale. Cette valorisation conduit à une vague de publications et à la fondation de la première université du pays en 1872. En 1907, la Bibliothèque nationale, une des premières institutions nationales (Jones, 2014), est mise sur pied. Dans la mesure où les structures administratives déconcentrées n'ont pas été mises en place avant un autre siècle, les bibliothèques et l'éducation publique en général jouent un rôle crucial dans la formation d'une culture nationale moderne.

Au cours des dernières décennies, les Gallois-es ont assisté à la disparition soudaine de nombreuses pierres de touche de leur identité nationale. Après un lent déclin, le gouvernement Thatcher ferme des mines durant les années 1980, ce qui provoque une « étonnante restructuration de la base économique du pays » (Jones, 1997, 348). Après presque deux millénaires de survie dans l'isolement, la mondialisation et l'arrivée d'immigrant-es anglophones causent la réduction du gallois au rang de langue minoritaire,

parlée principalement dans certaines régions rurales. Les bibliothèques ont joué un rôle de garants de la continuité culturelle tout au long de ces bouleversements. À titre d'exemple, remarquons que les premières fermetures de mines ont coïncidé avec la fondation du « South Wales Miners Library » en 1973 pour préserver la mémoire collective de la région (Francis, 1976). C'est au 21^e siècle que le mouvement national atteint enfin un certain degré de décentralisation pratique, avec la fondation du Senedd en 2017. Aujourd'hui, le pays dispose d'un ensemble de bibliothèques scolaires, publiques, universitaires et nationales, désormais, et pour la première fois, sous le contrôle d'une structure étatique nationale.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale du Pays de Galles (noms officiels : National Library of Wales (anglais); Llyfrgell Genedlaethol Cymru (gallois)) fut établie en 1907 par une charte royale (La Bibliothèque nationale du Pays de Galles | Wales.com). L'impressionnant bâtiment historique sur Penglais Hill au-dessus de la ville d'Aberystwyth a été commencé en 1911 et occupé pour la première fois en 1916. De la bibliothèque, on a une vue époustouflante sur la baie de Cardigan. La mission de la Bibliothèque nationale du Pays de Galles est de rendre la culture et le patrimoine gallois accessibles pour que tous puissent apprendre, faire des recherches et en jouir. C'est la plus grande bibliothèque du Pays de Galles. Elle est l'une des six bibliothèques à dépôt légal du Royaume-Uni, tel que l'indique le *Legal Deposit Libraries Act 2003* (Legal Deposit Libraries Act 2003), ayant pour but de préserver les connaissances et les informations pour les générations futures et de maintenir des archives nationales de ce qui a été publié sur les îles britanniques.

La Bibliothèque nationale possède une collection impressionnante de 6 millions de livres et journaux, 40 000 manuscrits, 60 000 œuvres d'art, près d'un million de photographies, en plus de nombreux films, cartes, sons et autres enregistrements. Elle offre une grande salle de lecture, soit un espace spacieux, majestueux et à plafond haut; des expositions, des événements (auditorium de 100 personnes), des salles de conférence, une boutique, un café et une petite aire de jeux pour les enfants (National Library of

Wales – Llyfrgell Genedlaethol Cymru). Outre les nombreuses œuvres galloises, comme le premier livre gallois (*Yny lhyvyr hwnn*) ainsi que plusieurs autres artefacts importants de l'histoire galloise. La bibliothèque possède notamment le *Hengwrt Chaucer*, un manuscrit des *Contes de Canterbury* de Geoffrey Chaucer, le poète anglais le plus connu du Moyen Âge. Le manuscrit a été inscrit par l'UNESCO dans son registre « Mémoire du monde » (La Bibliothèque nationale du Pays de Galles | Wales.com).

Bibliothèques publiques

Le Pays de Galles est divisé en 22 conseils régionaux (local authorities) qui administrent chacun plusieurs bibliothèques publiques. Sur son territoire, on retrouve 230 points de service ouverts à temps plein, 13 ouverts à temps partiel et 35 bibliothèques mobiles qui desservent les usagers en région ou à mobilité réduite (Creaser et White, 2017). Depuis 2002, le gouvernement gallois effectue chaque trois ans une vérification systématique des services offerts par les conseils régionaux afin de s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations. Les rapports qui découlent des Welsh Public Library Standards ont mis en évidence les graves contraintes budgétaires qui pèsent sur les services de bibliothèques publiques. Depuis 2014, cette austérité a obligé certains conseils régionaux à modifier leur modèle de fonctionnement par exemple, en faisant appel à davantage de bénévoles, en confiant la gestion des services à des Trusts et des petites bibliothèques à des organisations communautaires (Welsh Government, 2017). Selon Welsh Libraries, le portail numérique dédié à l'information sur les services des bibliothèques galloises, en 2019, il y avait 600,000 personnes emprunteuses actives, plus 10,1 millions de livres empruntés et 13,500,000 visites effectuées (Libraries Wales, 2024).

Les Welsh Public Library Standards définissent un ensemble d'objectifs qui déterminent la manière dont les services sont fournis dans les différentes branches à travers le pays. Les services offerts par les bibliothèques sont variés et beaucoup d'entre eux soutiennent l'inclusion sociale, l'apprentissage continu, l'alphabétisation, l'inclusion numérique, la santé et le bien-être, ainsi que la cohésion communautaire (Creaser et White, 2017). En matière d'inclusion numérique, les bibliothèques offrent une utilisation gratuite de l'Internet, un accès aux technologies de l'information et de la communication et un portail permettant d'accéder à une collection de ressources en ligne : My Digital Library. Pour ce qui est de la santé et du bien-être, des approches innovantes ont été adoptées pour veiller à ce que les Gallois aient accès à des informations de qualité. Nombreuses initiatives

ont été lancées ces dernières années comme le programme Books Prescription Wales qui permet à un médecin de famille de prescrire un livre parmi une liste prédéterminée pour le traitement des troubles mentaux légers à modérés et de la démence (Welsh Government, 2011).

Notamment, les services offerts dans toutes les bibliothèques sont bilingues – en gallois et en anglais. Conformément aux Welsh Public Library Standards, les bibliothèques du pays de Galles doivent fournir un accès aux services, aux activités culturelles et aux ressources de haute qualité en langue galloise. Toutefois, cela n'a pas toujours été le cas. Le développement des bibliothèques publiques coïncide avec un changement d'attitude à l'égard de la langue galloise, passant d'une négligence presque totale des besoins des gallophones au début du 20^e siècle, à un engagement à fournir un service aussi complet que possible à partir des années 1960 (Jones, 2006).

Bibliothèques universitaires et collégiales

Les bibliothèques des 8 universités et des 15 collèges offrent une variété de services à la communauté étudiante et au corps enseignant. Higher Education Funding Council for Wales est l'organisme parrainé par le gouvernement gallois responsable du financement du secteur de l'enseignement supérieur (Study in Wales, 2024).

La première bibliothèque universitaire à ouvrir ses portes est The New Library à University College Wales, aujourd'hui l'université d'Aberystwyth. Celle-ci a commencé sa collection de livres et de périodiques dans les années 1870 et a ouvert officiellement ses portes en 1892 (Aberystwyth University, 2024). Aujourd'hui, l'université d'Aberystwyth, comme beaucoup d'autres universités galloises, propose une approche intégrée de la prestation de services d'information allant au-delà de sa collection physique. Par exemple, les universités se sont engagées à fournir à tous les étudiants et au personnel des universités galloises un accès aux ressources et aux services partagés d'une bibliothèque universitaire virtuelle. Depuis 2016, toutes les institutions partagent le même système de gestion de bibliothèque et la même interface de recherche. Le nouveau système fournit une plateforme pour construire une collaboration plus profonde et plus large (WHELF, 2024).

Les collections des bibliothèques, tout comme les institutions auxquelles elles appartiennent, varient en taille et en nature. Par exemple, l'Université de Cardiff possède une collection de plus de 1,1 million de livres imprimés et donne accès à plus de 1,5 million

de livres, revues et ressources en ligne (Cardiff University, 2024). D'autres institutions possèdent des collections spécialisées, comme le Royal Welsh College of Music and Drama, qui possède plus de 70 000 articles, dont des livres, des textes de théâtre, des revues, des partitions, des ensembles orchestraux et du matériel audiovisuel (Royal Welsh College of Music and Drama, 2024).

Une université en particulier possède une collection unique : la South Wales Miners' Library, qui fait aujourd'hui partie de l'université de Swansea. Elle occupe une place importante dans l'histoire du Pays de Galles du Sud et des luttes de la classe ouvrière de la région. Au début du 20^e siècle, le Miner's Institute a ouvert des bibliothèques à travers le sud du pays grâce au financement des mineurs. Dans les années 1960, l'industrie du charbon a ralenti et ces instituts ont fermé leurs portes. Au début des années 1970, la South Wales Miners' Library a été créée à l'université de Swansea dans le but de préserver cette histoire importante et de poursuivre son engagement en faveur de l'éducation ouverte. Aujourd'hui, la bibliothèque soutient divers cours et accueille des chercheurs du monde entier (Swansea University, 2024).

Bibliothèques scolaires

Alors que l'utilisation des bibliothèques par les élèves est mentionnée dans le programme scolaire national, les écoles du Royaume-Uni n'ont pas d'obligation légale de disposer d'une bibliothèque. De ce fait, le gouvernement n'accorde pas de financement pour celles-ci ; forçant les écoles à se tourner vers des dons philanthropiques ou provenant des associations de parents d'élèves. Dans ce contexte, en 2023, seules 18% des écoles galloises déclaraient accorder un budget à une bibliothèque scolaire et un tiers d'entre elles indiquait que celui-ci avait diminué depuis 2019. Plus inquiétant encore, un quart des écoles ne possédait pas de bibliothèque (Great School Libraries, 2023). Par ailleurs, alors que seulement 23% des bibliothèques sont gérées par des bibliothécaires, la grande majorité d'entre elles sont tenues par des membres du corps enseignant qui ne sont pas formés à leur gestion. Ce manque de formation et le temps limité qu'ils peuvent dédier à cette tâche ont pour conséquence une charge de travail accrue pour le personnel et une sous-utilisation des services de la bibliothèque.

D'autre part, le manque de financement se ressent aussi dans les collections qui sont souvent le fruit de dons ou d'achats d'occasion. Par conséquent, les écoles éprouvent des difficultés à faire d'acquisition d'ouvrages récents, de qualité, inclusifs et représentatifs

des réalités de leurs élèves. Le rapport *Diversity and children and young people's reading in 2020*, publié par le National Literacy Trust, révèle qu'un enfant sur trois déclare avoir des difficultés à trouver des personnages qui lui ressemblent dans les livres, et que cette absence d'identification peut nuire à leur engagement envers la lecture. Ainsi, pour pallier ce manque, des enseignants témoignent de dépenser leur propre argent pour acheter des livres qu'ils jugent essentiels à l'éducation de leurs élèves.

Face à ce manque de ressources, le National Literacy Trust a émis plusieurs recommandations pour de meilleures bibliothèques scolaires. Il fait appel au gouvernement pour « reconnaître le rôle précieux que jouent les bibliothèques des écoles primaires et les espaces de lecture dans le soutien des niveaux d'alphabétisation, tant à l'école qu'à la maison ». Il préconise la mise en place d'un programme de développement national des bibliothèques scolaires qui rassemble les compétences et les ressources des secteurs public, privé et tertiaire. Enfin, il prône la création d'une alliance nationale des bibliothèques scolaires afin de limiter la compétition entre les écoles face aux opportunités de financement et de gérer les investissements de manière équitable sur tout le territoire (National Literacy Trust, 2021; *The Future of Primary School Libraries*).

Autres bibliothèques

Bibliothèque de santé

Le *NHS Wales Library and Knowledge Service* est un service de soutien administré par *Health Education and Improvement Wales* qui est un corps personnel stratégique pour NHS Wales. Les bibliothèques hospitalières du NHS Wales, les bibliothèques de santé de l'université de Cardiff et les bibliothèques de santé publique sont réparties à travers le pays pour fournir des informations de qualité en matière de santé afin de soutenir les soins aux patients, l'éducation, le développement professionnel, la formation et la recherche.

Les 24 bibliothèques hospitalières sont situées dans les hôpitaux et la plupart d'entre elles sont accessibles jour et nuit. Un service de recherche documentaire (*Literature Search*) est offert aux usagers. À la suite d'une demande, un membre du personnel de la bibliothèque effectue la recherche dans diverses bases de données et s'occupe d'ensuite

fournir l'utilisateur avec une liste de références. L'objectif de ce service est d'alléger la charge de travail du personnel hospitalier et de guider les utilisateurs vers des ressources de qualité.

Les utilisateurs ont également accès à la bibliothèque numérique du NHS Wales (*NHS Wales e-Library*), qui donne accès à plus de 2,300 revues et livres électroniques, à des informations sur les médicaments et aux principales bases de données sur la santé (NHS Wales, 2024).

Bibliothèque gouvernementale

Natural Resources Wales est un organisme parrainé par le gouvernement gallois qui se concentre sur la résolution des problèmes liés au climat, à la nature et à la pollution. Il dispose d'une bibliothèque à Bangor où les visiteurs peuvent consulter des documents sur place sur des sujets tels que la conservation, les politiques, la gestion des terres et la géologie. En plus de cela, ils ont un catalogue web qui permet à quiconque d'accéder à des données importantes sur les ressources naturelles et à des cartes numériques (*Natural Resources Wales*, 2024).

Bibliothèque muséale

Le catalogue muséal du Pays de Galles, *Amgueddfa Cymru*, est réparti dans 3 bibliothèques de musées du *network of national museums in Wales*. Les bibliothèques reflètent les spécialisations de leur musée d'accueil :

- Le National Museum Cardiff à Cathays Park se décrit comme un des musées les plus prestigieux d'Europe. Sa bibliothèque présente une riche collection archéologique et de numismatique, ainsi que des ouvrages sur les disciplines de l'histoire de l'art, des sciences naturelles, de l'histoire et de la muséologie.
- Le St Fagans National Museum of History rassemble plusieurs reliques du folklore, de l'histoire culturelle et sociale galloise, notamment de la vie rurale et agricole traditionnelle. Dynamique et gratuit, le musée se décrit comme un *people museum*, il invite les visiteuses et visiteurs à une rencontre avec la culture galloise d'autrefois et d'aujourd'hui.

– Le National Waterfront Museum à Swansea est un musée tourné vers la modernité, il présente l'évolution de l'industrie notamment dans les industries maritimes et du transport. Ce musée fait un travail remarquable de diffusion de leurs archives à travers des lectures d'extraits de livres disponibles sur la bibliothèque numérique, ces lectures d'extraits sont la bande sonore d'un diaporama d'images tirées des archives. Ces vidéos sont disponibles sur le site de la bibliothèque et sur leur chaîne Youtube.

Le catalogue, ainsi que plusieurs documents de la collection et des archives sont disponibles en ligne sur le site web des National Museums. La consultation sur place est assez restreinte pour le public, quoi qu'elle puisse être autorisée sur rendez-vous. Un service d'assistance à la recherche est disponible par courriel.

Bibliothèque carcérale

The Prison Rules 1999 stipulent que « Une bibliothèque doit être fournie dans chaque prison et, sous réserve des instructions du secrétaire d'État, chaque détenu doit être autorisé à avoir des livres de bibliothèque et à les échanger » (*The Prison Rules 1999*, 2024). Alors que le système de justice pénale relève actuellement de la responsabilité du gouvernement britannique, à partir de 2009, les services d'apprentissage et de formation ainsi que les services de bibliothèque dans les prisons galloises ont été confiés au gouvernement Gallois. Selon la dernière politique du gouvernement gallois en matière d'apprentissage et de formation en prison, publiée en août 2024, le gouvernement reconnaît le rôle important d'une bibliothèque pour soutenir la réinsertion et la réhabilitation des détenus, ainsi que ses avantages pour ajouter un élément de normalité à la vie des détenus (Welsh Government, 2024a). Les services dans les cinq bibliothèques du Pays de Galles varient. La bibliothèque du HMP Swansea, par exemple, contient 5 000 livres pour un maximum de 503 prisonniers et est ouverte pendant trois heures tous les matins (BBC News, 2017).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les premières discussions concernant la création d'une école de bibliothéconomie au Pays de Galles remontent à 1917. En 1959 et 1962, deux rapports préconisent de former les

bibliothécaires à la langue, l'histoire et la littérature galloises afin de répondre aux besoins de la communauté bilingue. Ainsi, le College of Librarianship Wales (CLW) ouvre ses portes en 1964, à Aberystwyth, sous la tutelle de la Birmingham Library School et l'ambitieuse direction de Frank Hogg, qui souhaite attirer des étudiants du monde entier.

À son ouverture, CLW offre une formation de second cycle de quatre cours – études galloises, études administratives, études bibliographiques et recherche d'informations – et accueille douze étudiants lors de sa première année. Dès 1968, elle est la plus grande école de bibliothéconomie de Grande Bretagne avec plus de 400 étudiants, 30 enseignants à temps plein et des intervenants locaux et internationaux venant du monde professionnel. Grâce à un partenariat avec le collège UCW, les étudiants peuvent désormais suivre des cours annexes en arts, sciences, sciences sociales, éducation et droit. En 1972, CLW devient la plus grosse école de bibliothéconomie d'Europe. Elle engage des agents de liaison et de formation pour organiser des visites et des stages en bibliothèque, ainsi que des programmes dans des bibliothèques en Afrique, afin de former les étudiants à la pratique de la profession en plus de la théorie. En 1973, elle met sur pieds une école internationale d'été. Celle-ci s'étend sur huit semaines et les étudiants peuvent suivre deux cours parmi un choix de cinq à douze cours. Au moment de sa fermeture en 1990, l'école internationale d'été aura accueilli plus de mille élèves provenant de soixante-dix pays. Dans les années 80, la demande de formation à mi-temps et à distance est de plus en plus forte. En 1985, CLW accepte pour la première fois des étudiants à distance.

En 1989, CLW fusionne avec UCW et est incorporée à la University of Wales Aberystwyth (UWA) en tant que Département des Sciences de l'information et Bibliothéconomie. Celui-ci est ensuite intégré à la Faculté d'Économie et de Sciences sociales en 1993. Cela permet aux étudiants de choisir des cours à option parmi un large panel de cette faculté, ainsi que de celles des Arts et des Sciences. À partir de cette même année, le département propose une formation de premier cycle à distance en sciences de l'information et bibliothéconomie. L'offre à distance s'agrandit dès 1998 avec des maitrises en Sciences de l'information et bibliothéconomie, Gestion des archives [courantes] et Administration des archives [définitives]. À cette même période, le département est rebaptisé Département des sciences de l'information.

Aujourd'hui, les formations en bibliothéconomie et sciences de l'information proposées par l'Université d'Aberystwyth sont accréditées par le Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP), garantissant une reconnaissance professionnelle au Royaume-Uni et à l'international. Désormais entièrement accessibles à distance, ces cursus incluent néanmoins des périodes de présentiel pour favoriser l'apprentissage pratique et les échanges avec les enseignants et autres étudiants.

Le programme de premier cycle s'adresse aux employés occupant des postes annexes en bibliothèque. Il vise à leur offrir une base académique solide en bibliothéconomie et sciences de l'information tout en permettant de concilier études et vie professionnelle. Le cursus est structuré autour de modules obligatoires, qui représentent environ 80 % du programme, et de modules optionnels, offrant ainsi une certaine flexibilité. Une partie importante de la formation consiste en la réalisation d'un mémoire, qui permet aux étudiants de développer des compétences en recherche et en analyse.

La maîtrise est conçue pour former des professionnels capables de répondre aux défis modernes liés à la gestion de l'information. Il propose deux formats : une formation intensive sur un an et une formation plus étendue sur deux ans. Celles-ci proposent une variété de cours obligatoires et optionnels sur les thématiques suivantes : la gestion et l'organisation des collections ; la recherche et la gestion de l'information ; les services aux utilisateurs et la médiation ; le management et la stratégie dans les bibliothèques ; le patrimoine culturel et numérique ; la recherche académique et l'innovation. Ces orientations pédagogiques reflètent un équilibre entre théorie et pratique, avec une attention particulière portée aux évolutions technologiques, à la gestion des collections diversifiées et à l'adaptation aux besoins des publics. Ce programme met aussi un accent particulier sur la recherche, incitant les étudiants à contribuer à la production de savoirs en matière de gestion de l'information et des flux de données.

UWA propose également des doctorats, tant dans un format traditionnel de recherche que sous forme de doctorats professionnels. Ces programmes permettent d'approfondir les sujets liés à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information, en intégrant une dimension de recherche appliquée ou théorique, selon les objectifs de l'étudiant.

Association de bibliothèques

Deux associations internationales de bibliothèques comptent des membres et des activités sur le territoire du Pays de Galles : l'IFLA et le CILIP. Ensuite, c'est surtout à l'échelle britannique qu'opèrent les associations, organisées par secteur ou type de bibliothèques, certaines ont une division spécifique au Pays de Galles. Finalement, l'histoire de la bibliothéconomie au Royaume-Uni est ancienne, certaines associations ont laissé une trace indélébile, nous prendrons le temps de les mentionner.

Les associations internationales

La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) est une organisation internationale qui rassemble les associations, ainsi que les institutions et les individus qui œuvrent dans le domaine des bibliothèques. Fondée en 1927, elle a aujourd'hui des milliers de membres dans plus d'une centaine de pays, ce qui lui permet de forger un portrait précis des réseaux de bibliothèques et des enjeux qui touchent les bibliothèques à travers le monde. Elle permet également aux professionnelles de réseauter et de partager des ressources dans ses multiples espaces en ligne et à l'occasion de son Congrès annuel (World information and library Congress). L'IFLA représente les intérêts des bibliothèques, des services d'information, et de leurs usagers. De plus, l'IFLA partage de l'information sur les bibliothèques à l'international, notamment grâce à sa carte du monde (IFLA Library Map of the World).

Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP) est la deuxième plus grande association de bibliothèques à travers le monde. D'origine britannique, mais active à l'international, elle garantit une reconnaissance professionnelle au Royaume-Uni et à l'international. L'association, tournée vers les employés du secteur des bibliothèques de tous les types, a une division nationale CILIP Cymru Wales qui traite des enjeux spécifiques gallois, cette section est bilingue (anglais-gallois). CILIP Cymru Wales est venue succéder à la Welsh Library Association en 2003 qui était la branche locale de la Library Association of Great Britain fondée en 1877.

Les associations britanniques par secteur

Libraries Connected, anciennement Society of Chief Librarians (SCL - 1996 à 2018, est une association de bibliothèques publiques implantée au Royaume-Uni, au pays de Galles, en Irlande du Nord et dans certaines colonies de la couronne anglaise (Guernsey, Jersey and the Isle of Man). L'organisation sans but lucratif est soutenue financièrement par le Arts Council of England. Libraries Connected vise à stimuler et à soutenir le secteur des bibliothèques publiques. Elle offre du soutien au personnel des bibliothèques, fournit des statistiques, propose des activités de formations et développe des projets en librairies, notamment en travaillant avec des partenaires des milieux académiques, communautaires et culturels.

Pour les librairies de recherches, deux associations sont actives. Tout d'abord, l'association Research Libraries UK (RLUK), anciennement CURL (1983 à 2008) est un consortium des plus importantes bibliothèques de recherches et universitaires. Ce regroupement cherche à faire connaître et reconnaître le secteur d'activité en agissant comme spécialistes et à défendre les intérêts des bibliothèques auprès des gouvernements et ministères. La librairie nationale, entre autres, en est membre. Ensuite, la SCONUL | Society of College, National and University Libraries vient ajouter ses forces pour travailler avec les bibliothèques dans les milieux d'enseignements et de recherches. On retrouve dans son membrariat des bibliothèques de toutes les tailles, dont 10 sur le territoire du Pays de Galles. Elle met en place plusieurs espaces de réflexions comme des groupes de discussion et de partage, des formations et conférences, et un congrès annuel.

Pour ce qui est des librairies en milieux scolaires, la School Library Association (SLA) est une association britannique fondée en 1937 qui travaille à soutenir les écoles dans la création et le développement de leur bibliothèque. Pour ce faire, l'association crée du contenu pédagogique et des ressources spécialisées, dans le but de mutualiser les savoirs. La mission secondaire de l'association est de développer la culture littéraire chez les jeunes, leur donner l'amour de la lecture. Elle crée des ressources d'aide et de discussions des enjeux du secteur. L'association est membre du CILIP.

Nous avons croisé plusieurs autres associations dans nos recherches, dont certaines ont joué un rôle important dans l'histoire de la bibliothéconomie du Pays de Galles, mais ne sont plus actives, certaines, on l'a vu, ont changé de nom ou recadré leur mission. C'est le cas de l'Association of Special Libraries and Information Bureaus (ASLIB) qui a été fondée en 1924 à Londres. Cette organisation a joué un rôle majeur lors de la Deuxième Guerre mondiale et a souligné l'importance de la gestion de l'information dans un contexte de crise (voir Spence Richards, 1989). Elle a été une référence pour la discipline de la gestion d'information, notamment par la publication et la distribution de plusieurs journaux spécialisés. L'ASLIB a cessé d'exister comme association en 2015 quand ses activités ont été absorbées par Emerald Group Publishing. Enfin, en 2012, on note une restructuration gouvernementale majeure, la responsabilité des musées, des bibliothèques et des archives qui étaient gérées par l'instance Museum and Libraries Archives, les responsabilités ont été redistribuées notamment au Arts Council et aux archives nationales selon un communiqué de presse publié le 30 septembre 2011 sur l'ancien site de l'organisation. Ce changement de garde a touché tout le Royaume-Uni.

Cadre législatif

La première législation régissant les bibliothèques publiques au Pays de Galles remonte à 1850 avec le *Public Libraries Act 1850* (Gardner 1971). Elle est conjointe pour l'Angleterre et le Pays de Galles et donne le pouvoir aux autorités locales (les municipalités, ou en d'autres mots les zones urbaines seulement) de fournir le service d'une bibliothèque publique financé à même une taxe. Grâce à cette loi, en 1919, presque toutes les villes du territoire possédaient une bibliothèque publique, mais cela couvrait environ seulement la moitié de la population, laissant sans accès les populations plus pauvres ou rurales (*The English Public Library 1850-1939 | Historic England*).

Le *Public Libraries Act 1919*, première modification, vint corriger la situation pour améliorer l'accessibilité en milieu rural en retirant la limitation au territoire urbain, et en retirant aussi la nécessité du financement par une taxe de bibliothèque. Dès lors, le financement des bibliothèques publiques put venir de sources multiples. Grâce à cette modification, en 1938, pratiquement toute la population d'Angleterre et du Pays de Galles avait accès aux services d'une bibliothèque, soit 12 millions de personnes, et le nombre de bibliothèques publiques passa de 5000 à 25 000 (Gardner 1971).

C'est en 1964 que fut adoptée la loi qui est toujours en vigueur aujourd'hui, le *Public Libraries and Museums Act 1964* (*Public Libraries and Museums Act 1964*). Cette loi est toujours conjointe entre l'Angleterre et le Pays de Galles, bien qu'elle fût modifiée à maintes reprises depuis 1991. Sa dernière mouture remonte à 2015. Cette loi vise principalement à placer le service de bibliothèque publique fourni par les autorités locales en Angleterre et au Pays de Galles sous la surveillance du secrétaire d'État, et à prévoir de nouvelles dispositions pour réglementer et améliorer ce service et pour la fourniture et l'entretien de musées et de galeries d'art par ces autorités.

Outre les détails techniques comme la répartition du territoire, le financement, la gouvernance, l'utilisation des locaux, on retrouve dans cette loi l'article 7 qui est fort intéressant sur le devoir général des autorités bibliothécaires. Par exemple, il y est mentionné qu'« il est du devoir de chaque autorité bibliothécaire de fournir un service de bibliothèque complet et efficace à toutes les personnes désireuses de l'utiliser ». Toujours dans le même article, « une autorité de bibliothèque doit encourager les adultes et les enfants à utiliser pleinement le service de bibliothèque et donner des conseils sur son utilisation » (www.gov.uk).

Avec le temps, d'autres lois sont aussi venues modifier les obligations légales des services de bibliothèque publique, telles que l'*Equality Act 2010* (loi qui protège

juridiquement les personnes contre la discrimination), la *Best Value Duty 2011 guidance* (directives réglementaires quant à la façon dont les autorités devraient travailler avec les groupes bénévoles et communautaires par opposition aux petites entreprises), le *Localism Act 2011* (dispersion des pouvoirs dans les communautés locales), et le *Human Rights Act 1998* (droits et libertés garantis par la Convention européenne des droits de l'homme) (www.gov.uk).

La création de l'Assemblée nationale du pays de Galles en 1998, par le *Government of Wales Act 1998*, ne semble pas avoir eu d'impact majeur sur la législation concernant les bibliothèques dans le Pays de Galles, si ce n'est que depuis la décentralisation, c'est le gouvernement gallois qui a la responsabilité légale de superviser le service de bibliothèque (*Do we need a Wales Libraries Act? – Institute of Welsh Affairs*).

Information complémentaire et particularités

Parmi les services et les projets entrepris par les bibliothèques du Pays de Galles, une importance particulière est accordée à l'inclusion numérique et à la cohésion communautaire. Les contraintes budgétaires ont forcé les bibliothèques à repenser la manière dont elles fournissent des services de qualité à leurs usager·ères. L'accent mis sur les plateformes numériques et l'adoption de systèmes de gestion de bibliothèque partagés ont permis la mise en œuvre de plusieurs projets collaboratifs.

Par exemple, un usager peut bénéficier de l'un des deux réseaux de prêt régionaux: *LINC-y-Gogledd* dans le nord ou du passeport *Libraries Together* dans le sud du pays. En fonction de leur lieu de résidence, une utilisatrice peut emprunter de n'importe quelle bibliothèque participant au réseau, qu'il s'agisse des bibliothèques publiques, universitaires, collégiales ou de santé.

Il y a aussi la *People's Collection Wales*, un site web gratuit dédié à la valorisation du patrimoine du Pays de Galles. Elle a pour objectif de collecter, d'interpréter, de diffuser et de discuter du patrimoine culturel du Pays de Galles dans un environnement en ligne. Les personnes utilisatrices individuelles ou les sociétés d'histoire locales peuvent créer leurs propres collections numériques, contribuer au catalogue et accéder aux ressources numériques des institutions patrimoniales. Partenaire de la Bibliothèque nationale, ainsi que du Musée national et de la Commission royale sur les monuments anciens et historiques du Pays de Galles, il reçoit un financement du gouvernement gallois. Sa collection entièrement numérique possède plus de 150 000 articles (*A People's Story of*

Wales | Peoples Collection Wales). People's Collection Wales est un exemple de service résultant de la convergence de bibliothèques, d'archives et de musées, et qui met en valeur l'implication des utilisateurs dans la création de contenu numérique.

Finalement, de plus en plus de voix s'élèvent sur la nécessité de réviser le *Public Libraries and Museums Act 1964*, certains estimant qu'il devient de plus en plus dépassé et qu'il ne protège pas suffisamment les bibliothèques contre les mesures d'austérité. Nous croyons qu'il est temps que les bibliothèques du Pays de Galles deviennent aussi dynamiques que les communautés qui les investissent. Elles ont simplement besoin des moyens de leurs ambitions.

Références

Aberystwyth University. (2024). *Information & Library Studies*. <https://www.aber.ac.uk/en/study-with-us/subjects/library-studies/>

Aberystwyth University. (2024). *The New Library*. <https://www.aber.ac.uk/en/oldcollege/blogs/thenewlibrary/>

BBC News. (2017, 10 mars 2017). Helping prisoners learn to read inside Swansea prison. BBC News, article. <https://www.bbc.com/news/uk-wales-39179454>

Cardiff University. (2024). *Libraries*. <https://www.cardiff.ac.uk/libraries>

Creaser, C. et White, S. (2017). *Libraries Making a Difference: The fifth quality framework of Welsh Public Library Standards 2014-2017*. <https://www.gov.wales/sites/default/files/publications/2019-07/libraries-making-a-difference-the-fifth-quality-framework-of-welsh-public-library-standards-2014-to-2017.pdf>

Finlay, J., Hanlon, S. et Bates, J. (2024). An evidence-based approach to prison library provision: aligning policy and practice. *Journal of Prison Education Research*, 8(1). <https://doi.org/10.25771/mb9y-t716>

Francis, H. (1976). The Origins of the South Wales Miners' Library. *History Workshop*, (2), 183-205. <http://www.jstor.org/stable/4288076>

Gardner, F. (1971). *Public library legislation: a comparative study*. UNSECO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000025113>

gov.uk. (2024). www.gov.uk

Great School Libraries. (2023). *Equal future? An imbalance of opportunities*. https://www.greatschoolibraries.org.uk/_files/ugd/8d6dfb_b6f1af1fa9ec48b08b93566dc7608d95.pdf

Historic England. (2016). *The English Public Library 1850-1939*. <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/iha-english-public-library-1850-1939/heag135-the-english-public-library-1850-1939-iha/>

Jenkins, G. H. (2006). *A concise history of Wales*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511990090>

Johannes, A. (2023). Do we need a Wales Libraries Act? *Institute of Welsh Affairs*, article. <https://www.iwa.wales/agenda/2023/01/do-we-need-a-wales-libraries-act/#:~:text=The%20law%20would%20make%20it,standards%20and%20improvements%20were%20maintained.>

Jones, J. G. (2014). *The history of Wales* (Third edition^e éd.). University of Wales Press. <http://site.ebrary.com/id/10999394>

Jones, P. (2006). Public libraries in Wales since 1862. Dans *The Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland* (p. 216-226). <https://doi.org/10.1017/CHOL9780521780971.019>

Jones, R. M. (1992). Beyond Identity? The Reconstruction of the Welsh. *Journal of British Studies*, 31(4), 330-357. <http://www.jstor.org/stable/175884>
IFLA. *Library Map of the world*. <https://librarymap.ifla.org/>

Legislation.gov.uk. (2024). www.legislation.gov.uk

Libraries Wales. (2024). *Libraries Wales*. www.libraries.wales

Malleret, C. (2009) *Comprendre le fonctionnement de l'IFLA*, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Bibliothèque numérique: 48459-comprendre-le-fonctionnement-de-l-ifla.pdf

Natural Resources Wales. (2024). *Natural Resources Wales*. <https://naturalresources.wales/?lang=en>

NHS Wales. (2024). *NHS Wales*. <https://www.nhs.wales/>

Office for National Statistics. (2022). *Population and household estimates, Wales: Census 2021*. <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/populationestimates/bulletins/populationandhouseholdestimateswales/census2021>

Price, J. (2023). *Chief Economist's Report and Fiscal Prospects*. Welsh Government. <https://www.gov.wales/sites/default/files/publications/2023-12/welsh-budget-2023-chief-economists-report.pdf>

Royal Welsh College of Music and Drama. (2024). *Royal Welsh College of Music and Drama*. <https://www.rwcmd.ac.uk/library/our-collections>

Spence Richards, P. *Aslib at War: The Brief but Intrepid Career of a Library Organization as a Hub of Allied Scientific Intelligence 1942-1945*, *Journal of Education for Library and Information Science*, Vol. 29, No. 4 (Spring, 1989), pp. 279-296.

Stoker, D. (1997, 1997/05/01). Undergraduate library and information science education at Aberystwyth. *Education for Information*, 15(2), 125-135. <https://doi.org/10.3233/EFI-1997-15203>

Study in Wales. (2024). *Study in Wales*. <https://www.studyinwales.ac.uk/>

Tedd, L. A. (2005). 40 years of library and information studies education in Wales. *Education for Information*, 1(8), 1-8. <http://hdl.handle.net/2160/186>

Tedd, L. A. (2011). People's Collection Wales: Online Access to the Heritage of Wales from Museums, Archives and Libraries. *Program: Electronic Library and Information Systems*, 45(3), 333-345.

The National Library of Wales. (2024). *The National Library of Wales*. <https://www.library.wales/>

The Prison Rules 1999, (2024). <https://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/728/article/33>

Tyler Todd, T. (2021, 4 novembre 2021). *The Future of Primary School Libraries*. National Literacy Trust et Penguin Random House UK. <https://literacytrust.org.uk/research-services/research-reports/the-future-of-primary-school-libraries/>

Welsh Government. (2011). *Libraries Inspire: The strategic development framework for Welsh libraries 2012-2016*. <https://libraries.wales/wp-content/uploads/2016/02/LibrariesInspireE.pdf>

Welsh Government. (2024a). *Better Learning, Better Chances: prison learning and skills provision*. <https://www.gov.wales/sites/default/files/pdf-versions/2024/8/2/1724164336/better-learning-better-chances-prison-learning-and-skills-provision.pdf>

Welsh Government. (2024b). *Wales.com*. www.wales.com

Welsh Government. (2024c). *Welsh language data from the Annual Population Survey: 2023*. <https://www.gov.wales/welsh-language-data-annual-population-survey-2023#:~:text=For%20the%20year%20ending%2031,equates%20to%20around%20896%2C300%20people>

WHELF. (2024). *Wales Higher Education Libraries Forum*. <https://whelf.ac.uk/>

19. San Marino

Sarah Marquis, Lakota Lacombe, Simon Gascon-Nadeau, Patricia Jobin, Emma Cusson

Profil du pays

La sérénissime république de Saint-Marin (*Serenissima Repubblica di San Marino*) est le troisième plus petit pays d'Europe dépassant le Vatican et la Principauté de Monaco avec ces 61 km² et une population de 33 642 habitants en date de 2023 (World Bank Data, 2024). Elle est enclavée dans la péninsule italienne au sud de la région d'Émilie-Romagne. Le centre historique de Saint-Marin repose sur le mont Titano qui sont tous les deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008 (UNESCO, 2008). La république se représente sur son drapeau avec son armoirie sur laquelle on retrouve les trois tours médiévales qui surplombent la montagne, soit les tours de Guaita, Cesta et Montale. On peut aussi y lire la devise *Libertas*.

Saint-Marin est une république présidentielle. À chaque cinq ans, la population vote pour élire le « Grand Conseil général » dont les soixante membres agissent comme pouvoir législatif. Tous les six mois, le Grand Conseil général choisit par vote deux de ses membres à titre de capitaine-régent qui agissent comme tête d'état. Ils président à la fois sur le Grand Conseil général et sur le Congrès d'État qui est l'organe exécutif du pouvoir. Quelqu'un qui occupe cette position ne peut pas avoir deux mandats de suite et peut seulement être réélu trois ans après avoir occupé la fonction. Avant 1200, les deux Capitaines-Régents avaient le titre de Consuls, ce qui explique pourquoi encore aujourd'hui la position est quasi identique à celle des consuls de la République romaine (509 – 27 AEC).

Histoire

Selon la légende, Saint-Marin a été fondé en 301 par Saint Marin (275-366) qui cherchait à fuir les persécutions chrétiennes de l'empereur Dioclétien (284-305). Ses talents pour

faire des miracles ont rapidement attiré une petite communauté autour de lui et de son refuge au mont Titan. Cette réputation a fait en sorte que la propriétaire du territoire de la montagne et de ses environs lui a fait don du territoire après qu'il eut guéri son fils. À sa mort, il aurait proclamé « *Relinquo vos liberos ab utroque homine* » (Je vous libère de ses deux hommes) en parlant du pape et de l'empereur. Par cette légende, Saint-Marin réclame le titre de la plus vieille république du monde (Sanmarinosite, 2023).

Dans les faits, le premier document qui atteste l'indépendance de Saint-Marin, à l'époque composé d'un château, d'un monastère et de leurs terres agricoles, date de 885. La République va se battre tout au long de son histoire médiévale et moderne contre plusieurs envahisseurs, tout en maintenant le souvenir des paroles promulguées à la mort de Saint Marin pour faire valoir son indépendance. Elle est reconnue comme étant un état à part entière durant le congrès de Vienne (1815) et son indépendance est maintenue comme elle n'a pas pu être identifiée comme une alliée de Napoléon (Sanmarinosite, juillet 2023). Elle va même abriter les troupes de Garibaldi durant les guerres d'unification de l'Italie. Durant les deux Guerres mondiales, San Marino va adopter la neutralité malgré des tensions politiques internes entre les partis fascistes et communistes (Sanmarinosite, 2023).

La création d'une bibliothèque publique date de 1826. Elle se concrétise d'abord quand le gouvernement acquiert la collection d'Antonio Onofri en 1836 et celle de la famille Valloni en 1839 et puis avec l'achat du Palais Valloni en 1846. Dès les premières années, un bibliothécaire et un bibliothécaire adjoint ont comme mandat de gérer et d'agrandir la collection. Durant les années de la décennie de 1860, plusieurs dons de livres et de mobiliers vont rapidement fournir la bibliothèque et le musée qui y est rattaché. Elle fait finalement sa grande ouverture en 1894 et en 1900 elle va être admise au prêt de livre avec les bibliothèques publiques du Royaume d'Italie. Au début des années 1980, la bibliothèque et le musée deviennent indépendants l'un de l'autre. Elle commence son informatisation durant les années 1990 en adoptant le programme italien Sebina et depuis 2008, le bibliothécaire du patrimoine travaille conjointement avec le réseau avoisinant de Romagne (*Biblioteca di Stato e beni*).

Types de bibliothèques

La République de Saint-Marin est représentée par une variété d'institutions publiques qui concentrent leurs efforts pour soutenir l'accès à l'information, à l'éducation, à la culture,

et à la préservation du riche patrimoine de la région. Certaines bibliothèques sont en effet situées dans des bâtiments historiques, tandis que plusieurs prennent place au sein des institutions d'enseignement. Étant donné la petite taille du territoire de Saint-Marin, le réseau des bibliothèques de la république est modeste.

Bibliothèque universitaire

Bibliothèque de l'Université de la République de Saint-Marin

C'est la Bibliothèque de l'Université de la République de Saint-Marin (Biblioteca dell'Università degli Studi della Repubblica di San Marino) qui représente le système des bibliothèques universitaires de la république. Bien que fondée en 1988, c'est par le décret no 169 du 30 novembre 2023 de la République de Saint-Martin que sera conféré son statut de système public et autonome d'enseignement supérieur (Consiglio Grande e Generale, Repubblica di San Marino, 2023). Comme toute bibliothèque universitaire, elle s'engage à se dédier au soutien à l'enseignement, à la recherche et à la mission culturelle et sociale. L'entité regroupe dans son territoire six bibliothèques avec des spécialités disciplinaires diverses pour lesquelles elle en centralise la coordination et les activités de gestion technique et administrative. Elle compte ainsi la section des études historiques, la section de l'Institut juridique, la section du Centre d'études de l'émigration, la section des sciences humaines et de la communication, la section du design et la section de l'ingénierie civile et de gestion.

La bibliothèque universitaire collabore également au cadre normatif et institutionnel du Service national des bibliothèques italiennes (SBN – Servizio Bibliotecario Nazionale) (Ammannati, G. C., 2004) en partenariat avec les autres régions italiennes, projet coordonné par l'Institut central pour le catalogage unique ICCU. Au niveau régional, la BiblioUNIRSM a aussi rejoint le Réseau des bibliothèques de Romagne et de Saint-Marin et rend son catalogue accessible via le portail ScopriRete afin d'offrir ses services au grand public. Outre le fait de proposer ses collections à sa communauté universitaire, elle possède également des collections spécialisées et rares, et intègre une vocation de conservation et de valorisation du patrimoine. Elle possède notamment quelques

collections remarquables comme celle du fonds Young, Library of Memory and Mnemonise et d'universitaires de renom (<https://www.unirmsm.sm/>).

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires dans la République de Saint-Marin sont associées au Service national des bibliothèques de Saint-Marin. Cet organisme fait partie du Service national des bibliothèques (SBN), une association qui joue un rôle important dans la coordination et la gestion des bibliothèques en Italie et à Saint-Marin. En effet, le SBN connecte un grand nombre de bibliothèques en Italie et à Saint-Marin. En ce qui concerne les bibliothèques scolaires à Saint-Marin, cette intégration encourage notamment une communication entre les bibliothèques scolaires et le plus vaste réseau de bibliothèques publiques, nationales et spécialisées facilitant le service de réservation et de prêts entre les bibliothèques. Ainsi, les bibliothèques scolaires ont accès à un grand nombre de ressources matérielles et numériques complémentaires aux activités d'enseignement et de formation pour soutenir l'apprentissage, la recherche et le développement de la littérature chez les élèves. Les catalogues complets des bibliothèques du réseau sont disponibles à partir du portail ScopriRete. (<https://www.bibliotecheromagna.it>)

Bibliothèques publiques

Même si certaines bibliothèques de Saint-Marin sont ouvertes au public, toutes les bibliothèques de la république sont intégrées à des institutions diverses qui sont orientées par des missions différentes.

Bibliothèque nationale

La bibliothèque d'État et du Patrimoine de la République de Saint-Marin

La Bibliothèque d'État et du Patrimoine de la République de Saint-Marin (Biblioteca di Stato e Beni Librari della Repubblica di San Marino) est une bibliothèque historique qui connaît ses débuts vers la moitié du XIXe siècle au Palais Valloni. Elle est la première institution de bibliothèque au service de la communauté. Elle ouvre ses portes au public dès 1894.

Aujourd'hui, la bibliothèque d'État compte environ 1 500 000 volumes, dont 60 000 anciens (19 incunables, 1500 XVIIe siècle), périodiques, estampes, images photographiques sur divers médias. La collection de la bibliothèque d'État fait partie de la bibliothèque nationale virtuelle de la SNB (système de bibliothèques nationales italiennes). La riche collection bibliographique de Saint-Marin, où se trouvent les publications historiques et contemporaines de Saint-Marin et les auteurs de Saint-Marin, est en croissance constante en vertu de la loi sur le dépôt légal.

L'accès aux services de la bibliothèque d'État est réservé aux titulaires de la carte d'adhésion, qui est offerte gratuitement aux citoyen.ne.s de Saint-Marin, résidents ou non de la République. La carte est valable dans toutes les bibliothèques appartenant au réseau des bibliothèques de Romagne et de Saint-Marin, dont fait partie la bibliothèque d'État de la république. Les activités de la bibliothèque d'État visent à offrir aux citoyen.ne.s les services suivants : information bibliographique, lecture et consultation sur place, prêt aux usager.ère.s, prêt entre bibliothèques, consultation de catalogues en ligne, accès à l'Internet et la reproduction de documents (payant). Les autres fonctions de la bibliothèque d'État incluent la tenue d'événements culturels, un atelier de restauration de documents papier, l'organisation de conventions, congrès et expositions en coopération avec d'autres associations, corporations et organisations, ainsi que des visites guidées du prestigieux édifice qu'est le Palais Valloni.

Bibliothèques spéciales

Bibliothèques jeunesse

À travers le Réseau des bibliothèques de Romagne et Saint-Marin, il y a une initiative pour inclure des bibliothèques dédiées aux jeunes (Biblioteche per Ragazzi) et des bibliothèques pour « jeunes lecteurs » (Biblioteche per i Più Piccoli, bibliothèque pour les plus petits). Dans les deux cas, les bibliothèques se situent sur quatre territoires, soit les provinces italiennes de Ravenne, de Forlì-Cesena, de Rimini ainsi que la République de Saint-Marin. En ce qui concerne les bibliothèques des jeunes (ragazzi), il n'y a que celle dans la commune de Dogana, située à l'extrême nord de la République ; elle fait partie de la bibliothèque du centre social de Dogana. En contrepartie, nous trouvons quatre sections de bibliothèques pour les « petits lecteurs » dans la République de Saint-Marin : l'une, au même endroit que la bibliothèque des jeunes mentionnée précédemment, et, dans la capitale même, la ville de Saint-Marin, à la Bibliothèque d'État et du Patrimoine de la République de Saint-Marin, à la bibliothèque universitaire et au Centre d'études permanent sur l'émigration. Les descriptions sur les pages Web de ces bibliothèques pour jeunes et petits lecteurs expliquent que ces endroits sont définis afin d'y accueillir plusieurs types d'activités : on parle de la consultation de livres, de rencontrer des amis, d'écouter de la musique et de l'aide à la recherche (Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino).

Bibliothèque du Musée de l'émigration

Le Centre d'études permanent sur l'émigration (Centro Studi Permanente sull'Emigrazione) et le musée de l'Émigration (Museo dell'Emigrante) partagent conjointement une bibliothèque où il est possible d'y consulter ou emprunter divers documents. Deux postes informatiques y sont également accessibles aux usager.ère.s. Le catalogue de cette bibliothèque comprend une collection d'ouvrages de fiction, de livres pour enfants, de photographies et cartes postales, des périodiques italiens ou internationaux ainsi que des CDs et DVDs. De plus, elle habite une collection spécialisée de livres, dissertations, lettres et photographies sur l'Émigration, plus particulièrement l'histoire de l'Émigration à Saint-Marin. Une salle est réservée pour la consultation des

documents historiques. Il est aussi possible de demander une photocopie de certains documents historiques à des fins de recherche. Outre un accès à Internet et un service de consultation et de prêt, la bibliothèque propose également des conférences régulières, des tours guidés ainsi qu'un service de référence à distance. (<https://www.museoemigrante.sm>)

Bibliothèque de l'Institut pour la sécurité sociale

Également, la République de Saint-Marin abrite aussi la bibliothèque de l'Institut pour la sécurité sociale (Biblioteca dell'Istituto per la Sicurezza Sociale). Cette institution est dédiée aux documents liés au bien-être social et à la santé et contribue à la recherche dans ces domaines.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'université de la République de San Marino n'offre aucun programme éducatif en sciences de l'information. Bien que les services culturels rendus au public par les instituts culturels à Saint-Marin, qui incluent les musées et monuments, les arts de la scène, ainsi que les archives et bibliothèques, soient encadrés par la Carta dei Servizi – Istituti Culturali, la profession de bibliothécaire ne semble pas réglementée. Toutefois, le Réseau des bibliothèques de Romagne et San Marino, qui rassemble principalement des bibliothèques italiennes, réfère à la loi régionale 18/00 – Règles concernant les bibliothèques, les archives historiques, les musées et les biens culturels de la région Émilie-Romagne (Legge Regionale 24 marzo 2000, n.18 – norme in materia di biblioteche, archivi storici, musei e beni culturali), en Italie, et à l'association italienne des bibliothèques (Associazione Italiana Biblioteche). Il n'est pas clair si les bibliothécaires de Saint-Marin doivent se conformer aux mêmes exigences que les bibliothécaires italiens, puisque ni le registre des bibliothécaires de l'AIB, ni la liste des associés de l'AIB n'incluent de professionnel de Saint-Marin.

Association de bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de Romagne et Saint-Marin

La République de Saint-Marin ne compte qu'une seule association qu'elle partage en réseau avec les trois provinces d'Émilie-Romagne. Le réseau est fondé à l'origine par les bibliothèques de Romagne en 1986, par l'administration provinciale de Ravenne, qui a réuni ses principales bibliothèques. Le regroupement a connu de nombreuses phases de développement pour finalement évoluer en 2000, vers l'actuel réseau des bibliothèques de Romagne, à la suite de l'incorporation de quelques municipalités environnantes, et depuis 2008, il devient enfin le Réseau des bibliothèques de Saint-Martin (Rete Bibliotecaria di Romagna e San Marino) à la suite d'un accord survenu entre la République de Saint-Marin et l'État italien. Le réseau comprend plus de 200 bibliothèques de différentes catégories spécialisées, scolaires et jeunesse, dont la visibilité et la coordination s'exercent à travers le portail web qui a vu le jour en 1996. Ces institutions sont réparties par province et par localités, et soutenues par cette entité, dont la province de Ravenne joue le rôle de la coordination technique, elles coopèrent pour le partage des ressources, décident des orientations et proposent des services. Le réseau est par ailleurs le premier à avoir adhéré au service de bibliographie national SBN (<https://opac.sbn.it>). Les bibliothèques de la République de Saint-Marin qui appartiennent au réseau sont la bibliothèque d'État et du Patrimoine de la République de Saint-Marin, la bibliothèque universitaire, la bibliothèque du centre d'études permanentes sur l'émigration (musée de l'Émigration) et la bibliothèque du centre social de Dogana (bibliothèque jeunesse).

Ce regroupement permet d'offrir aux citoyen.ne.s une grande variété de services de bibliothèques, dont le catalogue en ligne (<https://scoprirete.bibliotecheromagna.it>), des activités culturelles et pour enfants, des visites guidées pour les classes, des services spécialisés comme le PEB, des bases de données, des services de référence, l'accès Internet (payant), ainsi que des services pour aveugles et malvoyants, etc. Le portail regroupe les informations de chacune des institutions, une section dédiée aux petits et leurs parents, une section dédiée aux jeunes, une section davantage professionnelle pour les bibliothécaires et archivistes. Les milieux s'intéressent par ailleurs, que ce soit de façon collaborative ou indépendante, à la promotion de la lecture et de la bibliothèque comme lieu d'agrégation sociale en s'investissant dans divers projets : des journées à thématiques numériques, des journées portes ouvertes, des projets de promotion de la lecture dès la

naissance, des séminaires de livres, des services Bibliobus et Bibliothèque à domicile et des groupes de lecture. (<https://www.bibliotecheromagna.it>)

Cadre législatif

La République de Saint-Marin elle-même n'a pas de loi directe issue d'un code civil qui encadre ses bibliothèques. En fait, la république s'appuie encore sur la Ius Commune qui trouve ses racines dans la loi romaine et est beaucoup plus ancrée dans la confiance de la loi et son application que dans sa codification exacte (Vicari, 2012). Cependant, elle a adopté certains codes qui touchent les bibliothèques. D'abord, plus précisément deux lois, une qui protège la liberté intellectuelle de ses citoyen.ne.s : Legge 8/07/1974 Carta dei diritti et une loi qui touche les libertés fondamentales tel que défini par le Conseil européen en 2003 (IFLA, 2007). La république n'a pas non plus de loi antiterrorisme qui pourrait affecter les libertés individuelles des usager.ère.s des bibliothèques dans la logique que cela pourrait avoir un trop gros impact sur leur vie privée (IFLA, 2007).

Cela ne veut pas dire pour autant que les bibliothèques de Saint-Marin n'ont pas de cadre dans lequel elles agissent. Elles ont adopté le Manifeste de l'IFLA/UNESCO pour Internet et la Déclaration de Glasgow (IFLA, 2007). Elles ont aussi adopté comme code d'éthique celui de l'Union de Saint-Marin du commerce et du tourisme (Unione Sammarinese Commercio e Turismo). Le code adopte comme principe de base l'intégrité, l'impartialité et la justesse dans les actions de ses membres et il prône et garantit le respect, l'honnêteté et la confidentialité, peu importe les circonstances (Codice Etico, 2021). La bibliothèque se base aussi sur la Legge Regionale 24 marzo 2000, n. 18 (Legge Regionale, 2000), de la province italienne d'Émilie-Romagne pour encadrer ses activités et la profession de bibliothécaire.

En 2023 les autorités de la république ont tout de même révisé une charte pour les services culturels. Dans le cas des bibliothèques, la charte assure que la mission de l'institution est de préserver le patrimoine culturel et bibliographique de la république par le biais de l'acquisition de documents et leur catalogage. Elles doivent aussi mettre en valeur le patrimoine tout en organisant des activités qui favorisent la socialisation et la lecture, ainsi que favoriser la créativité et créer des activités jeunesse. La charte encadre aussi les différentes modalités de la bibliothèque telles que la carte de bibliothèque, les modalités de prêt et d'utilisation de l'établissement. Bien qu'elle se concentre sur

la bibliothèque nationale, la charte assure la disponibilité et les services offerts en bibliothèque à l'ensemble de la population de la république.

Information complémentaire/particularités

Ce qui se démarque des autres programmes de bibliothèques, c'est que le réseau de bibliothèques regroupant Saint-Marin et trois autres provinces italiennes est impliqué dans deux programmes significatifs liés au développement des enfants : le projet « Né pour lire » (Nati per Leggere) et « Né pour la musique » (Nati per la Musica). Ces deux initiatives sont le fruit d'une collaboration entre l'Association culturelle des pédiatres (Associazione Culturale Pediatri) et le Centre pour la santé de l'enfant (Centro per la Salute del Bambino) en plus de l'Association italienne des bibliothèques (Associazione Culturale Biblioteche) pour le volet lecture et de la Société italienne pour l'éducation musicale (Società Italiana per l'Educazione Musicale) pour le volet musique (<https://www.natiperleggere.it/>). Plus précisément, « Né pour lire » offre des activités de lecture pour les familles ayant des enfants de moins de six ans : elles sont organisées par des membres impliqués dans le développement des enfants comme les éducateurs, les bibliothécaires et pédiatres en plus d'être totalement gratuites pour tout le monde.

Bibliographie

Ammannati, G. C. (2009). The bibliografia nazionale italiana and control of access points. *Cataloging & Classification Quarterly*, 38(3-4), 71-81. https://doi.org/10.1300/J104v38n03_07

Associazione Italiana Biblioteche. (2014) Elenco degli associati. <https://www.aib.it/chi-siamo/elenco-associati/>

Bibliotheca di Stato e beni librari. (s. d.-a). Catalogo online. <https://www.bibliotecadistato.sm/on-line/home/il-patrimonio.html>

Bibliotheca di Stato e beni librari. (s. d.-a). Chi siamo. <https://www.bibliotecadistato.sm/on-line/home/la-biblioteca.html>

Bibliotheca di Stato e beni librari. (s. d.-a). Modalità di accesso e di iscrizione. <https://www.bibliotecadistato.sm/on-line/home/i-servizi.html>

Decreto Delegato 30 novembre 2023 n.169—Ratifica Decreto Delegato 30 agosto 2023 n.125—Assetto istituzionale e organizzativo dell'Università degli Studi della Repubblica di San Marino. (2023) <https://www.consigliograndeegenerale.sm/on-line/home/lavori-consiliari/verbali-sedute/scheda17183447.html>

Guerrini, M., Frigimelica, G. (2009). Libraries in Italy: A brief overview. *IFLA Journal*, 35(2), 94-116. <https://doi.org/10.1177/0340035209105666>

IFLA. (2007). World report 2007. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/ifla-world-report/105_ifla-faife_2007_cr_-_san_marino.pdf

Marshall, J. (1997). Librarianship as a profession in Italy. *Journal of Librarianship and Information Science*, 29(1), 29-37. <https://doi.org/10.1177/096100069702900104>

Museo dell'emigrante. (2024). Centro studi permanente sull'emigrazion. <https://www.museoemigrante.sm/on-line/home.html>

National Library of San Marino. (2015). Access and enrollment of National Library of San Marino. <http://www.nationallibraryofsanmarino.org/access.php>

National Library of San Marino. (2015). National Library of San Marino. <http://www.nationallibraryofsanmarino.org/>

National Library of San Marino. (2015). Services of National Library of San Marino. <http://www.nationallibraryofsanmarino.org/services.php>

National Library of San Marino. (2015). The history of National Library of San Marino. <http://www.nationallibraryofsanmarino.org/history.php>

Norme in materia di biblioteche, archivistorici, musei e beni culturali. Legge Regionale 24 marzo 2000, n. 18. (2000). <https://demetra.regione.emilia-romagna.it/al/articolo?urn=er:assemblealegislativa:legge:2000;18>

Repubblica di San Marino. (2023). Carta dei servizi istituti culturali. <https://www.gov.sm/pub1/GovSM/dam/jcr:876e46d9-420d-4eee-8cdb-edd56b9a0d00/Carta%20dei%20Servizi%20Istituti%20Culturali.pdf>

Repubblica di San Marino. (2023). Biblioteche. <https://www.educazione.sm/on-line/home/attivita-formative/biblioteche.html>

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). Biblioteche per ragazzi. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=38

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). Biblioteche scolastiche. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=72

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). Biblioteche specializzate. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=15

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). La storia della rete. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=28

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). Piccoli littori. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=253

Rete bibliotecaria di Romagna e San Marino. (s. d.-a). Professione bibliotecario. https://www.bibliotecheromagna.it/main/index.php?id_pag=42

Ricci, R. (2004). Come si diventa bibliotecari? <https://www.aib.it/documenti/come-si-diventa-bibliotecari/>

Roxas, S. A. (1976). Librarians - Italian style. *Library Review*, 25(8), 302-306. <https://doi.org/10.1108/eb012641>

San Marino Site. (2014). Institutions of direct democracy. <https://www.sanmarinosite.com/en/institutions/direct-democracy/>

San Marino Site. (2014). Regents. <https://www.sanmarinosite.com/en/institutions/regents/>

San Marino Site. (2023). Nineteenth century and Garibaldi. <https://www.sanmarinosite.com/en/history/eighteenth-century/>

San Marino Site. (2023). Origins of San Marino. <https://www.sanmarinosite.com/en/history/origins-of-san-marino/>

San Marino Site. (2023). Public Library. <https://www.sanmarinosite.com/en/history/eighteenth-century/>

Tammaro, A. M. (2013). Les bibliothèques en Italie (traduit par É. Barret). *Les bibliothèques en Europe* (p. 31-43). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0031>

UNESCO. (2008). Centre historique de Saint-Marin et mont Titano. <https://whc.unesco.org/fr/list/1245/>

Unione Sammarinese Commercio e Turismo. (2022). Statuto. <https://www.usc.sm/statuto/>

Unione Sammarinese Commercio e Turismo. (2022). Codice Etico. <https://www.usc.sm/codice-etico/>

Vicari, A. (2012). San Marino. *The Columbia Journal of European Law*. https://uniset.ca/microstates2/sm_Vicari.pdf

20. Serbie

Elisabeth Lafortune, Emmanuelle Paquette, Rania Iraqi, Marie-Noëlle Pelletier

Profil du pays

Le cœur de la défunte Yougoslavie, la Serbie est le plus grand et le plus peuplé des pays de la péninsule balkanique. Cette République démocratique représentative n'a aucun accès à la mer et est principalement connue pour ses paysages montagneux et sauvages. Avec près de sept millions d'habitants, la Serbie est à majorité chrétienne orthodoxe. On y retrouve également une minorité hongroise catholique, une minorité musulmane sunnite et une très petite population juive séfarade. Il n'y a pas assez de pages dans ce travail pour tenter de résumer l'histoire d'un pays des Balkans. La République de Serbie a successivement été un royaume slave indépendant, un empire médiéval, une possession byzantine et austro-hongroise avant de redevenir un royaume, perdre ce titre et devenir une république communiste membre de la Yougoslavie (Wikipédia, Serbie).

Histoire des bibliothèques en Serbie

Nous tenterons ici de résumer fort brièvement l'histoire des bibliothèques serbes à des moments forts de leur histoire. Entre la création du royaume de Serbie en 1878 et la fin de la Première Guerre mondiale en 1918, le développement des premières bibliothèques publiques repose sur l'effort de sociétés culturelles qui établirent des collections de livres à travers les villes et régions rurales de Serbie. (Malešev, 2020, 174-178) Conjointement à ces tentatives, la Bibliothèque nationale de Serbie est fondée en 1832. À l'origine, la collection d'un libraire, puis un dépôt de livres, elle gagne ce statut de bibliothèque nationale sous la direction de Đuro Daniči, entre 1856 et 1859. Forte d'une collection diversifiée, regroupant une copie de chaque ouvrage publié en Serbie à partir de 1832, des manuscrits médiévaux, et une panoplie de documents détaillant l'histoire politique, culturelle, sociale et économique de la Serbie sous l'administration ottomane. Cette

collection fut réduite en cendres lors du bombardement de Belgrade par la Luftwaffe en 1941. Ce n'est seulement qu'en 1947 que la Bibliothèque nationale ouvre à nouveau ses portes au public après un effort monumental de la part de ses bibliothécaires. (NLS, 2021) Ces bibliothécaires serbes de l'après-guerre possédaient généralement une formation secondaire et des études supérieures en sciences sociales et humaines. (Krstić, 2019) Il n'existe malheureusement que peu d'informations sur les bibliothèques serbes lors de la période où le pays était membre de la Yougoslavie.

Cependant, la fin de la Yougoslavie marque une période particulièrement violente pour les bibliothèques serbes. Les six nations balkaniques ont été réunies sous l'idéologie communiste de la fédération yougoslave pendant près d'une cinquantaine d'années. Le communisme prônait l'internationalisme, une doctrine qui devait effacer les querelles nationales, linguistiques et ethniques qui déchiraient depuis longtemps la région. (Knuth, 2003, 106) Toutefois, l'implosion de la Yougoslavie vers la fin des années 1980 fit renaître les tensions qui avaient été enfouies depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous ne tenterons pas de retracer les étapes de l'implosion de la Yougoslavie et des multiples conflits qui suivirent, nous tenterons seulement d'identifier l'impact de ces guerres sur les bibliothèques serbes. Lors de la guerre d'indépendance pour la Croatie, qui débuta en 1991, les forces nationalistes croates et l'armée populaire yougoslave, contrôlée par les Serbes, s'engagèrent dans une lutte brutale. Pour les nationalistes croates, le remplacement des minorités serbes des régions contestées n'était pas suffisant, il était nécessaire de faire disparaître toute trace de leur histoire et présence sur le territoire. Les violences ethniques s'étendirent jusqu'aux contenus des bibliothèques : ils reléguèrent les ouvrages serbes aux oubliettes, les qualifiant d'illettrés barbares orthodoxes. (Knuth, 2003, 118) Les nationalistes croates ont détruit de nombreux séminaires orthodoxes, ainsi que la bibliothèque de Pakrac qui conservait d'anciens textes serbes, manuscrits et livres ayant été envoyés à Zagreb durant la Deuxième Guerre mondiale pour leur protection... (Knuth, 2003, 120) Durant le conflit, les forces armées serbes participèrent à ces destructions libricidaires, notamment à Dubrovnik, en attaquant plusieurs bibliothèques datant du 16^e siècle, en endommageant le réseau de bibliothèques publiques de la ville. (Knuth, 2003, 120) La bibliothèque de recherche de Zadar fut également bombardée par l'armée serbe. Le début des années 1990 en Yougoslavie est caractérisé par la recrudescence de violences ethniques et religieuses, de nationalisme extrême et de destruction génocidaire et libricidaire. L'acte de détruire les livres et les œuvres d'art fut, pour les nationalistes serbes, une manière de détruire des éléments de la nationalité croate. La destruction de documents légaux et historiques fut, autant pour les Serbes que pour les Croates, une manière de faire disparaître les preuves que certaines minorités ont résidé dans des

régions contestées. (Phillips, 1992) Parallèlement à ces conflits, les sanctions économiques imposées à la Serbie entre 1992 et 2000 influencèrent négativement le développement des bibliothèques. (Zupan, 2011)

Type de bibliothèques

Publique

Les bibliothèques publiques constituent l'un des réseaux les plus vastes et influents du système bibliothécaire serbe. Avec 135 bibliothèques municipales et 25 bibliothèques régionales, elles jouent un rôle crucial dans la diffusion de l'information et de la culture. Supervisées par la Bibliothèque nationale de Serbie (NLS), ces institutions sont responsables de l'application des lois sur la bibliothéconomie et de la coordination des efforts pour améliorer l'accès à la lecture ("The Library System in the Republic of Serbia," 2017).

Un exemple emblématique est la Bibliothèque de la ville de Belgrade, fondée en 1931. Ce réseau regroupe 13 bibliothèques municipales qui couvrent toute la capitale. En 1989, ces bibliothèques se sont unies afin de créer un réseau coordonné dans le but d'améliorer leur efficacité ("Belgrade City Library," n.d.). Le siège de cette institution se trouve dans un bâtiment historique, la « Couronne serbe », reconnu comme monument culturel par le gouvernement serbe. Ce réseau se distingue non seulement par sa capacité à offrir des services classiques de prêt et de consultation, mais aussi par ses efforts pour moderniser et élargir son offre. Par exemple, il abrite un département scolaire qui soutient activement les établissements éducatifs grâce à des ressources adaptées et des activités pédagogiques ("Our Libraries," n.d.).

La NLS met également l'accent sur l'inclusion sociale par le biais de projets comme le Centre pour les aveugles et malvoyants, créé en 2009. Ce centre propose des équipements modernes et des formations pour les bibliothécaires afin d'améliorer leurs compétences à servir les personnes atteintes de déficiences visuelles. De plus, il produit des documents en braille et des livres audio, contribuant ainsi à garantir un accès égalitaire à la lecture. Ce type d'initiative illustre l'engagement des bibliothèques publiques serbes envers les valeurs d'égalité et d'inclusion sociale (Milunovic, 2013). Dans ce contexte, la NLS joue un

rôle de coordination essentiel pour standardiser ces pratiques à l'échelle nationale dans les bibliothèques publiques.

Scolaire

D'autre part, les bibliothèques scolaires en Serbie sont confrontées à des défis structurels malgré leur rôle indispensable dans le système éducatif. Bien que la législation impose à chaque école de disposer d'une bibliothèque, elle n'exige pas la présence de bibliothécaires qualifiés. Ainsi, ces postes sont souvent confiés à des enseignants sans formation spécifique, ce qui limite la qualité et la portée des services (Alispahic, 2018, pp. 169-170). En effet, dans de nombreuses écoles primaires, des enseignants disposant de périodes libres sont affectés à la gestion des bibliothèques scolaires, bien qu'ils n'aient pas les qualifications nécessaires. Pour pallier cette situation, ces enseignants doivent passer un examen de certification organisé par la Bibliothèque nationale et universitaire après une année de service (Alispahic, 2018, p. 170).

L'Association des bibliothécaires de Serbie milite activement pour que seuls des professionnels diplômés puissent occuper ces postes. Elle souligne l'importance de bibliothécaires formés capables de promouvoir la littératie, d'organiser des ateliers interactifs et d'aider les élèves à développer leurs compétences informationnelles. Les bibliothécaires scolaires assument également un rôle de collaboration avec les enseignants pour organiser des activités comme la promotion de la lecture, des cours sur la recherche en ligne et le développement de la littératie informationnelle. Malgré ces efforts, la capacité des bibliothécaires à jouer pleinement leur rôle est limitée par l'absence d'un programme national standardisé. Actuellement, chaque bibliothécaire élabore des plans de travail adaptés à son établissement (Alispahic, 2018, pp. 171-172).

En l'absence de curriculum national, les journées de travail des bibliothécaires scolaires varient fortement selon les établissements. Ils peuvent combiner des rôles de gestionnaire de bibliothèque, d'assistant pédagogique et de participant actif à la planification des activités scolaires. Leur charge de travail est donc extrêmement diversifiée, incluant des tâches qui dépassent souvent leurs responsabilités initiales (Alispahic, 2018, p. 172).

Universitaire

La Serbie comporte plusieurs bibliothèques universitaires, mais la plus ancienne et la plus vaste est la Bibliothèque universitaire Svetozar Markovic, soit la bibliothèque de l'Université de Belgrade (UBSM) (Belgrade University Library, 2024). C'est la bibliothèque principale du réseau de bibliothèques universitaires de Serbie et des bibliothèques spécialisées des institutions académiques du pays, ce qui en fait une institution clé pour la conservation de l'héritage culturel du pays ayant comme mission de répondre aux besoins éducatifs et scientifiques des élèves, chercheurs et professeurs d'université (UBSM, 2013).

L'UBSM abrite un catalogue de plus de 1,5 million de documents variés, que ce soient des monographies, des publications universitaires, des livres rares ainsi que des manuscrits cyrilliques (University Library Svetozar Markovic, 2024). En plus de son propre catalogue, la bibliothèque fait partie d'un catalogue électronique interbibliothèques regroupant la Bibliothèque nationale de Serbie, la Bibliothèque Srpska et l'Institut yougoslave d'information bibliographique nommé COBISS (NLS, 2021). Avec plus de 162 membres à travers le territoire de la Serbie, ce catalogue électronique permet le partage de documents facilement à travers le pays en plus d'assurer un catalogage uniforme à travers les bibliothèques membres (NLS, 2021). Malheureusement, outre pour la Bibliothèque Svetozar Markovic, l'accès à l'information sur le développement des bibliothèques universitaires serbes est très limité.

Nationale

Fondée en 1832 en tant que dépôt de livres, la Bibliothèque nationale de Serbie (NLS), située à Belgrade, est la plus vieille institution culturelle du pays (NLS, 2021). C'est en 1919, suite à l'adoption de la Loi sur la bibliothèque nationale ainsi que de la Loi sur l'imprimerie, qu'elle acquit son statut de bibliothèque centrale d'État, lui octroyant le droit de recevoir des exemplaires en dépôt légal provenant de l'entièreté du Royaume de Yougoslavie (NLS, 2021). En 1965, la NLS se vit accorder un rôle distinctif en tant que bibliothèque d'État avec l'adoption de la Loi sur les bibliothèques serbes, lui conférant des responsabilités importantes en tant qu'institution culturelle (NLS, 2021).

En effet, c'est une institution centrale dans la protection de l'héritage culturel de la Serbie, ayant pour mission de (NLS, 2021) :

- Assurer un accès complet et absolu aux documents, autant sous forme analogue que numérique ;
- Apporter un soutien à la communauté universitaire et scientifique dans le domaine de la recherche dans le but de promouvoir le progrès social et économique ;
- Intégrer et soutenir le système éducatif de la Serbie ;
- Participer activement à la démocratisation de la société en garantissant un accès égal à tous au savoir et à l'information ;
- Développer une culture de la lecture et renforcer les besoins culturels grâce à l'enrichissement du contenu dans les domaines des arts et de la culture.

Elle participe, en outre, à plusieurs projets visant à promouvoir et conserver la culture de la Serbie, notamment avec le projet *Visits to the National Theatre in Belgrade: Historical Opera Recordings from 1969 to 1989*, qui, grâce à la numérisation de bandes audios contenant des enregistrements de représentations d'opéra ayant eu lieu dans le Théâtre national de Belgrade, vise à préserver le patrimoine audio de la Serbie (NLS, 2021).

De plus, la Bibliothèque nationale de Serbie abrite des collections variées, dont une collection de livres rares datant du XVIIIe et XIXe siècles écrits dans les langues de l'ancienne Yougoslavie, une collection de partitions et de phonogrammes, ainsi que des collections manuscrites telles qu'une collection de livres manuscrits datant du XIIe au XVIIIe siècles, ainsi qu'une collection de microfilms de manuscrits cyrilliques (National Library of Serbia, 2024). Ces collections ont majoritairement été numérisées pour former le catalogue électronique de la Bibliothèque nationale de Serbie, plus couramment appelé le Digital NLS, qui contient 1,2 million de pages numérisées en provenance de 70 collections (National Library of Serbia, 2024).

Depuis 2000, la NLS abrite également un centre pour la bibliothéconomie et les sciences de l'information où l'on retrouve la collection de la littérature portant sur les sciences de l'information et la bibliothéconomie en un seul endroit (NLS, 2021). Cet espace a été créé principalement pour les élèves et les professionnels de ce domaine, fournissant des espaces de travail ainsi que de la documentation pour les bibliothécaires à travers la Serbie souhaitant participer à la recherche (NLS, 2021).

Cadre éducatif en science de l'information et des bibliothèques

En ce qui concerne la formation, des cours en sciences de l'information sont offerts du

premier cycle aux cycles supérieurs à la Faculté de Philologie de l'Université de Belgrade. Dans le but de faire la promotion des programmes et de leur cursus, l'Université a choisi d'offrir certains cours en différentes langues afin d'attirer plus d'étudiants, potentiellement internationaux (de Alwis, 2020). L'Université de Belgrade a également décidé d'ouvrir ses portes aux étudiants provenant de programmes externes et même d'autres universités afin de leur donner l'option de prendre des cours en sciences de l'information et bibliothéconomie sous la forme d'un cours complémentaire ou au choix (elective) (de Alwis, 2020). Par ailleurs, l'Université de Novi Sad offre un programme spécialement dédié à la bibliothéconomie scolaire (de Alwis, 2020).

La National Library of Serbia comporte également un mandat de formation continue dédiée aux professionnels de l'information : la NLS Section for Continuing Professional Education. Parmi les programmes de formation continue offerts par la NLS, 8 à 10 cours sont offerts chaque année à divers endroits au pays à la suite desquels les professionnels de l'information ayant complété la formation reçoivent une certification après avoir complété 6 heures de « développement professionnel » (de Alwis, 2020).

La Serbian Library Association (SLA), établie en 1947, offre aussi des services de formation continue sous la forme de divers programmes de formation continue, d'une conférence annuelle et de la publication depuis 1948 d'une revue spécialisée : « Bibliothekar » (Le bibliothécaire) (de Alwis, 2020).

Pour ce qui est de la protection de la profession de bibliothécaire et de professionnel de l'information, le gouvernement serbe exige que les individus n'ayant pas suivi de formation en sciences de l'information embauchés en bibliothèque passent un examen après un an d'emploi. Cet examen évaluant leurs qualifications comporte sept sujets tandis que les diplômés en sciences de l'information n'en ont qu'un, le catalogage (de Alwis, 2020).

Dans son article publié en 2020, de Alwis affirme que les bibliothèques publiques de la Serbie représentent l'employeur principal dans le domaine, mais qu'un gel de l'emploi implanté par le gouvernement fait en sorte que plusieurs dizaines de postes dans des bibliothèques plus spécialisées n'ont toujours pas été remplacés et sont encore vacants. Elle signale que cette situation suscite des craintes pour le futur des sciences de l'information en Serbie, car cet état du marché du travail pourrait décourager les nouveaux diplômés.

Association des bibliothèques

La Société des bibliothèques yougoslave, fondée en 1930, est devenue l'Association des bibliothécaires de Serbie (BDS) après la dissolution de la Yougoslavie. Cette organisation joue un rôle central dans la promotion et la défense de la profession de bibliothécaire. Sa mission principale est d'assurer un accès libre et égal au savoir et à l'information pour tous les citoyens, sans discrimination. Elle s'engage également à promouvoir les valeurs fondamentales de la bibliothéconomie moderne et à protéger l'intégrité professionnelle des bibliothécaires.

L'Association attribue plusieurs distinctions prestigieuses pour récompenser les contributions significatives dans le domaine des activités bibliothéconomiques et informationnelles. Ces distinctions sont remises lors d'une cérémonie organisée chaque année le 14 décembre, à l'occasion de la Journée des bibliothécaires serbes. Parmi ces récompenses figurent :

- Le prix Stojan Novaković : créé en 1997, il est décerné à un individu pour une œuvre originale publiée en langue serbe, qui apporte une contribution remarquable à la bibliothéconomie.
- Le prix Zapis : depuis 2006, il reconnaît un travail de longue durée et des résultats exceptionnels dans l'amélioration des activités bibliothéconomiques.
- Le prix du Meilleur bibliothécaire : décerné annuellement depuis 2006, ce prix met en avant des résultats significatifs dans l'amélioration des services bibliothécaires.

En outre, l'Association propose des programmes de développement professionnel continu pour les bibliothécaires. L'association met en place des enquêtes afin de mieux comprendre les besoins en formation et offre des ateliers et des conférences pour améliorer les compétences dans le domaine des sciences de l'information. Cette initiative permet de maintenir le niveau de perfectionnement et d'encourager l'adoption des meilleures pratiques ("BDS Selection", 2024). En 1992, l'Association des bibliothèques académiques de Serbie a été établie au sein de la Bibliothèque universitaire Svetozar Markovic. Cette association regroupe les bibliothèques des six principales universités publiques ainsi que des instituts de recherche. À sa création, elle comptait environ cinquante membres et en regroupe aujourd'hui plus de 150. Son objectif principal est de renforcer la coopération entre les bibliothèques académiques pour améliorer l'accès à

l'information et aux ressources scientifiques. Cette collaboration a permis de mettre en place des projets conjoints qui soutiennent la recherche et l'éducation à l'échelle nationale.

Parmi les autres initiatives majeures, EIFL (Electronic Information for Libraries) joue un rôle significatif dans l'acquisition groupée de ressources électroniques en Serbie. Cette organisation facilite l'accès à des ressources numériques à moindre coût pour les bibliothèques membres, tout en favorisant la collaboration et l'échange de bonnes pratiques au sein du réseau. Grâce à EIFL, de nombreuses bibliothèques serbes ont pu enrichir leurs collections et améliorer l'expérience utilisateur ("EIFL in Serbia," n.d.).

Ces associations jouent un rôle essentiel dans le paysage bibliothécaire serbe. Elles favorisent la reconnaissance professionnelle, stimulent le développement des compétences bibliothécaires et créent de la collaboration entre différents types de bibliothèques.

Cadre législatif

Le contexte législatif des sciences de l'information en Serbie est règlementé par la Loi sur les bibliothèques et les services d'information adoptée en juillet 2011 et instituée en janvier 2012 (Milenković-Vuković & Ševkušić, 2016). Cette loi légifère entre autres sur les besoins des bibliothèques et services d'information et leur ressource requise, leurs objectifs de développement, les systèmes des bibliothèques et services d'information ainsi que la structure de base d'un système de catalogage national. On y décrit également le statut et les fonctions de la National Library of Serbia comme bibliothèque principale et la Matica Srpska Library comme « institution culturelle d'importance nationale » (Law on the Library and Information Service, 2011) en plus de définir les différents types de bibliothèques et leur financement. Finalement, la Loi sur les bibliothèques et les services d'information établit les droits et les libertés des utilisateurs ainsi que la vertu de la bibliothèque et des services d'information comme service d'intérêt public (Law on the Library and Information Service, 2011).

Libre accès

Pour la question du libre accès, la Serbie compte plus de 400 revues en libre accès

(de Alwis, 2020) dont la revue *Citaliste : The Scientific Journal on Theory & Practice Librarianship* dont les résumés sont également disponibles en anglais. Cette revue veille à appuyer la bibliothéconomie en sa qualité de science en Serbie en publiant des articles scientifiques, des comptes-rendus de conférences, colloques et nouvelles publications portant sur les sciences de l'information (Chattopadhyay & Halder, 2022).

Toutefois, aucune législation gouvernementale n'oblige ni ne supporte officiellement le libre accès en Serbie. Il n'y a aucun financement gouvernemental permettant un accès ouvert, et ce, même pour la recherche financée par les fonds publics (de Alwis, 2020). Cependant, un dépôt central national (NaRDUS) créé en 2015 et géré par le ministère de l'Éducation, de la Science et du Développement technologique exige que toutes les thèses de doctorat doivent y être déposées (de Alwis, 2020). Il est à noter que le concept des dépôts institutionnels dans les universités est encore nouveau en Serbie et que les chercheurs y sont encore réticents (de Alwis, 2020).

Informations complémentaires

En 2024, l'IFLA a publié un communiqué dénonçant les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement serbe qui pourraient entraîner la fermeture de dizaines de bibliothèques à travers le pays. Désormais, les bibliothèques devront s'acquitter du droit de prêt public qui permet aux auteurs de recevoir une compensation pour les ouvrages empruntés en bibliothèques. Il s'agit d'une étape essentielle pour l'acceptation de la Serbie au sein de l'Union européenne. Toutefois, la nouvelle taxe propose que les fonds utilisés proviennent directement du budget des bibliothèques, une pratique qui pourrait compromettre le bon fonctionnement de ses institutions. Cette taxe pourrait entraîné la fermeture de plusieurs bibliothèques publiques incapable de payer ses droits. L'IFLA met de l'avant comment cette mesure mettrait à risque l'accès à la lecture dans un pays où le taux de lecture est sous la moyenne européenne. Ces fermetures seraient également nocives pour les communautés visées qui perdraient non seulement leur bibliothèque, mais également un espace public essentiel. (IFLA, 2024)

Références

Articles

Chattopadhyay, P. et Halder, B. K. (2022). A Study on UGC-CARE Journals of Library and Information Science. *Library Philosophy and Practice*, 1-18.

<https://www.proquest.com/scholarly-journals/study-on-ugc-care-journals-library-information/docview/2684214200/se-2?accountid=12543>

De Alwis, G. (2020). Librarianship in the Republic of Serbia: An overview. *International Leads*, 24(1), 8-10. <https://www.ala.org/sites/default/files/rt/content/intlleads/leadsarchive/202003.pdf>

Krstić, N., & Masliković, D. (2019). Pain points of cultural institutions in search visibility: the case of Serbia. *Library Hi Tech*, 37 (3), 496–512.

<https://doi.org/10.1108/LHT-12-2017-0264>

Milenković-Vuković, B. et Ševkušić, M. (2016). Libraries of Research Institutes and Organizations: Legislative Framework and Practice. *Citaliste: The Scientific Journal on Theory and Practice of Librarianship*, (29), 18-29.

https://citaliste.rs/casopis/br29/milenkovic_biljana_e.html

Milunovic, Dragana. (2013). Centre for Blind and Visually Impaired People at the National Library of Serbia, 24 (1), 35-41. <https://journals.sagepub.com/doi/epdf/10.7227/ALX.24.1.4>

Phillips, Z. F. (1992). Libraries Are Devastated in War-Torn Croatia. *American Libraries*, 23(3), 209–209. <http://www.jstor.org/stable/25632520>

Tamara Malešev, Irena Zečević, & Olivera Topalov. (2020). Cultural Leagues – Forerunners of Public Libraries in Serbia. *Bosniaca*, 25 (25), 172–182.

Zupan, Vesna. (2011) Focusing on the human resources in academic librarianship: an outlook from Serbia, 33 (3), 168-173. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/01435121211217171/full/pdf>

Lois et Législation

Law on the Library and Information Service. (2011).

<https://bibliotheksportal.de/wp-content/uploads/2019/12/Serbia-law-on-library-and-information-service-2012.pdf>

Ouvrages collectifs

Alispahic, Arijana. (2018). Is being a school library mission (im)possible. Dans Lo, P., Rogers, H., & Chiu, D. K. W. (dir.), *Effective School Librarianship : Successful Professional Practices from Librarians around the World*. Apple Academic Press. <https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=5371975>

Monographies

Knuth, R. (2003). *Libricide the regime-sponsored destruction of books and libraries in the twentieth century*. Praeger.

Sites web

ARSC project. National Library of Serbia (NLS) (2021). https://nb.rs/en/arsc-project/Belgrade_University_Library. Wikipédia, l'encyclopédie libre (2024). https://en.wikipedia.org/wiki/Belgrade_University_Library#Interlibrary_loan
BDS. (2024). <https://bds.rs/2024/06/sekcija-za-stalno-strucno-usavrsavanje-i-profesionalni-razvoj-bds-upitnik-o-potrebama-stalnog-strucnog-usavrsavanja-u-bibliotecko-informacionoj-delatnosti/>
Centre for Library and Information Sciences. National Library of Serbia (NLS) (2021). <https://nb.rs/en/centre-for-library-and-information-sciences/>
EIFL in Serbia. EIFL. (n.d). <https://www.eifl.org/country/serbia>
Missions, Visions and Values. UBSM. (2013) <http://ubsm.bg.ac.rs/engleski/strana/69/misija-vizija-i-vrednosti>

National Library of Serbia. Wikipédia, l'encyclopédie libre. (2024).
https://en.wikipedia.org/wiki/National_Library_of_Serbia

Proposed Serbian library tax threatens closures, undermines credibility of public lending right. IFLA. (2024). <https://www.ifla.org/news/proposed-serbian-library-tax-threatens-closures-undermines-credibility-of-public-lending-right/>

Serbie. Wikipédia, l'encyclopédie libre. (2024). <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Serbie&oldid=221103847>.

E-Catalogue. University Library Svetozar Markovic. (2024).
<https://www.unilib.rs/searches/electronic-catalog/>

Establishment of the library. National Library of Serbia (NLS) (2021).
<https://nb.rs/en/establishment-of-the-library/>

VBS Mutual Electronic Catalog. National Library of Serbia (NLS). (2021).
<https://nb.rs/uzajamni-elektronski-katalog-vbs/>

2I. Sri Lanka

Par Ariane Beaulieu, Lucie David, Claudine Lambert et Adriana Rodriguez-Ayotte

Profil du pays

La République socialiste démocratique du Sri Lanka, anciennement nommé le Ceylan et communément appelé Sri Lanka, est un pays de l'Asie du Sud où vivent plus de 20 millions d'habitants. La superficie de l'île, située au sud-est de l'Inde, fait environ 62 705 km². La capitale officielle du pays est Sri Jayawardenapura Kotte, mais le pays autoproclame aussi une capitale commerciale étant la ville de Colombo (Government of Sri Lanka, s. d.). Les trois langues officielles du pays sont le singhalais, le tamoul et, depuis 2012, l'anglais comme langue de lien. La première étant nettement la plus utilisée avec 87% de la population (The World Factbook, 2024). Plusieurs religions différentes sont pratiquées dans le pays, la plus populaire étant le bouddhisme qui est professé par environ 70% des habitants (Government of Sri Lanka, s. d.). Selon les données les plus récentes, le taux de littératie, défini par les personnes au-dessus de 15 ans qui savent lire et écrire, est de 92,3% (The World Factbook, 2024).

Les premières traces de vie sur le territoire du Sri Lanka datent de la préhistoire, il y a 75 000 à 125 000 ans. Plusieurs civilisations se sont relayées à travers les siècles, jusqu'en 1505 où a eu lieu la première colonisation du pays par le Portugal. Pendant un peu plus de 150 ans, la grande majorité du territoire du Sri Lanka était contrôlée par les Portugais, et ce jusqu'en 1658, où ce sont les Hollandais qui ont repris le contrôle. Puis finalement, c'est en 1796 que l'empire britannique a, à son tour, colonisé le territoire du Sri Lanka. Plusieurs années plus tard, le Ceylan a déclaré son indépendance en 1948, puis s'est renommé la République du Sri Lanka en 1972 (Britannica, 2024).

Histoire

Cette suite de colonisation a amené son lot de changements pour la bibliothéconomie au

Sri Lanka, mais il est faux de penser que ce sont les colonisateurs qui ont développé ce champ disciplinaire au pays, bien au contraire. Les premières traces d'écriture remontent au IV^e siècle av. J.-C. (Britannica, 2024) et l'origine des bibliothèques remonte aussi loin qu'à l'introduction du bouddhisme sur l'île trois siècles av. J.-C. En effet, les activités littéraires peuvent être retracées depuis 438 av. J.-C où l'on écrivait et documentait la vie du roi Vijaya (Ranaweera et Ranasinghe, 2013).

Les premières « bibliothèques » furent établies autour du premier siècle av. J.-C lorsque des moines bouddhistes conservaient dans les monastères des écrits religieux sur des feuilles d'Ola. L'investissement de la royauté dans les activités littéraires et de bibliothèques ont beaucoup encouragé le développement du domaine à travers les centaines d'années qui ont suivi. En effet, la majorité des rois ayant régné entre les années 337 et 853 ap. J.-C ont eux-mêmes écrit des livres qui étaient préservés dans les monastères ou les bibliothèques royales (Ranaweera et Ranasinghe, 2013). C'est aussi au début du III^e siècle que le métier de bibliothécaire prend forme, à travers la religion, et devient de plus en plus sacré (Greppin, 1992).

Du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les colonisations portugaises et hollandaises laissent très peu de traces sur la bibliothéconomie au Sri Lanka. Au contraire, cette période marque un certain déclin dans les activités littéraires du pays. Un événement marquant de cette période est lorsque le roi Rajasinghe I se convertissant à l'hindouisme brûla plusieurs livres et détruisit des monastères bouddhistes (Corea, 1969).

La situation changea lorsque les Britanniques sont arrivés au Sri Lanka en 1796 et ont pris possession totale du pays en 1815. C'est pendant l'occupation britannique qu'ont vu le jour ce qu'on appellerait aujourd'hui les bibliothèques publiques. Ces établissements, principalement utilisés par les fonctionnaires du gouvernement et qui nécessitaient un abonnement payant, se nommaient Subscription Libraries. La première de ces bibliothèques a été fondée à Colombo en 1812. Plusieurs autres de ces bibliothèques par abonnement payant ont été ouvertes dans les années suivantes, toutes dans la ville de Colombo. Puis c'est en 1839 qu'on a pu voir ces établissements ouvrir dans d'autres villes et à partir de 1850, la quasi-totalité des grandes villes du Sri Lanka avaient leur bibliothèque (Ranaweera, 2012). Toutefois, les collections de ces bibliothèques contenaient seulement des textes en anglais. Il fallut attendre le XX^e siècle pour que des écrits dans les langues nationales du Sri Lanka prennent de la place sur les étagères (Corea, 1969).

Après la première guerre mondiale, la demande pour des bibliothèques gratuites était en essor dans les communautés anglaises éduquées du Sri Lanka. C'est donc en 1925, en fusionnant deux bibliothèques historiques, que la bibliothèque publique de Colombo

est établie. La bibliothèque était accessible à toutes les personnes de 14 ans et plus qui résidaient ou travaillaient à Colombo (Ranaweera, 2012).

Parmi les dernières étapes importantes de l'histoire de la bibliothéconomie au Sri Lanka, on retrouve la création de la Royal Oriental Library en 1870, puis celle de la Museum Library en 1877. Deux établissements qui marquent le début du cheminement vers une bibliothèque nationale, celle-ci qui verra le jour en 1990 (National Library & Documentation Services Board, 2017).

Types de bibliothèques

Au Sri Lanka, il existe de nombreuses bibliothèques publiques, une bibliothèque nationale depuis 1990, une vingtaine de bibliothèques universitaires et plusieurs bibliothèques scolaires. Chaque type de bibliothèque a connu une évolution différente au cours de l'histoire sri lankaise, solidifiant la bibliothéconomie du pays.

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale du Sri Lanka voit le jour en 1990, une quinzaine d'années après le début du projet en 1974. Elle est réalisée avec le soutien de l'Unesco (Amarasiri, M. S. U, 1991). Son fonctionnement ne démarre pas de zéro, puisque le Sri Lanka possède plusieurs bibliothèques au rayonnement national depuis plus de 120 ans (Amarasiri, M. S. U, 1991). Depuis 1877, la Bibliothèque du Musée National est considérée comme la bibliothèque nationale non-officielle, notamment grâce à son immense collection de documents historiques au sujet du Sri Lanka. C'est par ailleurs cette bibliothèque qui a reçu les premiers ouvrages soumis à la loi du dépôt légal dès 1885, faisant du Sri Lanka l'un des premiers pays d'Asie à disposer de cette obligation. (Amarasiri, M. S. U, 1991)

Néanmoins, de nombreuses raisons soulèvent la nécessité d'une Bibliothèque nationale. Depuis leur indépendance, de nombreux pays d'Asie s'émancipent d'un système économique défaillant, et nombre d'entre eux évoquent l'importance d'un service de bibliothèque efficace pour améliorer le système économique, social et éducatif (Goonetilleke, H. A. I, 1979). La question du développement bibliothéconomique du pays apporte de nouvelles perspectives et amorce certains projets, notamment le Bureau des

Services de la Bibliothèque nationale du Sri Lanka (Sri Lanka National Library Services Board) en 1970. Très rapidement, le Bureau se penche sur un projet de création d'une bibliothèque nationale. À son ouverture, cette dernière récupère ainsi nombreux des travaux du Sri Lanka Library Services Board, avec lequel elle partage un directeur. Les missions des deux institutions deviennent alors intrinsèquement liées. L'une d'entre elles, assez singulière pour une bibliothèque, revient à soutenir les auteurs dans leur processus d'édition, projet instauré par le Board's Book Development Project. La bibliothèque devient ainsi une pierre angulaire de l'édition au Sri Lanka. (Amarasiri, M. S. U, 1991)

Un second rôle majeur de la Bibliothèque nationale revient à favoriser le développement des services de bibliothèques dans les régions rurales du pays, objectif étudié par le Bureau dès 1975. En 1988, le pays opte pour un système décentralisé, et se divise en huit provinces administratives. Ces provinces sont divisées en conseils régionaux, appelés Pradeshiya Sabhas. La Bibliothèque nationale et le Bureau jouent un rôle essentiel dans le développement des services de bibliothèque dans ces régions en instaurant des comités de coordination, une législation spécifique et un réseau entre les bibliothèques. (Amarasiri, M. S. U, 1991) La bibliothèque apporte ainsi au pays une supervision à l'échelle nationale, permettant aux différentes institutions d'évoluer en coordination et de solidifier le rayonnement bibliothéconomique du Sri Lanka. (Goonetilleke, H. A. I, 1979)

La Bibliothèque nationale dispose aujourd'hui de la troisième plus grande collection du pays, la première étant encore à l'heure actuelle celle du musée national. L'équipe se compose de 167 employés et ses missions demeurent les mêmes qu'à sa création, parmi lesquelles on retrouve : planification et coordination des bibliothèques au niveau national, offrir à la population sri-lankaise un accès à l'apprentissage favorisant le progrès du pays, ou encore aider le Sri Lanka à développer son rayonnement en tant que nation culturellement et intellectuellement enrichie. (National Library & Documentation Services Board, 2017).

Bibliothèque universitaire

Le Sri Lanka connaît quatre grandes périodes de développement universitaire, influençant les bibliothèques liées aux établissements. La première période concerne l'University College, fondé en 1921. Cette bibliothèque débute avec une collection de 2500 livres, obtenus par un don. Dès 1929, R. S. Enright, le bibliothécaire responsable évoque l'importance d'un excellent système de classification, implantant la classification décimale

de Dewey. La bibliothèque évolue peu à peu grâce à lui, rassemblant 80 000 volumes à la fin de sa carrière. (Jayasuriya, S. 2011)

En 1942, l'Université de Ceylan est fondée, débutant la deuxième étape du développement des bibliothèques universitaires du pays. L'acquisition des volumes est à présent bien plus rapide, et la bibliothèque obtient près de 10 000 volumes par an (Jenning, W. I. 2005).

À partir de 1952, la bibliothèque de l'Université de Peradeniya accueille les documents reçus dans le cadre du dépôt légal. En l'absence d'une bibliothèque nationale à l'époque, cela fait de cette dernière la bibliothèque nationale officieuse. Entre 1952 et 1960, sa collection double presque, passant de 80 000 à 140 000 ouvrages, soit la deuxième plus grande du pays. À l'époque, elle est la seule bibliothèque du Sri Lanka à posséder une équipe de bibliothécaires professionnels, dont le statut est l'un des plus haut au sein de l'université. (De Silva, W. R. G. 1986)

À partir de 1978, les universités obtiennent un statut autonome avec l'arrivée du Universities Act No. 16. La University Grants Commission est créée pour superviser ces nouvelles universités qui font face à plusieurs défis, notamment pour les plus régionales. Ces défis affectent le développement des bibliothèques universitaires, aux faibles finances et attractivité professionnelle. Le 2 mai 1987, la University Grants Commission tient le premier séminaire sur la gestion de ces bibliothèques, et suggère plusieurs solutions pour permettre leur développement. Cela permet de réorganiser la gestion interne et d'approfondir les collections. (Jayasuriya, S. 2011)

En 1989, l'IUCL, Inter University Committee of Librarians, découlant de l'University Grants Commission voit le jour. Il sera renommé Standing Committee of Library and Information Sciences en 2003, et supervise toutes les questions liées aux bibliothèques universitaires. Depuis 1993, la Faculté des Cycles Supérieurs de l'Université de Colombo offre une maîtrise en sciences de l'information et en bibliothéconomie, permettant ainsi la recherche universitaire dans ce domaine. Le diplôme devient une prérogative des bibliothécaires universitaires du pays. (Jayasuriya, S. 2011)

Les chiffres les plus récents recensent 19 bibliothèques universitaires autonomes au Sri Lanka, toutes financées par le gouvernement à travers la University Grants Commission. De nos jours, la bibliothèque de l'Université de Peradeniya demeure la plus grande du pays, avec une collection de plus de 700 000 volumes, accueillant plus de 7000 étudiants de tous cycles et 900 employés de l'université (National Library & Documentation Services Board, 2017).

Bibliothèque publique

Les bibliothèques publiques au Sri Lanka voient le jour durant la période coloniale, répondant principalement aux besoins littéraires de l'élite anglaise et des expatriés (Wijetunge, 2000). La première bibliothèque, The United Service Library, fut fondée en 1813 et utilisée exclusivement par les officiers anglais du gouvernement à Colombo (Colombo Public Library, 2009). Un fusionnement avec la Colombo Pettah Library et un changement de nom plus tard, elle est maintenant connue sous le nom de Colombo Public Library (Colombo Public Library, 2009).

Les bibliothèques publiques jouent un rôle social primordial notamment concernant la promotion de la littératie et de l'apprentissage continu (Wijetunge, 2000). Depuis leur création, elles ont évolué pour répondre aux besoins d'une société en transformation rapide. Leurs rôles sociaux et leurs responsabilités ont évolué dû aux changements technologiques, sociaux et économiques, notamment lors d'évènements majeurs comme la pandémie de la COVID-19. Elles offrent un accès aux technologies de l'information grâce à des ressources numériques, des formations en littératie numérique et des services d'apprentissage en ligne ou en présentiel (Wickramarachchi, 2021). Par exemple, la bibliothèque de Balangoda propose des programmes d'enseignement assisté par ordinateur, tandis que des services mobiles pour desservir les communautés isolées sont offerts par la bibliothèque publique de Colombo (Wickramarachchi, 2021). Également, face aux séquelles de la guerre civile, certaines bibliothèques, notamment dans le district de Jaffna, ont mis en place des programmes de bibliothérapie. Ces initiatives incluent des expositions de livres et des activités adaptées pour les enfants et les personnes âgées, visant à améliorer la santé mentale et renforcer les liens communautaires (Arulanantham et Navaneethakrishnan, 2014).

D'autres évènements ont amené des défis aux bibliothèques publiques, notamment celles du district de Jaffna. La guerre civile, qui a duré plusieurs décennies, a perturbé les services jusqu'en 2009 (Arulanantham et Navaneethakrishnan, 2014). En 1981, la bibliothèque publique de Jaffna fut incendiée, détruisant 97 000 livres et 10 000 manuscrits rares (Chandrasekar, 2013). Bien que la bibliothèque ait rouvert en 2004 avec une collection de 200 000 livres, elle reste incomparable au passé (Chandrasekar, 2013).

Dans certaines régions, les bibliothèques fonctionnent avec des ressources limitées et des infrastructures inadéquates. Les bibliothèques publiques de Jaffna, par exemple, sont parfois réduites à des centres de lecture, manquant de technologies modernes, de personnel qualifié et de financement (Chandrasekar, 2013). Des obstacles tels que

la langue, le transport et le manque de motivation freinent également la participation aux programmes de développement personnel. Dans le district d'Anuradhapura, 34 bibliothèques publiques existent, mais seulement 50 % d'entre elles sont gérées par du personnel qualifié (Wanasinghe, 2018).

Bibliothèque scolaire

Le Sri Lanka compte 4,2 millions d'élèves répartis dans 10 155 écoles (Ranaweera et Silva, 2023). Cependant, le développement des bibliothèques scolaires varie considérablement d'une école à l'autre. En 1960, Harold V. Bonny a soumis un rapport recommandant l'intégration des bibliothèques scolaires au sein du ministère de l'Éducation et la mise en place de formations pour les bibliothécaires (Sri Lanka Library Association, 2011). Plus tard, en 1997, la deuxième phase du projet d'éducation générale, le GEP2, financé par la Banque mondiale, a permis des avancées significatives (Sri Lanka Library Association, 2011). Grâce à ce projet, 4 000 bibliothèques ont bénéficié d'infrastructures modernisées, de livres, de mobilier, d'équipements audiovisuels et d'accès à Internet dans certains cas (Sri Lanka Library Association, 2011).

Malgré ces progrès, de nombreuses bibliothèques scolaires rencontrent encore des défis importants, notamment dans les écoles primaires situées dans des zones rurales comme la zone éducative de Thenmarachchi (Ketheeswaren, 2024). Les infrastructures y sont souvent vieillissantes et endommagées, avec des espaces insuffisants pour la lecture et le travail collaboratif. Les équipements essentiels, tels que les ordinateurs et l'accès à Internet, sont rares, tandis que l'éclairage et la ventilation sont souvent inadéquats (Ketheeswaren, 2024). Ces conditions découragent alors les élèves à venir occuper ces espaces. En outre, les problèmes de transport vers certaines écoles isolées réduisent encore plus leur utilisation. Le manque de financement constitue un obstacle majeur, 94 % des écoles signalant des fonds insuffisants pour leurs bibliothèques (Wickramanayake, 2016).

Comme les bibliothèques publiques, les bibliothèques scolaires ont été durement touchées par la pandémie de COVID-19 et les crises économiques. Ces défis ont entraîné une pénurie de ressources, une réduction des achats de livres et des opportunités de formation limitées pour le personnel (Ranaweera et Silva, 2023). Les bibliothèques scolaires ont dû adapter leurs services avec la fermeture des écoles, afin de limiter les impacts sur la lecture, l'apprentissage, la créativité et la pensée critique des élèves

(Ranaweera et Silva, 2023). Plusieurs initiatives furent mises en place, notamment des programmes de promotion de la lecture numérique, de la lecture de contes en ligne et de la création d'histoires et de pages de couverture (Ranaweera et Silva, 2023). Malgré les efforts fournis, le système des bibliothèques scolaires au Sri Lanka reste sous-développé. Cela s'explique notamment par le manque de personnel qualifié : 75 % des bibliothèques scolaires sont gérées par des personnes sans formation professionnelle adéquate (Wickramanayake, 2016).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au début du XXe siècle, il n'existe aucune formation en sciences de l'information au Sri Lanka. Souvent, les bibliothécaires dans des postes de gestion vont se former à la School of Librarianship and Archives of London (Wijetunge, 2011). Le besoin de bibliothécaires qualifiés s'intensifie dans les années 1945 avec l'introduction de l'éducation gratuite et le changement de la langue d'enseignement de l'anglais vers les langues nationales. En effet, cela élargit les besoins d'alphabétisation de la population et la demande littéraire en cingalais et tamoul, entraînant ainsi la création de nouvelles bibliothèques.

Il faut attendre 1961 pour la création de la première éducation formelle en sciences de l'information, mise en place par la nouvellement formée Sri Lanka Library Association (SLLA), nommée Ceylon Library Association à l'époque (Wijetunge, 2011). Le contenu du certificat était basé sur ce que faisait l'association des bibliothécaires de Londres. La même année, l'université de Peradeniya a lancé un Postgraduate Diploma program. De nombreuses universités ont développé des programmes dans les décennies suivantes, mais plusieurs ont été discontinués à travers le temps, notamment dû à un manque d'étudiants ou de personnel enseignant.

En 2008, il y a 24 programmes allant du certificat jusqu'au doctorat et ils sont offerts par six universités, la SLLA ainsi que certains National Colleges of Education (Wijetunge, 2009). Certains programmes offrent une spécialisation pour devenir bibliothécaire scolaire. Les sujets enseignés varient selon les programmes, mais il y a six sujets qui sont offerts par la majorité : introduction à la bibliothéconomie, contrôle bibliographique, sources et services d'information, gestion, méthode de recherche et technologies de l'information. Les parcours sont habituellement fixes, avec peu de cours à option, comme les cohortes sont souvent petites ; de 10 à 20 étudiants. Quant aux professeurs, la majorité travaillent à temps complet dans le milieu des sciences de l'information tout en enseignant

à temps partiel. Selon Wijetunge, il y a un manque de cohérence à travers les programmes et un manque d'expertise en pédagogie dans les équipes chargées de l'élaboration des programmes d'études. Il note qu'il y a un besoin majeur d'établir un consensus national sur les compétences de base que devraient obtenir les étudiants à travers leurs études.

Plus de 75% des professionnels de bibliothèques du Sri Lanka ont suivi le programme de la SLLA (SLLA, s.d.). L'association offre un Higher diploma in Library and information science en collaboration avec cinq institutions éducatives du pays, dont l'Université de Colombo. Ce diplôme est séparé en trois niveaux, chacun nécessitant un an à compléter. Les programmes sont offerts en anglais, cinghalais et tamoul. Comme les étudiants des régions éloignées et rurales peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer dans les grands centres, un programme d'éducation à distance a récemment été lancé. Cette initiative vise à accroître les professionnels qualifiés dans les bibliothèques de ces régions.

Association de bibliothèques

Sri Lanka Library Association

La Sri Lanka Library Association (SLLA) est une association nationale fondée en 1960 sous le nom de Ceylon Library Association. Elle est incorporée en 1974 par la Sri Lanka Library Association (Incorporation) Law No.20 (SLLA, 2021). Ses missions sont de soutenir, protéger et maintenir le statut et les intérêts de la profession de bibliothécaire et des professionnels des sciences de l'information ainsi que d'organiser, développer et régulariser l'enseignement des sciences de l'information (SLLA, 2024). Comme mentionné dans la section précédente sur l'éducation, la SLLA a joué un rôle de pionnier dans la création d'éducation formelle pour les sciences de l'éducation au Sri Lanka et continue aujourd'hui d'être fortement impliquée. L'association comporte plusieurs comités tel que celui sur l'éducation, les relations publiques, le développement durable ainsi que ceux sur différents types de bibliothèques (publiques, académiques, scolaires et spécialisées). L'association est membre de l'International Federation of Library Associations and Institution (IFLA). Elle est aussi un membre fondateur de l'Organization of Professional Associations of Sri Lanka (OPA) et du Commonwealth Library Association (COMLA) (SLLA, 2024).

Le Sri Lanka Library Review est la revue officielle de l'association disponible qui contient des études évaluées par les pairs depuis 1962 (SLLA, s.d.). Un bulletin d'information est publié de manière trimestrielle pour garder les membres à jour sur les activités de l'association, mais aussi pour donner des nouvelles de la communauté des sciences de l'information. Diverses activités de développement professionnel sont offertes régulièrement en plus d'un congrès annuel : la National Conference on Library and Information Science. Aussi, la SLLA a publié un code de conduite professionnelle et d'éthique en 1998 et l'a révisé en 2015 (SLLA, 2015). Le but étant d'établir les standards professionnels auxquels ses membres doivent adhérer.

Les membres de l'association sont soit non-corporatifs ou corporatifs (SLLA, 2021). Les membres doivent d'abord s'inscrire comme non-corporatif, pour cela ils doivent avoir obtenu un Higher Diploma in Library and Information Science de l'association ou l'équivalent. Ils n'ont pas de droit de vote pour l'élection des membres du Conseil de l'association. Pour ensuite devenir membre corporatif, le membre doit avoir travaillé dans le milieu des sciences de l'information pendant cinq ans. Cela lui donne le droit de vote ainsi que le droit d'utiliser le titre de bibliothécaire agréé. Selon leur rapport annuel de 2023/2024, l'association compte 1168 membres.

University Librarians' Association of Sri Lanka

L'University Librarians' Association of Sri Lanka (ULA) est l'association professionnelle du milieu des bibliothèques universitaires (ULA, s.d.). Elle accueille comme membres les bibliothécaires, les assistants-bibliothécaires et les professeurs d'un programme de sciences de l'information des universités. L'association partage des missions similaires à celles de la Sri Lanka Library Association (SLLA), notamment la protection du statut professionnel et des intérêts des bibliothécaires, ainsi que la promotion de l'éducation et de l'avancement professionnel de ses membres. Elle vise également à contribuer activement au développement de la bibliothéconomie universitaire.

L'ULA organise des conférences internationales ainsi que des rencontres pour discuter de la recherche se faisant dans le domaine. Elle offre aussi régulièrement des séminaires et ateliers pour contribuer au développement professionnel de ses membres. Depuis 1997, elle publie le Journal of the University Librarians Association of Sri Lanka, un journal scientifique en accès libre (ULA, s.d.). De plus, un bulletin d'information est diffusé deux fois par an.

Cadre législatif

National Library and Documentation Services Board Act

La Bibliothèque nationale du Sri Lanka est régie par la National Library And Documentation Services Board Act ayant vu le jour en 1998. Toute l'administration de la bibliothèque est décrite dans cette loi, notamment la quantité et les noms des postes du conseil d'administration ainsi que les fonctions de l'institution. Pour n'en nommer que quelques-uns, sous l'article 4, cette loi dicte que le rôle du conseil est de promouvoir le développement du secteur des services d'information et le développement des bibliothèques ainsi que des métiers en sciences de l'information. On mentionne aussi, sous l'article 5, qu'il relève de la Bibliothèque nationale de conseiller les ministères de l'éducation, de la culture et de l'administration publique dans leurs décisions par rapport à la programmation et aux activités offertes en lien avec le milieu documentaire. Il revient aussi de la responsabilité de la bibliothèque d'offrir des conseils et de faciliter le travail du corps professionnel, à la fois en offrant des formations qu'en favorisant l'acquisition de ressources, tant matérielles qu'humaines.

Dépôt légal

Au Sri Lanka, les éditeurs et imprimeurs de livres et de journaux sont requis sous l'article 21 de la National Archives Law établie en 1885 de soumettre au département des archives nationales cinq copies de chaque édition au plus tard un mois après la production. Cette même loi est d'ailleurs répétée dans le Printing Presses Ordinance, le Printers and Publishers Ordinance et le Newspapers Ordinance. Selon la Library of Congress, parmi ces cinq copies des ouvrages, une seule restera à la bibliothèque nationale et les quatre autres seront envoyées à d'autres institutions à travers le pays (2017). Une autre de ces copies se rend à l'université de Ruhuna, se situant complètement au sud du Sri Lanka, où se trouve leur Legal Deposit Collection qui possède présentement tous les ouvrages publiés au Sri Lanka depuis 1990, soit environ 280 000 documents (Library, University of Ruhuna, s.d.).

Loi sur l'accès à l'information

Les discussions sur le droit à l'information ont commencé en 1994, mais la réelle intégration du Right to Information Act à la constitution sri lankaise s'est faite très récemment en 2016 (Right to information Sri Lanka, s.d.). Ce département du ministère du Mass Media est responsable de rappeler aux citoyens du Sri Lanka qu'ils ont accès à toute l'information produite et conservée par le gouvernement et les institutions publiques, ainsi que de s'assurer que ces instances gouvernementales publient de manière responsable leur information.

Aujourd'hui, cette loi est aussi renforcée par une commission indépendante sur le droit à l'information en place depuis 2016. Cet encadrement permet de surveiller les actions des autorités publiques (Right to Information Commission, s.d.) et il s'agit aussi d'une ressource disponible à toutes personnes souhaitant faire une demande d'accès à l'information ou toute autre demande sur le sujet. Ce ministère et cette commission se donnent tous deux la responsabilité d'éduquer la population sur leurs droits afin que le droit de l'accès à l'information se préserve et s'applique adéquatement.

Bibliographie

Amarasiri, M. S. U. (1991). The National Library of Sri Lanka and the national library system. *Information Development*, 7(4), 196-203. <https://doi.org/10.1177/026666699100700404>

Arulanantham, S., et Navaneethakrishnan, S. (2014). Introducing bibliotherapy in public libraries of Jaffna district : An exploratory study. *Journal of the university librarians association of Sri Lanka*, 17(2), 104-118.

Britannica. (2024, 28 novembre). Sri Lanka. <https://www.britannica.com/place/Sri-Lanka>

Chandrasekar, K. (2013). Public libraries in Jaffna district, Sri Lanka-challenges. *Library Philosophy and Practice*, 957.

Colombo Public Library. (2009). Colombo Public Library. <http://www.colombopubliclibrary.org/>

Corea, I. (1969). Library services. Dans *Education in Ceylon : A centenary*, (p. 1205-1216). Ministry of education and cultural affairs.

De Silva, W. R. G. (1986). Libraries and librarianship in Sri Lanka : with special reference to university libraries 1942-1983 [mémoire de maîtrise, Université de Monash].

Greppin, J. A. C. (1992). Review of libraries in Sri Lanka : Their origin and history from ancient times to the present time, by T. G. Piyadasa. *Journal of the american oriental society*, 112(1), p. 169-169. <https://doi.org/10.2307/604631>

Goonetilleke, H. A. I. (1979). The meaning and purpose of a national library for Sri Lanka. *Libri*, 29(1), 2-26. <https://doi.org/10.1515/libr.1979.29.1.20>

Government of Sri Lanka. (s.d.). Sri Lanka : Country overview. <https://www.gov.lk/sri-lanka/country-overview>

Jayasuriya, S. (2011). University library services in Sri Lanka : a historical perspective. *Journal of the University Librarians' Association of Sri Lanka*, 15(1). <https://pdfs.semanticscholar.org/c2fa/d30fc802d10fa0883ef6202862970147233b.pdf>

Ketheeswaren, S. (2024). Infrastructure limitations in school libraries : case study of the 'Thenmarachchi' education zone, Sri Lanka. *International information and library review*, 1(13). <https://doi.org/10.1080/10572317.2024.2420575>

Library of Congress. (2017, décembre). Mandatory Deposit Laws. <https://maint.loc.gov/law/help/deposit-laws/index.php>

Library, University of Ruhuna. (s.d.). Legal Deposit Collection. https://www.lib.ruh.ac.lk/?page_id=1313

Marasinghe, M. M. I. K. (2022). Open source initiatives in public libraries in Sri Lanka : study of expert's perception. *Journal of university librarians association of Sri Lanka*, 25(2). <https://doi.org/10.4038/jula.v25i2.8057>

National library and documentation services board act. (1998), vol. VI. <https://www.srilankalaw.lk/revised-statutes/volume-vi/793-national-library-and-documentation-services-board-act.html>

National Library and Documentation Services Board. (2017). Annual report of National Library and Documentation Services Board. <http://www.natlib.lk/pdf/AR2017.pdf>

National archives law. (1885), vol. VI. <https://www.srilankalaw.lk/revised-statutes/volume-vi/756-national-archives-law.html>

Ranaweera, A. (2012). Public libraries in Sri Lanka during the British period. *Sri Lanka library review*. 26, p. 16-21.

Ranaweera, P., et Silva, L. H. W. R. (2023, Novembre). Challenges faced by the Sri Lankan school libraries in the period of covid and the current economic crisis : special reference to the western province school libraries. Dans *IASL Annual conference proceedings*. <https://doi.org/10.29173/iasl8769>

Ranaweera, R., et Ranasinghe, P. (2013). Libraries in Sri Lanka in the ancient

Anuradhapura period : a historical account (250 B.C. – 1017 A.D.). Journal of the university librarians association of Sri Lanka, 17(1), p. 66-75. <https://doi.org/10.4038/jula.v17i1.6645>

Right to information act. (2016). <https://www.srilankalaw.lk/r/1599-right-to-information-act.html>

Right to information commission of Sri Lanka. (s.d.). Powers and Functions. https://www.rticommission.lk/web/index.php?option=com_content&view=article&id=44&Itemid=105&lang=en

Right to information Sri Lanka. (s.d.). RTI history. <https://rti.gov.lk/rti-unit/>

Sri Lanka Library Association. (2011, Juin). 50 years of LIS education in Sri Lanka. Sri Lanka Library Review, 25.

Sri Lanka Library Association. (2015). Code of Professional Conduct and Ethics. https://www.slla.lk/images/stories/docs/activities/publications/other/CODE_PCE_final.pdf

Sri Lanka Library Association. (s.d.). Higher diploma in library and information science. <https://www.slla.lk/index.php/education/hdiplis/about-dls-hdlis>

Sri Lanka Library Association. (2021). Rules of the Sri Lanka Library Association (SLLA). https://www.slla.lk/images/stories/docs/act/SLLA_Rules2021.pdf

Sri Lanka Library Association. (2024). Sri Lanka library association annual report and auditor's report 2023/2024. https://www.slla.lk/images/stories/docs/activities/publications/annual_report/ar_slla_2024.pdf

Sri Lanka Library Association. (s.d.). Sri Lanka library review (SLLR). <https://www.slla.lk/index.php/publications/sri-lanka-library-review>

The World Factbook. (2024, 25 novembre). Sri Lanka. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/sri-lanka>

University Librarians' Association of Sri Lanka. (s.d.). University librarians' association of Sri Lanka information profile. <https://www.ulas.lk/index.php/about-us/introduction>

Wanasinghe, W. M. P. G. K. T. (2018). Public libraries today : a case study in Anuradhapura district public libraries in Sri Lanka. <http://www.digital.lib.esn.ac.lk/1234/14478>

Wickramanayake, L. (2016). Where to from here? Current status of school libraries in Sri Lanka : a survey. New Library World, 117(3/4), 214-228. <http://dx.doi.org/10.1108/NLW-10-2015-0073>

Wickramarachchi, A. P. (2021). The social role and the responsibilities of public libraries and librarians in transforming society. Sri Lanka library review, 35(1). <https://doi.org/10.4038/sllr.v35i1.37>

Wijetunge, P. (2009) A critical evaluation of the curriculum development strategy of

the LIS education programs in Sri Lanka. *Library Review*, 58(9), 610-684. <https://doi.org/10.1108/00242530910997955>

Wijetunge, P. (2011). Fifty years of LIS education in Sri Lanka : a retrospective examination. *Sri Lanka library review*, 25, 1-13. https://www.slla.lk/images/stories/docs/activities/publications/sl_library_review/sllr_25.pdf

Wijetunge, P. (2000). The role of public libraries in the expansion of literacy and lifelong learning in Sri Lanka. *New Library World*, 101(3), 104-111. <https://doi.org/10.1108/03074800010324558>